

EMMANUEL BOUCHARD

**ÉDITION CRITIQUE DE BACQUEVILLE DE LA POTHERIE,
HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,
Lettre XII, tome IV**

Mémoire
présenté
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)

Département des littératures
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL

SEPTEMBRE 1997

© Emmanuel Bouchard, 1997



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitions et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-26167-0

Canada

RÉSUMÉ

La faible diffusion de son œuvre et le peu de travaux qui lui ont été consacrés font de Bacqueville de la Potherie un historien de la Nouvelle-France passablement méconnu. Nous nous proposons donc de présenter un fragment de son *Histoire de l'Amérique septentrionale* relatant un des moments les plus importants des relations franco-amérindiennes au XVII^e siècle, la signature de la Grande Paix de Montréal en 1701. Notre appareil critique vise à éclaircir certains faits de langue ainsi que certaines réalités historiques, géographiques et ethnographiques particulières au monde nord-américain de cette époque. Outre l'analyse du texte, notre introduction fournit des renseignements sur l'auteur et son œuvre, de même que sur la nature historique et anthropologique des rapports franco-amérindiens. Au texte de l'*Histoire*, nous ajoutons en appendice des documents susceptibles d'en éclairer le contenu.

AVANT-PROPOS

Je remercie d'abord M. Réal Ouellet, mon directeur de recherches, dont les commentaires me sont toujours fort précieux. La confiance et le respect qu'il accorde aux personnes œuvrant auprès de lui ont contribué grandement à la progression de mon travail comme à ceux de mes camarades. Je lui en suis très reconnaissant.

Merci à M. Denys Delâge qui a bien voulu lire une partie de mon texte et me faire part de ses remarques.

Je tiens aussi à remercier le Centre d'études sur les langues, les arts et les traditions (CÉLAT) pour la bourse qu'il m'a accordée et qui m'a permis de terminer ce mémoire.

Je dis merci du fond du cœur à Karine pour son appui et sa compréhension, mais aussi pour l'aide qu'elle m'a donnée en relisant mon texte et en me faisant part de ses commentaires.

Qu'ils soient au nord ou au sud de cette Amérique septentrionale, au sommet des monts Valin ou à la pointe de la Floride, mes parents, Reynald et Madeleine, ne cessent d'encourager chacune de mes entreprises et je leur dois une reconnaissance particulière. Merci encore à mes sœurs, Louise et Myriam, pour leur attention et leur appui.

Merci à Isabelle Paquet pour son encouragement. Merci enfin à Julie, Marie-Claude, Christian, Annie, Hugo, Étienne et Karine T. pour leur présence.

À mes parents

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ.....	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
TABLES DES MATIÈRES.....	v
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	vii
INTRODUCTION.....	1
Claude-Charles le Roy dit Bacqueville de la Potherie.....	1
La diplomatie franco-amérindienne.....	15
Alliances et affrontements au XVII ^e siècle.....	15
Protocole de la rencontre.....	50
Rites et symboles.....	52
L'échange de wampums.....	56
Paroles et discours.....	61
<i>L'Histoire de l'Amérique septentrionale</i>	66
La lettre XII du quatrième tome : la Grande Paix de Montréal, un « merveilleux concert ».....	81
NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE.....	103
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	105
TEXTE ANNOTÉ DE BACQUEVILLE DE LA POTHERIE.....	107
GRAVURES.....	203
GLOSSAIRE.....	210

APPENDICE I.....	223
APPENDICE II.....	261
APPENDICE III.....	267
BIBLIOGRAPHIE.....	273

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Page
Carte du gouvernement de Montréal (<i>HAS</i> , t. II, p. 311).....	204
Wampums (<i>HAS</i> , t. I, p. 334).....	205
Casse-tête et calumet (<i>HAS</i> , t. I, p. 76).....	206
Castor (<i>HAS</i> , t. I, p. 132).....	207
Amérindiens habillés à la mode française (<i>HAS</i> , t. III, p. 22).....	208
Orateurs français et amérindiens (<i>HAS</i> , t. IV, p. 241).....	209

INTRODUCTION

CLAUDE-CHARLES LE ROY¹DIT BACQUEVILLE DE LA POTHERIE²

Malgré ce que suggèrent la page titre et certains passages de l'*Histoire de l'Amerique septentrionale* où l'auteur prétend être né aux Antilles³, Claude-Charles Le Roy,

¹D'après les recherches de Robert Le Blant, la noblesse de la famille Le Roy remonte probablement à la fin du XV^e siècle. À cette époque, Guillaume Le Roy est seigneur de la Potherie et de Basqueville, dans le département actuel de l'Eure, non loin de Rouen, dans le canton de Fleury sur Andelle (« La famille Le Roy dite de Bacqueville et de de La Potherie », dans *Histoire de la Nouvelle France. Les sources narratives du début du XVIII^e siècle et le Recueil de Gédéon de Catalogne*, p. 65-66).

²Les renseignements biographiques que nous présentons ici proviennent de sources assez variées. Nous nous servons d'abord des quelques documents archivistiques auxquels nous avons accès, principalement la correspondance de l'auteur, mais également celle des autorités coloniales françaises (gouverneurs et ministre de la marine). Malheureusement, il nous est impossible pour l'instant de consulter les documents concernant la Guadeloupe d'où la Potherie a écrit bon nombre de lettres et de mémoires qui assurément nous permettraient de compléter le peu d'informations que nous possédons sur cette partie de sa vie passée aux Antilles. Ayant tous deux rencontré la Potherie, le corsaire Jean Doublet et le dominicain Labat sont également des sources de première main que nous avons utilisées. Joseph-Edmond Roy publie la première étude biographique de Bacqueville de la Potherie dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada* en 1897. Malgré quelques erreurs, il rétablit certains faits erronés dont avaient fait part Larousse et Bibaud. La deuxième étude importante sur Bacqueville de la Potherie, écrite par Robert Le Blant en 1931 et beaucoup plus brève que celle de J.-E Roy, nous semble pourtant plus juste puisque les renseignements qu'elle fournit proviennent tous de documents archivistiques. Tous les articles des dictionnaires du XX^e siècle s'inspirent de ces deux auteurs sans toujours le signaler.

³Après le titre de l'œuvre, on peut lire : « Par M. DE BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, né à la Guadeloupe, dans l'Amerique meridionale, aide major de ladite isle ». Ailleurs, au moins à deux reprises, l'auteur fait explicitement référence à la Guadeloupe : « J'aurois eu assez de matiere à décrire les mouvemens des guerres des Caraïbes, qui se sont faits dans la Guadeloupe notre patrie, dont mon cousin votre pere a été le seigneur & le gouverneur, si la destinée ne m'en eut éloigné pendant plusieurs années » (t. I, p. 89) ; « Que diront les dames de la Cour, quand elles verront que je vous mets à la tête d'une lettre qui ne parle que d'Iroquois. Les Muses du parnasse avec qui vous avez beaucoup de liaison, vont encor bien plus se déchaîner contre moi que les premieres. Elles diront que je suis un impoli, un indiscret, un Caraïbe [N.D.A. Les Caraïbes demeurent à la Dominique, distante de douze lieuës de la Quadeloupe, lieu de ma naissance & de ma demeure] ; car rien n'est plus hasardeux pour un homme comme moi, que de se montrer à des yeux à qui nul défaut, nulle imperfection n'échape. Mais étant sous vos auspices, Madame, j'espere qu'elles auront quelque indulgence pour un homme d'un Nouveau Monde » (t. I, p. 311-312). Dans plusieurs autres passages, la Potherie rappelle le lieu de sa naissance : « Graces au Seigneur, je sors, Monsieur, du plus affreux país du monde. Je ne croi pas que l'on m'y ratrape, moi surtout qui suis né sous la zone torride. Il est juste que chacun fasse son noviciat » (t. I, p. 195) ; « Trop heureux en mon particulier de vous donner des marques de mon

dit Bacqueville de la Potherie, naît à Paris le 15 mai 1663⁴ et sera baptisé au même endroit seulement sept ans plus tard⁵. Il est le fils de Charles-Auguste Le Roy de la Potherie et de Françoise du Sicquet d'Esmainville⁶ qui, le 14 août 1663, reçoit de Charles Boisseret, seigneur d'Herblay, gouverneur de la Guadeloupe, une terre en ce même lieu⁷. Si l'on ne sait pas exactement quand le couple la Potherie passe en Guadeloupe, le missionnaire et administrateur Labat nous en livre toutefois les raisons et un aperçu de la vie que le père de Claude-Charles a mené en ce pays :

[...] son pere avoit eu autrefois du bien considérablement , mais il avoit eu le malheur de le perdre en jouant avec des gens qui en sçavoient plus que lui. Il étoit venu aux Isles pour rétablir ses affaires, et il y auroit réussi, puisqu'il avoit trouvé le moïen de faire une Sucrierie à côté du Gros Morne, si le jeu, la dépense, et les Anglois n'avoient tellement achevé de le ruiner, qu'il subsistoit avec beaucoup de peine longtems avant de mourir⁸.

attachement pour votre personne, vous priant en même-tems de recevoir un détail d'une partie d'un voyage que j'ay fait en un pais bien opposé à ma patrie » (t. I, p. 172-173 ; voir aussi p. 281). Enfin, bien qu'ils puissent simplement confirmer cette tendance qu'a la Potherie à multiplier les indices sur son identité – il s'identifie tour à tour à un Maure, à un prince de Guinée (t. I, p. 96), à un Iroquois (t. I, p. 197-198 ; t. IV, p. 83), puis à un Caraïbe (*supra*) –, on peut noter les quelques passages dans lesquels l'auteur se dit américain (t. I, [épître liminaire] ; t. III, p. 2 ; t. III, p. 283-284). J.-E. Roy et plusieurs autres donnent foi à tous ces indices.

⁴Pour fixer cette date et ce lieu, Le Blant s'appuie sur les recherches généalogiques de d'Hozier (« Claude-Charles de Bacqueville de La Potherie », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 73). Pour sa part, J.-E. Roy (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 5) donne la date de 1668 en se fondant sur le témoignage du Père Labat qui rencontre la Potherie en 1703 : « C'étoit un homme de trente-cinq ans [...] ». Comme le remarque J.-E. Roy, ce ne peut être qu'une affirmation approximative qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. En ce qui concerne le lieu de la naissance de la Potherie, Labat signale encore ne pas savoir « trop bien où [la Potherie]étoit né » (*Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, p. 243).

⁵Le 20 septembre 1670, selon Le Blant (« Claude-Charles de Bacqueville de La Potherie », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 73).

⁶Le couple donne naissance à deux autres enfants : Jacques, que Labat identifie comme le cadet de Claude-Charles (*Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, p. 243), mais dont la date de naissance est ignorée de Le Blant ; une fille dont nous ignorons presque tout – même le prénom –, sinon qu'elle est Paris à l'été 1700 et qu'elle doit présenter au chancelier Pontchartrain une copie de la lettre écrite par son frère, le contrôleur, le 11 août (« La famille Le Roy dite de Bacqueville et de de La Potherie », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 69).

⁷*Ibid.*, p. 68.

⁸*Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, p. 243.

De l'enfance de Bacqueville de la Potherie on ne sait à peu près rien⁹. Lorsque le corsaire Jean Doublet le rencontre, le 29 mai 1689, il a alors vingt-six ans et occupe à Roscoff le poste de commissaire de la marine :

Je me sauvay entre les rochers et mouillay l'ancre devant Roscof où je débarquay avec mon hoste, et trouvay M^r Le Roy de la Potherie [*], commissaire de la marine, auquel je dis de me faire donner des chevaux de poste conduire plus seurement mon cavalier à Brest où estoit encore l'armée de Berteau. M^r de la Potherie nous fit servir à manger pendant la recherche de trois chevaux, mais mon anglois ne peut que boire un verre de vin et moy je fis très bien le devoir de table¹⁰.

Le 25 juillet 1691, il est nommé écrivain principal de la marine. Envoyé à Roscoff le 20 juillet 1694, puis à Port-Louis en 1696¹¹, il occupera cette fonction jusqu'en mars 1697, date à laquelle il doit prendre part, comme commissaire de la marine¹², à l'expédition menée par Pierre Le Moyne d'Iberville visant à chasser les Anglais de la baie d'Hudson¹³. Il quitte donc le port de La Rochelle le 8 avril 1697 à quatre heures du matin à bord du *Pélican*. Commandée par Sérigny, frère d'Iberville, l'escadre¹⁴ prend la mer et après une dure traversée débarque, un peu plus d'un mois plus tard¹⁵, à Plaisance où d'Iberville se trouvait déjà¹⁶. Celui-ci menait alors une campagne contre les Anglais de Terre-Neuve¹⁷, et à peine

⁹En raison des nombreuses citations latines contenues dans l'*Histoire*, J.-E. Roy croit que la Potherie a dû avoir une bonne éducation (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 5). Le seul autre indice que nous ayons à ce sujet se trouve dans un passage du premier tome où l'auteur fait explicitement référence à ses études : « C'étoit une maladie qui avoit infecté nos vaisseaux. Vous ne serez peut-être pas fâché si je vous en donne une idée. Vous allez voir que je suis devenu grand medecin dans ce voyage, & que je n'ai pas tout-à-fait oublié l'anatomie que j'ai appris pendant ma philosophie » (p. 189).

¹⁰*Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur*, p. 143.

¹¹Lafillard Marine, C², vol. 55 (dans Le Blant, « Claude-Charles de Bacqueville de La Potherie », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 73). Voir également la note de l'éditeur du *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur* à la page 143.

¹²Col., B¹¹, fol. 165.

¹³Dans une lettre datée du 18 septembre 1697, la Potherie fait le récit de cette expédition (Marine, B⁴, vol. 18). Le texte de ce document est repris dans le premier tome de l'*Histoire*. On pourra consulter également au sujet de cette expédition la *Relation du détroit et de la baie de Hudson*, de Nicolas Jérémie, publiée par Jean Frédéric Bernard dans son *Recueil des Voyages au Nord* (1725), notamment les pages 412-415.

¹⁴Elle comptait en tout cinq navires : le *Pelican*, le *Palmier*, le *Weesph*, le *Profond*. & le *Violent* (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 2).

¹⁵Le 18 mai 1697 (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 15).

¹⁶*Ibid.*, t. I, p. 2-15.

a-t-il terminé qu'il met le cap vers le nord, le 8 juillet, et s'engage avec les arrivants vers le détroit d'Hudson. Tout au long de ce voyage, le froid rigoureux, les tempêtes et les icebergs ne facilitent pas la tâche des marins dont beaucoup n'ont jamais connu des conditions de navigation aussi difficiles¹⁸. La Potherie, dont c'est, semble-t-il, la première expérience du genre, mentionne dans son texte toutes les difficultés que ce voyage représente pour lui. Il formule également toutes sortes d'observations sur ce qu'il voit et spéculer sur différents sujets comme les conditions climatiques¹⁹, les marées et les courants²⁰, les aurores boréales²¹ et même la maladie – le scorbut²² – qui assaille l'équipage au retour. Mais cette expédition lui donne surtout l'occasion de rencontrer pour la première fois les habitants du pays. Près du cap de Digue, le 19 août, l'équipage aperçoit des « Esquimaux » sur le rivage et s'en approche aussitôt. On en fait monter un sur le *Pélican* et on lui offre de la nourriture. Après avoir décrit cette scène, La Potherie ajoute :

Je m'embarquai avec lui, & lorsque nous fumes arrivez sur la glace où étoient ses camarades, ils vinrent tous m'entourer, crians, sautans. Je leur fis plusieurs liberalitez, & bon gré mal gré ils vouloient se mettre tout nuds pour me donner leurs habits, mais je voulus savoir dans la suite s'ils étoient fort sensibles au froid [...].

Un peu plus loin, d'autres Esquimaux se présentent à l'équipage : « [...] il y en eut un en s'en allant qui me donna un morceau de gode toute cruë, que je voulus bien manger devant lui. Il fit un cri de joye, & sucça en même temps un cœur de bœuf tout seignant, que nous lui avions donné²⁵ ».

Après cette rencontre, le *Pélican* et les autres navires continuent de cheminer vers la baie d'Hudson, mais les glaces, les vents et les courants les écartent l'un de l'autre. Le *Pélican* entre le premier dans la baie et, le 3 septembre, arrive tout près du

¹⁷ Dans la deuxième lettre du premier tome (p. 22-52) de *l'histoire*, La Potherie raconte les campagnes contre les Anglais menées par d'Iberville en 1696 et en 1697.

¹⁸ « L'escadre du Roi destinée en 1697 pour cette entreprise, a eü moins à combattre contre les Sauvages qui habitent cette partie de l'Amérique la plus septentrionale, que contre les flois, les tempêtes, les glaces, les bancs & montagnes de néges » (*ibid.*, t. I. épître dédicatoire).

¹⁹ *Ibid.*, t. I, p. 60-62.

²⁰ *Ibid.*, t. I, p. 74-75.

²¹ *Ibid.*, t. I, p. 71.

²² *Ibid.*, t. I, p. 189-195.

fort Nelson où il rencontre deux jours plus tard trois vaisseaux anglais : le *Dering*, l'*Hudsonbaye* et l'*Hamshier*. Le combat s'engage aussitôt et, malgré le peu de moyens dont ils disposent, d'Iberville et son équipage parviendront à vaincre l'escadre anglaise : l'*Hamshier* « sombra [...] sous voile », « l'*Hudsonbaye* emmena pavillon, & le *Dering* prit la fuite²⁴ ». Pour ce combat, d'Iberville avait confié à la Potherie le commandement du château avant du navire et il semble que le commissaire ait pris une part active à l'exécution des manœuvres, si l'on en juge par son témoignage :

Si tout autre que moi avoit commandé ce poste, je dirois de lui ce que la modestie m'empêche de dire. Toute la marine de Rochefort a avoué que ce combat a été un des plus rudes de cette guerre. Nous étions si accablés de leur mousqueterie & de leurs bordées à mitraille qu'ils nous tiroient à portée de pistolet & à demi portée de fusil, que notre mâts de mizaine étoit farci de tout côté de balles de mousquets de la hauteur de dix à douze pieds ; & si je n'avois disposé mon monde, surtout dans le moment que je voyois mettre le feu aux canons, il ne se seroit pas sauvé quatre personnes sur le château d'avant. J'en fus quitte à bon marché d'avoir eu à la dernière bordée mon juste-au-corps tout haché, & mon rabebord percé d'une balle. La Carboniere Canadien, qui étoit auprès de moi, eut le coude cassé, Saint Martin la main fracassée, & pour éviter un plus long détail de tous mes blessez, je fus celui qui fut le plus heureux en fait de blessures. [/]Je croi que je n'aurois pas été fâché de me montrer devant Monsieur de Pont Chartrain avec une écharpe au bras²⁵.

Mais cette victoire du *Pélican* sur les Anglais sera suivie quelques jours plus tard d'une épreuve qui, une fois de plus, mettra en péril la vie de l'équipage : une forte tempête endommage considérablement le navire qui se retrouve bientôt sans gouvernail. La « terreur » se répand parmi l'équipage et, le 8 septembre, sous les ordres d'Iberville, la Potherie s'embarque sur un canot avec des Canadiens afin de repérer un endroit sur la terre ferme où l'équipage pourrait se réfugier :

Après avoir traversé la mer plus d'une lieue, nous trouvâmes un banc de néges épais de plus de deux pieds, sous lequel étoit de la vase. Ce trajet fut bien rude qui coûta la vie à dix-huit soldats qui moururent de froid en se sauvant. & j'aurois succombé sans le secours de quelques Canadiens qui me trouverent couché sur la nége²⁶.

²³*Ibid.*, t. I, p. 78-80.

²⁴*Ibid.*, t. I, p. 94 : voir p. 90-97 pour la description complète du combat.

²⁵*Ibid.*, t. I, p. 95.

²⁶*Ibid.*, t. I, p. 100-101.

Les hommes s'étant rassemblés pour camper dans les bois, on marche bientôt vers le fort Bourbon près duquel le *Palmier*, le *Weeshp* et le *Profond* arrivent au même moment. Le combat commence et, après de longues luttes et plusieurs tentatives de négociations entre les Français et le commandant du fort, celui-ci est forcé de capituler et de rendre le fort.

Les Français resteront sur place pendant un peu plus de deux semaines et ce sera pour la Potherie une occasion d'en apprendre un peu plus sur le mode de vie des Autochtones :

Comme je n'ai rien trouvé d'agréable dans ce voyage, & que tout ce que j'y ai vu ne sont qu'objets tristes et affligeans, je me suis du moins consolé par les serieuses reflexions que j'ai faites sur tout ce qui s'est rencontré de particulier. Les mœurs des nations différentes qui viennent faire la traite au fort de Nelson, m'ont un peu occupé. & j'ai été sensiblement touché de l'état malheureux où se trouvent ces peuples. Ce sont des hommes comme nous qui ne manquent pas de bon sens, & qui sont capables de recevoir plus facilement que bien d'autres, les impressions de la véritable religion²⁷.

S'il est certain que les renseignements sur les mœurs des Amérindiens que la Potherie rassemble dans les cinquième et septième lettres²⁸ du premier tome de l'*Histoire* ne proviennent pas uniquement de ses propres observations²⁹, plusieurs passages du texte constituent des témoignages directs d'un observateur qui a bel et bien côtoyé des Amérindiens :

Un Sauvage de cette nation qui vient nous voir le 6 septembre après le combat que nous avons soutenu contre les Anglois le jour auparavant, se trouva dans une conjoncture tout-à-fait fâcheuse, & s'il avoit pu prévoir la suite de son arrivée à notre bord qui lui fut aussi funeste qu'à nous, il se seroit bien donné de garde de nous rendre visite. Je lui vis faire des sacrifices dans le temps d'une tempête qui nous fit faire naufrage. Il chantoit. & larmoyoit d'un ton de voix languissant. Il

²⁷ *Ibid.*, t. I, p. 117.

²⁸ *Ibid.*, t. I, p. 115-132, 172-181.

²⁹ Pour assurer l'authenticité de l'anecdote qu'il raconte. l'auteur cite Martigny. « qui a vécu quinze mois parmi la plupart de toutes les nations de ces pays » (*ibid.*, t. I, p. 130). Il est certain également qu'il n'a pas été témoin de la rencontre commerciale entre les Européens et les Amérindiens qu'il décrit dans la septième lettre (*ibid.*, t. I, p. 179-181).

souffloit de temps en temps dans l'oreille de sa femme, parce que, disoit-il, je veux chasser le mauvais esprit qui nous environne³⁰.

Comme il fallait éviter le gel des eaux, les vaisseaux français quittent le fort Nelson dès le 24 septembre. Le voyage de retour sera tout aussi difficile que le premier et plusieurs hommes mourront à cause de la maladie, de la vermine et de la mauvaise alimentation. On atteint tout de même Belle-Isle le 8 novembre et, après avoir laissé les malades à l'hôpital de Port-Louis, l'escadre reprend la mer jusqu'à Rochefort³¹.

À la fin de l'hiver suivant, de la fin mars 1698 jusqu'au 12 avril au moins, on retrouve la Potherie à la Rochelle où les vaisseaux d'Iberville viennent débarquer les fourrures qu'ils ont prises à la baie d'Hudson³². Le 1^{er} mai, il se voit confier l'emploi de contrôleur général de la marine et des fortifications au Canada³³. Après avoir passé quelques mois à la cour de Versailles³⁴, il s'embarque pour Québec où il arrive le 28 novembre³⁵. Pendant les trois années de son séjour dans la colonie, le nouveau contrôleur effectuera différents travaux de comptabilité et assurera l'inspection et la surveillance des opérations

³⁰*Ibid.*, t. I, p. 123 ; voir également les pages 119 et 132.

³¹*Ibid.*, t. I, p. 183-196.

³²Le procès-verbal de ce débarquement cite la Potherie comme témoin des événements (Col., C^{11A}, vol. 16, fol. 204-205).

³³Revenant du fort Bourbon, la Potherie se trouvait encore dans le détroit d'Hudson lorsque de la Touche, commissaire de la marine au Canada, écrit en France, le 13 octobre 1697, pour le recommander au ministre de la marine : « Ayant quelques affaires dans ma famille je supplie humblement vostre Grandeur de vouloir bien macorder un [illisible] repasser En France l'année prochaine pour y vacquer et recevoir [incessamment] En Canada pour y continuer mes services, M. de la Potrie Controlleur de la marine En ce paÿs ou quelque autre qu'il vous plaira » (Col., C^{11A}, vol. 15, fol. 159-161). J.-E. Roy prétend que cette nouvelle charge aurait été spécialement créée pour la Potherie, mais il ne cite aucun document qui puisse le confirmer (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 8) ; la dépêche du 1^{er} mai 1698 ne dit rien de cela : « Commission de Controlleur de la Marine et des fortifications au Canada porte le Roy de la Poterie Escrivain principal de la Marine à la place du S^{ieur} Noel » (Col., B²⁰, fol. 60). En juin, la Potherie reçoit l'ordre de passer au Canada (Col., B²⁰, fol. 112).

³⁴Fort probablement d'avril à novembre, ce qui fait environ huit mois ; la Potherie prétend y en avoir passé neuf (*HAS*, t. I, p. 229).

³⁵Nous ne comprenons pas sur quel document se fonde l'hypothèse de J.-E. Roy selon laquelle la Potherie aurait pu « apporter à Québec, dans l'été de 1698, la nouvelle de la conclusion du traité de paix de Ryswick » (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 8). L'auteur de l'*Histoire* écrit lui-même dans le quatrième tome (p. 92) que la paix de Ryswick a été annoncée aux Français par des Anglais venus à Montréal. Cet événement aurait eu lieu au mois de février, selon Charlevoix (*HDG&F*, t. II, p. 225), soit dix mois avant l'arrivée de la Potherie à Québec.

administratives et militaires des troupes de la marine. Quelques mois après son arrivée, au printemps 1699, il se trouve directement impliqué dans une affaire opposant le commandant Vaudreuil au gouverneur de Montréal, Louis-Hector de Callière. Lors d'une revue générale des troupes tenue à Montréal, Callière avait réclamé aux officiers des honneurs que son titre lui refusait. Parce qu'il convoitait comme Callière le poste de gouverneur général de la colonie encore vacant depuis la mort de Frontenac à l'automne 1698, Vaudreuil comprit que cet incident pouvait défavoriser son rival, tout en servant sa propre cause. Le 31 mai 1699, ayant pris le parti des officiers et de Vaudreuil, la Potherie signe avec ce dernier et de la Touche d'Esgly une lettre adressée au ministre de la marine Pontchartrain dans laquelle ils se plaignent du comportement despotique du gouverneur Callière³⁶. Trois jours plus tard, il renouvelle ses plaintes dans une lettre écrite, cette fois, à titre entièrement personnel. Il réclame en outre les « droits » élémentaires que devrait lui octroyer son poste :

Pour moi, je crois être en droit de demander à tous les Officiers leurs brevets, commissions ou provisions. Quand je suis arrivé en Canada j'ai reconnu les états-majors des Gouvernements de Québec, Trois Rivières et Montréal. Comme je n'ai point vu qu'il y eût Lieutenant de Roy de Province, comme est le Chevalier de Guitaud à nos Isles, j'ai bien jugé que la Cour avait pourvu quelqu'un par intérim au défaut de M. de Frontenac [...]. Je dois donc savoir qui est celui là, parce que les mouvements de guerre qu'il peut faire faire aux troupes, les dépenses extraordinaires, les présents pour les sauvages qui peuvent venir faire des alliances avec nous, les nouvelles fortifications, toutes ces choses, dis-je, passent à la fin de l'année sur des états, et on me les fera signer aveuglément au départ de nos vaisseaux sans que je sache qui a le pouvoir de faire tout cela, c'est l'éclaircissement que je vous supplie très humblement de me donner³⁷.

Il semble cependant que les griefs élevés contre Louis-Hector de Callière n'aient pas eu tout l'effet que la Potherie et les autres avaient escompté, puisqu'en 1700 Vaudreuil succède au gouverneur de Montréal qui est lui-même nommé gouverneur général de la colonie³⁸.

En 1700, la Potherie suivra de près les négociations de paix entre les autorités françaises et les nations iroquoises. Il aurait d'ailleurs bien voulu y prendre une part plus

³⁶Col., C^{11A}, vol. 17, fol. 110-111.

³⁷*Ibid.*, fol. 112-114.

active et c'est entre autres pour manifester son mécontentement d'être ainsi mis à l'écart de toutes les opérations auxquelles sa qualité de contrôleur de la marine devrait lui permettre de collaborer qu'il écrit au ministre le 11 août 1700. Après avoir décrit la rencontre de l'été à Montréal dont il avait eu le témoignage par un jésuite, il ajoute :

N'est-il pas naturel qu'un contrôleur de la marine par les mains duquel passent toutes les affaires du Canada ait du moins le droit d'entrer dans des Conseils généraux où il s'agit du service du Prince. Car enfin, Monseigneur, voilà une audience publique. Que M. de Callières qui est déjà fort valétudinaire et M. de Champigny, aujourd'hui pour demain viennent à mourir, je le suppose, qui est-ce qui vous rendrait compte des délibérations? Serait-ce un moine flamand, un prêtre, un lieutenant ou un capitaine que l'on aura appelé dans cette audience. Toutes ces conjonctures m'obligent de vous représenter très humblement de donner ordre que le Contrôleur et le Commissaire soient appelés dans les Conseils et audiences qui regardent les intérêts du Roi³⁹.

Il écrira une autre lettre le 16 octobre⁴⁰ suivant dans laquelle il raconte l'ambassade de septembre chez les Iroquois de Joncaire, Bruyas et Le Moyne de Maricourt⁴¹.

³⁸ Voir *infra*. « Appendice I », p. 258-259.

³⁹ Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149. Le 5 mai de la même année, le ministre Pontchartrain avait écrit à la Potherie : « J'ay reccu avec les lettres que vous m'avez écrit du mois de May et du mois d'octobre dernier les mémoires qui y estoient joints. je suis satisfait du compte que vous me rendez de ce qui regarde vos fonctions, et je vous recommande de continuer. J'escris à M. de Champigny de vous donner communication des fonds qui sont [illisible] Canada comme vous le demandez. et à M. de Callieres et au S^{eur} de Champigny que son intention est que tous les officiers fassent enregistrer la commission du [illisible : Conseil ou Roy]. J'ay parlé à Sa Majesté de la concession que vous demandez dont vous m'avez envoyé le Plan. Elle ne sçaurait vous l'accorder mais je vous feray plaisir dans quelqu'autre occasion » (Col., B²², fol. 127). Cette dépêche signale l'existence de lettres et de mémoires écrits par la Potherie que nous n'avons pas en main. De plus, elle nous apprend que le contrôleur y aurait sollicité une « concession ». Il est peu probable qu'il s'agisse à cette date d'une permission de passer aux îles de l'Amérique. Quoique rien ne nous permette d'identifier la nature exacte de cette demande, la fin de la lettre du 11 août, faisant écho à la dépêche du ministre, peut pourtant nous fournir quelques indices : « Je vous donne avis, Monseigneur, qu'il s'est fait un commerce secret de pelleteries au fort Frontenac, que M.M. de Callières et de Champigny ont confisqué environ pour vingt mille francs, monnaie du pays, ils ont fait de grands procès verbaux. Je ne doute pas qu'on ne vous les envoie. Je n'oserais vous supplier, de vous ressouvenir de moi dans cette occasion en cas que vous fassiez confisquer tous ces effets. Vous m'avez fait espérer à mon retour de la baie d'Hudson que vous songeriez à moi par quelques gratifications que vous me feriez au sujet de notre naufrage. Cette occasion pourrait suppléer. Je ne vous la demande que pour moi seul. Ma soeur et moi ne faisant dans notre éloignement qu'un coeur et un même esprit vous la demandons conjointement. Elle pourrait nous servir à retirer un fief proche Paris qui s'est trouvé engagé à des créanciers de mon père ou vous nous accorderiez ce que vous jugerez à propos » (Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149).

⁴⁰ *Ibid.*, fol. 150-159.

Le 11 mars de la même année, « selon la coutume incommode du pays qui ne permet pas d'entrer trois fois dans une maison où il y a des filles sans parler mariage⁴² », la Potherie s'était marié à Élisabeth de Saint-Ours⁴³, fille d'un seigneur du même nom⁴⁴, et avait fait l'acquisition, le 5 juillet 1700⁴⁵, d'une terre dans cette seigneurie, un coin du pays qu'il semblait affectionner particulièrement⁴⁶. Contrairement à ce que croit J.-E. Roy, sa décision de passer aux îles de l'Amérique date de cette époque⁴⁷ et, malgré son mariage récent et son établissement à Saint-Ours, rien ne nous permet d'affirmer avec certitude que la Potherie ait

⁴¹Dans l'« Extrait des despesches du Canada de l'année 1700 », on peut en lire une concernant la Potherie : « Supplie de le faire passer aux Isles en qualité de Comm^{issaire} ou de Controlleur. ou si ces deux Employs ne sont pas vaccants en celle de Cap^{itaine} d'Infanterie » (*ibid.*, fol. 26-61). On n'en saurait préciser la date, mais il est sûr qu'elle a été envoyée et même reçue en France au plus tard au même moment que la lettre écrite le 16 octobre ; la Potherie a probablement demandé sa permission de passer aux îles après avoir écrit sa lettre du 11 août dans laquelle la « gratification » qu'il sollicite ne semble pas concerner un emploi aux Antilles (voir la note précédente). Un note que l'on trouve à la fin de la lettre du 11 août nous permet de vérifier cette hypothèse : « Accuser la reception de ses lettre, luy marquer que Sa Majesté est satisfaite des détails dans lesquels il est entré qu'elle luy accorde la permission de passer aux Isles de l'Amérique et quelle luy a mesme accordé une lieutenance de compagnie en ce pays. Ainsi il faudra qu'il remette au S^{ieur} qui le doit relever tous les papiers qui regardent son employ avec un memoire des aff^{aires} commencées qu'il devra faire apres quoy il pourra s'embarquer sur la fluste La Seine pour repasser en France. [/] Donner avis de ce changement a Monsieur de Champigny afin qu'il mette ledit S^{ieur} en possession des fonctions de son employ » (*ibid.*, fol. 146-149). Tout porte à croire que cette note a été ajoutée par le ministre de la marine après qu'il eut reçu les deux lettres de la Potherie, celle du 11 août et celle du 16 octobre, puisqu'il accuse la réception « de ses lettres ». Veut-il parler de la lettre du 11 août et de la dépêche citée plus haut? c'est possible. Il se peut également que la Potherie ait écrit d'autres lettres avant le 11 août 1700. Néanmoins, il est certain que la décision du ministre de faire passer la Potherie aux îles de l'Amérique a été prise dès l'automne 1700 et qu'elle fait suite aux sollicitations du contrôleur.

⁴²Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, p. 243. La Potherie reprend lui-même une idée semblable en parlant des femmes canadiennes dans le premier tome de l'*Histoire* : « Comme elles sont sages naturellement elles ne s'amusent gueres à la bagatelle, mais quand elles entreprennent un amant, il lui est difficile de n'en pas venir à l'himenée » (p. 279 ; sur le même sujet, voir Lahontan, *O*, t. I, p. 620).

⁴³Archives judiciaires de Montréal, Greffe d'Antoine Adhémar, 11 mars 1700 (cité par Pouliot, « Le Roy dit Bacqueville de la Potherie, Claude-Charles », dans *DBC*). De ce mariage naîtront au mois trois fils ; Charles-Auguste, le 2 janvier 1702 à Québec ; Pierre-Denis, à la paroisse de Saint-François à la Guadeloupe – la date de sa naissance n'est pas connue ; Marc-René-Augustin, le 18 avril 1711 à la Guadeloupe.

⁴⁴« Le seigneur de cette terre est le premier capitaine des troupes de la marine. C'est un gentilhomme des plus qualifiez du país, il fait des preuves de cinq cens ans de noblesse » (Bacq., *HAS*, t. I, p. 324).

⁴⁵J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 22.

⁴⁶*IAS*, t. I, p. 307-308.

⁴⁷Voir *supra*, n. 41.

songé « sérieusement à s'[...] établir⁴⁸ » dans la colonie. Cette décision de quitter le Canada vient-elle de ses « démêlés avec diverses autorités de la colonie⁴⁹ »? Cela est vraisemblable, si l'on se souvient de l'affaire survenue au printemps 1699 dans laquelle il avait été impliqué et des mésententes qu'il dit avoir eues notamment avec Callière⁵⁰. Pourtant, aucun document n'affirme *clairement* que la Potherie a eu des différends majeurs avec les autorités qui auraient pu le forcer à quitter le pays. Les seuls renseignements que nous possédons concernant le contrôleur et l'exercice de son emploi proviennent de deux lettres : l'une écrite le 15 octobre 1700 par Champigny ; l'autre, du 18 octobre 1700, signée également du gouverneur Callière :

J'auray beaucoup de plaisir et même du soulagement lorsque le S de la Poterie Controleur s'Apliquera a bien remplir ses fonctions. Je ne rencontre en cela aucun obstacle, au contraire je l'excite quelque fois a y donner tout l'attachement qu'il est necessaire Et luy ay donné communication de l'état des fonds ordonnez⁵¹.

Ce que Sa Majesté nous marque pour lenregistrement qu'elle souhaite qui soit fait par le controleur qu'elle entretient, sera ponctuellement exécuté, pouvù que le S de la Poterie qui en fait la fonction y soit exact de sa part, etant tres dispose a le faire, et faire pour cela ce que Sa Majesté desire⁵².

Faut-il lire dans ces quelques lignes que la Potherie exerçait mal ses fonctions de contrôleur? On ne saurait l'affirmer, d'autant plus que les preuves semblent bien faibles. Comment expliquer cette décision de quitter le pays alors qu'il vient tout juste d'y « prendre femme et terre⁵³ »?

Jacques, le frère de la Potherie, occupait depuis 1696 le poste de Major à la Guadeloupe où demeurait également Charles-Auguste, le père du contrôleur, inhumé dans

⁴⁸J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 23.

⁴⁹Bonnault. « Bacqueville de la Potherie », dans *DBF*.

⁵⁰Dans sa lettre du 2 juin 1699, il écrit : « M. de la Touche et moi ne nous amusons point à la bagatelle. Nous savons que les ordres de la marine disent que l'on *portera l'ordre* tous les jours aux commissaires et aux contrôleurs, on ne veut pas le faire. Pourquoi? c'est que l'on ne veut point entendre parler de la marine » (Col., C^{11A}, vol. 17, fol. 112-114). Il faut lire également avec qu'elle violence il parle du gouverneur dans cette même lettre ainsi que dans certains passages du mémoire de 1701/1702 (Col., F³, A2 fol. 255-268).

⁵¹Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 92-108.

⁵²*Ibid.*, fol. 3-21.

l'île le 7 mai 1702, ce qui laisse croire que la date de sa mort est probablement postérieure à l'été 1701⁵⁴. D'après les recherches de Le Blant⁵⁵, Jacques serait mort en 1698, et non en 1701 comme l'indique le père Labat dans sa relation⁵⁶. Le père dominicain explique la venue de la Potherie aux îles de la façon suivante :

[...] il avoit quitté sa femme et l'emploi qu'il avoit d'Inspecteur ou Contrôleur des Fortifications quand il avoit appris la mort de son frere et de son Pere, esperant que l'honneur qu'il avoit d'appartenir à un de nos Ministres du côté des femmes⁵⁷ lui procureroit tout au moins la charge de son frere, et peut-être les moïens de rétablir sa maison⁵⁸ [...].

Si l'affirmation de Labat est véridique, La Potherie a appris la mort de son frère dès l'été 1700, vraisemblablement après le 5 juillet quand il achète sa terre à Saint-Ours, puisque c'est en cette année qu'il sollicite un poste aux Antilles⁵⁹. Il se peut également que son père ne soit pas décédé encore à ce moment et que seule la mort de son frère l'ait motivé à partir, malgré ce que prétend Labat. D'autre part, il est possible mais peu probable que cette décision n'ait pas de rapport direct avec la mort de l'un ou l'autre de ses parents.

Quoi qu'il en soit, il reçoit le 31 mai de l'année suivante l'autorisation royale de se rendre à la Guadeloupe comme lieutenant de compagnie⁶⁰. On ne connaît pas la date exacte de son départ du Canada, mais il semble que ce soit entre le mois d'août et le 5 octobre, date à laquelle Callière mentionne son remplacement par Monseignat⁶¹. À la suite de l'ordre qu'il

⁵³J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 23.

⁵⁴Se référant à Labat, J.-E. Roy affirme que la Potherie apprend la mort de son père et celle de son frère à l'été 1701.

⁵⁵« La famille Le Roy dite de Bacqueville et de de La Potherie », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 68-69.

⁵⁶Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, p. 243.

⁵⁷En 1697, Jérôme de Phélyppeaux épouse Christine-Éléonore de La Rochefoucauld de Roye, apparentée à l'historien (Bacqueville de la Potherie est un le Roy) (Boisnard, *Les Phélyppeaux. Une famille de ministres sous l'Ancien Régime*, p. 67).

⁵⁸Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, p. 243.

⁵⁹Voir *supra*, n. 41.

⁶⁰Col., B²², fol. 234.

⁶¹Col., C^{11A}, vol. 19, fol. 295. De cette époque date vraisemblablement le long mémoire de la Potherie sur l'état de la colonie adressé au ministre Pontchartrain (Col., F³, A², fol. 255ss). L'auteur de la note ajoutée à la fin de la lettre de la Potherie datée du 11 août 1700 mentionne que le contrôleur, avant de quitter la colonie, doit écrire un mémoire sur l'état de ses travaux destiné à son successeur (voir *supra*, n. 41). Nous ne possédons pas de mémoire adressé directement à Monseignat, mais il n'est pas

reçoit le 24 avril 1702⁶², il occupe les fonctions d'aide-major et c'est au cours de l'année suivante que le Père Labat le rencontre :

C'étoit un homme de trente-cinq ans, d'une petite taille assez bien prise, il avoit la physionomie d'un homme simple et sans malice, et sa physionomie n'étoit point trompeuse : il étoit meilleur Chétien que soldat ; et quoiqu'il eût demeuré longtems en Canada, où l'on dit que la valeur est à très-bon marché, il n'en avoit fait aucune provision ; il ne laissoit pas de nous conter une infinité d'histoires extraordinaires du courage des Creolles de ce pais-là, dans les guerres que l'on avoit eu contre les Anglois et contre les Iroquois ; mais comme il ne s'y étoit pas trouvé en personne, on se dispensoit de croire tout ce qu'il en rapportoit sur le rapport d'autrui, et c'est pour cela que je n'en dirai rien. Cependant, à l'exemple de ces Messieurs les Canadiens il avoit fait faire une petite hachette qui s'emmanchoit dans une canne de trois pieds de long, qu'il appelloit un casse-tête, on jugea aisément que cet instrument étoit trop court pour qu'il s'en pût servir⁶³.

À partir de cette époque, notre connaissance de Bacqueville de la Potherie se limite à l'existence d'une importante correspondance (lettres et mémoires⁶⁴) qu'il a entretenue avec

impossible que celui que nous ayons soit bien celui qui avait été commandé à la Potherie et que Monseignat en ait pris connaissance, malgré le fait qu'il n'en soit pas le destinataire officiel.

⁶²Col.. D, vol. 2, C, vol. 77.

⁶³*Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, p. 243-244.

⁶⁴Nous n'avons malheureusement pas accès pour l'instant à ces lettres et ces mémoires qui se trouvent aux Archives Nationales à Paris. Nous nous contentons ici d'en donner les références que fournit Le Blant dans son étude :

-Relation sur l'attaque de la Guadeloupe par Codrington (Lettres des 19 et 22 mai 1703. Col.. C⁷, A⁵ et F. Morceau de St-Méry Col.. F³, vol. 18).

-Projet de fortification de la colonie avec des redoutes faites de troncs d'arbres (Lettre d'Auger du 15 octobre 1703. Col., C⁷, A⁵).

-Demande de l'érection de sa plantation en baronnie (Lettre du 23 octobre 1703 Col., C⁷, A⁵ et Mémoire à De Feuquières et Blondel, gouverneur et intendant de la Guadeloupe (septembre 1726, Col.. F³, vol. 18, fol. 132).

-Mémoires pour l'établissement d'une paroisse au Gros Morne :

au ministre (16 juillet 1730, Col., F³, vol. 18, fol. 150).

à Monsieur de Maurepas (1732, *ibid.*, fol. 156).

à Monsieur de Maurepas (29 mai 1732, *ibid.*, fol. 185).

à du Poyet (22 avril 1732, *ibid.*, fol. 188).

à d'Orgeville, intendant de la Guadeloupe (8 mai 1732, *ibid.*, fol. 192).

lettre (29 mai 1732, Col., F³, vol. 18).

-Exposé sur l'expédition de Rouville et d'Eschailons en Nouvelle-Angleterre (Col., C⁷, A⁵)

-Exposé sur les démêlés qu'il a avec les personnes de la colonie :

Plaintes contre Du Chatel, capitaine (13 janv 1703, *ibid.*),

Plaintes contre La Malmaison (30 mars, 29 avril, 29 mai, 30 mai et 9 juill 1709, *ibid.*).

le gouvernement français pour le développement de la colonie de la Guadeloupe⁶⁵. Il meurt dix-sept ans après sa femme Élisabeth, le 29 mai 1732, emporté par la maladie⁶⁶.

Même si Bacqueville de la Potherie a vécu seulement trois ans à peine en Nouvelle-France, il manifeste un grand intérêt pour les affaires de la colonie, spécialement pour tout ce qui touche les affaires diplomatiques avec les Amérindiens. Le contrôleur de la marine arrive en Nouvelle-France à l'un des moments les plus importants dans l'histoire des relations franco-amérindiennes, particulièrement les relations franco-iroquoises. Dès le printemps 1699, les négociations pour la paix entre les Français, leurs alliés et les Iroquois reprennent plus intensément que jamais et, jusqu'à la fin de l'été 1701, les rencontres diplomatiques se succéderont rapidement. On assiste alors au dernier acte d'une joute diplomatique qui dure depuis près de dix ans. En juillet-août 1701, la Potherie en verra la clôture lors de l'ultime rencontre tenue à Montréal et surnommée la Grande Paix⁶⁷. Ses revendications du mois d'août 1700 auraient-elles porté fruit et les autorités lui auraient-elles permis « d'entrer dans des Conseils généraux⁶⁸ »? Probablement.

Des quatre tomes que comprend son *Histoire*, la Potherie en consacra deux aux mouvements de guerre et de paix entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, c'est donc dire quelle importance ce sujet avait pour lui. Parce qu'on ne peut comprendre la Paix de Montréal si l'on n'en connaît les prodromes, l'historien décrit avec précision les rencontres qui l'ont précédée. Qu'on accepte de revenir un peu en arrière et l'on se

⁶⁵Les comptes rendus de la correspondance coloniale nous laissent savoir que la Potherie a eu pendant cette période plusieurs démêlés, notamment avec les marchands de Dieppe (Col., B²⁶, fol. 112, 125), de même qu'avec les autorités de l'endroit (Col., B³⁰, fol. 614 ; Col., B³², fol. 133). Comme il le faisait pendant son séjour au Canada, il continue d'écrire au ministre pour se plaindre des comportements de ceux qui l'entourent ou pour réclamer des droits ou des privilèges particuliers (Col., B³³, fol. 228 ; Col., B³⁶, fol. 543 ; Col., B³⁷, fol. 14-16). Il obtient en 1713 une pension du Roi (Col., B³⁵, fol. 218) et l'année suivante, le titre d'enseigne à Saint-Domingue et le grade de lieutenant colonel réformé des milices du Capitaine (Col., B³⁶, fol. 170, 184). Un autre document daté du 19 novembre de la même année mentionne le séjour de la Potherie en France en 1714 (*ibid.*, fol. 295).

⁶⁶J.-E. Roy a étudié de façon assez précise l'histoire entourant la succession du couple la Potherie et en fait un rapport dans son article (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 24-26, 43-44).

⁶⁷Le texte de l'*Histoire* nous assure qu'il s'y trouvait bien (t. IV, p. 194, 199, 200, 202, 227).

⁶⁸Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149.

rendra compte, comme la Potherie, que l'histoire de la diplomatie entre les Français et les Amérindiens du Nord-Est (particulièrement les Iroquois) est longue : il faut en chercher les origines au début du XVII^e siècle.

LA DIPLOMATIE FRANCO-AMÉRINDIENNE

Alliances et affrontements au XVII^e siècle

Le commerce a apprivoisé ces peuples, on les a attirés chez les François, & les François qui s'étoient insinué dans leur esprit, ont pénétré insensiblement dans leur pais. Tout nous est devenu facile à la suite de tems ; l'union s'est cimenté de part & d'autre, on a pris leurs interêts communs, & ils sont devenus nos amis : on les a soutenus dans leurs guerres, & ils se sont déclaréz en notre faveur (La Potherie, *HLS*, t. II, p. 2).

Si le XVI^e siècle est marqué par le contact entre Français et Amérindiens, les premières années du XVII^e siècle semblent non moins déterminantes pour le développement des relations étroites qui devaient s'instituer entre ces deux groupes. L'échange entre ceux-ci est jusqu'alors de nature essentiellement commerciale, et tout porte à croire qu'il ne soit effectif qu'à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle. On est aujourd'hui certain que des pêcheurs français⁶⁹ se rendent régulièrement sur les côtes de Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent dès le début du XVI^e siècle, mais les premières occasions qu'ont les Français de commercer avec les Indiens ne surviennent que beaucoup plus tard⁷⁰ avec l'avènement des « pêches à la "morue

⁶⁹Principalement des Bretons, des Normands et des Basques. Des Anglais, des Portugais et des Espagnols ont aussi pris part à ces pêches (Beaulieu et Ouellet, « Introduction », dans Champlain, *Des Sauvages*, p. 13, 18-19 ; voir également Turgeon, « Pour redécouvrir notre XVI^e siècle : les pêches à Terre-Neuve d'après les archives notariales de Bordeaux »).

⁷⁰Comme le font remarquer Beaulieu et Ouellet, il est fort probable qu'Amérindiens et Européens aient déjà échangé des produits avant ce temps, mais les documents que nous possédons ainsi que les découvertes archéologiques ne nous permettent pas d'affirmer avec certitude qu'il y ait eu alors un commerce des fourrures très développé (*ibid.*, p. 14-17). Par ailleurs, on sait que certains peuples amérindiens, comme les Hurons et les Iroquois, sont entrés en contact avec les produits européens avant même d'en connaître les détenteurs : « Les produits européens atteignent la Huronie vers 1580 alors que Hurons et Européens ne se sont jamais rencontrés. Les marchandises européennes empruntent aussi la route du wampum vers l'Iroquoisie, soit par le Saint-Laurent, la vallée du Richelieu, le lac Champlain et l'Hudson, soit par le Saint-Laurent, le Sault-Saint-Louis, le lac Ontario

sèche” » et à la baleine, « qui exige[ent] l’installation de camps le long des côtes pour le séchage du poisson ou la fonte des huiles⁷¹ ». Ainsi, les séjours plus longs des pêcheurs ont permis, croit-on, le développement du commerce entre les Français – généralement, les Européens – et les Amérindiens, dont les fourrures à bon marché ne manquent pas de tenter les nouveaux « partenaires⁷² ». En se superposant aux activités de la pêche, et bientôt en les supplantant, le commerce des fourrures instaure entre les principaux intéressés des rapports plus réguliers et plus stables. Lorsque Pierre de Chauvin, qui détient le monopole exclusif de la traite en Nouvelle-France et en Acadie, fonde à l’été 1600 le poste saisonnier de Tadoussac, le commerce franco-amérindien repose depuis déjà quelques années sur une base relativement solide.

Or, les relations franco-amérindiennes ne tarderont pas à acquérir une nouvelle dimension. Le 15 mars 1603, Samuel de Champlain s’embarque sur le navire de Gragé du Pont et part pour la Nouvelle-France. La *Bonne-Renommée* accoste à Tadoussac le 26 mai de la même année et, dès le lendemain, l’équipage se rend à la pointe Saint-Mathieu, « qui est à une lieue de Tadoussac⁷³ », pour rencontrer les Indiens :

Ayant mis pied à terre, nous fûmes à la cabane de leur grand sagamo, qui s’appelle Anadabijou, où nous le trouvâmes avec quelque 80 ou 100 de ses compagnons qui faisaient tabagie (qui veut dire festin), lequel nous reçut fort bien, selon la coutume du pays et nous fit asseoir auprès de lui, et tous les Sauvages arrangés les uns auprès des autres

et de là, par chemins de pied, vers les lacs Oneida, Cayuga et Sénéca. Les premiers produits européens atteignent les Sénécas (la tribu iroquoise la plus à l’ouest) entre 1550 et 1575. Chez eux, dès avant 1590, les outils de métal ont remplacé les haches de pierre et les couteaux de silex » (Delâge, *Le pays renversé*, p. 93).

⁷¹Beaulieu et Ouellet, « Introduction. Les Français et l’Amérique du Nord avant Champlain », dans Champlain, *Des Sauvages*, p. 14 ; Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 179-180 ; Delâge, *Le pays renversé*, p. 42-43, 93.

⁷²« Depuis le Moyen Âge, les fourrures représentaient un article de luxe prisé par les classes dirigeantes européennes [...]. On pense généralement que l’impulsion nécessaire au développement de ce commerce [celui des fourrures] vient d’une nouvelle mode, celle du chapeau de castor, qui se développe en Europe après 1550. Cette hypothèse est vraisemblable, mais trop d’éléments manquent encore pour l’accréditer complètement. Certes, sans cette mode, le commerce des fourrures n’aurait pas pu prendre l’ampleur qu’il connaîtra au XVII^e siècle, mais est-elle vraiment à l’origine des tout premiers développements de la traite? Ne serait-ce pas plutôt l’arrivée des premières fourrures canadiennes sur le marché français qui vient réactiver une mode, déjà présente au Moyen Âge, mais tombée dans l’oubli à cause de la rareté du castor? » (Beaulieu et Ouellet, « Introduction », dans Champlain, *Des Sauvages*, p. 14, 17).

⁷³Champlain, *Des Sauvages*, p. 95.

des deux côtés de ladite cabane. L'un des Sauvages que nous avons amenés⁷⁴ commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que *sadite Majesté leur voulait du bien et désirait peupler leur terre et faire [la] paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois) ou leur envoyer des forces pour les vaincre [...]* après qu'il eut achevé sa harangue, ledit grand sagamo Anadabijou, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du pétun et en donner audit sieur du Pont Gravé de Saint-Malo et à moi, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui; ayant bien pétuné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant posément, s'arrêtant quelquefois un peu, et puis reprenait sa parole, en leur disant que véritablement ils devaient être fort contents d'avoir *sadite majesté pour grand ami* ; ils répondirent tous d'une voix: « ho, ho, ho », c'est-à-dire « oui, oui ». Lui, continuant toujours *sadite harangue*, dit qu'*il était fort aise que sadite Majesté peuplât leur terre et fit la guerre à leurs ennemis, qu'il n'y avait nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux Français. Enfin, il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pourraient recevoir de sadite Majesté*⁷⁵.

Un peu plus loin, le texte nous apprend que les Amérindiens⁷⁶, réunis à Tadoussac ce jour-là, sont en guerre contre les Iroquois et qu'ils viennent de remporter sur eux une victoire importante. Nous ne possédons guère plus d'informations sur cette rencontre du 27 mai, mais le texte de Champlain est assez précis pour qu'on puisse croire à une alliance véritable entre les Français et les Amérindiens de Tadoussac⁷⁷. En s'engageant à soutenir les Montagnais et les Algonquins dans leur guerre contre les Iroquois, les Français outrepassent le rôle de simple partenaire commercial que leur a octroyé jusqu'alors la traite des fourrures, et c'est précisément parce qu'ils veulent conserver ce rôle qu'ils sont prêts à faire cette alliance ainsi que celles qu'ils feront ultérieurement. Ce n'est cependant que six ans plus tard, à l'été 1609, que cette alliance se concrétise, au moment où Champlain accepte d'accompagner sur la rivière Richelieu les guerriers

⁷⁴En 1602, François Gravé du Pont avait ramené en France trois Montagnais qui avaient été présentés au Roi (Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 241-242 ; Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 42).

⁷⁵Champlain, *Des Sauvages*, p. 95-97. C'est nous qui soulignons.

⁷⁶Des Etchemins, des Algonquins et des Montagnais (*ibid.*, p. 98).

⁷⁷Sur cette rencontre de 1603, on pourra consulter l'article de Girard et Gagné, « Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », dans *Recherches amérindiennes au Québec*.

montagnais, algonquins et hurons⁷⁸ qui s'apprêtent à y mener une attaque contre les Iroquois. Cette expédition, de même que les deux qui suivront en 1610 et en 1615, seront pour les Français des occasions de consolider leur union avec leurs nouveaux alliés⁷⁹; il semble qu'ils aient assez tôt compris la nécessité d'appuyer de toutes les manières possibles ceux dont ils cherchaient à tirer profit⁸⁰.

D'autre part, ces trois expéditions auront permis à Champlain et aux Français de poursuivre l'exploration du pays⁸¹ et, surtout, d'entrer en contact pour la première fois avec les Iroquois dont ils n'ont jusqu'alors qu'entendu parler. Si l'alliance qu'ils ont formée avec les peuples algonquiens et les Hurons est suffisamment solide pour qu'ils puissent, au moins depuis 1615, entretenir avec eux un commerce relativement stable, les Français ne semblent pas moins intéressés, surtout à partir des années 1620, à traiter avec les Iroquois, probablement les seuls Agniers : « [...] ce commerce supplémentaire

⁷⁸C'est en 1609 seulement que les Hurons se joignent aux Montagnais et aux Algonquins pour attaquer les Iroquois. Par l'entremise d'Iroquet, un chef de la Petite Nation, les Hurons rencontreront les Français pour la première fois à l'été 1609, à Québec. Dès ce moment, Français et Hurons entrevoient la possibilité d'une alliance commerciale étroite leur permettant de traiter directement ensemble. Se voyant ainsi menacés de perdre leur rôle d'intermédiaire dans le commerce avec les Français, les Algonquins tenteront d'entraver ce rapprochement, mais n'y arriveront pas. Le voyage de 1611 d'un jeune français en Huronie (probablement Étienne Brûlé), celui de Champlain lui-même en 1615, l'échange d'otages et de présents de part et d'autre servent à cimenter cette alliance qui unirait les Hurons et les Français pour les années à venir (Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 245-255 ; Beaulieu et Ouellet, « Introduction », dans Champlain, *Des Sauvages*, p. 25).

⁷⁹Les expéditions de 1609 et de 1610 se solderont par des défaites des Iroquois qui ne sont pas en mesure de résister aux attaques armées des Français. En 1615, Ceux-ci et leurs alliés ne parviennent pas à assiéger les villages iroquois. La guerre avec sera cependant interrompue et les incursions iroquoises dans la plaine laurentienne ne reprendront qu'au début des années 20. Dans ses mémoires, Champlain raconte lui-même le détail de ces expéditions (*Œuvres*, t. I, p. 178-200, 210-225). On pourra également consulter Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs* p. 241-255, Beaulieu, p. 43-48 et La Potherie, *HAS*, t. I, p. 315-318.

⁸⁰« Champlain, mieux que tout autre, a saisi qu'il ne suffisait pas d'être marchand pour faire la traite des fourrures, qu'il fallait tenir compte des mœurs amérindiennes. De là lui vint son succès. Au-delà de l'homme, on observe l'organisation du commerce dans des formes compatibles aux deux économies. La traite des fourrures n'est pas qu'une affaire de prix. Ainsi, à la demande des Hurons qui rencontrent les Français pour la première fois en 1609, il y a alliance, puis expédition militaire commune, échange de personnes qui deviendront à la fois otages et interprètes, instauration d'une relation exclusive [...] Si traiter c'est aussi faire la paix, si commercer c'est aussi pratiquer la diplomatie et créer des amitiés, on ne peut conclure de traités avec une multitude de vendeurs qui se font concurrence. [...] les sociétés amérindiennes imposent aux Européens la participation à leurs guerres comme condition à l'échange » (Delâge, *Le pays renversé*, p. 107 ; La Potherie, *HAS*, t. II, p. 82).

⁸¹Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 44-45.

aurait ajouté 7 500 peaux à celles qu'ils exportaient chaque année de Tadoussac et dont le nombre se situait entre 12 000 et 22 000⁸² ». De leur côté, les Agniers se montrent plutôt favorables à ce projet, qui leur permettrait de profiter de la concurrence des prix entre les Français et les Hollandais avec qui ils commercent depuis déjà quelques années⁸³. En 1624, un traité de paix générale signé à Trois-Rivières⁸⁴ mettra fin temporairement aux conflits entre les nations alliées des Français et les Iroquois qui avaient repris plus intensément au début des années 20. À cette date, les Agniers sont engagés dans une guerre avec la nation des Mahingans qui les empêche – notamment, par sa situation géographique – de commercer avec les Hollandais. Aussi la paix de 1624 leur permet-elle d'abandonner pour un temps leurs pressions sur les Algonquins, les Montagnais et les Hurons et d'intensifier leurs attaques sur les Mahingans⁸⁵. Pour Champlain et les Français, cette paix sanctionne la possibilité d'une ouverture diplomatique du côté iroquois. Ils s'opposeront très fortement à leurs alliés lorsque ceux-ci feront sentir leur intention de s'allier aux Mahingans dans la guerre contre les Agniers⁸⁶. Car il semble que les alliés devaient naturellement être craintifs devant une

⁸²Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 253.

⁸³En 1615, quatre ans après que Henri Hudson ait exploré la rivière qui portera son nom, les Hollandais construisent un premier poste de traite à Manhatte, puis un autre à Orange quelques années plus tard et commencent dès lors à commercer avec les Indiens de l'endroit (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 142).

⁸⁴La seule description de cette rencontre nous est donnée par Chresien Leclercq : « On n'avoit jamais vu jusqu'alors, un concours de tant de nations différentes. [...] il y avoit des interpretes pour chacune [d'elles] : on fit toutes les ceremonies ordinaires, de la chaudiere de paix, des presens, des festins & des danses, de la part de ces nations, auxquels les François repondirent de même. Enfin la paix tant desirée fut conclüe entre les Iroquois, les François, les Hurons, & nos alliés » (cité dans Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 50).

⁸⁵Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 254.

⁸⁶Comme le souligne Beaulieu, il importe de noter qu'il existe également des divisions sur cette question entre les différentes nations alliées des Français, notamment les Montagnais et les Algonquins : « Les propositions d'alliance avec les Mahingans contre les Agniers avaient donné lieu à de vifs débats. Bien qu'il ne soit pas possible de faire une coupure franche et radicale entre les Montagnais et les Algonquins à ce sujet, les premiers apparaissent nettement plus favorables à l'alliance avec les Mahingans et à la reprise de la guerre que les seconds. Cela tient, semble-t-il, aux tensions importantes qui existaient à ce moment entre les Français et les Montagnais et au désir qui en découlait, chez les Montagnais, d'ouvrir une nouvelle voie commerciale grâce à l'alliance avec les Mahingans » (*Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 255, 90-92).

éventuelle alliance franco-iroquoise, qui risquait de mettre en péril le réseau commercial établi depuis déjà assez longtemps et, au pis, de les en exclure totalement.

Ayant vaincu les Mahingans, les Agniers ne tarderont pas à reprendre leurs incursions dans la vallée laurentienne et sur l'Outaouais. Cette victoire leur permet également de recommencer à faire la traite avec les Hollandais, car ils obstruent les voies commerciales du réseau français et deviennent bientôt une menace pour Champlain. Par ailleurs, il semble qu'il existe depuis 1627 au moins certaines tensions entre les Français et leurs alliés⁸⁷. À partir de 1632/1633, au moment où ses alliés commencent à faire sentir leur intérêt de se rapprocher des Iroquois, Champlain entrevoit donc la nécessité d'envahir les Agniers et tente de renouveler l'alliance fragile avec les Algonquins, les Montagnais et les Hurons. Mais ses projets ne se réaliseront pas et ses alliés signeront avec les Agniers la paix de 1634⁸⁸ qui sera rompue dès l'année suivante. La décennie de 1630 est donc fortement marquée par l'intensification des divisions, d'une part, parmi les nations alliées, qui ne sont pas unanimes sur l'attitude à adopter devant les Français et les Iroquois, de l'autre, entre les alliés et les Français. Après 1635, ceux-ci auront une nouvelle occasion d'en témoigner quand ils refuseront aux Algonquins et aux Montagnais de les accompagner dans l'offensive

⁸⁷ Pendant le siège de Québec, Champlain adopte à l'égard des Indiens – particulièrement les Montagnais – une attitude rigide et cherche à les empêcher de faire la traite avec les occupants anglais. Comme le note Beaulieu, il semble même que son projet de guerre contre les Iroquois ait été pour une part conçu dans le cadre d'une rivalité entre les Français et les Anglais : « Le retour des Anglais dans la vallée du Saint-Laurent, en 1633, est extrêmement menaçant pour les Français. Par ses promesses d'assistance, Champlain souhaite visiblement resserrer les liens commerciaux avec les anciens alliés et les inciter à commercer avec les Français plutôt qu'avec leurs rivaux. Mais Champlain fait plus que promettre son assistance militaire aux Montagnais, aux Algonquins, aux Népissingues et aux Hurons. Tranchant avec l'attitude qu'il avait adoptée en 1627, il se fait l'ardent promoteur d'un projet d'invasion du pays des "Yrocois" » (*ibid.*, p. 99).

⁸⁸ Cette paix se traduit par deux traités, tous deux signés à l'automne 1634 : un premier impliquant les Montagnais, les Agniers et les Onneiouts, et peut-être les Algonquins et les Onnontagués ; un second signé par les Hurons et les Tsonnontouans (*ibid.*, p. 105-108). Par ailleurs, il est possible que déjà à cette époque les Français aient entrepris des démarches diplomatiques auprès des nations occidentales de la Ligue iroquoise, notamment les Onneiouts et les Onnontagués. Voir à ce sujet les pages 112-119 du même ouvrage.

prévue contre les Agniers, qui ont alors repris leurs attaques dans la plaine laurentienne⁸⁹.

Lorsque les Agniers se présentent à Trois-Rivières en 1641 et proposent une paix séparée aux Français, ceux-ci refusent et leur font savoir qu'ils ne consentiront à rien tant que les Agniers refuseront de faire aussi la paix avec leurs alliés. Les Français ne peuvent se permettre d'abandonner leurs alliés – avec qui les liens ne sont pas toujours solides –, au risque de les voir se retourner contre eux. Mais pour les Agniers, la paix générale est incompatible avec l'objectif qu'ils poursuivent, « le même [...] que depuis la fin du XVI^e siècle : établir leur contrôle sur la vallée du Saint-Laurent, en éliminant ou en repoussant les populations autochtones qui y habitent⁹⁰ ». Ils quittent donc Trois-Rivières en ripostant et pillent des canots algonquins et hurons⁹¹.

Ce désir d'une paix générale exprimé par Montmagny en 1641 est d'autant plus irréaliste que les Agniers, de même que les Onneiouts et les Onnontagués, ont déjà commencé à pénétrer vers le nord-ouest et à mener leur guerre aux peuples algonquins et surtout aux Hurons⁹². Même si la destruction du premier village huron ne date que de 1642, il semble que les Iroquois circulent en Huronie au moins depuis 1640 et qu'ils capturent à tout moment des femmes et des enfants⁹³. Dans la plaine laurentienne, les hostilités reprennent de plus belle contre les Algonquins et les Montagnais qui, à partir

⁸⁹« Les circonstances qui ont conduit à la reprise des hostilités sont nébuleuses, mais il semble bien qu'elles tiennent pour l'essentiel à la volonté des Algonquins d'établir des relations commerciales directes avec les Hollandais » (*ibid.*, p. 119, 93-108, 125, 255).

⁹⁰*Ibid.*, p. 256.

⁹¹Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 226 ; *Relations*, 1641, t. III, p. 42-45.

⁹²Bruce Trigger fait le point sur les différentes motivations qui ont pu amener les Iroquois à faire la guerre au nord-ouest. Si certains croient que les Iroquois aient voulu par là faire des captifs pour remédier à la mort des leurs causée par les épidémies, il semble plus juste, selon Trigger, d'attribuer aux offensives iroquoises des causes économiques : « [...] les Iroquois décident vraisemblablement d'obtenir plus de fourrures en agrandissant leurs territoires de chasse vers le nord, et d'y incorporer le périmètre sud du Bouclier canadien où abonde un excellent castor. Il leur faut donc, soit déloger les peuples chasseurs qui y habitent, soit les dominer [...]. Les principales régions riches en castor qu'ils [les Iroquois occidentaux] veulent exploiter se situent au centre de l'Ontario et dans la région supérieure des Grands Lacs, mais l'accès demeure risqué tant que les Hurons leur barrent la route vers le nord. Les Iroquois décident donc de disperser les Hurons, ce qui par la même occasion leur rapportera un énorme butin de fourrures et d'articles européens » (*Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 361-362).

de 1641, subissent de lourdes pertes. Malgré tout, Montmagny et les Français n'ont pas abandonné l'espoir de se rapprocher des Iroquois, et l'année 1645 leur donnera l'occasion de faire une nouvelle tentative. En juillet et en septembre, toujours à Trois-Rivières, se tiendront deux assemblées au terme desquelles les Agniers, les Français et leurs alliés hurons et attikamèques signeront un traité de paix. Le ressentiment que les Agniers ont pour les Algonquins et les Montagnais les incite à exiger que ceux-ci soient exclus du traité. Soucieux de parvenir à une entente, les Français accepteront lors d'un conseil privé de laisser tomber ceux de ces deux groupes qui ne sont pas baptisés, c'est-à-dire la majorité⁹⁴. Bien qu'elle ne soit pas tout à fait « universelle », cette paix n'en demeure pas moins importante dans l'histoire de la diplomatie franco-amérindienne, en ce qu'elle regroupe plusieurs nations. D'autre part, le conseil de juillet 1645 est particulièrement intéressant du point de vue du protocole diplomatique. La description détaillée qu'en fait le jésuite Barthélémy Vimont dans la *Relation* de 1644-1645⁹⁵ nous permet d'observer les différents moments de la rencontre diplomatique franco-amérindienne et de prendre connaissance des rituels qui se retrouveront dans la plupart des rencontres ultérieures, notamment celle de l'été 1701 à Montréal.

Paradoxalement, la paix de 1645 et les négociations qui l'ont suivie ne sont pas sans liens avec les tensions entre Français, alliés, Agniers et Iroquois occidentaux qui commencent à refaire surface au moment de la signature du traité et dans les années qui suivront. Dès 1645, les Algonquins, par exemple, ont marqué leur méfiance envers les Français et n'ont pas démontré énormément d'enthousiasme à l'idée de faire la paix avec les Agniers, qui sans doute le leur ont bien rendu. Que dire de cette rivalité qui commence à se faire sentir de plus en plus entre les nations iroquoises occidentales et les Agniers, qui en 1646 ne manqueront pas d'être choqués lorsque Issac Jogues

⁹³*Ibid.*, p. 364.

⁹⁴Le compte rendu de cette audience n'apparaît pas dans la relation officielle, mais dans le *Journal* des jésuites. Jérôme Lalemant « le fait en latin, sans doute pour limiter les indiscretions » (Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 143, n. 39).

⁹⁵*Relations*. 1644-1645, t. III, p. 23-32.

apprendra aux Onnontagués la visite prochaine des Français en leur pays⁹⁶? Enfin, c'est à cette époque que les attaques iroquoises sur les Hurons se feront les plus intenses, à un point tel qu'à partir de 1647, certains d'entre eux, entièrement disposés à s'allier avec l'ennemi, entreprennent même des négociations auprès notamment des Onnontagués⁹⁷, au grand déplaisir des missionnaires et des autorités françaises. Ce climat de divisions marque donc très fortement les dernières années de la première moitié du siècle, qui prendra fin avec la destruction presque complète et la dispersion de certains peuples algonquiens, des Hurons, des Pétuns, des Neutres et des Ériés⁹⁸.

Du côté de la plaine laurentienne, les Français sont directement touchés par les assauts des Iroquois dans les Grands Lacs. À partir des années 50, il ne leur est plus possible de traiter aussi facilement avec les peuples de cette région et les offensives iroquoises qui se poursuivent dans la colonie ajoutent à la précarité de son équilibre économique. C'est donc dans la perspective d'une restructuration du réseau commercial qu'il faut considérer les tentatives de rapprochement entre les Français et les Iroquois dans les années 1650⁹⁹. Cette percée diplomatique ne se fera pas sans heurts et

⁹⁶Lors de la dernière visite des Agniers à Montréal en mai 1646, les Français décident d'envoyer une ambassade chez les Agniers dont fait partie le Père Jogues. On ne connaît pas les motivations précises des Français à ce moment, mais Beaulieu suggère deux hypothèses : les Français ont pu chercher « à faire marche arrière en ce qui concernait le statut des Algonquins et des Montagnais fixé dans le traité conclu cette année-là [1645] » ; d'autre part, « il est possible que Jogues ait eu aussi pour mandat d'ouvrir des discussions avec des représentants des autres nations de la ligue iroquoise » (*Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 152-153 ; p. 176).

⁹⁷Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 283-284 ; Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 365-366 ; Delâge, *Le pays renversé*, p. 228-229.

⁹⁸De la fin des années 40 jusqu'à 1654, les menaces constantes des Iroquois qui pèsent sur tous ces peuples forceront plusieurs d'entre eux à quitter leurs terres et entraîneront une importante transformation du territoire dans la région des Grands Lacs. En 1649, trois cents Hurons quittent Saint-Joseph et se rendent à Québec pour se mettre sous la protection des Français. Peu après, les Pétuns, certains algonquiens comme les NépiSSingues de même que les Neutres se déplaceront au sud ou à l'ouest, vers le lac Michigan. Les Ériés migreront plutôt vers le sud, sur les bords de la baie de Chesapeake (Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 373-375 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 300-303 ; Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 164-165, 173-174).

⁹⁹Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 201. Selon Delâge, le profit qu'ils avaient à retirer dans un éventuel commerce avec les Français était pour les Iroquois appuyé par une volonté de « restreindre leur dépendance vis-à-vis des Hollandais [...] puisque la guerre anglo-hollandaise de 1653-54 avait réduit les importations de marchandises de traite et fait monter très fortement les prix à Fort Orange » (*Le pays renversé*, p. 237).

provoquera l'intensification des rivalités déjà existantes au sein de la Ligue iroquoise¹⁰⁰ : les négociations entre les nations occidentales de la Ligue et les Français causent le mécontentement des Agniers, qui aspirent toujours à occuper la position d'intermédiaires dans le commerce des fourrures avec les nations des Grands Lacs. Ainsi, à partir de 1653, les Onnontagués et les Onneiouts¹⁰¹ puis les Agniers interrompent momentanément leurs incursions dans la plaine laurentienne et envoient des ambassades aux Français pour leur faire des propositions de paix¹⁰². Lors des conseils tenus à Montréal et à Québec, les Onnontagués et les Agniers demanderont tour à tour aux Français d'envoyer des missionnaires s'établir en leur pays. Il semble toutefois que le voyage du Père Simon Lemoyne en 1654 chez les Onnontagués, par lequel il confirme les volontés de paix des Français, n'ait pas plu aux Agniers, qui, à l'automne suivant, reprendront leurs hostilités contre les Français et leurs alliés¹⁰³.

À l'été 1655, sans doute dans l'espoir de reprendre des captifs faits par les Français et leurs alliés, les Agniers se rendent à Trois-Rivières et offrent aux Français « de renouer la paix¹⁰⁴ ». Une fois de plus, l'inclusion des Algonquins et des Hurons dans le traité de paix devient un sujet de mésentente entre les Français et les Agniers. Pour ceux-ci, il importe de pouvoir poursuivre leur guerre contre les alliés. Les Français y consentiront finalement et « comme dix ans plus tôt, [...] élaboreront un tortueux compromis, qui consist[e] à délimiter une zone neutre, où les Agniers s'engag[ent] à ne

¹⁰⁰Charlevoix. *HDGNF*, t. I, p. 318.

¹⁰¹Même s'ils ne prennent pas part aux négociations, les Tsonnontouans et les Goyogouins appuient ces tentatives de rapprochement avec les Français (Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 171, 197).

¹⁰²En juin 1653, les Onnontagués se rendent à Montréal et font aux Français des propositions de paix ; les Onneiouts suivront le mois suivant. Les Onnontagués reviennent dans la colonie, à Québec cette fois, au mois d'août et tiennent un conseil avec le gouverneur Lauson auquel assistent également des Hurons et quelques Agniers. Au même temps, d'autres Agniers s'étaient rendus à Trois-Rivières pour mener une attaque, mais entrent finalement en pourparler avec les Hurons et les Français. Ils reviendront à Québec au mois de novembre suivant où ils entrent une fois de plus en négociations avec le gouverneur. Enfin, l'année 1654 sera marquée par la confirmation de l'alliance entre les Français et les nations occidentales de la Ligue iroquoise : d'abord, lors d'une rencontre tenue à Montréal en mai 1654 à laquelle assistent des Onnontagués, des Français, des Amérindiens des Grands Lacs, des Pétuns et des Outaouais ; puis, lors de l'ambassade du Père Lemoyne en août de la même année (*ibid.*, p. 166-175).

¹⁰³*Ibid.*, p. 206.

pas attaquer les Algonquins et les Hurons¹⁰⁵ ». Comme l'année précédente à l'occasion de l'entente entre les Français et les Onnontagués, le gouverneur accepte également d'envoyer chez les Iroquois – cette fois chez les Agniers – le Père Lemoyne afin de montrer la sincérité de ses résolutions¹⁰⁶. À la même date, puis au début de l'année 1656, ce sera au tour des Tsonnontouans de mener une ambassade à Québec pour faire savoir au gouverneur qu'ils partagent les intentions des Onnontagués et des Onneiuots de contracter une alliance avec les Français et les nations alliées. Il semble que cette action diplomatique de même que l'ambassade de 1655-1656 des Pères Chaumonot et Dablon, qui constituait en quelque sorte le prélude à l'établissement d'une mission permanente chez les Onnontagués, soient à l'origine de la jalousie des Agniers. Dès le printemps suivant, ceux-ci reprendront leurs offensives dans la plaine laurentienne¹⁰⁷. En mai, ils se rendent à l'île d'Orléans pour y attaquer les Hurons¹⁰⁸ ; ils s'en prendront également quelques mois plus tard aux Français (dont fait partie Lemercier) et aux Indiens qui se dirigent vers le pays des Onnontagués pour fonder la mission de Gannentaa¹⁰⁹.

Comme souvent dans l'histoire, la cohabitation entre les Français et les Iroquois allait donner des résultats plus ou moins convaincants, mais tout au moins prévisibles : l'entreprise missionnaire se soldera par un échec et sera abandonnée moins de deux

¹⁰⁴ Marie de l'Incarnation, *Correspondance*, p. 564.

¹⁰⁵ Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 207-208.

¹⁰⁶ Comme le note Beaulieu, à cette époque, les Français ont privilégié les nations occidentales de la Ligue iroquoise dans leurs perspectives de réorganisation du commerce. Toutefois, la nécessité de conserver de bonnes relations avec les Agniers – notamment pour protéger la colonie de leurs attaques – les pousse à entretenir une « diplomatie parallèle » ; c'est dans cette optique que se fait le voyage du Père Lemoyne (*ibid.*, p. 209-213).

¹⁰⁷ Vers le même temps, les Agniers et le reste des Iroquois mènent la guerre aux Outaouais, qui, depuis la dispersion des Hurons, tiennent une place plus importante dans le commerce des fourrures avec les Français en occupant auprès d'eux le poste d'intermédiaire (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 52).

¹⁰⁸ Lors de cette offensive des Agniers, près d'une centaine de Hurons sont tués ou capturés. Pourtant, les Français ne leur portent aucun secours et ne mobilisent personne pour rattraper les Agniers qui quittent calmement les lieux. Comme le suggère Beaulieu, « on peut se demander si les Agniers n'avaient pas reçu l'assurance des autorités coloniales que les Français n'interviendraient pas s'ils venaient enlever de force les Hurons ». Les Hurons en voudront longtemps aux Français pour leur inaction (*Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 228-229).

après son établissement. De nombreux différends ne tardent pas à survenir entre certains Iroquois et les jésuites, au point que ceux-ci se sentiront à maintes reprises sérieusement menacés et seront forcés de quitter les lieux en secret, au mois de mars 1658. Si l'établissement de cette mission avait déplu aux Agniers, il n'avait pas fait non plus fait l'unanimité chez les Iroquois supérieurs, ni chez les Français eux-mêmes. Toutes ces dissensions expliquent – en partie du moins – qu'il ait eu si peu de suites¹¹⁰.

Entre temps, les Agniers, en réaction contre ce rapprochement entre les Français et les nations supérieures, poursuivent toujours leurs incursions dans la plaine du Saint-Laurent. Les Onnontagués et les Onneiouts se joignent bientôt au mouvement ; leurs relations avec les Français et les jésuites établis en Iroquoisie s'enveniment de plus en plus et, à partir du printemps 1657, leurs guerriers intensifient leur présence dans la colonie et menacent d'attaquer les alliés autochtones des Français. En août, des Onnontagués assassinent des Hurons faisant partie du convoi du Père Paul Ragueneau en route vers Gannentaa¹¹¹. Deux mois plus tard, les Onneiouts renchérissent en tuant des Français à Montréal. Cet affront – et ceux qui l'ont précédé – allait mener le nouveau gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge à durcir sa politique à l'égard des Iroquois : il « comande qu'on arreste en toutes les habitations des François tous les Iroquois qui s'y presenteroient, de quelque endroit qu'ils pussent estre¹¹² ». Ces nouveaux conflits entre Français et Iroquois des Cinq Nations ne connaîtront de trêve qu'à la décennie suivante.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 226-232 ; La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 53.

¹¹⁰ Des quatre nations occidentales, c'est chez les Onnontagués que le projet d'évangélisation des jésuites a récolté le plus de fruits. Mais, les Indiens ne tardent pas à faire un lien entre la présence des missionnaires parmi eux et la maladie qui se propage de plus en plus, augmentant considérablement le taux de mortalité. Ce sont notamment des Hurons – dont certains sont des captifs – résidant chez les Iroquois qui, se référant à ce qu'ils ont vu dans leur pays quelques années plus tôt, observent ce phénomène ; ils ne tardent pas à faire paraître aux yeux de tous les « sorcelleries » des jésuites (Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 232-237 ; Delâge, *Le pays renversé*, p. 237-242).

¹¹¹ « Lorsque Ragueneau demanda des explications aux Onnontagués, leur chef répondit que ce geste avait reçu l'assentiment des pères Lemerrier et Chaumonot, de même que celui du gouverneur » (Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 238).

¹¹² *Relation de 1657-1658*, cité dans Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 239.

Les années 1650 sont donc principalement marquées par une volonté de rapprochement entre les Iroquois occidentaux et les Français. Même si ceux-ci tentent de pacifier leurs rapports avec les Agniers, leurs efforts se concentrent surtout vers l'ouest¹¹³ où sont installés les Iroquois supérieurs, avec qui l'alliance religieuse, mais surtout commerciale, semble annoncer des profits plus grands. Les tensions entre les différents groupes – les Français, les nations alliées, les Agniers et les Iroquois occidentaux –, de même que les divisions qui s'installent à l'intérieur de chacun de ceux-ci, rendent de plus en plus illusoire la possibilité d'une alliance franco-iroquoise, et plus encore celle d'une paix universelle. Les Iroquois et les nations alliées des Français sont en guerre depuis déjà longtemps, et la présence française entre ces deux groupes ne suffit pas à éteindre les vieilles rancunes. Depuis le début du siècle – et jusqu'à 1701 – de nombreuses mésententes survenues entre les Français et les Iroquois au sujet des alliés provoquent la reprise des guerres¹¹⁴; il semble que c'est ce qui arrive à la fin des années 1650.

Les années 60 voient naître plusieurs nouvelles guerres, particulièrement celles qui opposeront les Iroquois aux Andastes et aux Mahingans¹¹⁵. Dans la colonie, les nations iroquoises continuent de mener leurs offensives, mais certaines d'entre elles entreprennent bientôt des démarches pour renouveler la paix avec les Français qui se montrent méfiants face aux propositions des Iroquois. Mais l'état précaire de la colonie, fortement touchée par les attaques des Iroquois, les pousse à accepter les propositions des ambassadeurs onnontagués et goyogouins qui se présentent à Québec à l'été

¹¹³ « Depuis le début du XVII^e siècle, les Français engagés dans le commerce des fourrures regardaient résolument vers l'ouest et le nord-ouest et toute leur stratégie, au début des années 1650, est orchestrée en fonction d'un retour dans ces régions. Dans une géopolitique axée sur l'expansion territoriale vers l'ouest, l'alliance avec les nations occidentales de la ligue iroquoise s'imposait d'elle-même » (Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 201).

¹¹⁴ « Une paix avec les Iroquois n'aurait été vraiment possible que si les Français avaient complètement abandonné leurs anciens alliés [...]. Le désir des Français de reconstituer leur réseau commercial dans la région des Grands Lacs, en s'appuyant notamment sur leurs anciens alliés, était aussi incompatible avec le projet d'une paix avec les Iroquois : les quatre nations occidentales ne voulaient pas abandonner la guerre de ce côté et les Agniers n'avaient pas l'intention de laisser circuler librement sur le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais les anciens alliés des Français » (*ibid.*, p. 258-259 ; voir aussi les pages 184-195).

1661¹¹⁶. Les Iroquois exigent qu'on leur envoie un missionnaire, « sans cela, point de paix, et la vie de vingt François captifs à Onnontaghé, est attachée à ce voyage¹¹⁷ ». Le Père Lemoine s'y rend et passe près d'un an à rétablir la mission d'Onnontagué. À la suite de ce voyage et de l'ambassade menée par Garakontié, un chef onnontagué, et les Tsonnontouans à l'automne 1661, un certain climat de paix semble rétabli entre les Français et au moins trois des Cinq Nations iroquoises :

{...} quelques-uns croient qu'il a si bien fait [le Père Lemoine, lors de son voyage], que nous n'avons plus que deux nations d'Iroquois sur nos bras : celle d'Onneïout et celle d'Agnié [...] Pour les trois autres plus esloignées, elles se disent bien de nos amies et de nos alliées, et cela, par l'entremise du bon Pere le Moine¹¹⁸ [...].

Il faudra cependant attendre encore quelques années pour que cet accommodement entre Français et Iroquois prenne la forme d'une entente en règle. Les alliés des Français profiteront de cette période d'incertitude pour marquer encore une fois leur mécontentement face à cette nouvelle paix qui se prépare. À la fin de l'été 1664, des Algonquins intercepteront l'ambassade menée par Garakontié, les Onnontagués et les Tsonnontouans en route vers Montréal¹¹⁹.

Néanmoins, l'expérience du passé – particulièrement de la décennie 1650 – empêchait les Français de croire en une alliance commerciale solide avec les Iroquois. Déjà en 1657, d'Ailleboust n'entrevoit rien d'autre que la destruction des Iroquois pour rétablir l'équilibre économique du pays. Dès 1660, les Français observent l'état

¹¹⁵ *Relations*, 1661-1662, t. V, p. 1-4.

¹¹⁶ Voici ce qu'écrit l'auteur de la *Relation* de cette année-là pour décrire l'accueil réservé aux propositions de paix des Iroquois : « La desolation y estoit pour lors si generale [à Montréal et dans la colonie], à cause du sang qui couloit de tous costez, et des maisons brulées par les ennemis, dont les restes fumoient encore, qu'à cette nouvelle, on fut contraint de faire comme font ceux qui se noyent : ils se prennent à tout ce qu'ils rencontrent, jusques à un fer tout rouge, s'il se presentoit ; ou comme les mariniers, qui, par l'effort de la tempeste, ayant perdu leur route ou leur timon s'abandonne au gré des vents, sans examiner s'ils leur sont favorables, ou s'ils leur sont contraires » (*ibid.*, 1660-1661, t. V, p. 9 ; pour le détail de cette rencontre, voir p. 6-10 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 349-350). Dans toutes les citations tirées des *Relations des jésuites*, nous avons rétabli la graphie des lettres *u : v* et *i : j* afin de faciliter la lecture.

¹¹⁷ *Relations*, 1660-1661, t. V, p. 8.

¹¹⁸ *Ibid.*, 1661-1662, t. V, p. 17.

¹¹⁹ *Ibid.*, 1663-1664, t. V, p. 32-35 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 374.

pitoyable dans lequel se trouve la colonie, sans cesse menacée par l'ennemi iroquois, et imaginent le pire :

[...] la guerre des Iroquois traverse toutes nos joies, et c'est l'unique mal de la Nouvelle-France, qui est en danger de se voir toute désolée, si de France l'on n'y apporte un puissant et prompt secours : car, pour dire vray, il n'y a rien de si aisé à ces barbares que de mettre, quand ils voudront, toutes nos habitations à feu et à sang, à la réserve de Quebec, qui est en estal de defense, mais qui toutefois ne seroit plus qu'une prison, dont l'on ne pourroit pas sortir en assurance, et où l'on mourroit de faim, si toute la campagne estoit ruinée¹²⁰.

Chez les autorités françaises de l'époque, on voit assez tôt la nécessité de mater la menace iroquoise¹²¹, mais les moyens dont on dispose ne suffisent pas¹²². À partir de 1663, le Roi de France « et son ministre Jean Baptiste Colbert [...] prennent en charge les affaires de la Nouvelle-France et réorganisent son administration ainsi que sa gestion économique¹²³ ». Cette nouvelle forme de gouvernement entraînera des changements importants dans la colonie : nouvelle politique de peuplement, instauration d'un conseil souverain chargé des affaires de la justice, projets de développement industriel et amélioration des techniques agricoles¹²⁴. C'est dans cette foulée que débarqueront en Nouvelle-France, à l'été 1665, le vice-roi de l'Amérique, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, le gouverneur Courcelles, l'intendant Talon et le régiment de Carignan-Salières, « nouvellement arrivé de Hongrie, où il s'étoit fort distingué dans la guerre contre les Turcs, & qui étoit destiné pour la faire aux Iroquois¹²⁵ ». Dès l'hiver

¹²⁰ *Relations*, 1659-1660, t. V, p. 4.

¹²¹ Pour les jésuites, la guerre contre les Iroquois s'inscrit directement dans l'entreprise d'évangélisation : « [...] nous nous promettons bien plus, sachans les vœux, les prieres, les penitences, et toutes sortes de bonnes œuvres qui se font presque par tout pour la conversion de nos Sauvages ; et apprenans les bons desseins que Dieu a inspirez à plusieurs personnes de grand merite, de procurer la destruction de l'Iroquois, c'est-à-dire, d'ouvrir une grande et spacieuse porte à la publication de la Foi, et donner entrée aux Predicateurs de l'Evangile vers des peuples immenses [...] » (*ibid.*, 1659-1669, t. V, p. 2 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 389).

¹²² En 1661, n'étant pas disposés à faire la guerre aux Iroquois, les Français doivent accepter de ceux-ci les propositions de paix (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 349-350).

¹²³ Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 389.

¹²⁴ Beaulieu, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 17-19.

¹²⁵ Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 381. À cette occasion débarquent également en Nouvelle-France « un grand nombre de Familles, quantité d'Artisans, des Engagés, les premiers Chevaux, qu'on ait vûs en

suisant, Courcelles se met en marche avec ses troupes vers le pays des Agniers et des Onneiouts, mais la rigueur de la saison force bientôt les soldats à rebrousser chemin. Certes, l'arrivée en Nouvelle-France du régiment de Carignan-Salières ainsi que cette première expédition a sans doute contribué à refroidir les ardeurs des nations iroquoises qui, avant l'été 1666, s'étaient résolues, l'une après l'autre, à envoyer des ambassadeurs dans la colonie pour entrer en paix avec les Français¹²⁶. Pourtant, il semble que cette « politique » des Iroquois, « faite de prudence et de modération face aux Français », ait été déterminée davantage par la volonté de se libérer momentanément de ce conflit pour concentrer ailleurs leurs forces guerrières, dans la guerre qu'ils font au Mahingans et aux Andastes à cette même époque¹²⁷.

Ces démarches diplomatiques des Iroquois ne suffiront pas à entraver les plans des Français ; la paix ne semble pas assez sûre pour qu'on abandonne complètement les projets d'invasion. Les doutes que l'on conserve encore sur la sincérité des Iroquois seront bientôt confirmés :

[...] à peine les Ambassadeurs [ceux des Agniers et des Onneiouts] furent ils éloignés de deux ou trois journées de Québec, qu'on apprit que quelques François du fort Ste. Anne, estant allez à la chasse, avoient esté surpris par les Agniehrononons, et que le Sieur de Traversy, Capitaine au Regiment de Carignan, et le Sieur de Chusy en avoient esté tués, et quelques volontaires faits prisonniers¹²⁸.

Cet événement suffira à ranimer les troupes et, dès l'automne, l'armée de Tracy se rendra chez les Agniers où elle incendiera et pillera les villages presque déserts¹²⁹.

Canada : des Bœufs, des Moutons, en un mot, une Colonie plus considérable que celle, qu'on venoit renforcer ». Voir également La Potherie, *HAS*, t. II, p. 83.

¹²⁶Dès l'automne 1665, Garacontié arrive à Québec et demande la paix au nom des Onnontagués. Peu après l'expédition de Courcelles, les ambassadeurs isonnontouans se présentent à leur tour au gouverneur Tracy, en mai 1666, et lui font la même requête. Ils seront « suivis de près de ceux des autres peuples, et entre autres de ceux des Onnèiout et mesme de ceux d'Agnié [...] » (*Relations*, 1665-1666, t. VI, p. 7).

¹²⁷Beaulieu, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 20.

¹²⁸*Relations*, 1665-1666, t. VI, p. 7.

¹²⁹« Le Viceroy s'étoit flatté de surprendre ces Sauvages ; mais des Algonquins, qui avoient pris le devant sans ordre, leur avoient donné l'alarme ; de sorte qu'il n'étoit resté dans les Villages qu'un petit nombre de Vieillards & de Femmes, qui n'avoient pû suivre les autres dans leur retraite » (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 386 ; *Relations*, 1665-1666, t. VI, p. 8-9 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 55, t. II, p. 83-85).

La paix entre les Français, leurs alliés¹³⁰ et les Iroquois allait donc être rétablie en 1667 et la dizaine d'années qui suivra sera marquée par une accalmie dans la colonie. Les habitants, de même que les alliés autochtones des Français, peuvent cultiver leurs terres et chasser sans craindre les attaques des Iroquois, qui se font beaucoup moins menaçants, comme l'observe l'auteur de la *Relation* de 1668 : « Les Iroquois même, comme s'ils cessoient d'estre et Sauvages et Iroquois, remplissent quelques-unes de nos habitations, pendant une bonne partie de l'année, et font leur traite avec nos François, avec toute la privauté souhaitable [...]»¹³¹. C'est vers cette époque également que des Iroquois des Cinq Nations – particulièrement des Agniers et des Onneiouts – convertis au christianisme songent à quitter leur pays pour venir s'établir auprès des Français. Un premier groupe rejoindra les Hurons de Lorette, à Québec, mais bientôt d'autres formeront une mission près de Montréal, à la Prairie¹³². De cette mission un groupe émergera quelques années plus tard, en 1676, et se déplacera sur l'île de Montréal pour fonder la mission de la Montagne¹³³. Pour les administrateurs français, les Iroquois chrétiens de Montréal devaient servir à la fois de protection contre les Iroquois des Cinq-Nations et d'intermédiaires auprès de ceux-ci dans les négociations futures.

Dès la fin des années 1660, les Français profiteront de l'interruption de la guerre avec les Iroquois et continueront l'exploration du pays, le plus souvent avec l'intention d'y faire de nouvelles alliances commerciales ou d'établir de nouveaux postes de traite. En 1669 et en 1670, les sulpiciens Dollier de Casson et René Bréhant, de même que Cavalier de La Salle, explorent le lac Érié et le lac Ontario à l'embouchure duquel on

¹³⁰Les représentants des nations alliées ne sont pourtant pas présents à la rencontre qui a lieu à Québec (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 56 ; *Relations*, 1666-1667, t. VI, p. 2).

¹³¹*Relations*, 1667-1668, t. VI, p. 2.

¹³²Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 435-436 ; La Potherie, *IAS*, t. I, p. 345-347, t. III, p. 35 ; Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 401-402.

¹³³Delâge, « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. I- Migration et rapports avec les Français », p. 60-63. Beaucoup plus tard, deux nouvelles missions seront formées, Akwasasne et Oswegatchie. Aux mobiles religieux qui ont pu provoquer ces migrations massives des Iroquois, Delâge ajoute des motifs sociaux – « la volonté d'échapper au fléau social de l'alcoolisme » – et économiques – la possibilité de « détourner une partie des fourrures en provenance de l'Outaouais et du Saint-Laurent pour les divertir, par le Richelieu, vers Albany [...] où les marchands offraient des marchandises de traite de meilleure qualité et à meilleur prix ».

construira trois ans plus tard le fort Cataracoui (ou Frontenac¹³⁴). En 1671/ 1672, Albanel et Saint-Simon exploreront le nord du pays et atteindront la baie d'Hudson¹³⁵. À l'ouest, Nicolas Perrot et Saint-Lusson se rendent chez plusieurs nations des Grands Lacs et, à l'été 1671, rassemblent plusieurs d'entre elles à Sault-Sainte-Marie où ils tiennent un grand conseil pour leur assurer la protection du Roi de France et s'approprient leurs terres¹³⁶. Au sud, le mouvement expansionniste français s'amorce l'année suivante avec l'exploration du Mississippi jusqu'à la rivière Arkansas menée par le Père Marquette et Joliet¹³⁷. À toutes ces explorations s'ajoute également la fondation de plusieurs nouvelles missions par les jésuites, notamment celles des Outaouais, de Sault Sainte-Marie et de la baie des Puants (baie Verte)¹³⁸.

Mais les Français n'allaient pas tarder à connaître les conséquences de ces ouvertures vers les territoires et les peuples de l'ouest et du sud. Au milieu des années 1670, les Iroquois, ne pouvant se procurer des fourrures au sud¹³⁹, se tournent vers les Grands Lacs, particulièrement vers les territoires des Miamis et des Illinois qu'ils savent riches en pelleteries¹⁴⁰. La présence de plus en plus marquée des Français dans ces régions leur cause pourtant certaines difficultés et ils voient d'un bien mauvais œil

¹³⁴Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 443-444.

¹³⁵*Ibid.*, t. I, p. 477-478.

¹³⁶Pour le détail de ce rassemblement, voir Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 436-439 et La Potherie, *IAS*, t. II, p. 123-130. Denys Delâge explique les différentes interprétations de cette « prise de possession » : « Des document notariés prennent acte du geste de Nicolas Perrot et de Saint-Lusson au nom de Louis XIV. D'un autre côté, la tradition orale des Ojibwas en rend compte sur un autre mode, celui d'une alliance à des fins économiques et militaires. La connaissance du contexte de l'époque nous permet de juger peu fiable l'acte notarié qui formaliserait pour les Ojibwas une cession de leurs terres et de leur souveraineté. Dans ce cas-ci, c'est la tradition orale qui est la plus fiable » (« Les principaux paradigmes de l'histoire amérindienne et l'étude de l'alliance franco-amérindienne aux XVII^e et XVIII^e siècles », p. 58).

¹³⁷Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 445-447.

¹³⁸*Ibid.*, t. I, p. 404-405.

¹³⁹« La chasse est pour ainsi dire depuis que les François sont établis dans le Canada, le premier objet de toutes les guerres entre les Iroquois & tous nos alliez, parce les Iroquois sont fort bornez, il y a très peu de pelleterie dans la Nouvelle Angleterre, moins encore au sud du côté de la Caroline, la Pinsilvanie, & la Virginie [...] » (La Potherie, *IAS*, t. III, p. 56).

¹⁴⁰Vers la fin des années 60, les Iroquois avaient déjà tenté de se rapprocher des Outaouais et ces négociations avaient mené à la signature d'un traité commercial en 1673 (Beaulieu, « Introduction. La Nouvelle-France à la fin du XVII^e siècle », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 23 ; Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 55).

l'alliance qui se prépare entre eux et les nations des Grands Lacs. Les choses se gâtent lorsque Cavelier de Lasalle entreprend, en 1679, la construction de postes de traite sur la rivière des Illinois après avoir fait des alliances avec les peuples de cette région : peu de temps après, les Iroquois attaquent les Illinois et, malgré les tentatives de médiation des Français, ils reprennent leur offensive dès l'année suivante¹⁴¹.

Ces conflits entre les Iroquois et les nouveaux alliés des Français prendront bientôt une nouvelle tournure en raison, notamment, de l'importance de plus en plus marquée qu'y prendront les Anglais. Malgré les tentatives de rapprochement entre les Français et les Iroquois depuis la première moitié du siècle, ceux-ci ont toujours entretenu avec les Hollandais¹⁴² et les Anglais un commerce assez régulier. À partir des années 70, ces rapports deviennent plus étroits. Charlevoix pense que dès 1674 les Hollandais ont pu inciter les Iroquois à reprendre leurs guerres contre les Français et leurs alliés¹⁴³. Il rapporte également que, vers le même temps, le gouverneur de la Nouvelle York tente de mettre les Iroquois de son côté :

Depuis que la Nouvelle York étoit rentrée sous l'obéissance des Anglois, le Colonel Dongan, qui en étoit Gouverneur, avoit eu une grande attention à faire donner aux Iroquois les Marchandises à meilleur marché, que ne pouvoient faire les François¹⁴⁴[...].

En 1677, à Orange, se tient une rencontre importante entre les Anglais et les Iroquois des Cinq Nations au cours de laquelle il y aura alliance entre les deux groupes¹⁴⁵. Dès lors, les Anglais appuieront les attaques menées par les Iroquois dans la région des Grands Lacs. Attirés par les fourrures abondantes de ces régions, ils semblent même

¹⁴¹Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 459, 461. Ayant terminé à cette date leurs guerres contre les Mahigans et les Andastes, les Iroquois ont tout le loisir de mener des attaques contre les nouveaux alliés des Français (Beaulieu, « Introduction. La Nouvelle-France à la fin du XVII^e siècle », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 21).

¹⁴²Voir Haan : « [...] the Covenant Chain was at first a pragmatic trading alliance between the Mohawks and the Dutch of Fort Orange (Albany). It was this alliance, a chain of "iron", that dominated Iroquois relations with New York for most of the seventeenth century » (dans Richter et Merrell (éd.), *Beyond the Covenant Chain*, p. 42-43).

¹⁴³Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 452.

¹⁴⁴*Ibid.*, t. I, p. 466.

¹⁴⁵Haan, dans Richter et Merrell (éd.), *Beyond the Covenant Chain*, p. 43.

avoir été les principaux instigateurs de ces nouvelles guerres entre les Iroquois et les peuples de l'endroit, selon Bacqueville de la Potherie :

Les Anglois qui avoient pris sur les Hollandois, dans la Nouvelle Hollande, Manathe & Orange, firent amitié avec les Iroquois, qui sont beaucoup plus près de la Nouvelle Angleterre que de la Nouvelle France. Les Anglois ne pouvoient penetrer jusqu'aux nations qui devinrent dans la suite nos alliez, ils engagerent les Iroquois de faire chez eux toutes sortes d'incursions pour enlever leurs pelleteries, ou pour chasser indifferemment sur leurs terres¹⁴⁶.

Peu avant le départ de Frontenac, des ambassadeurs iroquois des Cinq Nations, de même que des représentants des Kiskacons, des Hurons de Michillimakinac et des Miamis, se rendront à Montréal pour tenter de régler leurs différends, mais les négociations n'aboutiront pas¹⁴⁷. Lorsque le nouveau gouverneur La Barre débarque en Nouvelle-France en 1682, les conflits persistent toujours et les Français doutent de la sincérité des Iroquois à vouloir y mettre fin. D'autre part, on craint de plus en plus que les Iroquois étendent leurs offensives et que, appuyés par les Anglais, ils prennent un contrôle total de la traite des fourrures, « ce qui entraînerait la ruine de la colonie française¹⁴⁸ ». Charlevoix décrit l'état des choses à l'arrivée de La Barre :

On fit d'abord observer au Général [à La Barre] que le but des Iroquois étoit d'attirer à eux tout le commerce du Canada, pour le transporter aux Anglois & aux Hollandois de la Nouvelle York, par conséquent qu'il falloit regarder ces deux Nations comme nos premiers Ennemis, & qu'en effet depuis lontems elles ne cessoient point d'exciter sous main les Cantons à rompre avec nous : que ces Barbares, pour n'avoir point à faire à trop forte partie, cherchoient à nous amuser, tandis qu'ils travailloient à nous débaucher nos Alliés, ou à détruire, les uns après les autres, tous ceux qu'ils ne pouvoient détacher de nos intérêts ; qu'ils avoient commencé par les Illinois ; qu'ils nous étoit d'une très-grande importance d'empêcher que ces Sauvages ne succombassent sous leurs efforts¹⁴⁹[...].

À la suite de l'échec des négociations avec les Iroquois et des nouvelles incursions de ceux-ci au fort Saint-Louis¹⁵⁰, La Barre décide de mettre à exécution le projet

¹⁴⁶ La Potherie, *ILAS*, t. III, p. 55-56. Voir également Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 462, 473.

¹⁴⁷ Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 469.

¹⁴⁸ Beaulieu, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 21.

¹⁴⁹ Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 471-472.

¹⁵⁰ *Ibid.*, t. I, p. 485-486.

d'invasion¹⁵¹ qu'il envisage depuis son arrivée au pays. Ses troupes sont pourtant insuffisantes pour une telle entreprise et il ne tarde pas à demander l'aide des nations alliées qu'il doit rejoindre à Niagara. Mais La Barre et les siens ne seront pas au rendez-vous et les alliés, qu'on avait réunis non sans difficulté et qui venaient de faire un très long voyage¹⁵², apprennent bientôt que le gouverneur a signé la paix avec les Iroquois. Les difficultés dans lesquelles s'étaient trouvées ses troupes l'avaient forcé à abandonner l'offensive qu'il comptait mener contre les Iroquois et à convenir d'une entente avec ceux-ci par laquelle il s'engageait à ne pas intervenir dans le conflit qui les opposait aux Illinois et aux Miamis¹⁵³.

Ceux-ci subiront donc de nouveaux assauts des Iroquois qui recevront pour lors un appui de plus en plus fort des Anglais¹⁵⁴. Au lendemain de l'échec de La Barre à La Famine, Dongan et les siens manifestent fermement leur volonté de protéger les Iroquois et s'engagent à les défendre d'une attaque des Français et de leurs alliés¹⁵⁵. Comme toujours, cette alliance ou garantie de protection procède de l'intérêt économique des Anglais, qui, dans la même logique, tenteront vers cette époque de se rapprocher des nations des Grands Lacs. En 1685/1686, au moment où ils poussent les Iroquois à attaquer les nations alliées des Français aux alentours du lac Michigan, ils entreprennent des voyages à Michillimakinac où ils commerceront avec les Hurons et

¹⁵¹ La Barre avait l'intention d'attaquer d'abord les Tsonnontouans (*ibid.*, t. I, p. 487). Peu avant son départ, il enverra « des Colliers aux Onnontagués, aux Agniers & aux Onneyouths pour les engager à demeurer neutres entre lui & les Tsonnontouans, qui l'avoient offensé, & à qui seuls il en vouloit » (p. 489).

¹⁵² Ils avaient été rassemblés par du Luth et Nicolas Perrot (*ibid.*, t. I, p. 486-487).

¹⁵³ *Ibid.*, t. I, p. 492-493 ; Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 392. Lahontan, qui a participé à l'expédition et aux négociations, en fait dans ses *Nouveaux Voyages* un récit détaillé dans lequel il reproduit le discours prononcé par l'Iroquois la Grangula (voir *O.*, t. I, p. 299-312). Pour sa part, la Potherie présente cet épisode de la façon suivante : « Monsieur de la Barre, pour lors gouverneur, ayant arrêté toutes les actes d'hostilité des Iroquois sur nos alliez, resolut de leur aller declarer la guerre en 1684. Le sejour que ses troupes furent obligez de faire au fort Frontenac, dans le lac Ontario, pendant six semaines, pais extremement marécageux, causa beaucoup de fièvres, & si je peux me servir de cette expression, Monsieur de la Barre fut plus heureux que sage. En effet, il renouvela la paix avec les Iroquois qui n'avoient pas trop envie d'avoir la guerre, & il se retira adroitement avec sa petite armée, accablée de fièvres & de maladies » (*HAS*, t. III, p. 56-57).

¹⁵⁴ Il semble que les Mahigans leur aient également fourni de l'aide (Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 495).

¹⁵⁵ *Ibid.*, t. I, p. 500-501, 508.

les Outaouais¹⁵⁶. Par ailleurs, les Français avaient depuis plusieurs années perdu beaucoup de crédit auprès de leurs alliés, particulièrement auprès des Hurons et des Outaouais qui semblent se rendre compte qu'elles ne peuvent pas compter sur eux pour assurer leur défense. Elles remarquent également que leur statut d'*alliés* semble n'être plus aussi important pour les Français lorsqu'arrive le moment de négocier avec les Iroquois. Charlevoix rend compte des paroles prononcées par un chef des alliés après que lui et les siens aient appris la nouvelle de la paix signée par La Barre en 1684 :

Ils [les conducteurs français qui avaient accompagné les alliés jusqu'à Niagara] en furent quittes néanmoins pour quelques reproches, que ceux-ci [les alliés] leur firent avec un sang froid, qui marquoit beaucoup plus de ressentiment, que s'ils eussent parlé avec emportement. Les Chefs leur dirent que ce n'étoit pas la première fois qu'ils s'apercevoient que leur intérêt n'entroit dans les entreprises des Français, qu'autant que nous y trouvions notre avantage ; mais qu'ils n'en seroient plus les Dupes : que désormais Ononchio ne les feroit sortir de chez eux, que quand il leur conviendrait de le faire, & qu'ils le laisseroient vider ses différends avec les Iroquois, contre lesquels ils sçauroient bien se défendre sans lui, quand ils en seroient attaqués¹⁵⁷.

Cet événement avait alimenté la méfiance des alliés à l'égard des Français.

Constatant dès 1685 l'importance de ces tensions entre les différentes nations autochtones et européennes et le danger qu'elles représentaient pour la survie de la colonie, le nouveau gouverneur Denonville entrevoit aussitôt, comme son prédécesseur en 1682, la nécessité de faire la guerre aux Iroquois :

Les connoissances, que le nouveau gouverneur prit des affaires du Canada, auxquelles il s'appliqua beaucoup pendant l'Hyver, le confirmerent dans la pensée, que nous n'aurions jamais les Iroquois pour Amis, & que pour n'avoir pas toujours sur les bras un Ennemi incommode & dangereux, il falloit, à quelque prix, que ce fut, le détruire, ou du moins l'humilier & l'affoiblir de sorte, qu'il fut contraint de rechercher notre Alliance, & de s'y maintenir. Il fut surtout persuadé qu'il n'y avoit que ce seul moyen de soutenir le commerce, qu'on pouvoit compter de voir bientôt réduit à rien, pour peu que les choses demeurassent dans l'état, où elles étoient [...]¹⁵⁸.

¹⁵⁶*Ibid.*, t. I, p. 502 ; Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 394 ; Beaulieu, « Introduction », dans Lahontan, *O.*, t. I, p. 23.

¹⁵⁷Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 488 ; Lahontan, *O.*, t. I, 300-302.

¹⁵⁸Charlevoix, *IIDGNF*, t. I, p. 497-498. Toujours dans cette perspective, Denonville avait envisagé dès son arrivée dans le pays de construire un fort à Niagara. Ce poste permettrait aux Français d'exercer un certain contrôle sur les allers et venues des Iroquois, mais surtout des Anglais qui faisaient leur commerce avec les nations des Grands Lacs. Celles-ci pourraient, de plus, y trouver un lieu de refuge

À partir de l'été 1686, Tonti, du Luth, Bourguillot, Perrot et la Durantaye mettent tout en œuvre pour rassembler le plus de guerriers possible dans la région des Grands Lacs et, en juin 1687, ils accompagnent avec leurs troupes l'armée de Denonville¹⁵⁹ qui se dirige vers les Iroquois¹⁶⁰. Après avoir subi quelques pertes en chemin, les Français parviennent aux villages des Tsonnontouans, mais ceux-ci, avertis par les Anglais¹⁶¹, se sont déjà réfugiés chez les Goyogouins. Comme en 1666, les Français doivent se contenter de piller leurs installations et d'incendier les champs et les récoltes¹⁶².

Pendant les années 80, tous ces événements contribueront donc à intensifier les tensions entre les différents acteurs tant autochtones qu'européens. Par rapport à la première moitié du siècle, les conflits entre les Amérindiens qui allaient naître ou qui se poursuivraient au cours de cette période ne concerneront plus uniquement les différentes nations, mais s'inscriront bientôt dans un cadre beaucoup plus large, celui de la rivalité grandissante entre les puissances coloniales pour le contrôle du commerce et du territoire américains¹⁶³.

Pourtant, l'échec de l'expédition de Denonville et l'état dans lequel se trouve leur commerce avec les nations des Grands Lacs forceront les Français à entreprendre des négociations avec les Iroquois¹⁶⁴. À l'automne 1687, des Onnontagués s'étaient rendus au fort Cataracoui et avaient capturé quelques Français, pour riposter contre l'action de

lors de leurs voyages. La construction de ce fort n'aura pourtant lieu que deux ans plus tard, en 1687, et n'aura pas le succès que l'on espérait (*ibid.*, t. I, p. 498-499, 518).

¹⁵⁹Au total, le convoi mené par Denonville comprend « huit-cent trente-deux Hommes des Troupes du Roy, [...] environ mille Canadiens [...] & trois-cent Sauvages » (*ibid.*, t. I, p. 514).

¹⁶⁰Avant cette expédition, pendant qu'il était au fort Cataracoui, Denonville avait capturé plusieurs Iroquois et les avait envoyés aux galères de France (*ibid.*, t. I, p. 509 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 62).

¹⁶¹Charlevoix précise que les Anglais avaient fourni des armes et des munitions à ceux des Tsonnontouans qui ont eu à affronter les Français (*HDGNF*, t. I, p. 517).

¹⁶²Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 514-518 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 57-58. Pour des détails sur les préparatifs de cette expédition dans les Grands Lacs, voir Lahontan, *O*, t. I, p. 344-357 ; La Potherie, *HAS*, t. II, p. 188-209.

¹⁶³Beaufieu, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 21. Depuis les années 1670, les rivalités commerciales et militaires entre les Français et les Anglais ne cessent d'augmenter, au point qu'elles s'étendent à l'extérieur de la colonie laurentienne, notamment en Acadie et jusqu'à la baie d'Hudson (p. 24 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 462-463, 476-481, 504-507).

¹⁶⁴Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 58.

Denonville qui venait d'envoyer quelques-uns des leurs aux galères¹⁶⁵. Les tentatives de négociations des Pères Lamberville et Vaillant de Gueslis inciteront les Iroquois à envoyer deux ambassades¹⁶⁶ à Montréal dont la seconde, menée en juin 1688, se soldera par une entente entre les Français, les Onnontagués, les Onneiouts et les Goyogouins¹⁶⁷.

Mais cette paix ne devait pas plaire aux alliés des Français, comme le remarque Charlevoix : « [...] ces Peuples fu[rent] persuadés que les Cantons ne traitoient pas de bonne foi [...]. Il y en eut même, qui eurent honte pour nous d'une paix, dont les Iroquois paroissoient vouloir nous imposer les conditions avec hauteur¹⁶⁸ ». À l'été 1688, Kondiaronk, le chef des Hurons de Michillimakinac, se rend au fort Cataracoui où il apprend la nouvelle de la paix que s'apprêtent à signer les Français et les Iroquois. Mécontent de ne pas en avoir été avisé plus tôt et croyant que les Français négligent encore une fois les intérêts des siens, il se rend avec ses hommes à l'endroit où doivent passer les ambassadeurs iroquois. Lorsque ceux-ci arrivent enfin, les Hurons en tuent quelques-uns et font croire aux autres que les Français sont les instigateurs de cette action funeste :

[...] il [Kondiaronk] leur dit, *allez mes freres, je vous delie & vous renvoye chez vos gens, quoique nous ayons la guerre avec vous. C'est le Gouverneur des François qui m'a fait faire une action si noire que je ne m'en consoleraï jamais, à moins que vos cinq Nations n'en tirent une juste vengeance*¹⁶⁹.

De leur côté, les Anglais ne se réjouiront pas plus de cette ouverture diplomatique des Iroquois du côté des Français. Parce qu'ils craignent de perdre ainsi leurs principaux fournisseurs en fourrures et la possibilité de commercer, par leur entremise, avec les nations

¹⁶⁵Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 524.

¹⁶⁶Peu après l'assaut du fort Cataracoui, les Anglais avaient réuni à Orange des députés iroquois et avaient déterminé les conditions selon lesquelles devait se faire la paix avec les Français. Dongan exigeait entre autres le retour des Iroquois chrétiens de Montréal dans leur pays natal. Lors de la première des deux ambassades de 1688, Haaskouaun, un Tsonnontouan, avait fait part à Denonville de ces propositions, qui n'avaient pas été bien accueillies (*ibid.*, t. I, p. 525-526).

¹⁶⁷*Ibid.*, t. I, p. 528-529.

¹⁶⁸*Ibid.*, t. I, p. 534.

¹⁶⁹Lahontan, *O*, t. I, p. 441 ; « [...] quoique les Iroquois eussent paru d'abord détrompés de la prétendue mauvaise foi du Gouverneur Général, nous verrons bientôt, ou qu'ils avoient fait semblant de l'être, ou que le grand nombre ne fut pas fâché d'avoir un prétexte aussi plausible de recommencer la guerre » (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 537).

des Grands Lacs, les Anglais tenteront à leur tour d'entraver la poursuite des négociations avec les Français. Charlevoix résume bien la situation :

À la vérité les Anglois, ainsi que j'ai l'ai déjà remarqué, partageoient dès-lors avec les François la Traite des Pelleteries ; & c'est principalement ce qui les engageoit à fomenter la guerre entre nous & les Iroquois, parce qu'ils ne pouvoient avoir de bonnes Pelleteries qui se tirent des Quartiers du Nord, que par le moyen de ces Sauvages, lesquels ne pouvoient guères se réconcilier avec nous, sans leur fermer cette précieuse Mine¹⁷⁰.

Ayant appris que les Iroquois s'apprêtent à envoyer de nouveaux ambassadeurs à Montréal, ils les empêcheront d'effectuer ce voyage et de traiter avec les Français en leur absence¹⁷¹. Ainsi, derrière ces négociations franco-iroquoises, apparaît dès lors plus ouvertement la rivalité entre Anglais et Français qui devait, la même année, être sanctionnée par le début de la guerre de la Ligue d'Ausgbourg de l'autre côté de l'Océan¹⁷², ainsi que par le projet d'invasion de la Nouvelle York mis sur pied par le gouverneur Denonville¹⁷³.

En 1690, le nouveau gouverneur Frontenac se chargera d'exécuter ce projet qui n'aura pourtant pas les résultats escomptés¹⁷⁴. Préalablement destinée à entraver le commerce entre les Iroquois et les Anglais en discréditant ceux-ci aux yeux des premiers et à regagner l'estime de leurs alliés¹⁷⁵, cette entreprise sera chez les Français appuyée de nouvelles tentatives de rapprochement avec les Cinq-Nations : « plein de confiance qu'il [Frontenac] y réussiroit, il fondeit principalement son esperance sur ce

¹⁷⁰ *HDGNF*, t. I, p. 539.

¹⁷¹ Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 538.

¹⁷² La guerre de la Ligue d'Augsbourg oppose la France à plusieurs autres pays ou États, principalement l'Angleterre, l'Espagne, certaines principautés allemandes, la Hollande et la Suède. Ce conflit, commencé en 1689, se termine huit ans plus tard avec la signature du traité de Ryswick.

¹⁷³ *Ibid.*, t. I, p. 541-542.

¹⁷⁴ En 1690, les Français mèneront trois expéditions : la première, dirigée par Sainte Hélène et Mantet, parvient à envahir Corlard (Schenechtady) ; après avoir pris Sementhels, Hertel et ses troupes rejoignent le parti de Portneuf à Casco baye (Kaskebé) dont les dirigeants seront forcés de se rendre. Mais ces conquêtes ne dureront qu'un temps et les Anglais ne tarderont pas à reprendre leurs possessions. Pour une description des ces expéditions, voir La Potherie, *HAS*, t. III, p. 61-83 et Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 43-57).

¹⁷⁵ Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 43.

que cette Nation lui avoit donné pendant son premier séjour dans ce Pays¹⁷⁶, de grandes marques d'estime & d'attachement à sa Personne [...]»¹⁷⁷. Les prisonniers iroquois que Frontenac avaient ramenés des galères et qu'il accepte de rendre aux Iroquois ne suffisent pas toutefois à convaincre ces derniers de négocier la paix avec les Français. Les deux ambassades qui se rendront chez les Iroquois en 1689 / 1690 se solderont par un échec¹⁷⁸.

Jusqu'en 1693, les Iroquois ne cesseront d'attaquer les Français et leurs alliés. En 1691, ils font des incursions à Pointe-aux-Trembles, puis à La Prairie¹⁷⁹; l'année suivante, ils menacent de s'en prendre aux habitants de Montréal¹⁸⁰. Plus à l'ouest, la guerre se poursuit toujours entre certaines nations des Grands Lacs – dont les Miamis et les Illinois¹⁸¹ – et les Iroquois qui, en revanche, continuent de négocier avec les Outaouais et les Hurons¹⁸². Les négociations menées en 1689 seront suivies de sérieuses tentatives de la part de Frontenac et des Français pour empêcher cette alliance¹⁸³. En 1692, constatant l'ampleur des dégâts qu'ont fait les Iroquois dans la colonie et dans les Grands Lacs au cours des dernières années, Frontenac cherche à intimider les Agniers, ceux qui lui causent le plus de tort, et entreprend une expédition contre eux. Pour cette

¹⁷⁶En 1689, Frontenac en était à son deuxième mandat de gouverneur général de la Nouvelle-France, le premier ayant duré de 1673 à 1682.

¹⁷⁷*Ibid.*, t. I, p. 562.

¹⁷⁸À l'automne 1689, Frontenac envoie une ambassade chez les Goyogouins pour leur annoncer le retour de leurs prisonniers (dont faisait partie le prestigieux chef Ariouaé) et pour leur proposer de faire la paix. Au mois de mars de l'année suivante, les Iroquois reviennent à Montréal, mais les négociations n'aboutissent pas. Ariouaé incite alors les Français à envoyer une nouvelle ambassade qui n'aura pas de meilleurs résultats que la première (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 62-74 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 563-566 ; Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 58-59).

¹⁷⁹Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 94-95.

¹⁸⁰*Ibid.*, t. II, p. 125-126 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 166-169.

¹⁸¹Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 100, 136 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 152 ; Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 67.

¹⁸²Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 566-567 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 60.

¹⁸³Frontenac avait été informé de ces négociations secrètes entre les Iroquois et les Outaouais par le Sieur Joliet qui lui avait été envoyé à l'hiver 1689 par la Durantaye, commandant à Michillimakinac, et les missionnaires de l'endroit (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 567-568 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 60-61). L'année suivante, il envoie à Michillimakinac un convoi pour dissoudre cette alliance qui se prépare et consolide, du même coup, ses liens avec les nations des Grands Lacs (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 74).

entreprise, il tente d'engager avec le reste de ses alliés, mais ceux-ci tergiversent¹⁸⁴.

L'expédition aura lieu néanmoins et, au début de l'année suivante, le gouverneur et ses troupes iront dévaster les villages agniers¹⁸⁵.

Dans la même année 1693, les Onneiouts enverront à Québec deux ambassades : une première en juin, puis une seconde en septembre. Tareha, le porte-parole de cette nation, y présente des propositions de paix au gouverneur Frontenac, mais celui-ci refuse chaque fois de les agréer : d'abord, parce qu'elles ne représentent pas la volonté des Cinq Nations, mais celle des seuls Onneiouts ; puis, parce que l'ambassadeur lui offre de venir négocier la paix à Orange en compagnie des Anglais¹⁸⁶.

Mais les négociations ne seront pas abandonnées et, dès le début de l'année suivante, on apprend de deux Onnontagués venus à Montréal que des députés iroquois doivent bientôt arriver dans la colonie¹⁸⁷. Au mois de mai, Theganissorens et d'autres ambassadeurs iroquois viennent rencontrer Frontenac à Québec où ils tiennent « un conseil solennel dans la salle du Conseil souverain¹⁸⁸ ». Frontenac insiste pour que les Iroquois cessent leurs guerres avec les nations alliées des Français et leur demande de lui envoyer des prisonniers afin de témoigner de leur bonne foi. En août, des ambassadeurs goyogouins et tsonnontouans se présentent à nouveau à Québec, mais les négociations n'aboutissent pas, parce que les Iroquois ne sont pas tout à fait résolus à comprendre les nations alliées dans la paix qu'ils veulent faire avec les Français¹⁸⁹. Depuis la première ambassade des Iroquois en mars, ces alliés avaient eu l'occasion de faire connaître aux Français leur méfiance à l'égard des Iroquois¹⁹⁰. Après avoir refusé les offres des Goyogouins et des Tsonnontouans, Frontenac alimentera aussi cette

¹⁸⁴Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 116.

¹⁸⁵*Ibid.*, t. II, p. 126-128 ; La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 169-175.

¹⁸⁶C'est ce qui avait été convenu lors d'une rencontre tenue à Orange en février de la même année entre les Iroquois et les Anglais (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 200-201). Pour la description des deux rencontres tenues à Montréal, on consultera La Potherie, *HAS*, t. III, p. 179-182, 190-191 et Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 130-131, 135-137.

¹⁸⁷La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 198-199 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 138-139.

¹⁸⁸La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 204-220 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 139-140.

¹⁸⁹La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 230-244 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 141-143.

¹⁹⁰La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 220-226 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 140.

méfiance : les ayant rassemblés dans un conseil particulier, peu après le départ des Iroquois, en septembre, il les incitera à l'appuyer dans sa guerre contre l'ennemi :

Je dois vous avoir ôté toute la défiance que les Anglois, Loups & Iroquois avoient voulu vous donner, & jusques à ce temps-là je ferai mes préparatifs pour le printemps. Je vous exhorte donc mes enfans de faire des partis sur notre ennemi commun aussitôt que vous serez de retour chez vous, & que vous n'alliez point chez les Sioux, ny chez les Okages, qui sont alliez des Irlinois, comme j'ai appris que vous aviez envie ; & au contraire que vous tourniez toutes vos armes contre l'Iroquois, comme je ferai de mon côté, jusqu'à ce que je vous fasse savoir qu'ils soient venus tout de bon me demander la paix¹⁹¹.

S'il est si difficile d'en venir à une entente entre les Français, leurs alliés, les Iroquois et les Anglais, c'est, comme nous l'avons déjà observé, parce que chacun de ces groupes est divisé et que, par conséquent, les intérêts sont multiples. Alors que les négociations des années 1690 entre les Français et les Iroquois laissent entrevoir une mince possibilité d'accommodement, la région des Grands Lacs continue d'être le théâtre d'une autre joute diplomatique, pour le moins incompatible avec la première : celle réunissant les Hurons – ou certains de ceux-ci – et les Iroquois, eux-mêmes appuyés dans leurs démarches par les Anglais. Il y avait déjà quelques années que ce commerce s'était établi. Vers 1695, un chef huron nommé le Baron envoie des guerriers hurons chez les Tsonnontouans où l'on conclut une alliance¹⁹², qui sera renouvelée dès l'année suivante lors de la venue d'ambassadeurs iroquois qui se rendent à Michillimikinac¹⁹³. Même si les Français parviendront à dissoudre cette union, en y soustrayant les Outaouais que le chef huron avait inclus dans le traité¹⁹⁴, certains

¹⁹¹ La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 244-245 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 143.

¹⁹² La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 260-262 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 156.

¹⁹³ Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 162.

¹⁹⁴ Pour y arriver, les Français mettront tout en œuvre. En 1696, ils ont conscience des dommages pouvant résulter de cette alliance, comme l'observe la Potherie : « l'on se servit de toutes sortes de moyens pour faire revenir ces esprits chancelans. Il leur offrit de leur donner ce qui restoit de marchandises dans les magasins de Michilimakinak au même prix que l'on avoit accoutumé, même à crédit ; dans l'attente de nos vaisseaux que l'on disoit être retardez par les vents contraires : l'intérêt seul animoit ces peuples, & l'embarras où l'on étoit de satisfaire à leur passion nous exposoit à de cruelles disgraces ; car enfin dès que ces nations quitteront nos intérêts ce sera une catastrophe dans le Canada. Ils en sont le soutien & le bouclier, ce sont eux qui tiennent les Iroquois en bride dans tous leurs partis de chasse qu'ils sont obligez de faire hors de chez eux pour pouvoir subsister. Bien plus ils

Hurons continueront d'exercer leur influence et s'acharneront pendant les années qui suivront à se défaire de l'alliance française. Pour leur part, les Anglais poursuivent leur entreprise d'intimidation auprès des Iroquois ; selon Charlevoix, ils sont prêts à tout pour servir leurs intérêts commerciaux et militaires à l'égard des Français :

A cela près le Cantons continuerent à suivre pendant quelques années le plan de conduite, dont ils ne s'étoient point écartés depuis le commencement de la guerre, & qui consistoit à négocier de tems en tems, sans jamais rien conclure, & à nous harceler sans cesse ; mais à s'arrêter, lorsqu'ils étoient le plus en état de nous faire de mal. Les Anglais de leur côté ne discontinuoient point de leur dire que tôt ou tard ils détruiroient la Colonie Française, & c'étoit principalement pour les entretenir dans cette pensée, que chaque années ils faisoient courrir le bruit d'un grand armement pour assieger Quebec¹⁹⁵.

L'échec des dernières négociations avec les Cinq Nations, la fragilité de l'alliance avec les nations des Grands lacs et la volonté de faire valoir aux yeux de celles-ci la force des armes françaises incitent Frontenac à mener, en 1696, une nouvelle expédition contre les Iroquois¹⁹⁶. Après l'échec des Français, en janvier¹⁹⁷, Frontenac lui-même quitte la colonie en juillet et marche avec ses troupes vers les villages des Onnontagués. Ceux-ci avaient cependant quitté les lieux et s'étaient réfugiés chez les Onneiouets et les Goyogouins. Encore une fois, après avoir fait des prisonniers, les Français brûlent les villages et les vivres des Iroquois et reviennent dans la colonie¹⁹⁸.

Cette expédition, « sans être décisive sur le plan militaire¹⁹⁹ », semble avoir considérablement affaibli les Iroquois. Depuis la fin des années 80, les guerres contre les Français et leurs alliés avaient été très néfastes pour les nations de la Ligue. Entre 1689 et 1700, le nombre de guerriers diminue de moitié. De même, les maladies et l'émigration vers les réductions chrétiennes de Montréal contribuent fortement au déclin de la population pendant cette période. D'une autre manière, les divisions de plus en

portent jusques dans le centre de leur país le fer & le feu » (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 262 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 162-163).

¹⁹⁵Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 137.

¹⁹⁶*Ibid.*, t. II, p. 161-162.

¹⁹⁷*Ibid.*, t. II, p. 166-167.

¹⁹⁸*Ibid.*, t. II, p. 168-175

¹⁹⁹Havard. *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 75.

plus marquées au sein de la Ligue et à l'intérieur de chacune des nations minent également les forces des Iroquois. Sans être pour tout cela réduits aux dernières extrémités, les Iroquois, épuisés, entreprennent des démarches diplomatiques auprès des Français²⁰⁰.

Les négociations s'amorcent donc dès le début de l'année 1697 lorsque trente à quarante Onneiouts se rendent à Montréal et manifestent la volonté de s'établir parmi les Iroquois chrétiens. Frontenac renvoie Otaxesté, un Iroquois du saut Saint-Louis, chez les Onneiouts qu'il convie à Montréal. Otaxesté reviendra dans la colonie en novembre²⁰¹, accompagné d'ambassadeurs de sa nation et de celle des Onnontagués. Les négociations tenues à Québec ne seront cependant pas concluantes, puisque le députés des trois autres nations iroquoises sont absents²⁰², tout comme ceux des nations alliées qu'Otaxesté et les autres ne semblent au reste pas prêts d'inclure dans le traité de paix²⁰³.

Entre temps, dans les Grand Lacs, des différends surviennent entre les alliés des Français et les Miamis. Ceux-ci, attaqués par les Sioux, avaient résolu de se venger et avaient même tué quelques Français qui traitaient avec leurs agresseurs. Parce qu'ils craignaient que la fureur des Miamis les pousse à s'unir aux Iroquois, les nations alliées avaient décidé d'en informer Frontenac et avaient mené une ambassade dans la colonie au cours de l'été. Lors de ce rassemblement, Frontenac avait tenté, à sa façon, de

²⁰⁰*Ibid.*, p. 65-75. Par ailleurs, comme le remarque Charlevoix, il semble qu'au lendemain de l'expédition de 1696, Frontenac se rend compte que la suprématie des Français sur les Iroquois et l'accablement de ceux-ci à ce moment précis peuvent lui être profitables pour l'avenir : « Cependant le Gouverneur Général, non seulement croyoit avoir beaucoup fait en humiliant les Iroquois ; mais comme il étoit instruit que la disette des vivres n'étoit guères moins grande dans les Cantons, où il avait pénétré, que dans ceux, qu'il avoit ravagés, & que la Nouvelle York n'étoit nullement en état de leur en fournir, il se flatta que cette Nation, pour éviter sa ruine entière, accepteroit la paix aux conditions, qu'il lui plairoit de lui imposer » (*HDGNF*, t. II, p. 176).

²⁰¹Otaxesté était revenu entre temps dans la colonie pour annoncer à Frontenac le retard de cette ambassade et s'assurer de la bonne réception que lui réserveraient les Français (*La Potherie, HAS*, t. III, p. 296-297 ; *Charlevoix, HDGNF*, t. II, p. 209-210).

²⁰²En février, peu après l'arrivée des Onneiouts, deux Agniers s'étaient rendus à Montréal et, au nom de leur nation, avaient offert la paix à Frontenac. Méfiant, celui-ci avait refusé leurs offres et avait même cru plus prudent de les garder en otages près de lui (*Charlevoix, HDGNF*, t. II, 200-201 ; *La Potherie, HAS*, t. III, p. 285-286).

limiter les dégâts : « Tournez seulement vôtre casse-tête sur le país de l'Iroquois [...]. Si vous rougissez la terre du Miami, vous risquerez de voir enlever souvent les chevelures à vos femmes & à vos enfans²⁰⁴ ».

Ces nouvelles tensions n'allaient pas manquer de compliquer les choses, tout autant d'ailleurs que la signature du traité de Ryswick qui, en Europe, mettait fin aux conflits entre la France et l'Angleterre²⁰⁵. Sur le continent nord-américain, la paix de Ryswick modifiait les enjeux des négociations entre les Français, les Iroquois et les Anglais :

Il s'agissait pour les Anglais d'empêcher leurs alliés iroquois de poursuivre la guerre qu'ils menaient contre la Nouvelle-France, afin de répondre à leur logique de souveraineté sur l'Iroquoisie. Le traité de Ryswick ayant entraîné la paix entre les sujets de la Couronne anglaise et ceux du Roi-Soleil, les Iroquois devaient faire la paix avec la Nouvelle-France, mais la faire par leur entremise. Pour les Français, il s'agissait au contraire de conclure une paix avec les Iroquois, indépendamment du traité de Ryswick, et au besoin de l'activer par des menaces militaires²⁰⁶.

Ainsi, lorsqu'en juillet 1698 les Français apprennent de Tegayesté, un Iroquois du saut Saint-Louis arrivant d'Onnontagué, que les Iroquois sont prêts à faire la paix avec les Français, mais non avec les alliés²⁰⁷, il semble que les Anglais soient déjà occupés à éteindre le feu des négociations franco-iroquoises. Dans ce but, Bellomont, le gouverneur anglais, rassemble à Albany les nations iroquoises qui continuent pourtant d'être méfiantes, préservant ainsi « une marge de manœuvre en vue de négocier séparément avec les Français²⁰⁸ ». À l'automne, le frère de Tegayesté se rend à Montréal et annonce la venue prochaine d'ambassadeurs iroquois. Les Anglais réussirent cependant à annuler l'exécution de cette ambassade²⁰⁹.

²⁰³ Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 199, 221-222 ; La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 285, t. IV, p. 84-88.

²⁰⁴ La Potherie, *IIAS*, t. III, p. 305. Voir également p. 299-310 et Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 210-215.

²⁰⁵ Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 225 ; La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 88.

²⁰⁶ Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 80.

²⁰⁷ La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 98-99.

²⁰⁸ Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 84 ; Wraxall, *An Abidgment of the Indian Affairs* [...], p. 28-30.

²⁰⁹ Il n'y a pas que les manœuvres des Anglais qui ont contribué à dissoudre les tentatives de négociations entre les Français et les Iroquois cette année-là. Dès le printemps, les Français avaient été

À l'ouest, vers 1698, les tensions continuent entre les différentes nations alliées des Français. Dans leur projet de paix générale, ceux-ci, en même temps qu'ils négocient avec les Iroquois, doivent veiller à renouveler constamment l'alliance avec les nations des Grands Lacs qui ne cesse de perdre des plumes²¹⁰. Depuis 1695-1696, les Français ont dû abandonner plusieurs postes de traite dans cette région et leur présence moins régulière auprès des Amérindiens incite plusieurs de ceux-ci à se tourner vers les Iroquois et les Anglais²¹¹. Pour empêcher que ce mouvement ne s'étende à toutes les nations et que s'écroule du même coup leur réseau commercial déjà menacé, les Français, jusqu'à 1701, réuniront leur alliés à plusieurs reprises soit à Michillimakinac, dans la région Grands Lacs, ou dans la colonie, à Québec, mais surtout à Montréal²¹².

L'année 1699 s'amorce avec la reprise des négociations franco-iroquoises interrompues au cours de l'automne précédent. Theganissorens, un chef onnontagué, fait savoir aux Anglais son intention d'envoyer une ambassade chez les Français²¹³ ; dès le mois de mars, des représentants onnontagués, onneiouts et goyogouins vont rencontrer à Montréal le nouveau gouverneur Callière qui poursuit la politique de son prédécesseur : il exige des représentants des Cinq Nations iroquoises, l'inclusion des nations alliées dans le traité et le retour de tous les prisonniers français et autochtones²¹⁴. Mais ces deux dernières conditions ne semblent pas être faciles à remplir à ce moment, puisque les nations d'en haut – motivées par Frontenac au cours

informés que des ambassadeurs onnontagués devaient se présenter à Montréal au mois de juin suivant pour négocier une paix. Peu après, des Algonquins avaient surpris un parti d'Iroquois et avaient tué, entre autres, un de leur chef, la Chaudière Noire. Il semble que cette altercation ait forcé les Onnontagués à interrompre momentanément leurs démarches diplomatiques auprès des Français et de leurs alliés (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 83 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 224 ; La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 89-90, 109).

²¹⁰Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 99.

²¹¹*Ibid.*, p. 95-96.

²¹²À Michillimakinac, en 1698, les Français tenteront d'empêcher leurs alliés d'endosser les propositions du chef huron dissident Le Baron dont l'amitié avec les Iroquois risque de leur faire du tort (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 20-24). En juillet, puis en août de la même année, Frontenac tient deux assemblées avec plusieurs de ses alliés, qu'il charge de demeurer en paix entre eux et de faire la guerre aux Iroquois (*Ibid.*, t. IV, p. 30-39, 43-73).

²¹³Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 85.

²¹⁴La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 115-122 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 237-238.

des années précédentes²¹⁵ – continuent toujours d’attaquer les Iroquois²¹⁶. En mars, de même qu’en septembre, lors d’une autre assemblée à laquelle participent cette fois des Tsonnontouans et des Goyogouins, les ambassadeurs exigeront des Français qu’ils fassent cesser les attaques de leurs alliés, qui semblent à ce moment constituer la principale « pierre d’achoppement » à la poursuite des négociations²¹⁷.

C’est entre 1700 et l’été 1701 qu’allaient se jouer les dernières scènes de cette longue démarche diplomatique devant mener à la rencontre de juillet-août 1701. Après la visite, en mars, de deux ambassadeurs iroquois à Montréal²¹⁸, se tiendra au même endroit, en juillet, une rencontre plus importante réunissant les Français et des députés tsonnontouans et goyogouins. Ceux-ci réitérèrent leur volonté de voir cesser les hostilités des nations alliées et se montrent disposés à rendre les prisonniers français et amérindiens²¹⁹. Comme l’explique Gilles Havard, ces résolutions ne sont pas encore à ce moment celles de toutes les nations iroquoises :

À ce stade des négociations, trois factions structuraient la scène politique iroquoise. Il y avait d’abord les « pro-français » menés par Aradgi, Aouenano et Tonatakout et déterminés à accepter les conditions de paix françaises, quitte à briser la chaîne qui les reliait à la Nouvelle York. À l’autre extrême, les « pro-Anglais », représentés par le chef onotague Sadekarnaktié, refusaient encore toute capitulation vis-à-vis des Français, leur politique privilégiant le maintien de l’alliance avec les Anglais. Au milieu évoluaient les partisans de la neutralité, soucieux de garantir à la confédération iroquoise son

²¹⁵ « La conservation des alliances occidentales n’était réalisable pour les Français que par la stimulation des guerres entre Iroquois et Amérindiens des Pays d’En Haut. En ce sens, Frontenac, puis Callière, s’efforcèrent jusqu’en 1700 de pousser leurs alliés à combattre les Cinq Nations, et ce également en vue d’acculer celles-ci à une paix générale. Il y a avait là à la fois une faille et un paradoxe dans la politique française, car la nécessité de préserver l’alliance des nations de l’Ouest obligeait les Français à les inclure dans une paix générale, mais par ailleurs, dans la perspective d’une telle paix, ils ne pouvaient, à terme, qu’aller à l’encontre de leur stratégie d’entretien de la guerre entre alliés et Iroquois » (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 99).

²¹⁶ À cette époque, les Iroquois, les Miamis et les Illinois sont toujours en guerre et il semble que plusieurs Outaouais et Algonquins mènent régulièrement des attaques contre les Iroquois près de Détroit (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 123, 132-133).

²¹⁷ Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 86 ; La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 123-131 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 241-242.

²¹⁸ La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 133-134 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 242-243

²¹⁹ La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 135-148 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 243-245 ; La Potherie décrit aussi cette rencontre dans sa lettre au ministre du 11 août 1700 (Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149).

indépendance politique, par une stratégie de balance entre les deux empires concurrents²²⁰.

En août, le séjour des trois envoyés français à Onnontagué, le Père Bruyas, Joncaire et Maricour²²¹, et les conseils que ceux-ci tiennent avec les Iroquois devaient « favoriser le consensus au sein de la Ligue en regard de la paix avec les Français et les nations de l'Ouest²²² ». Lors de ces assemblées, le chef onnontagué Teganissorens se résout à envoyer, pendant les mois suivants, des ambassadeurs des Cinq Nations à Montréal²²³. D'autre part, les Iroquois sont également résolus à régler leurs affaires avec les Anglais, avec qui ils poursuivent malgré tout leurs pourparlers, mais qui à ce moment ne semblent pas disposés à leur assurer une protection contre les attaques des nations alliées. C'est essentiellement de là que provient la stagnation des négociations anglo-iroquoises en 1700 et en 1701²²⁴.

L'assemblée de septembre 1700 se tient donc comme prévu à Montréal où se rendent des représentants des Tsonnontouans, des Goyogouins, des Onnontagués et des Onneiouts, ainsi que des ambassadeurs des Iroquois de Montréal, des Abénaquis et des nations des Grands Lacs – des Hurons et des Outaouais. On prononce plusieurs discours et l'ensemble des propositions de chaque parti est accepté de tous. La rencontre se termine par la signature d'un traité de paix général entre les Français, leurs alliés et les quatre nations iroquoises²²⁵. Toutes les nations n'étant alors pas présentes,

²²⁰ *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 112.

²²¹ Lors de la rencontre de juillet, Callière avait accepté d'envoyer ces ambassadeurs en Iroquoisie où ils devaient ramener dans la colonie les prisonniers français et autochtones.

²²² *Ibid.*, p. 112.

²²³ La Potherie, *IIAS*, t. IV, 151-160 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 246-247 ; La Potherie décrit cette rencontre dans une lettre au ministre qu'il a par la suite intégrée à son *Histoire* avec quelques variantes (il en a, entre autres, retranché la finale).

²²⁴ Pendant l'une des assemblées tenues à Onnontagué, un délégué anglais s'était présenté pour rompre les négociations entre les Français et les Iroquois. Ceux-ci avaient été choqués de cette irruption et l'un des principaux chefs onnontagués, Theganissorens, avait réitéré devant cet ambassadeur sa volonté d'envoyer des députés à Montréal pour négocier la paix avec les Français. Peu avant cet événement, en juillet, s'était tenue, à Orange avec les Anglais, une assemblée qui n'avait pas été concluante (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 113-114).

²²⁵ Dans sa lettre du 11 août 1700, la Potherie note que les Français ne se sont pas préoccupés des Agniers lors de l'entente de juillet et il semble bien qu'il en soit de même en septembre : « On ne s'embarrasse pas d'exiger un député de la part des Agniés qui sont la cinquième nation, parce que.

Callière prévoit pour le mois d'août de l'année suivante une nouvelle rencontre où des représentants de toutes les nations, celles des Grands Lacs comme celles des Iroquois, seraient conviés ; on devait aussi procéder à l'échange de tous les captifs et à la signature d'un nouveau traité mettant officiellement un terme aux conflits qui duraient depuis si longtemps²²⁶.

D'ici là, les Français allaient s'employer à éteindre les dernières hésitations des nations alliées et des Iroquois. À cette fin, Callière envoie dès l'automne dans la région des Grands Lacs Courtemanche et le Père Anjalran. Ceux-ci, avec l'appui de certains chefs influents comme les Hurons Kondiaronk et Quarante Sols, se chargeront de convaincre toutes les nations de rassembler le plus de captifs possible et d'être présentes au rendez-vous de l'été suivant²²⁷. Parallèlement, Bruyas, Maricour, Joncaire, La Chauvignerie et d'autres Français mèneront la même entreprise chez les Iroquois un mois avant la rencontre de juillet-août²²⁸. D'un côté comme de l'autre, l'action de ces ambassadeurs allait toutefois se heurter à certaines résistances. À l'ouest, la guerre qu'entretenaient toujours plusieurs nations avec les Iroquois et le refus de laisser partir les captifs semblent avoir été les principaux points de litige²²⁹. Chez les Cinq-Nations, les attaques récentes des Outaouais²³⁰, la décision de Cadillac d'établir un poste à Détroit²³¹ de même que l'influence des Anglais n'ont pas plus facilité la tâche des envoyés français²³².

Mais la rencontre de la Grande Paix aura lieu, comme prévu, l'été suivant. Y seront présents alors des ambassadeurs de plus de trente nations amérindiennes, des députés iroquois de chacune des Cinq Nations et, bien sûr, les autorités françaises. Les

outre qu'elle est la plus faible, c'est qu'ils sont si proches de l'Anglais qu'il est moralement impossible de les contraindre d'en envoyer, et il suffit que les quatre autres nations soient nos amies pour que celle là ne fasse aucun mouvement » (Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149).

²²⁶La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 164-175 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 250-252.

²²⁷Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 252, 273-274 ; La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 175.

²²⁸La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 185-192 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 270-272.

²²⁹Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 118-122.

²³⁰Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 268 ; La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 177.

²³¹La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 184 ; Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 269.

²³²Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 122-125.

assemblées seront nombreuses. La description qu'en donne la Potherie, qui assiste à ces rencontres, nous montre que tout s'y déroule dans une ambiance de fête semblable à celle qui caractérise les grandes foires commerciales annuelles tenues dans la même ville jusqu'à la fin du siècle²³³. Le cérémonial diplomatique amérindien y apparaît alors dans toute sa pompe.

Avant d'aborder l'œuvre de la Potherie et, particulièrement, le fragment décrivant les événements de juillet-août 1701 que nous présentons ici, nous nous attarderons au protocole diplomatique amérindien afin d'en mieux comprendre la nature et la signification. La brève description que nous donnons de ce protocole sera suivie d'une réflexion sur le rituel qui le caractérise et d'une analyse de deux phases ou moments importants de la rencontre diplomatique : l'échange des wampums et l'énonciation des discours.

Protocole de la rencontre

La première phase du processus diplomatique²³⁴ est habituellement constituée d'une invitation des ambassadeurs par l'une des parties en cause²³⁵. Le lieu et la date de la rencontre sont alors précisés et, parfois, celui qui invite profite de l'occasion pour assurer « l'immunité diplomatique²³⁶ » aux ambassadeurs²³⁷ ou pour formuler des

²³³Beaulieu. « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. p. 19.

²³⁴Nous nous appuyerons en partie sur la division du protocole diplomatique que propose Mary A. Druke dans son article : « (1) invitations ; (2) preliminary meetings between delegates of one nation or one party to council negotiations ; (3) major council transactions ; ratification of a treaty and/or reporting of delegates to the person or group to whom, or for whom, they were responsible in the negotiations » (dans Jennings (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy*, p. 92ss).

²³⁵La rencontre de Montréal à l'été 1701, par exemple, a été prévue dès l'automne précédent lors de la signature de la paix avec les Iroquois. « Pour rendre cette paix plus authentique », Callière avait alors convié au même endroit les Iroquois ainsi que tous les alliés des Français (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 174 ; voir *supra*, p. 48-49). Par ailleurs, au cours du XVII^e siècle, certaines assemblées entre les Français, leurs alliés et les Iroquois surviennent à l'improviste, sans qu'aucune des parties n'en ait auparavant manifesté le désir (voir notamment la description des événements de l'été 1653 à Trois-Rivières (*Relations*, 1653, t. IV, p. 5-9).

²³⁶Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 17 ; Numelin, *The Beginnings of Diplomacy*, chap. VI.

demandes particulières concernant, par exemple, les prisonniers ou les otages qu'il compte recevoir²³⁸.

La première rencontre entre les ambassadeurs et leurs hôtes ne se déroule ordinairement pas directement à l'endroit prévu pour les conseils²³⁹. Après qu'on se soit salué, qu'on ait fait les premiers discours²⁴⁰, qu'on ait pleuré les morts et qu'on se soit échangé quelques wampums ou présents pour marquer sa sympathie²⁴¹, on procède aux cérémonies traditionnelles du calumet qui se terminent ordinairement dans un grand festin où les nations dansent et chantent ensemble comme pour se montrer mutuellement leurs bonnes intentions²⁴². Avant la tenue des premières assemblées, les ambassadeurs invités pourront se reposer quelques jours des fatigues de leur voyage à l'endroit ou dans les cabanes préparés spécialement pour eux²⁴³.

Les conseils sont habituellement nombreux et se répartissent sur plusieurs jours, quelquefois sur plusieurs semaines. Certains tenus en public réunissent l'ensemble des nations²⁴⁴ en présence ; d'autres, privés, réunissent deux ou plusieurs nations

²³⁷ Chez les Amérindiens, les ambassadeurs ne sont pas systématiquement des chefs de clan ou de nation. Ils sont d'abord choisis pour leur connaissance de l'histoire diplomatique de leur peuple (Thérien, *Parole et pouvoir*, p. 138), leur expérience et leur capacité à mener les affaires, ainsi que pour leur don d'orateur (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 20-21).

²³⁸ En septembre 1700, Callière avait demandé aux Iroquois de ramener l'année suivante les prisonniers français et alliés : « J'ai vû avec bien de la joye les François que vous m'avez rendus, je vais écrire aux Outaouaks qu'ils ayent à vous rendre vos prisonniers, & qu'ils les amènent tous au commencement du mois d'août de l'année prochaine. Je vous invite tous à les venir querir, & à ramener les François qui sont restez chez vous, & les prisonniers des nations d'en haut, surtout la Gonkine qui est à Goyogouin » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 169).

²³⁹ Lorsqu'ils se rendaient à Montréal pour négocier la paix avec les Français, les Iroquois avaient l'habitude de s'arrêter chez les Iroquois domiciliés (au Saut Saint-Louis) où avaient lieu les premières rencontres. C'est ce qu'ils feront à l'été 1701 (*ibid.*, t. IV, p. 194-197).

²⁴⁰ « A speaker for the hosts expresses his side's gratitude that the messengers have arrived safely over the "long forest path" » (Druke, dans Jennings (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy*, p. 105) ; La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 196.

²⁴¹ « C'est la coutume des peuples de ces contrées, quand quelque personne de consideration parmy eux est morte, d'essuyer les larmes de leurs parens par quelque present » (*Relations*, 1645-1646, t. IV, p. 6 ; Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 21).

²⁴² La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 197-199.

²⁴³ *Ibid.*, t. IV, p. 200.

²⁴⁴ Le mot *nation* désigne tout autant les groupes amérindiens que les Français (ou plus généralement toutes les puissances colonisatrices européennes).

particulières²⁴⁵. Dans l'un ou l'autre de ces types d'assemblée, les ambassadeurs ou les représentants de la nation hôte auront l'occasion d'exposer l'ensemble de leurs propositions symbolisées par l'offre de wampums ou de présents ; l'autre ou les autres parties ne répondront « à une série de propositions que le lendemain, ou même deux ou trois jours plus tard²⁴⁶ ». Les rencontres se succéderont ainsi jusqu'à ce que chaque représentant ait pu donner son point de vue et que tous soient parvenus à une entente. S'il en advient ainsi, on peut préparer un traité pour sanctionner l'entente et toutes les parties en présence sont alors appelés à y poser leur marque comme engagement à ce qui vient d'être convenu²⁴⁷. Toutefois, si le consensus échoue – ce qui est très souvent le cas –, les ambassadeurs sont congédiés²⁴⁸ et, selon l'importance des mésententes entre les parties, on peut décider ou non de la tenue d'une prochaine assemblée où pourront reprendre les négociations²⁴⁹.

Rites et symboles

[...] il n'est guère d'activités qui véhiculent autant de rites et de symboles que l'activité politique (Georges Burdeau²⁵⁰).

²⁴⁵ À la limite, ces rencontres particulières pouvaient même devenir secrètes, comme en 1645 à Trois-Rivières, lorsque les Français acceptent de laisser tomber leurs alliés algonquins au cours d'une rencontre entre Montmagny, quelques jésuites et les Agniers (voir *supra*, p. 22). À l'été 1701, la majorité des assemblées sont particulières. Elles réunissent tour à tour les représentants de chacune des nations amérindiennes et le gouverneur Callière. Tous sont présents cependant au conseil final qui se tient le 4 août (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 193-266 ; Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 152-154).

²⁴⁶ Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 21 ; voir Charlevoix, *J*, t. I, p. 539.

²⁴⁷ La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 254.

²⁴⁸ Qu'il y ait ou non entente, les ambassadeurs ne repartent habituellement pas les mains vides. Les hôtes doivent leur faire les adieux en leur offrant plusieurs présents. Dans sa description de la Grande Paix, la Potherie note l'importance de ces dons : « Les marques d'estime & d'amitié que l'on avoit témoigné jusqu'alors à tous nos Alliez, auroient fait peu d'impression sur leur esprit, si l'on n'en étoit venu en même-temps à quelque chose de plus réel & de plus efficace, pour reconnoître tous les bons services qu'ils venoient de nous rendre. On songea donc à leur faire les presens que l'on prépara dans les magasins du Roi » (*ibid.*, t. IV, p. 254).

²⁴⁹ Voir *supra*, n. 235.

²⁵⁰ *La politique au pays des merveilles*, p. 157.

Si sommaire et imprécis soit-il, ce modèle laisse percevoir l'importance que peut prendre le rituel dans la rencontre franco-amérindienne²⁵¹. En effet, tant dans la succession des rites que dans la forme de chacun de ceux-ci, il y a un ordre précis, une façon de faire particulière auxquels Amérindiens et Français semblent s'être très tôt tous deux ralliés²⁵².

Le rite, faut-il le rappeler, est un acte symbolique qui doit toujours être compris comme un rapport étroit entre une forme et une réalité le plus souvent abstraite, entre un symbolisant et un symbolisé²⁵³ : le calumet et la paix, pour ne donner qu'un exemple. Dans le monde amérindien, au temps où les Européens ne sont pas pas encore établis sur le continent, le rite politique ou diplomatique amérindien s'exerce pleinement et possède tout son sens. Fidèle aux traditions de ses ancêtres, l'Autochtone perpétue dans les cérémonies, les discours et les wampums qu'il offre à l'autre, un héritage précieux qui lui confirme qui il est. Ces rites ont pour lui la signification qu'ils ont probablement eue pour tous ceux qui l'ont précédé : des idées plus ou moins déterminées qu'il ne convient pas d'ailleurs toujours de déterminer d'une façon logique. Aussi sommes-nous tenté de leur attribuer cette explication fournie encore une fois par Georges Burdeau :

[...] le résultat que l'on attend de son accomplissement [du rite] n'est pas de ceux que l'on puisse obtenir par des moyens rationnels [...]. En pratiquant le rite nous exprimons par notre comportement ce que notre raison ne saurait ou n'oserait dire²⁵⁴.

²⁵¹ «Le système de la conférence internationale, regroupant Amérindiens et Européens, deux entités souveraines et deux cultures, dans un but d'accommodement mutuel, se trouvait scandé par toute une série de procédures ritualisées où la forme avait au moins autant d'importance que le fond [...] » (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 19. C'est nous qui soulignons).

²⁵² Assurément, cet ordre des rencontres diplomatiques a été exagéré au cours des siècles et, bien que beaucoup de commentateurs l'aient observé et décrit, on peut se demander si ce n'est pas justement – en partie du moins – parce qu'on l'a décrit si souvent qu'il a acquis une si grande importance. La représentation, la *mise en forme* – si réaliste qu'elle prétende l'être – attribuée à l'objet des caractères qui ne lui appartiennent pas nécessairement : l'ordre et la mesure, pour la rencontre diplomatique franco-amérindienne.

²⁵³ Cette terminologie est celle que propose Todorov dans *Théories du symbole (passim)*.

²⁵⁴ *La politique au pays des merveilles*, p. 158, 161.

Parce qu'il relève lui-même de la tradition et qu'il fait partie intégrante de ces réalités et croyances dont l'existence n'a jamais été clairement expliquée²⁵⁵ depuis des années, voire des siècles, le rite acquiert le plus souvent une fonction qui s'apparente à celle qu'il a dans les faits : une prolongation du passé. Tout au plus s'accorde-t-on à lui donner des fonctions de rassembleur, d'unificateur du groupe au sein duquel il s'exerce²⁵⁶.

Sans doute ces explications pourraient-elle, à la limite, paraître suffisantes à une compréhension partielle du rite diplomatique tel que nous l'avons abordé jusqu'à présent, c'est-à-dire le rite amérindien dans son environnement amérindien. Pourtant, le rite diplomatique dont nous nous occupons, celui que l'on peut lire dans les descriptions de la Potherie et des autres voyageurs, est tout autre et, bien qu'il soit longtemps demeuré de caractère essentiellement autochtone, il s'exerce sur une scène franco-amérindienne. Aussi sa compréhension demande-t-elle une réflexion non pas plus complexe, mais tout simplement différente.

Le rite diplomatique amérindien semble avoir toujours conservé les fonctions citées plus haut. Pour les premiers Européens qui entrent en contact avec les Autochtones, le rite acquiert pourtant très tôt une valeur strictement instrumentale : il leur ouvre l'accès à un terrain de négociations avec leurs « partenaires ». À vrai dire, les Français n'ont certainement jamais emprunté la totalité du rite diplomatique des Autochtones – en ce qu'il comporte un symbolisant et un symbolisé –, et l'entente la plus importante qu'il ont eu avec ceux-ci a sans doute été celle qui leur a donné à tous deux une commune façon de *mener* – et non de *comprendre* – les affaires.

²⁵⁵Il faudrait à tout le moins signaler en passant la dimension magique du rite diplomatique amérindien. Sans doute une lecture du rituel diplomatique à la lumière des études consacrées à la magie – notamment celle de Marcel Mauss dans *Sociologie et anthropologie* (p. 1-141) – pourrait-elle nous fournir des résultats intéressants.

²⁵⁶Sur cette question, on pourra consulter notamment les ouvrages de Burdeau, *La politique au pays des merveilles* (p. 161-171) et de Balandier, *Le pouvoir sur scènes* (p. 18-38). Comme les Amérindiens, les Européens possèdent également une longue tradition diplomatique et leurs rites, pris isolément, peuvent sans doute s'interpréter de la même façon.

Ainsi, la rencontre franco-amérindienne donne-t-elle lieu à la décomposition, à la dé-construction du rite diplomatique autochtone : par son comportement aussi bien que par son discours, le Français parvient à faire une distinction de plus en plus marquée entre la façon et l'idée du rite diplomatique, entre le long calumet de pierre décoré de plumes et l'union qu'il exprime, entre le collier de porcelaine et les promesses qui s'y trouvent. De cette dichotomie, de l'expression de la suprématie du symbolisant sur le symbolisé jusqu'à l'extinction complète de ce dernier dans la pratique de ce qu'on continue d'appeler le *rite*, il n'y a qu'un pas, qui nous éclaire sur le statut du rite diplomatique amérindien dans la logique française : une adaptation volontaire, une façon d'obtenir ponctuellement ce que l'on cherche et, à la long terme, d'établir sa suprématie.

Pour leur part, les Autochtones semblent également avoir très tôt pris conscience de cette dé-construction de leur rituel diplomatique. Comment pouvaient-ils au fond ne pas se rendre compte de la « fascination » qu'exerçaient leurs pratiques sur leurs partenaires européens qui ne cessaient de leur en emprunter les formes? À partir de quel moment ont-ils vraiment compris le pouvoir de leurs coutumes, très exotiques pour les Français? Nous ne saurions le déterminer et cela d'ailleurs importe peu. À coup sûr pourtant, c'est aux moments où les Autochtones ont senti leur culture menacée que les rites diplomatiques sont devenus pour eux des armes qui, en plus d'unifier le groupe, réactualisaient son identité propre et d'une certaine façon le mettaient à l'écart du conquérant. George Sabo III donne à ce sujet une explication tout à fait pertinente :

The nature and purpose of ritual accounts for the cultural content we find in it : rituals are standardized, structured, contexted, obligatory performances that occur at important moments in the social life of a community when it is necessary to identify and express the core values and principles of the group's cultural system. Ritual thus serves to confer on crucial events implicit meanings reflecting the cultural frames of the participants, as it simultaneously provides a symbolic means through which a group can redefine and reintegrate its

fundamental beliefs and organizing principles and thus create its own mode of history²⁵⁷.

En somme, le choc culturel subi par les Français et les Amérindiens dans chacune de leurs rencontres ne pouvait qu'avoir des répercussions importantes sur le statut et les fonctions du rite diplomatique. Parce qu'il a été compris et utilisé autrement, le rite diplomatique autochtone est devenu autre chose que ce qu'il était avant le Contact. Au pouvoir de représentation qu'il possédait s'ajoute bientôt une valeur pratique que Français et Amérindiens ne tarderaient pas à exploiter. Aux plus forts moments des négociations, l'usage de rites communs – ou plutôt des formes communes de ceux-ci – se fait de part et d'autre dans des visées pourtant différentes ; on peut croire que pendant que les Français ont vu dans les belles métaphores de « l'Arbre de la Paix » et du « Feu commun » des moyens de s'unir à leurs partenaires²⁵⁸, ceux-ci se sont servis de la tradition des wampums pour assurer leur propre unité, leur identité, et d'une certaine manière se distancer de l'Autre qui commençait à prendre une place importante.

L'échange de wampums

Les *vaygu'a* des Trobriand, bracelets et colliers, tout comme les cuivres du Nord-Ouest américain ou les wampums iroquois, sont à la fois des richesses, des signes de richesses, des moyens d'échange et de paiement, et aussi des choses qu'il faut donner, voire détruire. Seulement, ce sont encore des gages liés aux personnes qui les emploient, et ces gages les lient (Marcel Mauss²⁵⁹).

²⁵⁷ « Encounters and Exchanges : French, Spanish, and Caddo Indian Interaction During the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans Turgeon, Delâge et Ouellet (dir.), *Transferts culturels et messages Amérique - Europe. XVI^e - XX^e siècle*, p. 469-470.

²⁵⁸ Cette union par l'emprunt des Français s'inscrit évidemment dans une « logique d'empire ». Les Français ont su très tôt s'adapter de façon ponctuelle aux coutumes de leurs partenaires qu'ils avaient, à long terme, la volonté de conquérir. Aussi l'emprunt des rites amérindiens est-il beaucoup moins fréquent à partir du XVII^e siècle où la conquête est assurée (Delâge, « Les principaux paradigmes de l'histoire amérindienne et l'étude de l'alliance franco-amérindienne aux XVII^e et XVIII^e siècles », p. 58-59).

²⁵⁹ *Sociologie et anthropologie*, p. 269.

De tous les rites diplomatiques, c'est l'échange de wampums (ou de présents²⁶⁰) qui retiendra tout d'abord notre attention ; parce qu'il illustre judicieusement ce que nous venons de dire sur les fonctions du rite, mais également parce que sa complexité nous amène à réfléchir sur des questions beaucoup plus larges ayant prise hors du seul domaine consacré au rite.

Globalement, on peut donner à ce rite le statut et les fonctions que partagent tous les autres rites et dont nous avons déjà parlé. D'une façon plus particulière, les observateurs ont depuis le XVII^e siècle attribué deux fonctions principales aux colliers de wampums et à l'échange qu'en faisaient entre eux les Amérindiens, comme l'écrit Michael K. Foster :

With regard to the councils, the point is often made that wampum functioned as a « validating » or « ratifying » device for treaties, serving, as it were, as the Indians' method of signing, sealing and delivering an agreement²⁶¹. This related to another function, that of record-keeping: along with wooden counters, wampums strings and belts served to mark proposals made and answered. Wampums collected at a council, each with its distinctive emblematic design, could be bought out at a later time as a « mnemonic aid » for recalling details of an agreement²⁶².

Certes, parce qu'il est fréquemment utilisé dans les rencontres diplomatiques, le wampum possède essentiellement des fonctions de nature politique ; toutefois, bien avant d'être symbole ou archive, le wampum est d'abord un objet, un bien que l'on se donne réciproquement, que l'on s'échange. Plus encore, sa valeur et son pouvoir ne deviennent effectifs que s'il prend place au sein de l'échange qui apparaît en quelque

²⁶⁰ Il est possible. « en l'absence de porcelaine [les wampums sont des colliers de porcelaine], d'utiliser des peaux de castor – ou d'autres animaux –, du tabac, des haches, ou des vêtements, etc. Il semble que les nations des Grands Lacs, moins pourvues en wampum, utilisaient plus fréquemment de tels objets que les nations côtières ou que les Iroquois » (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 23).

²⁶¹ « Il fit en suite quantité de presens, selon la coutume du païs, où le mot de presens se nomme parole, pour faire entendre que c'est le present qui parle plus fortement que la bouche » (*Relations*, 1641, t. II, p. 43).

²⁶² Jennings (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the treaties of the Six Nations and their League*, p. 99 ; « [...] tous ces peuples n'ont point de voix, sinon accompagnée de presens, qui servent comme de contract et de tesmoignages publics, qui demeurent à la postérité et font foy de ce qui s'est passé en une affaire » (*Relations*, 1648, t. IV, p. 59 ; voir également La Potherie, *H4S*, t. I, p. 333-334, t. III, p. 34-35).

sorte comme la condition de son *existence*. Aussi faut-il tenter de comprendre le rite diplomatique de l'échange des wampums comme un phénomène qui s'inscrit précisément dans une sphère, non plus uniquement politique, mais aussi socio-économique.

Pour ce faire, penchons-nous tout d'abord sur la règle du don et de l'échange qui prévaut dans les sociétés amérindiennes afin d'en mesurer l'importance. À la lumière des travaux de Marcel Mauss²⁶³, Denys Delâge résume ce principe de la façon suivante :

Le produit du travail appartient au producteur. Pour prévenir les inégalités, un code de générosité et d'échange cérémoniel assure la circulation et le partage des biens produits sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un marché [...]. Le don constitue la clé de l'univers social huron : obligation de donner, obligation de recevoir, obligation de rendre. Tout comme en d'autres sociétés primitives où Marcel Mauss en a fait l'observation, en Huronie, le présent reçu est obligatoirement rendu. Bien plus qu'un code, le don (et par conséquent l'échange) constitue la règle fondamentale des relations sociales²⁶⁴.

Le don, la générosité sont à ce point fondamentaux dans les sociétés amérindiennes qu'ils apparaissent comme des conditions préalables à la pratique de la chefferie²⁶⁵. Dans les cérémonies et dans les fêtes²⁶⁶, mais aussi dans la vie de tous les jours, les chefs sont constamment contraints à donner, si bien qu'ils se dépouillent parfois presque entièrement pour satisfaire les requêtes de leurs villageois ; il en va de leur honneur et de leur prestige d'agir ainsi.

S'il règle les rapports des individus à l'intérieur d'un groupe, ce principe du don et de l'échange semble jouer un rôle déterminant également dans les relations externes avec les autres nations amérindiennes ou avec les Européens de l'époque historique. Par

²⁶³Précisément. L'« essai sur le don » paru pour la première fois dans le numéro de 1923-24 de l'*Année Sociologique* et intégré dès 1950 dans *Sociologie et anthropologie*.

²⁶⁴*Le pays renversé*, p. 64.

²⁶⁵R. Lowie identifie trois qualités que tout chef indien doit posséder : « 1° Le chef est un "faiseur de paix" ; il est l'instance modératrice du groupe ainsi que l'atteste la division fréquente du pouvoir en civil et militaire. 2° Il doit être généreux de ses biens, et ne peut se permettre, sans se déjuger, de repousser les incessantes demandes de ses "administrés". 3° Seul un bon orateur peut accéder à la chefferie » (dans Clastres, « Échange et pouvoir : philosophie de la chefferie indienne », p. 53 ; voir également Thérien, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, notamment les chapitres III et VI).

²⁶⁶Donnons l'exemple du potlach dans les sociétés de l'Ouest auquel Mauss fait souvent référence.

exemple, il apparaît comme une clé essentielle à la compréhension de l'activité commerciale de la traite des fourrures aux XVII^e-XVIII^e siècles, comme l'a démontré Denys Delâge²⁶⁷. Sur le plan politique ou diplomatique, il tient aussi une place dans la dynamique des rencontres, précisément là où s'exerce le rituel de l'échange des wampums entre les parties en cause.

Ce qui surprend lorsqu'on lit la description de l'assemblée tenue à Montréal en juillet-août 1701 ou de toute autre rencontre diplomatique franco-amérindienne, c'est le grand nombre de présents qui y sont faits, mais également la fréquence à laquelle ces présents surviennent de part et d'autre²⁶⁸. Tout en étant les dépositaires de tout ce qu'il est convenu de dire ou de négocier dans une rencontre diplomatique, les présents semblent aussi régler le rythme de la rencontre qui n'évolue que par leur succession. Ainsi, toute résistance à la règle du don (« obligation de donner, obligation de recevoir, obligation de rendre ») par l'une ou l'autre des parties risquerait de perturber le déroulement et l'issue de la rencontre²⁶⁹.

Parce qu'il ne constitue pas une activité commerciale à part entière, l'échange des wampums ne saurait être soumis aux lois du marché qu'ont instaurées peu à peu sur le continent les Européens et auxquelles ont été contraints de se plier les Amérindiens. En diplomatie, les Français ont été pendant longtemps forcés de « faire leurs affaires » selon une logique qui leur refusait le profit immédiat : ils ont dû offrir leurs présents sans les compter, sinon pour en vérifier la supériorité en nombre ou en valeur sur ceux de leurs partenaires²⁷⁰. Bien qu'ultimement cette pratique puisse avoir des visées multiples s'apparentant à celles de n'importe quelle opération commerciale, elle se

²⁶⁷ Voir particulièrement le troisième chapitre, « Problématique de l'échange inégal » (p. 89-172), dans *Le pays renversé*.

²⁶⁸ Sans compter qu'il règle les conseils en eux-mêmes, l'échange des wampums constitue sans doute l'opération la plus importante du processus d'accueil, et c'est également par lui que prennent fin la plupart des ambassades (*La Potherie, HAS*, t. IV, p. 200, 262-266).

²⁶⁹ « Refuser de donner, négliger d'inviter, comme refuser de prendre, équivaut à déclarer la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion » (Mauss, *Sociologie et anthropologie*, p. 162).

²⁷⁰ Cartier, par exemple, dans ses *Voyages*, insiste sur le « peu de valeur » des peaux que lui offrent les Amérindiens en échange des couteaux et des objets de fer ; l'échange n'a alors rien de commercial et

présente d'abord comme une manière d'approche de l'autre envers qui – comme le chef envers ses villageois – on tente d'acquérir un certain prestige en manifestant sa libéralité. Le wampum n'est plus ici seulement titulaire d'une fonction de représentation ou de symbolisation : il devient pleinement actif et, tant qu'il s'inscrit dans un processus d'échange, acquiert un pouvoir réel en assurant la stabilité d'un contact²⁷¹.

L'échange des wampums peut également être compris à la lumière des explications que donne Marcel Mauss sur la signification symbolique et religieuse du don et de l'échange en général. Lisons le résumé qu'en fait Denys Delâge :

Investi dans la personne du donateur et dans la chose donnée, l'esprit du don fait obligation de rendre. Le donataire est redevable à l'esprit du donateur. Qu'importe le nombre de transactions, l'esprit du don doit retourner sous une forme ou une autre à son foyer d'origine. La boucle doit être bouclée. À son tour, lorsqu'il s'est acquitté, le donataire acquiert prise sur le donateur, d'où la circulation obligatoire des richesses. Le défaut de réciprocité donne à la personne lésée un pouvoir relevant de la sorcellerie²⁷².

En ce qu'il *contient* ses vœux et ses paroles²⁷³, le wampum détient de son possesseur une part fort considérable²⁷⁴. Le porte-parole ou l'ambassadeur qui offre un wampum livre donc à l'autre une part de lui-même et de ses bonnes volontés. Seul un contre-don pourra l'assurer que son partenaire n'entend pas prendre plein pouvoir sur ce qui lui a

on peut croire que les Français, ni peut-être les Amérindiens, ne sont vraiment attentifs à savoir s'ils font un bon marché (Cartier, *Voyages au Canada*, p. 140-142).

²⁷¹ Il n'en est pas ainsi du bien commercial qui n'a pas nécessairement de pouvoir autre que celui de faire acquérir à son possesseur une valeur plus ou moins équivalente à la sienne.

²⁷² *Le pays renversé*, p. 65. Assez souvent, le wampum semble lui-même doté de propriétés surnaturelles ou magiques irréductibles à leur seule valeur métaphorique, par exemple : « Le troisième [collier], lui devoit servir d'un breuvage, pour luy faire vomir toute sa bile et tout le poison de son cœur » (*Relations*, 1653-1654, t. IV, p. 8). Après la mort du Rat, à l'été 1701, Joncaire prononce un discours qu'il accompagne d'un rituel par lequel il prétend réunir les Hurons par le don d'un soleil de porcelaine ; bien qu'il soit accompli par un Français, ce geste s'apparente au précédent et semble tenir de la magie (voir, *infra*, p. 95-96).

²⁷³ « In the Iroquois view the wampum is thought literally to *contain* the message: the messengers, on the other hand, are seen as relatively passive bearers of the wampum, which nevertheless is described as being a "heavy burden" which they bear on their backs. To be sure, it is from the mouths of the messengers that the chief's invitation ultimately emanates, and the messengers are in fact drilled until the chiefs are satisfied they have the message down cold, but this repetition is believed to increase the "power" of the wampum rather than to improve the messenger's memories » (Jennings (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the treaties of the Six Nations and their League*, p. 104-105).

été offert et en user selon son propre intérêt. Cette dynamique du don et du contre-don qui semble toute naturelle à l'intérieur des sociétés amérindiennes prend parfois l'allure d'un jeu au cours de certaines rencontres diplomatiques franco-amérindiennes. Parce que le succès de l'échange tel qu'il s'exerce au sein des communautés autochtones n'a rien d'assuré, le don devient un risque auquel s'exposent volontairement et à tour de rôle les parties en présence, comme si l'on voulait vérifier combien de temps pouvait durer ce chassé-croisé et, surtout, qui oserait se rendre responsable de son interruption en refusant de renchérir sur le don de l'autre.

Si une telle rivalité est possible entre les parties, c'est que l'échange des wampums permet d'abord et avant tout la prise et le maintien d'un contact avec l'autre ; pour Michael A. Foster, il devient « the channel of communications » :

What seems to be involved is a foregrounding – one might, following Roman Jakobson's line argument, call it a *ritualization* – of the contact function in council protocol. There is an elaboration of a cultural pattern beyond the mere physical or perceptual requirements of establishing and maintaining contact between two groups. This cultural pattern is reflected in a number of features of protocol, perhaps nowhere more than in use of wampum and in some of the symbolism of its designs²⁷⁵.

Ainsi le wampum acquiert-il un rôle de premier ordre dans le processus de communication qui s'installe entre ceux que réunit la rencontre diplomatique. Bien plus qu'un acte symbolique, l'échange prend le plus souvent la forme d'un dialogue et, quoi qu'on y mette, en adopte les structures et la dynamique.

Paroles et discours

L'éloquence a de grands attraits, elle touche l'oreille, elle anime les passions, elle fortifie l'esprit, elle excite les affections de l'ame, elle a un don de persuader quand elle s'insinue agréablement, & si elle ne vient pas toujours à bout de ses desseins, elle ébranle du moins les esprits (La Potherie²⁷⁶).

²⁷⁴Mauss, *Sociologie et anthropologie*, p. 160-161.

²⁷⁵Dans Jennings (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the treaties of the Six Nations and their League*, p. 103.

²⁷⁶*I.I.S.*, t. IV, p. 83-84.

Évidemment, les paroles et les discours qui accompagnent l'échange des wampums tiennent un rôle de premier rang dans le protocole diplomatique de la rencontre franco-amérindienne. Plus encore, il serait juste de dire qu'ils sont de cette dernière le principal objet, voire l'objectif majeur, puisque les ambassadeurs ou les négociateurs se veulent, par définition, des porte-parole qui se rencontrent dans le but précis de discuter de questions particulières touchant le plus souvent la paix à venir²⁷⁷.

À peu près tous les observateurs et commentateurs, notamment la Potherie, ont perçu l'importance de la parole chez les Amérindiens. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'éloquence a toujours été une qualité essentielle chez les chefs et ambassadeurs amérindiens. Les rencontres leur apparaîtront donc comme des occasions privilégiées de faire preuve de leurs dons oratoires. Par leur ton, leur rythme et leurs métaphores, les discours prononcés devront séduire les auditeurs.

Posons-nous d'abord la question suivante : en admettant que l'acte diplomatique soit pour les parties une façon d'éviter la guerre, plus encore, que son accomplissement – la rencontre en elle-même – se situe chronologiquement entre l'état de guerre et celui de paix, est-il possible que certains rites diplomatiques soient eux-mêmes imprégnés à la fois de ces deux états et que leurs formes soient redevables à l'un comme à l'autre ? Sans oser répondre de façon définitive à cette interrogation, il nous semble clair que les discours prononcés lors des rencontres diplomatiques franco-amérindiennes peuvent être compris selon cette logique.

Au premier abord, les discours semblent traduire le plus souvent la bonne volonté de la nation de celui qui le tient. Lisons, par exemple, les premières paroles de l'Iroquois Kiotsaeton lors de son arrivée à Trois-Rivières en 1645 :

Mes freres, j'ay quitté mon pays pour vous venir voir, me voilà enfin arrivé sur vos terres ; on m'a dit à mon départ que je venois chercher la mort, et que je ne verrois jamais plus ma patrie, mais je me suis volontairement exposé pour le bien de la paix : je viens donc entrer dans les desseins des François, des Hurons et des Algonquins, je viens pour vous communiquer les pensées de tout mon pays²⁷⁸.

²⁷⁷ Nous poserons un peu plus loin quelques réserves à ce sujet.

²⁷⁸ *Relations*, 1644-1645, t. III, p. 23-24.

Pris individuellement, ce discours ne sonne pas faux ; il porte même une bonne part de la sincérité. Néanmoins, il s'inscrit dans une suite de « bonnes et belles paroles » dont l'aspect extérieur et l'organisation rhétorique nous laissent deviner le but poursuivi : mystifier son partenaire – ou son adversaire. Parmi les diverses façons de vaincre l'autre, la plus urgente est certainement de gagner sa confiance en parvenant à lui faire croire en sa bonne volonté. Du coup, on acquiert un certain pouvoir sur lui. Cette volonté d'entrer en négociations aura d'autant plus de valeur que l'on marque avec insistance les obstacles pouvant la freiner. Lisons les premières paroles prononcées par le chef huron le Rat lors de la rencontre de juillet-août 1701 :

Notre Pere, dit-il, tu nous vois auprès de ta natte, ce n'est pas sans beaucoup de perils que nous avons essayez dans un si long voyage. Les chutes, les rapides, & mille autres obstacles, ne nous ont point paru si difficiles à surmonter par l'envie que nous avons de te voir & de nous assembler ici, nous avons trouvé bien de nos freres morts le long du fleuve ; notre esprit en a été mal fait, le bruit avoit couru que la maladie étoit grande à Montreal. Tous ces cadavres rongez des oiseaux que nous trouvions à chaque moment, en étoient une preuve assez convaincante. Cependant nous nous sommes fait un Pont de tous ces corps, sur lequel nous avons marché avec assez de fermeté. Nous ne laissons pas tous tant que nous sommes d'être malades d'un rhume qui nous accable, & tu dois juger par-là de toutes les fatigues que nous avons eûes²⁷⁹.

Les malheurs et la maladie deviennent ici une valeur ou un crédit pour les Hurons qui en sont victimes.

Par opposition, les discours des orateurs prennent parfois l'allure d'attaques franches et cinglantes, de mises au point, de règlements de compte ou de témoignages qui peuvent être plutôt compromettants pour l'une ou l'autre des parties auxquelles ils s'adressent. Par exemple, lisons la plainte que formule Kiotseaton à l'égard du gouverneur français qui avoit renvoyé chez lui, sans escorte, l'Iroquois

Tokharahenecharon :

Si son canot se fust renversé, si les vents l'eussent fait submerger, s'il eût été noyé, vous eussiez long-temps attendu le retour de ce pauvre

²⁷⁹La Potherie, *IIAS*, t. IV, p. 201-202.

homme abysmé, et vous nous auriez accusez d'une faute que vous-mesmes auriez faites²⁸⁰.

Pour l'orateur, il importe à ce moment de tout mettre en œuvre pour dominer son adversaire en lui exposant ses torts et en le mettant ainsi au pied du mur. À chaque rencontre, les Français et les Amérindiens s'appliquent à se rappeler leurs trahisons et actions déloyales réciproques. Lisons encore une fois les paroles que Kiotseaton adresse aux Hurons lors de la rencontre de Trois-Rivières en 1645 :

Il y a cinq jours, disoit-il, c'est à dire cinq années, que vous aviez un sac remply de porcelaine et d'autres presens tous preparez pour venir chercher la paix : qui vous a détourné de cette pensée? Ce sac se renversera, les presens tomberont, ils se casseront, ils se dissiperont, et vous perdrez courage²⁸¹.

Le tort de l'autre devient un gage ; pour celui qui s'en plaint, il prend une valeur d'autant plus précieuse que la présentation verbale est convaincante pour les auditeurs. D'une certaine manière, il donne à celui qui en est touché le « droit du vaincu », qui, au moment même où il l'énonce, semble paradoxalement ne lui servir qu'à affirmer son ascendance sur l'autre. Lisons, par exemple, ce passage tiré de la description d'une rencontre tenue à Montréal en 1653 :

Les Onnontaeronnons, s'estant presentés au nombre de soixante à Montreal, pour sonder si le cœur des François avoit quelque disposition à la paix, le Gouverneur de la place, se défiant d'eux prudemment, leur dit que leurs desloyautez passées rendoient leurs propositions fort suspectes [...] ²⁸².

En somme, les paroles et les discours prononcés lors des rencontres diplomatiques prennent les formes les plus diverses ; tantôt ils rassemblent des louanges, des remerciements, des vœux, tantôt ils se veulent des affronts directs, des

²⁸⁰ *Relations*, 1644-1645, t. III, p. 25. À l'été 1701, les Français reprocheront aux Iroquois de ne pas avoir ramené avec eux les prisonniers français et alliés. Leur argumentation suit la même pente que celle de Kiotseaton en ce qu'elle vise directement à faire connaître la faute de l'adversaire : « On leur dit, qu'ils avoient signé au Traité de Paix qu'ils rendroient aussi nos Alliez ; bien plus que Villedené Lieutenant des Troupes, qui étoit parti au mois de Juillet pour Onontagué, leur avoit fait savoir que le Pere Anjalran étoit arrivé de Michilimakinak avec deux Esclaves Iroquois qu'il avoit amené d'avance, afin d'engager par là les Cinq Nations de correspondre aux mêmes sentimens des Alliez qui decendoient avec le reste » (La Potherie, *H.A.S.*, t. IV, p. 218-219).

²⁸¹ *Relations*, 1644-1645, t. III, p. 26.

critiques sévères ou l'expression de souffrances et de malheurs. Pourtant, il semble que l'un comme l'autre porte en lui les traces d'une rivalité qui opposent ses interprètes. Plus encore, serions-nous tenté d'affirmer, les discours et les paroles sont, en diplomatie, comparables aux armes de la guerre : elles sont appâts ou arquebuses, pièges ou canons servant à soumettre ou à vaincre l'adversaire.

Ainsi, ce que nous avons identifié préalablement comme l'objet de la rencontre diplomatique semble, dans les faits, entièrement détourné de sa nature initiale. Si tant de discours ont été prononcés, il n'y a pas eu, semble-t-il, de dialogues *réels*²⁸³ entre les parties au cours de toutes ces rencontres, sinon les duels rhétoriques que l'on observe ici et là dans les descriptions et qui encore étaient la plupart du temps rapidement interrompus. Des alternances de monologues, des successions de discours résumant des décisions mûries depuis déjà longtemps, voilà ce qui marque le plus les périodes de *négociations* entre Français et Amérindiens décrites par les observateurs de l'époque. La discussion a rarement dépassé les quelques réparties placées par l'un ou l'autre des orateurs qui semblent ne s'être jamais partagés guère plus que le spectre du discoureur.

* * *

Dès le début du XVII^e siècle, la naissance d'intérêts nouveaux entre Français et Amérindiens du Nord-Est allait donner lieu à un nouveau type de rapport entre ces deux groupes, qui devaient aboutir à des rencontres dont la teneur politique deviendrait de plus en plus importante avec les années. Bien loin des courts entretiens commerciaux, plus ou moins improvisés, entre les Autochtones et les premiers pêcheurs et voyageurs européens du XVI^e siècle, ces rencontres deviendront très tôt de véritables cérémonies, souvent organisées plusieurs mois à l'avance et au cours desquelles Français et Amérindiens s'astreignent à un protocole gestuel et verbal bien déterminé.

La pratique rituelle aura été sans doute un élément marquant, parce que par elle nous percevons l'allure générale des rencontres dans lesquelles elle s'inscrit. La

²⁸²*ibid.*, 1652-1653, t. IV, p. 19. C'est nous qui soulignons.

²⁸³Entendons ici un échange qui ne serait pas strictement formel et dans lequel deux parties se donnent l'occasion de réagir explicitement et à tour de rôle aux interventions de leur interlocuteur.

succession des rites crée un effet de mise en scène qui donne à la rencontre diplomatique le statut d'un spectacle monté ensemble par les Français et les Amérindiens pour se faire croire mutuellement qu'ils avaient l'un envers l'autre les meilleures intentions du monde. Pourtant, même dans les scènes les mieux préparées, les vestiges des guerres anciennes ou récentes sont trop nombreux pour que l'illusion soit parfaite ; le rite devient alors un déguisement malhabile, une trop partielle domestication des pensées sauvages qui animent les divers acteurs.

La rencontre diplomatique laisse croire à la trêve, mais elle constitue une bataille plus réelle que celles menées sur le terrain et au cours de laquelle il s'agit de donner les coups d'une telle manière que l'adversaire puisse avoir l'heureuse illusion de n'en pas ressentir la force. De cette façon la paix pourra survenir... ou la guerre reprendre.

L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

Pendant la première partie du XVIII^e siècle, les œuvres de Lahontan, Hennepin, Lafitau et Charlevoix ont été les plus fréquentées par ceux qui se sont intéressés à l'Amérique et à la Nouvelle-France. Mais pourquoi l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de la Potherie demeure-t-elle encore aujourd'hui parmi les moins bien connues de cette période? Est-ce en raison de ses propres caractéristiques ou de la concurrence à laquelle l'ont astreint les œuvres des trois autres auteurs? Sans doute ces deux raisons sont-elles à l'origine de l'oubli dans lequel elle est tombée.

Si la Potherie ne possède ni la verve de Lahontan, ni l'esprit d'analyse de Lafitau, ni la rigueur historique de Charlevoix, son œuvre constitue néanmoins un témoignage fidèle et fiable des événements des dix dernières années du XVII^e siècle²⁸⁴ et mérite en cela d'être rappelée à nos mémoires.

* * *

²⁸⁴Des travaux récents comme ceux de Gilles Havard reconnaissent la valeur historique des écrits de la Potherie (voir *La grande paix de Montréal de 1701*, notamment p. 5-6). À ce sujet, voir aussi Robert Le Blant, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 77-83.

On ne sait où en est exactement la rédaction de l'*Histoire* lorsque la Potherie quitte la Nouvelle-France à l'automne 1701, mais il est certain qu'elle est avancée, sinon complètement terminée. La correspondance de l'auteur révèle qu'au moins trois de ses lettres ont servi à la composition de l'œuvre : celle qu'il écrit du fort Bourbon lors de son expédition à la baie d'Hudson datée du 18 septembre 1697²⁸⁵ ; celle du 11 août 1700²⁸⁶ dans laquelle il raconte la venue des ambassadeurs iroquois à Montréal en juillet ; celle du 16 octobre suivant où il fait le détail de l'ambassade de Joncaire, Maricour et du Père Bruyas²⁸⁷ chez les Iroquois et de la paix de septembre signée à Montréal. D'autre part, une première version de l'œuvre était certainement terminée le 22 mars 1702, puisqu'une lettre adressée à Bégon mentionne qu'il faut en empêcher la publication²⁸⁸. Il est vraisemblable que Fontenelle ait déjà à cette date le manuscrit entre les mains ; son autorisation pour la publication datée du 9 juin se trouve à la fin du quatrième tome et se lit comme suit : « J'ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le present Manuscrit, & j'ai crû que l'impression en seroit agreable & utile au Public. Fait à Paris ce neuvième de Juin 1702. Fontenelle²⁸⁹ ». Enfin, certains passages de la lettre de Bobé, reproduite à la fin du quatrième tome, nous assurent que la Potherie a travaillé à son œuvre pendant qu'il était en Nouvelle-France et nous font comprendre que c'est là qu'il a dû en rédiger la plus grande partie :

[...] il m'a témoigné qu'après avoir connu par lui-même le gouvernement du Canada en particulier, dont il en a fait une Histoire qu'il a eü l'honneur de dédier à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'orleans, il avoit voulu penetrer à six cens lieuës par delà, mais

²⁸⁵ Marine, B⁴, vol. 18.

²⁸⁶ Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149.

²⁸⁷ Un passage de cette lettre nous apprend que la Potherie est déjà à l'œuvre à cette date : « Comme j'ai extrêmement de lumières du Canada par l'exacte recherche que j'ai faite de tout ce qui s'y est passé depuis 25 à 30 ans, soit par les entretiens particuliers que j'ai eus avec des personnes d'expérience, soit par tous les mémoires que j'ai tirés à droite et à gauche vous me permettrez, Monseigneur, que je vous dise ma pensée au sujet de cette hache qu'a rendue le Rat à M. de callières » (*ibid.*, fol. 150-159).

²⁸⁸ Col., B²³, fol. 35. En Europe, la guerre de Succession d'Espagne vient à peine de commencer et l'on tient à réduire le plus possible la diffusion de renseignements concernant les colonies françaises, particulièrement celles de l'Amérique où la rivalité avec les Anglais se fait de plus en plus forte depuis les dernières années du XVII^e siècle (J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 27 ; Ouellet, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 53, n. 141).

²⁸⁹ *I.I.A.S.*, t. I, p. 276.

que sa santé & ses emplois ne lui ayant pu permettre de parcourir cette vaste étendue des pais, il s'étoit contenté de lier amitié avec la plupart de tous les principaux Chefs des peuples alliez de la nouvelle France, qui descendoient tous les ans à Montreal pour faire leur traite de pelletteries. Il s'étoit d'abord fait un Plan de l'Histoire presente ; il n'a donc pas eü de peine dans toutes les conversations qu'il a eües avec eux de connoître leurs Moeurs, leurs Loix, leurs Coûtumes, leurs maximes, & tous les événements particuliers qui se sont passez chez eux [...] Monsieur de la Potherie à qui j'ai témoigné être surpris qu'il eût pu avoir une connoissance si distincte d'un si grand nombre de faits, & mettre en ordre tant de choses si embrouillées, m'a avoué que toutes ces personnes [Jolliet, Perrot, les jésuites et les chefs amérindiens] lui avoient été d'un très grand secours, qui les questionnoit par ordre, par rapport à son dessein ; qu'il mettoit aussi tôt en écrit ce que ces Sauvages lui avoient dit, qu'il les lui lisois afin d'y faire les corrections convenables, & que c'est par ces soins qu'il est sorti de ce labyrinthe²⁹⁰.

D'après Fevret de Fontette²⁹¹, l'œuvre de la Potherie aurait été publiée pour la première fois à Paris en 1716 sous le titre de *Nouveau voyage du Canada, ou de la Nouvelle France et les Guerres des Français avec les Anglais et les originaires du pays*. Cette édition semble cependant n'avoir été jamais vue de personne, car tous ceux qui signalent son existence le font en se référant explicitement ou non à Fevret de Fontette²⁹². La plus ancienne qui soit connue et à laquelle on peut encore avoir accès est celle de 1722 publiée à Paris par Nion et Didot. Elle a été rééditée à Amsterdam, chez Henry des Bordes en 1723,

²⁹⁰*Ibid.*, t. IV, p. 267-269.

²⁹¹Cité dans J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 27.

²⁹²Dans la section « Catalogue des livres nouveaux qui se trouvent chez Jean Frederic Bernard, & de ceux dont il a nombre » de son *Recueil de voyages au nord*, l'éditeur mentionne l'œuvre de la Potherie : le titre qu'il en donne, *Histoire & Relations de l'Amérique septentrionale*, confirme qu'il s'agit de l'édition de 1722. Pus d'un siècle plus tard, en 1837, G. B. Faribault écrit dans son *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique [...]* au sujet de l'édition de 1716 : « Je cite le titre de cet ouvrage d'après M. De Fontette ; mais je ne le trouve mentionné nulle part ailleurs ; c'est ce qui me fait soupçonner, que l'ouvrage en question [entendons ici, l'édition de 1722] pourrait bien n'être qu'une nouvelle Édition de l'ouvrage précédent de M. Bacqueville de la Potherie, avec quelques changemens quant au prénom de l'auteur, ainsi qu'au reste du titre » (p. 78) ; voir également J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 27 ; Marion, « Bacqueville de La Potherie », dans *Relations des voyageurs français en Nouvelle France au XVIII^e siècle*, p. 97 ; Lejeune, « La Potherie (Claude-Charles Le Roy, sieur de Bacqueville et de) », dans *Dictionnaire général de biographie [...] du Canada*, p. 73 ; Bonnault, « Bacqueville de la Potherie (Claude-Charles Le Roy de) », dans Baiteau, Barroux et Prévost (dir.), *DBF*, p. 1132 ; Desrosiers, « La Potherie », dans *Centenaire de l'histoire du Canada de François-Xavier Garneau*, p. 291 ; Pouliot, « Le Roy dit Bacqueville de la Potherie, Claude-Charles », dans *DBC*, p. 439 ; Cliche, « Histoire de l'Amérique septentrionale, de Claude-Charles Le Roy, dit Bacqueville de la Potherie », dans Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, p. 322.

sous le titre de *Voyage de l'Amérique, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'Amérique Septentrionale depuis 1534, jusqu'à présent*. Si l'on s'en rapporte à J. E. Roy, la parution relancée de l'*Histoire*, en 1753, à Paris, chez Nyon et chez Brocas, ne serait qu'une remise en marché de l'édition de 1722 avec deux nouvelles pages de titre²⁹³.

Il faut donc attendre quatorze ans entre le moment où Fontenelle autorise la publication de l'œuvre, juin 1702, et la parution de sa première édition, 1716. Une lecture attentive de l'*Histoire* nous permet de voir que l'auteur a eu l'occasion pendant cette période de retoucher son manuscrit et assurément d'y faire quelques ajouts. D'abord, on retrouve à deux endroits dans le texte la date de 1714 : dans le passage du premier tome où il fait la description de l'île de Montréal, l'auteur écrit :

Depuis 1701 jusques en 1714 que j'en suis sorti, elle a augmenté de la moitié, avec une belle enceinte qui la met à l'abri de l'insulte des Iroquois²⁹⁴.

J.-E. Roy juge qu'il s'agit probablement d'une coquille ou d'une erreur de l'auteur²⁹⁵.

Pourtant, en admettant que « 1714 » soit une date erronée, par quoi faut-il le remplacer?

Puisque l'on est certain que la Potherie n'est pas au Canada cette année-là²⁹⁶ et qu'il est en

²⁹³ La Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa possède un exemplaire de l'édition de 1722. J.-E. Roy signale l'existence d'un autre exemplaire de la même édition à l'Université Laval (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 28), mais toutes nos recherches se sont avérées infructueuses : il ne se trouve ni à la section des Livres rares de la Bibliothèque, ni au département des archives du Séminaire de Québec, qui ne possède qu'un exemplaire de l'édition de Nyon parue en 1753. La Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa possède également un exemplaire de l'édition de 1753, celle de Brocas. Quant à l'édition de 1723, on peut en trouver un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Montréal. Tous ces documents ont été microfilmés et on peut les retrouver à la bibliothèque de l'Université Laval. C'est à partir de ces microfilms que nous avons travaillé.

Par ailleurs, J.-E. Roy, qui a fait la collation des éditions de 1722 et de 1753 (Brocas), constate que les deux textes sont exactement les mêmes et que seule la page couverture diffère de l'un à l'autre : « L'édition de 1753 n'a de nouveaux que le titre et le millésime. Il est facile de voir, du reste, que cette page du titre a été collée au premier in-12 » (« Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 40). J.-E. Roy croit que l'édition de 1753 n'est pas nouvelle et cela est probablement le cas. Mais bien qu'il observe les deux noms d'éditeurs différents, Nyon et Brocas, il parle constamment d'une seule édition pour l'année 1753, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas.

²⁹⁴ p. 339.

²⁹⁵ « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 24.

²⁹⁶ Il est possible qu'à cette date il ait quitté les Antilles pour faire un séjour en France (voir *supra*, n. 65).

Guadeloupe dès 1702²⁹⁷, seule cette dernière date pourrait prendre la place du « 1714 », mais une lecture attentive de la phrase infirme cette hypothèse. Nous croyons plutôt que la date n'est pas erronée et qu'il ne faut pas la prendre la phrase au pied de la lettre. La Potherie n'affirme pas être au Canada lorsqu'il écrit ces mots ; il faut plutôt comprendre ceci : « Depuis 1701 [que j'en suis sorti] jusques en 1714 », cette dernière date étant probablement celle où il écrit ces lignes²⁹⁸.

La deuxième référence explicite à l'année 1714 se trouve dans l'amorce d'une lettre du quatrième tome destiné au ministre Pontchartrain :

Toute l'Europe l'a reconnuë en vous. Monseigneur, par la délicate conduite que vous avez tenuë parmi tant de nations qui ont été obligez de demander la paix au Roi par votre ministere. Heureses ces nations d'avoir trouvé un mediateur aussi éclairé que vous l'êtes : la terre va devenir à present tranquille & toute pacifique, chaque peuple va goûter aujourd'hui les delices de cette paix [N.D.A. En 1714] si désirée²⁹⁹.

La référence à la fin de la Guerre de Succession d'Espagne est claire et il devient évident que la Potherie a écrit ce passage en 1714 au plus tôt. Ailleurs³⁰⁰, la Potherie s'adresse au marquis de Duquesne et signale la mort de Raymond Balthazar du Verger, marquis de Phélyppeaux³⁰¹ et la nomination de Duquesne au poste de gouverneur des îles de l'Amérique³⁰² ; ces deux événements datent respectivement de 1713 et 1714.

Ces quelques indices nous montrent clairement que le texte de l'*Histoire* dont Fontenelle avait autorisé la publication en 1702 n'est sans doute pas exactement le même que celui de la première édition de 1716. Faut-il conclure que l'auteur a modifié sensiblement son manuscrit entre ces deux dates ? probablement pas. La Potherie laisse entendre lui-même dans la préface du troisième tome que la forme épistolaire utilisée est une

²⁹⁷ Voir *supra*, p. 12-13.

²⁹⁸ J.-E. Roy signale un autre passage qui pourrait nous laisser penser que la Potherie était au Canada en 1714 : « Depuis deux ans que j'en suis sorti [de la colonie] » (*HAS*, t. I, p. 358). Évidemment, cette phrase n'a pas forcément été écrite au moment de la première publication (1722) et, en cela, ne prouve absolument rien.

²⁹⁹ p. 114.

³⁰⁰ *HAS*, t. I, p. 172-173.

³⁰¹ Livet (éd.), *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministre de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*. XXVIII. États allemands. Tome second. L'électorat de Cologne. p. 95.

mise en scène qui permet de « *développer années par années*³⁰³ tous les mouvemens de la dernière guerre qu'il y a eû entr'eux [les Iroquois] & nous, & nos alliez ». Aussi remarque-t-on que les lettres des tomes I, III et IV³⁰⁴ portent les marques du destinataire presque uniquement dans leurs exordes³⁰⁵ où également se trouvent surtout les références à des dates postérieures à 1702. On peut donc croire que ces séquences liminaires seules ont été rédigées après la composition de l'œuvre.

Son titre suggérant pourtant l'exhaustivité, l'œuvre de la Potherie n'est pas une *histoire* au même titre que celle de Charlevoix, par exemple. Comme plusieurs relations des XVII^e et XVIII^e siècles, elle se veut davantage un recueil de mémoires plus ou moins disparates ou d'anecdotes recueillies ici et là³⁰⁶ concernant une période seulement de l'histoire de la Nouvelle-France, qu'un récit d'événements détaillé et ordonné selon une logique particulière propre à servir la chronologie³⁰⁷; il semble en cela que le titre de sa première édition, *Nouveau voyage du Canada, ou de la Nouvelle France et les Guerres des Français avec les Anglais et les originaires du pays*, lui convienne beaucoup mieux. Les intentions de l'auteur telles qu'il les formule dans l'avertissement du premier tome sont pourtant celles de l'historien rigoureux et soucieux de la vérité :

Cette nouvelle relation ne doit pas se terminer comme celle de la plupart des autres voyageurs³⁰⁸ en vain plaisir de faire une longue

³⁰² Col.. B³⁶. fol. 87.

³⁰³ C'est nous qui soulignons.

³⁰⁴ Le deuxième tome n'emprunte pas la forme épistolaire, mais est divisé en chapitres.

³⁰⁵ Ces exordes apparaissent comme purement accessoires, à un point tel que leur suppression ou le remplacement de l'un par l'autre n'altérerait à peu près pas la logique du texte. La Potherie va même jusqu'à se répéter mot pour mot d'une lettre à l'autre (t. I, p. 57 et t. III, p. 165-166).

³⁰⁶ J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 42.

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 42 ; Lejeune, P., « La Potherie (Claude-Charles Le Roy, sieur de Bacqueville et de) », dans *Dictionnaire général de biographie, histoire [...] du Canada*, p. 74 ; Pouliot, « Le Roy dit Bacqueville de la Potherie, Claude-Charles », dans *DBC*, t. II, p. 441.

³⁰⁸ Le Blant (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 80) et Ouellet (« Introduction », dans Lahontan, *O.*, t. I, p. 129-130) voient dans ce passage une allusion directe à Lahontan. Selon Le Blant, l'œuvre de la Potherie se veut une réfutation des *Voyages* publiés à partir de 1702. Le Blant pense même que l'*Histoire* a pu être modifiée « à l'instigation ou tout au moins avec l'assentiment » du ministre Ponchartrain, que Lahontan avait attaqué directement dans son œuvre (*O.*, t. I, p. 246, t. II, p. 793-798). On trouve dans la préface du troisième tome de l'*Histoire* un autre passage qui semble se référer directement à Lahontan : « Il est juste de transmettre à la postérité ce qu'ils ont tous fait & soutenu pour la gloire du Roi. Je sçai qu'un auteur qui m'a précédé a pensé & écrit autrement que moi sur le Canada, mais je n'ai rien ici à dire autre chose sur son chapitre, sinon que pour moi j'ai fait une espece

histoire de leurs voyages à leur parenté ou à leurs amis et la déshonorer souvent par une infinité de faussetés. [1] On laisse à ces sortes de gens leur manière d'égayer leurs voyages et l'on croit au contraire devoir prendre une route toute opposée et se proposer dans cette relation d'instruire, plutôt que de plaire. [...] on a suivi avec la dernière fidélité les deux caractères essentiels de l'histoire ; qui sont de ne rien dire de faux, et de ne point taire la vérité. *Nec falsa dicere, nec vera reticere.*

La Potherie a-t-il atteint ces objectifs? Il est difficile d'y répondre puisque son œuvre n'étant pas elle-même parfaitement homogène, on saurait difficilement appliquer à son ensemble un jugement uniforme. Il importe de l'examiner une partie après l'autre.

Les huit premières lettres du tome I sont consacrées à la description de l'expédition de la baie d'Hudson à laquelle prend part la Potherie en 1697 aux côtés d'Iberville. Du point de vue historique, cette partie est sans doute l'une des plus intéressantes puisque les témoignages sur cette expédition sont peu nombreux. Si l'importance du rôle que se donne l'historien dans certains passages³⁰⁹ demeure sujette à caution, on peut considérer son récit comme authentique³¹⁰, confirmé par la relation de Nicolas Jérémie³¹¹.

La Potherie insère également dans cette partie de l'œuvre un tableau des mœurs et coutumes des peuples autochtones vivant dans la région nordique. Il y fait entre autres la description d'une cérémonie de traite entre les autochtones et les Français, que nous reproduisons ici :

Le chef d'une nation entre au fort avec un ou deux de ses Sauvages les plus qualifiez. Celui qui commande dans cette place leur fait d'abord present d'une pipe & du tabac. ce chef lui fait un compliment fort succinct, le priant d'avoir quelque consideration pour sa nation. Le commandant l'assure qu'il en sera satisfait. Le chef ayant fumé sort de sang froid sans prendre congé de qui que ce soit. L'on ne s'en formalise même pas. Il assemble ses gens, leur fait le recit de l'acueil qui lui a été fait, & rentrant ensuite au fort fait present au commandant de quelques pelleteries, le priant derechef d'avoir

de voeu de ne penser ny de n'écire que conformement à la verité & à la justice, dùë au moindre des hommes ».

³⁰⁹ Voir, par exemple, la description du combat du *Pélican* contre la flotte anglaise (*HAS*, t. I, p. 95 et *supra*, p. 4-5).

³¹⁰ J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 31. Roy relève par contre les erreurs historiques (p. 139-171) quand la Potherie abandonne momentanément le récit de son voyage pour faire l'histoire de la navigation et des établissements européens à la baie d'Hudson.

³¹¹ Pour avoir pris part à cette expédition, Jérémie en fait également le détail dans *Relation du détroit et de la baie de Hudson* (dans *Recueil de voyages au nord*, vol. V, p. 396-432).

en memoire sa nation ; c'est, Monsieur, leur expression ordinaire, & de ne point traiter ses marchandises aussi cher qu'aux autres nations, car c'est à qui aura bon marché. Le commandant le rassure de sa bienveillance, lui fait encore present de pipes & de tabac pour faire fumer tous ses députez. La traite se fait après hors du fort par une fenêtre grillée, car l'on ne souffre point que le commun des Sauvages y entre. Lors qu'elle est faite avec le chef d'une nation, on lui fait un festin hors du fort. L'on apporte une grande chaudiere sur l'herbe dans laquelle il y a des pois, des prunaux, & de la melasse. Lorsque les Sauvages sont assemblez, une personne de la part du commandant les voyant dans cette situation, les prie de continuer toujours la même alliance, presente le calumet au chef, & fait fumer tous les autres. Après que ce repas est fait, on les prie de faire une danse ; ce qu'ils font avec plaisir. Le chef commençant le premier, dit un air sur le champ sur l'agreable accueil qui lui a été fait. On lui donne à son départ du tabac pour faire fumer ceux des autres nations qu'il rencontrera, & les engager de venir faire la traite, en cas qu'elles ne soient point encore venuës. Le tabac est le present le plus considerable dont on puisse les régaler. Tel a été l'usage pratiqué par les François, qui ont été maitres du fort de Nelson, auparavant que Sa Majesté y ait envoyé nôtre escadre³¹².

Ce passage, particulièrement intéressant, par sa valeur documentaire générale, témoigne de l'intérêt de l'auteur pour tout ce qui touche les échanges avec les Amérindiens. Plus encore, la fascination de la Potherie pour le cérémonial et la mise en scène de ce commerce préfigure les descriptions détaillées des rencontres diplomatiques des troisième et quatrième tomes. La première mention des Esquimaux qu'il rencontre pour la première fois dans le détroit de l'Hudson est marquée par l'idée du commerce :

Il y avoit top long-temps que nous respirions après les Esquimaux. C'est une nation très cruelle, avec qui personne jusques là n'avoit jamais eu de commerce. Cependant nous en aperçûmes sur les glaces le dix-neuf, qui de fort loin nous faisoient de grands cris, sautans avec des habits de peaux de caribous & d'autres animaux qu'ils nous montroient³¹³.

Il est significatif que les premiers renseignements sur les Esquimaux qu'il livre au lecteur soient directement reliés à l'idée d'une rencontre avec les Européens dont l'aspect cérémoniel est souligné :

Lorsque les Sauvages de l'Amérique septentrionale veulent faire quelque traité de paix, il ont cette maxime qu'ils ne font jamais de convention qu'ils n'ayent vûs auparavant des presages qui puissent les assurer & les confirmer dans l'union que l'on veut faire avec eux. Cette ceremonie s'observe différemment, car lors que les Sauvages qui tirent vers le sud

³¹²T. I, p. 179-181.

³¹³T. I. p. 75.

veulent annoncer la paix, ils mettent en terre un bâton, ou un pieu, ou envoient des colliers. [/] Le calumet est donc quelque chose de fort misterieux parmi les Sauvages du nord : il est le symbole de la paix. C'est une espece de grande pipe à fumer, comme vous voyez, Monsieur, faite de marbre rouge, noir ou blanc. La tête en est bien polie, & a la figure d'un marteau d'armes. Il y a un tuyau orné de poils de porc-épic, & de petits fils de peaux de plusieurs couleurs. [/] Martigni leur presenta donc à cet abord une pipe en façon de calumet, & une boîte à tabac, fuma un petit moment, & leur donna à fumer [...]³¹⁴.

N'est-il pas judicieux enfin que l'auteur prenne la peine de décrire le calumet, « symbole de la paix », avant même d'avoir donné au lecteur une idée générale ou un portrait physique des Esquimaux qu'il rencontre? L'Indien que présente la Potherie dans cette partie de son œuvre est un commerçant et porte déjà en lui les caractères du diplomate dont il prendra l'aspect au milieu des cérémonies décrites dans les troisième et quatrième tomes de l'œuvre.

Les quatre dernières lettres du premier tome présentent une description de la colonie laurentienne, du golfe Saint-Laurent jusqu'à Montréal, en passant par Percé, Tadoussac, Québec, Trois-Rivières et les îles de Sorel. La Potherie y raconte aussi les différentes navigations des Français ainsi que les premiers contacts et conflits de ceux-ci avec les Amérindiens du pays, les Algonquins et les Iroquois. Sont-ce vraiment ces lettres qui ont « sauvé et sauveront la Potherie de l'éternel oubli »? Nous nous permettons d'en douter. Disons néanmoins qu'elles font bien connaître l'état de la colonie à la fin du XVII^e siècle³¹⁵.

Comme l'indique son titre, le deuxième tome de l'*Histoire* prétend raconter « l'histoire des peuples alliez de la Nouvelle France, leurs mœurs & leurs maximes, leur religion, & leurs interêts avec toutes les nations des lacs superieurs [...] & tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous Messieurs de Traci, de Frontenac, de la Barre & de Denonville ». Le voyageur-témoin, racontant en détails les observations qu'il fait ici là et livrant à tout instant au lecteur ses impressions sur les phénomènes naturels ou sur les personnes qu'il rencontre disparaît ici pour laisser la place à un narrateur plus éloigné de l'objet qu'il décrit. On sait que la Potherie aurait bien voulu se rendre chez les nations des Grands Lacs, mais « sa santé & ses emplois ne lui ayant pû permettre de parcourir cette

³¹⁴T. I, p. 75-76.

³¹⁵J.-E. Roy, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 32.

vaste étendue de païs, il s'étoit contenté de lier amitié avec la plupart de tous les principaux Chefs des peuples alliez de la nouvelle France ». La majorité des renseignements livrés dans ce deuxième tome vient des écrits de Nicolas Perrot³¹⁶ et, bien que cela ne diminue pas pour autant tout le mérite de la Potherie, cette partie de l'*Histoire* demeure une source de seconde main et l'intérêt de sa narration s'en trouve quelque peu diminué.

Des quatre tomes de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, les deux derniers, consacrés plus spécifiquement au peuple iroquois, demeurent les plus importants, car si beaucoup d'auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles ont souvent parlé des Iroquois³¹⁷, peu d'entre eux ont présenté de cette nation une description ethno-historique aussi complète que la Potherie. Précisément, c'est au tableau des mœurs et coutumes iroquoises qu'est consacrée la première lettre du troisième tome de l'*Histoire*. Dans un premier temps, l'auteur y rapporte les diverses croyances et coutumes des Cinq-Nations touchant la religion (funérailles, mariages, festins), l'éducation des enfants, l'alimentation, les loisirs et les divertissements, l'organisation socio-politique, la guerre, etc. La suite de la lettre porte principalement sur la conversion de certains Iroquois et sur les rituels de torture des Iroquois chrétiens de Montréal³¹⁸.

Si cette première lettre du troisième tome ne propose, en 1716, que bien peu d'éléments nouveaux sur les Iroquois, la description des entreprises guerrières et diplomatiques entre les Français et les Cinq-Nations, qui s'étale sur presque la moitié de l'œuvre, fournit au lecteur des informations peu connues, voire inédites jusqu'alors. En effet, les troisième et quatrième tomes de l'*Histoire* se présentent comme une source

³¹⁶ *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*. La Potherie le dit lui-même dans son œuvre (t. II, p. 87) et la lettre de Bobé à la fin du quatrième tome le confirme également : « Le Sieur Perrot qui est le principal Acteur de tout ce qui s'est passé pendant plus de quarante ans parmi ces peuples. l'a informé à fond, & avec la plus grande exactitude de tout ce qu'il raporte » (p. 268).

³¹⁷ Lahontan, par exemple (notamment p. 285-289, 1025-1034).

³¹⁸ P. 1-50.

incontournable pour qui cherche à reconstituer les dix dernières années du XVII^e siècle³¹⁹. Mais bien plus qu'une simple exposition des faits historiques, cette partie de l'œuvre trace avec justesse l'évolution complexe du conflit franco-iroquois et, du coup, transmet au lecteur tous les éléments nécessaires pour comprendre la Grande Paix qui vient clore le siècle. Cet événement, dont on a trop souvent minimisé l'importance historique, marque un point tournant dans l'histoire des relations entre les Français et les diverses nations amérindiennes. La Potherie en a perçu l'importance et il a le mérite de s'y être attardé jusqu'à en décrire la réalisation ainsi que les prodromes.

Rencontre, échange, alliance, certes, mais la Grande Paix de 1701 est avant tout un acte diplomatique et, à cet égard, le troisième tome de l'*Histoire* en marque justement les préliminaires *diplomatiques* : le contenu de nombreuses conférences tenues entre 1690 et 1701 nous est rapporté dans les moindres détails. Sensible aux mises en scène des Amérindiens et des Français, la Potherie s'applique à décrire les principales phases de ces rencontres ainsi que certains rituels comme l'échange des wampums et la prononciation des discours. La transcription minutieuse, outre qu'elle nous renseigne sur la nature précise des négociations les plus importantes des dernières années du XVII^e siècle, témoigne assez bien de l'éloquence indienne que plusieurs voyageurs ont mentionnée, mais que tous n'ont pas pour autant *représentée*. Sur les plans anthropologique et littéraire, ces discours deviennent des clés pour comprendre, d'une part, les fonctions du rituel auquel ils sont liés, d'autre part, les stratégies rhétoriques employées par chacune des parties.

Plusieurs commentateurs³²⁰ reprocheront à la Potherie d'avoir inséré dans son œuvre ces longs discours de chefs indiens et français, qui ajouteraient à la lourdeur stylistique de l'*Histoire*. Sans doute ce blâme vient-il en partie de ce que l'auteur a lui-même remarqué :

³¹⁹Le *Recueil de Gédéon de Catalogne* fournit également de précieux renseignements concernant les conflits franco-iroquois (dans Le Blant, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 169-272).

³²⁰J.-E. Roy. « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 38 ; Lejeune, « La Potherie (Claude-Charles Le Roy, sieur de Bacqueville et de) », dans *Dictionnaire général de biographie, histoire [...] du Canada*, p. 74 ; Le Blant, « L'histoire de l'Amérique Septentrionale », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 81 ; Cliche, « *Histoire de l'Amérique septentrionale*, de Claude-Charles Le Roy, dit Bacqueville de la Potherie », dans Lemire, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1, p. 325.

J'avouë que je suis un peu prolix dans cet ouvrage, mais tous ces pourparlers, ces harangues, & ces expressions métaphoriques, ont quelque chose de si singulier, qu'en matière de Sauvages || mon but est de faire voir, en les rapportant, que toutes ces nations ne sont point ce que l'on en juge en France³²¹.

Bien qu'il n'ait pas noté ce détail dans sa critique de l'œuvre, Charlevoix avait reproché à la Potherie, en 1744, la maladresse de son style ; tout porte à croire que le jugement de cet historien de renom ait influencé beaucoup d'observateurs dans les années qui ont suivi :

Cet Ouvrage, qui est écrit en forme de lettres, excepté le second Volume, qui est distribué par Chapitres, renferme des Mémoires assez peu digérés & mal écrits sur une bonne partie de l'Histoire du Canada. On peut compter sur ce que l'Auteur dit comme témoin oculaire ; il paroît sincère & sans passion, mais il n'a pas toujours été bien instruit sur le reste³²².

Tout en remettant en cause la véracité de certains faits rapportés par la Potherie, Charlevoix emprunte à celui-ci beaucoup de renseignements concernant les relations franco-iroquoises dans la dernière partie du siècle : la rencontre de juillet-août 1701 entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, par exemple, lui vient en majeure partie de la Potherie³²³.

La lourdeur du style de l'*Histoire* ne semble pas non plus avoir pris toute la place dans le jugement de Banier et Lemascrier qui avaient publié trois ans avant Charlevoix l'*Histoire générale des cérémonies, mœurs, et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*. Dans la partie sur les Américains, les auteurs se réfèrent constamment à la Potherie³²⁴ et lui empruntent notamment plusieurs renseignements sur les Iroquois, le plus souvent du tableau des mœurs et coutumes du troisième tome. Le graveur emprunte même

³²¹ *IHAS*, t. III, préface.

³²² « Liste des auteurs », dans Charlevoix, *HDGNF*, t. III.

³²³ Charlevoix ne mentionne pourtant jamais qu'il emprunte à la Potherie à qui, à notre connaissance, il ne fait référence explicitement qu'à une seule reprise dans son œuvre. Parlant du chef iroquois la Cendre chaude, il écrit dans une note de bas de page : « M. de la Potherie dit qu'il étoit Onneyouth ; mais il s'est trompé » (*HDGNF*, t. I, p. 516). Dans son annotation du *Journal* de Charlevoix, Pierre Berthiaume a relevé plusieurs emprunts à la Potherie. Nous en notons également quelques autres dans l'annotation du texte que nous présentons.

³²⁴ Voir t. VII, p. 13, 45, 79, 83, 88, 89, 97, 98, 100-111.

deux illustrations à l'*Histoire*³²⁵ : celle montrant un casse-tête et un calumet³²⁶ et l'autre, des wampums³²⁷.

Quelques années plus tard, dans son article « Iroquois », l'encyclopédiste Jaucourt cite également l'œuvre de la Potherie :

[...] on peut consulter si l'on veut la relation que M. de la Potherie a donné des Iroquois au commencement de ce siècle dans sa description de l'Amérique septentrionale ; mais il faut lire sur ce peuple l'ouvrage récent de M. Colden, intitulé, *History of the five nations*, London, 1753, in 8°. c'est une histoire également curieuse & judicieuse³²⁸.

On peut cependant se demander si, aux côtés de Colden, la mention de la Potherie par Jaucourt n'est pas surtout commandée par le souci de publiciser la réédition de l'*Histoire* qui paraît la même année que l'œuvre de l'auteur anglais sur le même sujet.

L'*Histoire générale des voyages*, dont le septième volume paraît vers la même époque, ne mentionne qu'une seule fois le nom de la Potherie. Pour minimiser la valeur des informations que livre l'historien sur les peuples de l'Amérique du Nord, Prévost le place aux côtés de Champlain, Lescarbot et Lahontan dont il juge les témoignages par la brièveté de leur séjour auprès des Amérindiens :

[ils] s'étendent beaucoup sur le caractère & les usages des Habitans de l'Amérique Septentrionale ; mais ils n'avoient que les lumières ordinaires au commun des Voyageurs, c'est-à-dire celles qui s'acquièrent dans un séjour passager. & par une vue superficielle.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour lire un jugement plus positif, dans la *Bibliothèque universelle des Voyages* publiée par G. Boucher de la Richarderie en 1808 :

Bacqueville a décrit le premier, d'une manière exacte, les établissemens des Français à Québec, à Mont-Réal et aux Trois-Rivières : il a fait connoître sur-tout dans un grand détail, et en jetant, dans sa narration, beaucoup d'intérêt, les mœurs, les usages, les maximes, la forme du gouvernement, la manière de faire la guerre et de contracter des alliances de la nation Iroquoise, si célèbre dans cette contrée de l'Amérique septentrionale. Ses

³²⁵ *Histoire générale des cérémonies, mœurs, et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, t. VII, p. 88.

³²⁶ *IHAS*, t. I, p. 76.

³²⁷ *Ibid.*, t. I, p. 334.

³²⁸ *Encyclopédie*, vol. 8, p. 906.

observations se sont encore étendues, comme l'annonce le titre, à quelques autres peuplades, telle que la nation des *Abénoquis*, etc...³²⁹

Près de quarante ans après cette date, l'historien François-Xavier Garneau ne semble pourtant pas partager cet enthousiasme pour l'œuvre de la Potherie. Dans la préface de son *Histoire du Canada*, il marque très clairement la frontière entre l'histoire et l'anecdote, entre l'œuvre qu'il entend lui-même donner au public et les nombreux et simples récits de voyages ou recueils de témoignages ou d'anecdotes :

Il y a peu de pays en Amérique sur lesquels on ait autant écrit que sur le Canada, et il y en a peu qui soient, après tout, aussi pauvres que lui en histoires : car on ne doit pas prendre pour telles plusieurs ouvrages qui en portent le nom, et qui ne sont pas autre chose que des mémoires ou des narrations de voyageurs, comme l'*Histoire de l'Amérique septentrionale de La Potherie*³³⁰.

Comme Garneau, J.-Edmond Roy notera, à la fin du XIX^e siècle, la nature d'« anecdotier » de la Potherie. Reprenant le jugement de Charlevoix sur les « Mémoires [...] mal écrits », il voit notamment dans les deux derniers tomes de l'*Histoire* une éloge de la *race* canadienne-française d'Amérique du Nord, qui s'inscrit tout à fait dans le mouvement qui oriente l'historiographie canadienne-française à partir du milieu du XIX^e siècle³³¹ :

C'est l'anecdote des quinze années qui précédèrent la grande paix conclue avec les barbares Iroquois, le mémorial des héroïsmes qu'elles ont comptés, le livre d'or de la bravoure et du devoir. Ce sont des pages vibrantes, malgré qu'elles soient écrites d'un style prolixe par un écrivain peu exercé [...]. Année par année, il [la Potherie] nous raconte les traîtresses et perfides attaques des Iroquois sur des forts perdus dans la campagne isolée et presque sans défense. Il nous dit la bravoure des paysans et comment les officiers qui étaient à leur tête savaient repousser l'ennemi [...]. Que de noms la Potherie a ainsi sauvés de l'oubli ! On voit défiler sous nos yeux, dans une rumeur glorieuse, Maricourt, Lemoine, Saint-Ours, la Durantaye [...]³³².

³²⁹ *Bibliothèque universelle des voyages*, t. VI, p. 23.

³³⁰ T. I, p. v-vi.

³³¹ Ouellet, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 192-193.

³³² « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 37. J.-E. Roy admire manifestement les témoignages de la Potherie sur les Canadiens-français et le marque à quelques reprises : il termine son étude sur la note suivante : « Disons à la louange de l'auteur qu'il est un des rares militaires français qui ait témoigné de la sympathie au colon canadien. Il est peut-être le seul qui lui ait rendu justice dans ses écrits. C'est une bonne note qu'il ne faut pas oublier, quand on se souvient comment nos ancêtres furent traités par l'armée des fonctionnaires que la métropole entretenait dans la colonie » (p. 42). Ces

En ce qui a trait à la validité des événements rapportés dans l'*Histoire*, J.-E. Roy considère l'historien comme une source généralement fiable, même si ce dernier « se contente beaucoup trop d'à peu près dans la partie historique antérieure à son arrivée au Canada ³³³ ».

En 1931, Le Blant émet lui aussi cette opinion et juge le récit de l'expédition à la baie d'Hudson et celle des négociations franco-iroquoises comme les parties les plus sûres et les plus intéressantes de l'œuvre sur le plan historique³³⁴. Il ne manque à son tour de rappeler la maladresse du style et le manque de rigueur de l'historien :

L'élégance prétentieuse et emberlificotée du style, la confusion des exposés, l'aridité avec laquelle les sujets sont traités, les précisions apportées dans les détails empêchent que l'ouvrage puisse être attribué à un véritable homme de lettres qui n'aurait pu résister à la tentation de rendre son livre agréable et facile à lire [...]. L'ouvrage est en effet dépourvu de plan, La Potherie s'étant montré incapable de classer et même de clarifier les sujets traités, distinguant mal l'importance de nombreux faits, même lorsqu'il en avait été le témoin³³⁵.

Tous ceux qui ont écrit sur la Potherie et son œuvre à partir de cette date³³⁶ semblent s'être contentés de répéter les jugements et critiques énumérés précédemment. Tout au plus Desrosiers – le plus original d'entre eux – remarque-t-il l'intelligence de l'analyse faite par l'historien dans quelques passages de l'*Histoire* :

Certaines des pages que M. de La Potherie a consacrées aux Iroquois fournissent encore aujourd'hui des éléments substantiels indispensables. Quelques phrases illuminent à fond, comme des éclairs, le problème franco-iroquois. En voici un exemple : « la Chasse est, pour ainsi dire depuis que

jugements apparaissent comme la contrepartie de ceux qu'il formule ailleurs sur Lahontan et son œuvre : « Officier de marine, Lahontan partagea contre les Canadiens tous les préjugés des siens. Les racontars de ce cadet de Gascogne, aigri, frondeur, mauvais sujet, buveur et querelleur, nous ont fait un tort considérable. Nos ennemis se sont emparés de ces mensonges comme d'une arme, et depuis deux siècles, on nous les lance à la figure » (cité dans Ouellet, « Introduction », Lahontan, *O*, t. I, p. 193, n. 756).

³³³ « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *MSRC*, p. 42.

³³⁴ « L'histoire de l'Amérique Septentrionale », dans *Histoire de la Nouvelle France*, p. 81-82.

³³⁵ *Ibid.*, p. 79, 82.

³³⁶ Lejeune, « La Potherie (Claude-Charles Le Roy, sieur de Bacqueville et de) », dans *Dictionnaire général de biographie, histoire [...] du Canada*, p. 72-74 ; Lemayrie, « Lettres de Paris », dans *Le Bien public*, 9 mai, 16 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 27 juin, 4 juill. 1933 ; Bonnault, « Bacqueville de la Potherie », dans Balteau, Barroux et Prévost (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, p. 1131-1132 ; Pouliot, « Le Roy dit Bacqueville de La Potherie, Claude-Charles », dans *DBC*, p. 439-441 ; Cliche, « Histoire de l'Amérique septentrionale », dans Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. I, p. 322-325.

les François sont établis dans le Canada, le premier objet de toutes les guerres entre les Iroquois & tous nos Alliez, parce que les Iroquois sont fort bornéz, il y a très-peu de Pelleterie dans la Nouvelle-Angleterre, moins encore au Sud... »³³⁷.

Lorsqu'on examine tous ces jugements et commentaires, force nous est d'admettre que très peu d'entre eux sont établis sur des bases solides. À quelques exceptions près, les commentateurs semblent s'être contentés de répéter, sans en vérifier les fondements, et d'amplifier les quelques lignes écrites par Charlevoix en 1744. On a jugé l'*Histoire* d'une façon très générale, s'obstinant à appliquer les mêmes commentaires à chacune de ses parties, qui sont pourtant d'une teneur et d'une valeur inégales. On l'a généralement louée pour sa valeur historique et critiquée pour son manque d'organisation et la maladresse de son style ; pour tous, ou presque, le fond a sauvé la forme, ou la forme a dévalorisé le fond.

L'œuvre de la Potherie n'a pas une grande valeur littéraire, tous l'ont souligné. Elle n'est pas non plus une histoire en règle, parfaitement objective et rigoureusement documentée. Ceux qui en cherchent l'intérêt doivent donc outrepasser la dichotomie traditionnelle forme / fond qu'on lui applique depuis si longtemps et se pencher sur le rapport pouvant exister entre ces deux aspects de l'œuvre. Peut-être faut-il chercher ailleurs, mais l'étude de cette *relation* particulière fond–forme dans une partie bien précise de l'œuvre s'impose d'elle-même. Qu'on accepte seulement de ne pas se laisser aveugler par la poussière dont l'*Histoire* a été trop longtemps recouverte.

La lettre XII du quatrième tome : la Grande Paix de Montréal, un « merveilleux concert »³³⁸

Montréal mesme est un theatre, où la paix et la guerre jouent leur personnage en mesme temps, puisque nous y recevons dans nos maisons

³³⁷ « La Potherie », dans *Centenaire de l'histoire du Canada de François-Xavier Garneau*, p. 302. Comme presque tous ceux qui l'ont précédé, cet auteur fait également une remarque sur le style de l'*Histoire* : « M. de La Potherie n'est pas un styliste. Il est tout au plus, comme il l'a voulu, simple et clair. De nombreuses maladresses, qui déséquilibrent ses phrases, trahissent le fait que cet historien n'est pas un écrivain de métier. Ses meilleurs passages sont toujours entachés de gaucheries à un moment ou à l'autre » (p. 293).

³³⁸ Charlevoix, *IIDGNF*, t. II, p. 277.

ceux qui nous tuent dans nos deserts, et nous voyons nos Prestres et nos habitans massacrez par ceux qui protestent qu'ils sont nos bons amis » (*Relations*, tome V, 1660-1661, p. 7).

On vous a abusé quand on vous a mandé, Monseigneur, que nos alliés et nous avons fait véritablement la paix avec les Iroquois (la Potherie³³⁹).

La rencontre de juillet-août 1701 à Montréal en suit plusieurs autres. La science historique veut généralement que l'on regroupe ces assemblées – particulièrement celles qui sont tenues à partir de l'année 1697 – pour en faire une *série*, dont l'examen minutieux ne peut nous permettre de douter que la Grande Paix de Montréal en soit véritablement le *terme* :

La Paix de Montréal mettait fin en effet aux guerres franco-iroquoises et aux « guerres de fourrures » opposant Iroquois et nations d'En Haut et plaçait les Cinq-Nations dans une position de neutralité advenant un nouveau conflit entre les Français et les Anglais³⁴⁰.

Par la modification du paysage géopolitique qu'il entraîne, cet événement donne naissance à de nouveaux enjeux dans les relations qui unissent ou opposent entre eux les Français, les Anglais, les Iroquois et les différents groupes amérindiens du Nord-Est.

De la même façon, dans l'œuvre de la Potherie, la description de la Grande Paix survient au terme d'une longue narration des événements ayant marqué les relations franco-iroquoises des dix dernières années du XVII^e siècle ; formellement, elle est la conclusion de l'*Histoire*. De toute évidence, la rencontre de la Grande Paix a en elle-même tout ce qu'il faut pour constituer l'épilogue d'une histoire, celle des négociations franco-amérindiennes au XVII^e siècle, mais ce qui nous intéresse plutôt, c'est la façon dont l'historien présente cet événement dans son œuvre comme un *happy end*. La Potherie serait-il allé jusqu'à sacrifier la vérité? Non, sans doute, mais ce n'est pas à nous d'en juger. Il est sûr cependant que tout acte d'écriture comporte des contraintes formelles auxquelles ne peut échapper l'historien le plus objectif ; le récit n'est pas l'histoire, ni l'Histoire.

³³⁹[Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain], dans P.-G. Roy, *Bulletin des recherches historiques* p. 223.

³⁴⁰Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 177.

Dans cette perspective, voyons donc comment se présente le texte de la Potherie et comment tout contribue à produire les effets qu'attend le lecteur des tomes III et IV.

* * *

La description par la Potherie des différents conseils tenus à Montréal en juillet-août 1701 n'est pas celle d'une véritable négociation. À la veille de l'arrivée des ambassadeurs, tout semble déjà *conclu* et la rencontre constitue seulement une occasion de ratifier les clauses de la paix, de procéder à l'échange des prisonniers et de faire la traite des fourrures. La Potherie mentionne à plusieurs reprises dans son texte l'aspect commercial de ce rassemblement. Fidèle à la logique de l'alliance amérindienne qui ne se réalise que par l'échange et dont la traite est le premier mobile, reproduisant l'histoire des relations entre les Européens et les Autochtones, l'auteur donne d'abord à la rencontre une allure commerciale et on ne peut s'empêcher de se remémorer la description de la cérémonie de traite des Amérindiens de la baie d'Hudson qu'il fait dans le premier tome de l'*Histoire*³⁴¹. Étant lui-même sur les lieux lors de l'arrivée des Iroquois au saut Saint-Louis, la Potherie écrit :

Les Ambassadeurs des Onnontaguez, des Goyogouins & des Onneyouts, avec d'autres de ces Nations qui étoient venuës pour traiter de leurs Pelleteries, entrerent dans la cabane de Tetacouiceré, où ils fumerent d'un grand sang froid pendant un bon quart d'heure³⁴².

La traite des fourrures apparaît également dans les premiers discours comme le canal principal du contact à établir entre les Français et les Amérindiens. L'ouverture de cette voie d'échange est revendiquée à plusieurs reprises par les chefs, qui semblent toujours en remettre la responsabilité aux Français, précisément à Onontio :

Voici quatre paquets de Castors, & un de Peaux passées que nous te donnons. Nous te prions de nous ouvrir la traite, que rien ne nous soit caché dans les magasins des Marchands. Il est inutile de te demander bon marché, parce que nous savons bien qu'un chacun est maître de ses marchandises, du moins exhorte-les qu'elles soient au même prix que l'année passée³⁴³.

³⁴¹ *IIAS*, t. I, p. 171-181 ; voir *supra*, p. 72-73.

³⁴² *Ibid.*, t. IV, p. 195.

³⁴³ *Ibid.*, t. IV, p. 203 ; voir également p. 205, 207.

Le rôle que tient Onontio dans l'établissement de la traite et des conditions de celle-ci est déterminant : « [...] les portes furent fermées, la traite de la Pelleterie n'ayant été ouverte qu'après qu'ils eurent fait leurs presens au Gouverneur General³⁴⁴ ». Le droit de traiter est littéralement quemandé par les Amérindiens qui semblent ne détenir sur ce point aucun pouvoir de décision. Ironiquement, comme s'il fallait qu'il en soit ainsi, ce sont les conditions de la traite qui deviennent l'objet des premières tensions entre les Français et les nations alliées. Peu après avoir prononcé les paroles citées plus haut, Jean Le Blant, un chef ouaouak du Sable, reviendra à nouveau sur cette affaire, comme si elle était l'enjeu principal de la rencontre :

Nous ne voyons pas que tout ce que tu nous as promis hier sur ce sujet se soit exécuté. Il n'y a en tout qu'une chose qui ait réussi, c'est que personne n'a voulu nous donner à boire de l'eau-de vie ; mais quand tu nous parle qu'on nous donnera les marchandises à bon marché tous les Marchands nous disent : est-ce que le Chevalier de Callieres est maître de notre bien? Ils ont raison, mais accommode cette affaire, car cela nous embarasse bien³⁴⁵.

Résolus à lui remettre entre les mains les affaires de la traite, les orateurs font de leur « père » Onontio le maître des cérémonies et n'hésitent pas à le présenter comme tel. Leurs discours, par la soumission parfois totale qu'ils manifestent, suffisent à tracer d'Onontio l'image d'un homme de pouvoir :

[...] Ounanguicé leur Chef parla au nom de tous [au nom des Puans, des Outagamis, des Maskoutechs, des Malhomins, des Amikois et des Pouteouatemis]. Il dit qu'ils étoient venus à la voix de leur Pere, qu'ils n'avoient point écouté ce qu'on leur avoit dit de la maladie, parce que son corps ne faisant qu'un avec celui de leur Pere, ils étoient disposez à faire ce qu'il voudroit, qu'il le prioit seulement d'avoir pitié d'eux, & qu'il leur fit donner à bon marché les marchandises, parce qu'ils avoient peu de Castors³⁴⁶.

Ils abondent d'expressions et de termes exprimant l'idée de la soumission ou de l'obéissance, et la « volonté du Père » est toujours exprimée lorsque les chefs évoquent la traite des fourrures ou la paix que l'on s'apprête à conclure. Les plus éloquents laissent

³⁴⁴ *Ibid.*, t. IV, p. 200.

³⁴⁵ *Ibid.*, t. IV, p. 212.

³⁴⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 206-207.

presque sous-entendre que ce grand rassemblement n'est l'idée de personne d'autre qu'Onontio et que lui seul en retire des intérêts :

Chichikatalo continua. Puisque notre Pere veut que la terre soit unie, & que tous ses enfans deviennent amis, voici un Calumet de Paix que je te presente, afin que tu y fasse fumer tous tes enfans, & l'Iroquois que nous unissons à notre Corps, & que nous faisons aussi notre Frere : pour nous nous y fumerons volontiers les premiers, n'ayant d'autre volenté que la tienne³⁴⁷.

Ces paroles ne semblent pas moins significatives et symboliques que le geste d'Ounanguicé qui présente à Callière un jeune esclave et le lui remet comme une offrande :

Nous voyons bien que tu es un bon Pere d'oublier le passé. Il fit mettre un petit Esclave parmi les Castors & continua. Voici une petite chair que nous t'offrons, nous l'avons pris dans un pais [chez les Espagnols du Mexique] où les Peuples vont à cheval. Nous essuons la natte teinte du sang de ce François en te le consacrant. [/]Fais ce que tu voudras³⁴⁸.

La présence du gouverneur Callière dans la première partie du texte est moins imposante que constante. Le contenu de ses discours ne prend pas nécessairement plus d'espace que celui des autres, comme dans ces descriptions de conseils où la Potherie donne toute la place au gouverneur Frontenac³⁴⁹. Ici, les interventions d'Onontio sont courtes, mais régulières, et son rôle apparaît d'abord comme celui d'un aiguilleur ou d'un chef d'orchestre. C'est lui qui prévoit la première assemblée³⁵⁰ qui ne semble évoluer qu'avec les brèves interventions qu'il fait entre les discours de chacun des chefs ; sa présence marque le rythme.

Le rôle qu'il tient semble l'obliger à des comportements ou des paroles toujours raisonnables. Dans les situations les plus simples, ses interventions se limitent à de sages remerciements ou acquiescements qu'il sait toujours accompagner d'un vœu ou d'une marque de réconfort caractéristiques de son paternalisme :

Le Chevalier de Callieres répondit que il avoit de la joye de ce qu'ils avoient surmonté tous les obstacles qui s'étoient presentez, sans se

³⁴⁷ *Ibid.*, t. IV, p. 208.

³⁴⁸ *Ibid.*, t. IV, p. 209-210.

³⁴⁹ Voir notamment la description de la rencontre d'août 1698 entre les Français et les nations alliées des Grands Lacs (*ibid.*, t. IV, p. 49-73).

³⁵⁰ « Il envoya prier l'après-dînée les Chefs des Alliez de venir le voir. ils s'assemblerent dans sa court [...] » (*ibid.*, t. IV, p. 201).

laisser détourner de leurs desseins par ceux qui vouloient leur persuader qu'il regnoit à Montreal une maladie contagieuse, qu'il esperoit qu'ils s'en retourneroient aussi sains qu'ils étoient partis³⁵¹.

Cet hôte, qui ne manque pas aux règles de la diplomatie amérindienne en offrant aux visiteurs l'accueil et les présents qu'il convient, n'est pas libéral au point d'oublier son rôle et son autorité ; ses paroles sont souvent des recommandations : « Le Chevalier de Callieres leur dit de faire comme les autres qui alloient visiter les magasins, ils firent leurs presens, & ils déjûnerent ³⁵² ». Ailleurs, les droits ou privilèges qu'il se permet d'accorder et dont il se fait responsable témoignent également du rôle qu'il détient à l'égard des Amérindiens :

Le Chevalier de Callières répondit [...] [q]u'en attendant que l'on parlât d'affaires il permettoit la traite, qu'ils vissent dans tous les magasins ceux qui donneroient à meilleur marché, qu'il exciteroit les Marchands à le faire, que la guerre avoit été la cause jusqu'à present de la cherté des marchandises, qu'il representeroit au Roi pour le supplier de donner ordre aux Marchands de France de vendre à ceux-ci d'orénavant à un prix plus raisonnable, afin de contenter tout le monde. Il leur fit ensuite apporter deux seaux de vin & du pain, ils allerent déjûner hors du Conseil, & firent place aux autres Nations³⁵³.

Les actes ou les gestes découlant du pouvoir que s'arroge Onontio deviennent à un moment répressifs et, bien qu'il ne soient jamais accomplis, prennent tout de même la forme d'une menace : « Le Chevalier de Callieres répondit qu'il pardonnoit aux Sakis à cause de la conjoncture presente, mais que si cela arrivoit une autrefois il ne pourroit s'empêcher de les en punir³⁵⁴ ».

Jusqu'à ce que le premier ambassadeur iroquois, Tekaneot, prononce son discours dirigé vers Callière³⁵⁵, la description de l'accueil des Iroquois et des Amérindiens alliés au Saut Saint-Louis, puis à Montréal, et les discours faits lors de ces premières rencontres marquent principalement l'importance commerciale de ce rassemblement et la volonté de tous les chefs et de toutes les nations de se soumettre aux volontés de leur père Onontio ;

³⁵¹ *Ibid.*, t. IV, p. 204-205.

³⁵² *Ibid.*, t. IV, p. 211-212.

³⁵³ *Ibid.*, t. IV, p. 204-205.

³⁵⁴ *Ibid.*, t. IV, p. 209.

³⁵⁵ *Ibid.*, t. IV, p. 216ss.

conséquemment, se dégage l'image d'un rassembleur, celui vers qui tout semble converger et qui n'hésite pas lui-même à faire sentir l'importance de son statut.

Parmi tous les témoignages de bonne volonté des chefs amérindiens et des préoccupations commerciales dont ils sont dépositaires, la voix du chef huron, le Rat, semble pourtant se démarquer :

Le Rat parlant en leur nom dit, mon Pere, je viens vous dire que je sais obeir à votre voix; souvenez-vous que vous nous dites l'Automne derniere que vous vouliez absolument que nous vous amenassions tous les Iroquois Esclaves qui sont parmi nous. Nous vous avons obeï & obeïssons puisque nous les amenons. Voyons en même temps si les Iroquois vous obeïssent, & combien ils ont ramené de nos neveux qui ont été pris depuis le commencement de la guerre il y a treize ans. S'ils l'ont fait c'est une marque de leur sincerité, s'ils ne l'ont pas fait ce sont des fourbes. Je sais cependant qu'ils n'en ont amené aucun. Je t'avois bien dit l'année passée qu'il valoit mieux qu'ils nous amenassent les premiers nos Prisonnieres, tu vois presentement ce qui en est. & comme ils nous ont trompé³⁵⁶.

Dans la succession des discours et l'évolution des négociations, mais surtout dans le déroulement du texte de la Potherie, ces paroles sont importantes en ce qu'elles introduisent pour la première fois la question de l'échange des prisonniers ; d'une part, elles abordent un sujet se rapportant *directement* aux affaires de la paix entre les Français, leurs alliés et les Iroquois ; d'autre part, elles constituent le point de litige le plus important, celui au sujet duquel il convient encore de négocier³⁵⁷.

Avec ces paroles du Rat, la rencontre prend véritablement une allure diplomatique. Le chef huron soumet un point de discussion sur un ton grave qui ne permet pas au lecteur d'en minimiser l'importance ni même de se satisfaire d'une solution rapide. Aussi, ces paroles allaient-elles avoir des suites³⁵⁸ dont témoignent le premier discours d'un chef iroquois, Tekaneot :

Son discours ne roula que sur l'impossibilité où ils avoient été de pouvoir amener aucun Esclave de nos Alliez, parce qu'ils n'étoient pas

³⁵⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 205-206.

³⁵⁷ Ce sujet a souvent provoqué des mésententes entre les Français, leurs alliés et les Iroquois. Parce que l'échange est au cœur de l'alliance dans la logique amérindienne, celui des prisonniers apparaît comme une condition essentielle à la paix.

³⁵⁸ La Potherie le signale lui-même immédiatement après les avoir citées : « Ce Chef raisonnoit très juste. & l'on vit dans le moment l'embarras où il nous alloit plonger » (*ibid.*, t. IV, p. 206).

maitres de leur Jeunesse. Ajoûtant qu'ayant été pris la plupart tout petits, ils avoient très peu d'idée de leur Patrie ; que c'étoit là un grand obstacle pour se résoudre à s'en retourner³⁵⁹.

C'est ici le principal point de tension de toute la rencontre et de tout le texte. Après avoir rapporté ces paroles, la Potherie énonce les causes de ces démêlés. En juin 1701, Maricour, Joncaire et le père Bruyas avaient rencontré les Iroquois pour les convaincre de ramener leurs prisonniers à Montréal le mois suivant. Exécutant les ordres du gouverneur Callière, il semble cependant qu'ils aient « parlé foiblement sur l'article des Alliez, & qu'ils ne [se soient] attachez qu'à réclamer [les] François³⁶⁰ », provoquant ainsi le mécontentement du chef huron et des autres alliés qui ont pourtant tout mis en œuvre pour rassembler les prisonniers iroquois dont ils disposaient.

Dans la partie de son mémoire de 1701-1702 consacrée à la rencontre de Montréal, la Potherie s'explique longuement sur ce point de litige entre les Français, leurs alliés et les Iroquois ; on peut même dire qu'il ne traite que de cet épisode. Dans l'*Histoire*, ce différend n'est pourtant présenté que comme un accident de parcours et occupe une place très peu considérable dans l'ensemble de la description de la rencontre de juillet-août 1701. Il faut voir également comment la Potherie parvient à gommer certains faits ou à minimiser les torts des Français dans cette histoire – particulièrement ceux du gouverneur Callière – qui apparaissent pourtant nettement dans le texte du mémoire. Bien qu'il y signale ces fautes et y souligne le tort de Callière et Joncaire, le texte de l'*Histoire* suggère fortement que les Iroquois sont les principaux responsables dans cette affaire puisqu'ils n'ont pas ramené les prisonniers qu'ils avaient dans leurs villages. Les excuses de Tekaneot citées plus haut sont suivies du commentaire de la Potherie : « Ces raisons étoient, Monseigneur, très-mauvaises, puisque les Miamis avoient forcé leurs Prisonniers de les suivre³⁶¹ ». Leur culpabilité demande « satisfaction » et c'est précisément ce malaise dont ils sont victimes et le moyen par lequel ils cherchent ensemble, secrètement, à y remédier que la Potherie présente dans son texte :

³⁵⁹ *Ibid.*, t. IV, p. 216.

³⁶⁰ *Ibid.*, t. IV, p. 217.

³⁶¹ *Ibid.*, t. IV, p. 216.

Ils se consulterent long-temps dans le particulier. On remarqua qu'ils étoient fort embarrassés, l'affaire étant de plus grande conséquence qu'ils ne l'avoient crû. Après avoir pris langue, ils dirent qu'ils étoient prêts à donner toute sorte de satisfaction. Que si nos Alliez qui avoient de leurs gens parmi eux, y vouloient venir avec des François, qui seroient témoins de toutes choses, ils verroient de quelle maniere ils s'y prendroient : qu'ils encourageroient les Prisonniers de s'en aller, & qu'ils les conduiroient eux-mêmes tous en leur païs ; pour preuve de la sincérité avec laquelle ils agissoient, offrant aussi des ôtages³⁶².

Négligeant ainsi le fait fondamental qu'il signale pourtant en noir sur blanc dans son mémoire (« La vérité est que M. de Callières ne donna aucun ordre à M. de Maricour de réclamer les alliés³⁶³ »), l'historien reprend son argument de départ et affirme sans détour, comparant le comportement des Iroquois à celui des Amérindiens alliés des Français : « On n'écoula point ces raisons, parce qu'ils auroient dû les forcer [les prisonniers] de partir comme avoient fait nos Alliez³⁶⁴ ».

Après avoir signalé en passant les promesses non tenues des Français à l'égard de leurs alliés, la Potherie rappelle l'importance de la *faute* iroquoise dans cette affaire : « Il fallut cependant trouver quelque jour pour faire connoître aux Iroquois leur faute³⁶⁵ ». Les derniers arguments invoqués par les Français achèveront de mettre les Iroquois au plancher :

On leur dit, qu'ils avoient signé au Traité de Paix qu'ils rendroient aussi nos Alliez ; bien plus que Villedené Lieutenant des Troupes, qui étoit parti au mois de Juillet pour Onontagué, leur avoit fait savoir que le Pere Anjalran étoit arrivé de Michilimakinak avec deux Esclaves Iroquois qu'il avoit amené d'avance, afin d'engager par là les Cinq Nations de correspondre aux mêmes sentimens des Alliez qui décroient avec le reste³⁶⁶.

L'épisode se terminera d'une façon bien brusque :

On demanda aux Députez des Onneyouts d'où vient qu'ils n'avoient amené aucun François, qu'il ne falloir pas s'étonner si nous ne voyons pas de nos Alliez? [/] Ils répondirent qu'ils étoient tous couverts de honte. & qu'ils en avoient l'esprit renversé. Ce Conseil finit par un

³⁶² *Ibid.*, t. IV, p. 217. C'est nous qui soulignons.

³⁶³ [Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain], dans P.-G. Roy, *Bulletin des recherches historiques*, p. 225.

³⁶⁴ *ILAS*, t. IV, p. 218.

³⁶⁵ *Ibid.*, t. IV, p. 218.

³⁶⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 218-219.

profond silence que les Iroquois observerent. On ne laissa pas de leur apporter du pain & du vin, & ils firent quatre cris au nom des quatre Nations pour les en remercier³⁶⁷.

Le texte du mémoire sur le même sujet est beaucoup plus précis et sert, semble-t-il, les intérêts de la Potherie³⁶⁸. L'historien y raconte le même différend, mais affirme haut et fort le tort des Français dans cette affaire et particulièrement celui de Callière. De façon évidente, il cherche, comme l'exprime le début du passage, à discréditer l'action du gouverneur Callière pour donner à Frontenac le mérite d'avoir préparé la paix de 1701 :

Je ne sais pas comment le frère de M. de Callières ou ses amis ont pu faire mettre dans la Gazette de Hollande que celui-cy avoit fait la paix avec les Iroquois et qu'aucun gouvernement du Canada n'avoit pu en venir à bout. Il faut que ces Messieurs soient fort affamés de vouloir ravir un honneur qui est dû seul à M. de Frontenac³⁶⁹.

L'auteur n'hésite pas à souligner la faute de Callière qui n'avait pas donné aux ambassadeurs Joncaire, Maricour et Bruyas l'ordre de ramener les prisonniers alliés. À la fin du texte, il se permet de spéculer sur les conséquences de cette faute qui, en dernier lieu, prend une telle ampleur qu'elle lui sert à invalider la paix signée à l'été 1701 :

Voilà donc la paix faite avec les Iroquois. Mais je peux vous assurer, Monseigneur, que nos alliés qui ont de leurs gens chez les Iroquois ne manqueront pas de se venger sur les premiers qu'ils rencontreront dans leurs partis de chasses. La nation Iroquoise voudra avoir droit de représailles. Ce ne seront que coups sur coups, les voisins de nos alliés prendront réciproquement leurs intérêts, ainsi ce sera encore un renversement pis qu'auparavant, et tous les alliés auront remarqué à l'arrivé de leurs députés que nous les avons tous sacrifiés [...]. Voilà, en un mot, ce qu'a causé M. de Callières faute d'avoir dit à Maricour de réclamer les prisonniers alliés comme nos françois. Je me suis laissé dire que celui-cy vous demandoit une gratification pour avoir été le médiateur auprès des Iroquois. La négociation a été assurément bien ménagée de la part du Maître et des député. C'est M. Joncaire qui devoit être récompensé³⁷⁰.

³⁶⁷ *Ibid.*, t. IV, p. 219.

³⁶⁸ Nous avons reproduit en annexe (p. 253-258) cette partie du mémoire qui traite de la Grande Paix.

³⁶⁹ [Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain], dans P.-G. Roy, *Bulletin des recherches historiques* p. 223.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 225-226.

Pourquoi tant d'écarts entre les deux textes? On peut l'expliquer de plusieurs façons. Sans doute faut-il d'abord porter attention à leurs destinataires. Le mémoire est destiné au ministre Pontchartrain qui avait demandé à la Potherie de rendre compte de l'état de ses travaux de contrôleur avant de quitter définitivement la Nouvelle-France. Comme dans toutes les lettres qu'il écrit au ministre durant son séjour dans la colonie, la Potherie y manifeste son insatisfaction et ne perd pas une occasion de se plaindre de ceux qui l'entourent. Dès son arrivée, il avait exprimé son ressentiment envers Callière et il semble bien que ses dernières impressions ne soient pas meilleures. Le mémoire de 1701-1702 est écrit par un homme dont les trois années passées au Canada ont permis d'acquérir de multiples connaissances, qu'il a pris la peine de rassembler dans un livre. La fermeté et l'assurance avec lesquelles il communique au ministre ses points de vue et ses propositions ne sont pas, de toute évidence, celles de l'historien s'adressant à un large public et dont l'œuvre doit « instruire plutôt que de plaire³⁷¹ ». L'*Histoire* est une *œuvre* et, en cela, répond à certaines contraintes. La Potherie a choisi de relater dans ses deux derniers tomes l'histoire de la guerre et de la paix entre les Français, leurs alliés et les Iroquois. La structure même de l'œuvre demande qu'il la termine en décrivant une véritable *paix* et, dans une certaine mesure, l'empêche d'insérer dans sa conclusion trop d'éléments propres à faire douter le lecteur de la véracité de l'entente conclue entre les Français, leurs alliés et les Iroquois. Ainsi, le texte de l'*Histoire* peut-il parfois laisser paraître certaines failles, ou du moins mentionne-t-il des tensions qui ne se résolvent pas nécessairement et sur lesquelles l'historien croit bon de passer sous silence afin de ne pas interrompre inutilement le déroulement des *négociations* et briser le rythme du texte ; le différend concernant les prisonniers en est un bon exemple.

La Grande Paix de Montréal, sans doute l'une des rencontres diplomatiques franco-amérindiennes les plus cérémonielles, apparaît de fait comme un véritable spectacle. Le texte de la Potherie, lui-même transcription de cette mise en scène,

³⁷¹ *ILAS*, t. I, avertissement.

élimine donc ce qui n'appartient pas proprement au spectacle ou ce qui risque d'en interrompre le cours ou d'en diminuer l'éclat.

Si le différend concernant les prisonniers n'exige pas d'être représenté dans tous ses détails à cause des suites qu'il commande, les derniers moments et la mort de celui qui en est l'initiateur, le Rat, prennent cependant une place plus importante sur le théâtre des assemblées. Plus encore, l'énoncé du dernier discours, la mort et les funérailles du chef huron constituent un moment particulier que l'on peut aisément détacher de ce qui précède. Après le discours de Quarante-sols, un autre chef huron, le Rat, entre en scène :

Le Rat se trouva mal dans ce Conseil. on eut de la peine de le voir avec une fièvre très-violente. Comme il étoit le premier mobile de sa Nation & de tous les [223] Outaouaks, & la partie que nous avions le plus à ménager ; on étoit bien aise qu'il parlât. Il s'étoit mis d'abord sur un siege pliant, on lui fit apporter un grand fauteuil de commodité afin qu'il pût se reposer & parler plus à son aise. on lui donna du vin pour le fortifier : il demanda à boire de l'herbe. on reconnut qu'il vouloit du capilaire. Après que Quarante-sols eût fini, le Rat que l'on crût assoupi reprit un peu ses sens. & parla d'un ton assez languissant l'espace de deux heures³⁷².

La harangue qu'il prononcera a tout d'un testament et est celle d'un sage rassembleur qui, au terme de son existence, reconnaît humblement ses succès et ses échecs. En apôtre fidèle de « son père », le Rat souhaite le bonheur de tous et remet au nom des siens sa volonté et le sort des affaires entre les mains d'Onontio :

Je lui fis present [à Onanguicé] d'une chaudiere & d'un fusil pour l'engager à me suivre à Montreal. l'assurant qu'il auroit plus lieu d'être content qu'il ne se le persuadoit. Il se détermina donc de venir, mais les Islinois, les Missisaguez & les Gokapatagans ; relâcherent. Voilà ce que j'ai fait pour mon Pere. Te dirai-je encore que je fus touché de ce que quelques-uns de nos jeunes guerriers voulurent former un parti pour aller donner sur les premiers Iroquois qu'ils rencontreroient. Je desavouai leur procedé ; mais il ne faut pas que ce qu'ils ont effectivement fait sur eux gâte les affaires. Ce sont de jeunes étourdis ; au reste je donnai quelque temps après mon retour du Conseil general un Collier à des Iroquois que je rencontraï, & je leur dis positivement que si le premier de tes Alliez ou eux-mêmes venoient à rompre la Paix, tu les mangerois toi-même : que peux-je faire davantage pour tes interêts. La Robe-noire. (c'est le Pere Anjalran que

³⁷² *Ibid.*, t. IV, p. 222-223.

tu nous as envoyé) peut te confirmer ce que je dis. Je ne l'ai que trop fait connoître à ceux qui s'étoient assemblez à Michilimakinak pour descendre ici. Je leur dis que je ne voulois pas qu'ils ajoutassent foi à mes paroles, & qu'il le leur confirmeroit par une preuve plus authentique : nous n'avons pas laissé en notre particulier de t'amener onze Iroquois, dont six veulent revenir avec nous, & les cinq autres souhaitent de retourner chez-eux. [/] Nous suivrons en cela ce que tu jugeras à propos. Consideres un peu de ton côté que nous n'avons pas voulu encore traiter de nos Pelleteries. Mets y donc ordre, & regle toi-même le prix de chaque chose³⁷³.

Une fois de plus, l'auteur évite d'interrompre par des discussions inutiles ce moment solennel. Plutôt qu'un débat sur l'action du chef Ounanguicé, le spectacle offert par le moribond importe à ce moment précis, comme la Potherie le suggère lui-même :

On passa sous silence ce qui regardoit Ounanguicé qui n'étoit pas dans le Conseil. Il est veritablement ami des François. Il nous a donné dans ces dernières guerres des preuves éclatantes de sa fidelité. On ne voulut point lui faire des reproches publics, qui auroient pû aigrir les esprits. Il étoit même à propos d'étouffer le ressentiment qu'on auroit pû avoir contre lui³⁷⁴.

La mort du Rat sera suivie des discours de deuil de quelques chefs amérindiens – Aouenano notamment – qui tous viennent en marquer l'importance et la fatalité :

Le Soleil est aujourd'hui éclipsé, c'est la mort de notre frere le Rat qui en est la cause. [/]Nous vous prions, vous Chefs de guerre, & vous Chefs de Paix, de ne vous point trouver dans les tenebres, au contraire nous vous prions d'avoir le même esprit, les mêmes sentiments qu'il avoit de ne faire d'orénavant qu'un même corps, qu'une même chaudiere, & d'accomplir également la volonté de notre Pere. Tel étoit le sentiment du Rat. Nous vous exhortons donc par ce Collier d'en faire de même par le premier grain de porcelaine. [/] Et par le deuxième grain de porcelaine nous couvrons le corps de nôtre Frere défunt : nous le pleurons également, mes freres, mais puisque le Maitre de la vie l'a bien voulu, il faut tâcher de s'en consoler³⁷⁵.

Les funérailles du chef huron se font dans la pompe. Symboliquement, c'est le moment où se réunissent pour la première fois tous les participants, français et amérindiens, de l'assemblée finale qui se tiendra quelques jours plus tard :

On l'étendit sur des peaux de Castors. On lui mit sur la tête un Chapeau orné d'un plumet rouge tout neuf. On le couvrit d'une grande

³⁷³*Ibid.*, t. IV, p. 224-225.

³⁷⁴*Ibid.*, t. IV, p. 226.

³⁷⁵*Ibid.*, t. IV, p. 230-231.

couverture d'écarlate, d'une chemise blanche par dessus, d'un capot, de mitasses, d'une paire de souliers à ses pieds, une chaudiere de cuivre à droit de sa tête, un fusil, & une épée à gauche [...]. De Saint-Ours, premier Capitaine des Troupes, marcha à la tête de soixante hommes, seize guerriers Hurons en robes de Castors, le visage mataché de noir pour marque de leur deuil, suivirent quatre à quatre avec leurs fusils sous le bras. le Clergé ensuite, & six Chefs de guerre porterent le Cercueil couvert de fleurs, sur lequel étoit un chapeau avec son plumet, une épée, & un hausse-col. Son frere accompagné des enfans du Rat, de la Nation Huronne & des Chefs Outaouaks suivoient le corps. & Madame de Champigni, Monsieur de Vaudreuil Gouverneur de Montreal, accompagné de tous les Officiers, fermoient la marche. Après que le Service fut fait, les Soldats & les Chefs de guerre firent deux décharges de fusils. Quand on l'eut inhumé, ils en firent un troisième en défilant, & l'on mit sur la fosse cette Inscription. [f] *Cy git le Rat, Chef des Hurons*³⁷⁶.

La mort du chef huron et les événements qui l'entourent sont décrits avec trop d'insistance par la Potherie pour qu'on n'en dégage pas le sens dans l'ensemble du texte. Dans l'histoire, cette mort survient accidentellement et tout au plus doit-on y voir un coup ironique du destin qui commande la mort de celui qui s'était obstiné à résister à la maladie en convaincant les siens de se rendre à Montréal, malgré le risque que cela représente. Dans le texte de la Potherie, cette mort survient à un moment précis de la description de la rencontre et tout le rituel qui l'entoure donne l'impression que sa représentation a été préparée d'avance. La fatalité dont elle est marquée et le contenu des dernières paroles du Rat donnent à cet événement l'aspect d'un véritable sacrifice. L'homme qui avait été l'un des principaux artisans de cette paix ne devait pas assister à sa ratification. Ces paroles sont celles d'un homme qui s'est sacrifié pour les siens : comme un martyr, il devra payer de sa mort le bonheur de ceux qu'il a réunis.

Sa grande lucidité le fait paraître également comme celui qui énonce des vérités compromettantes. La question des prisonniers qu'il signale le premier avait donné lieu à quelques affrontements entre les parties, et le Rat en devenait, indirectement, le premier responsable. Tout soumis qu'il soit aux volontés d'Onontio, le chef huron, par ses interventions et l'influence qu'il avait sur les autres, devenait ainsi quelque peu

³⁷⁶*Ibid.*, t. IV, p. 229, 234-235.

encombrant, et sa mort d'autant plus *nécessaire*³⁷⁷. Si sa présence risquait d'entacher le grand spectacle, son décès devait par contre y prendre place comme un des numéros les plus importants. En la mettant en scène, plus encore, en l'intégrant au déroulement des assemblées, la Potherie laisse oublier ce qui la précède et en fait un événement héroïque auquel on doit rattacher la suite des pourparlers.

Celui qui « n'étoit pas moins considérable pour sa piété » et qui « prêchoit souvent dans l'Eglise des Jesuites de Michilimakinak, où les Sauvages n'étoient pas moins touchés des vertes du Christianisme qu'il leur enseignoit³⁷⁸», apparaît donc littéralement comme un sauveur sous la plume de l'historien. La maladie que tous craignaient depuis leur arrivée à Montréal devient au dernier moment, après la mort du chef huron, une épreuve à laquelle Dieu soumet les Amérindiens, particulièrement ceux de la nation huronne. La mort de leur chef leur ayant ouvert la voie, ceux-ci sont illuminés par la grâce divine :

Quelques Chefs vinrent trouver le Pere Anjalran avec un paquet de Castors, pour le prier d'engager Messieurs de Saint Sulpice d'éloigner d'eux le sort qui les desoloit. Nous admirâmes dans cette triste conjoncture la miséricorde du Seigneur, qui a permis que tous les moribonds mourussent avec le Baptême. [/] Les mouvements de la Grace parurent avec éclat. Car ces nouveaux Chrétiens n'étoient pas plutôt baptisés qu'ils donnoient des marques d'une Foi vive, en embrassant à la mort le Crucifix, avec des sentimens pleins d'amour & de tendresse pour celui qu'ils n'avoient pas bien connu³⁷⁹.

Le discours de Joncaire semble lui aussi s'inscrire dans ce mouvement de célébration ou de renaissance qui suit la mort du Rat. Empruntant habilement les métaphores des Amérindiens, Joncaire profite de cet événement pour s'assurer la bonne disposition des esprits :

Le Soleil s'étoit éclipsé, dit il, & je le fais reparoître. Il est vrai que le Chef des Hurons est dans la terre, mais son esprit [236] regne encore avec vous. Songez qu'il a toujours été fidelle à la Nation Française par un attachement inviolable à tout ce qui la regardoit, il est inutile de

³⁷⁷ Dans son mémoire, la Potherie parle de la mort de Kondiaronk presque comme d'une grâce : « Nos affaires se trouvèrent dans un très mauvais état, et si le Rat ne fut mort au bout de quatre jours, c'eut été une désolation cruelle » (*infra*, « Appendice II », p. 263).

³⁷⁸ *IIAS*, t. IV, p. 228.

³⁷⁹ *Ibid.*, t. IV, p. 239.

rapporter les actions qui l'ont rendu recommandable ; comme vous ne faites qu'un même esprit avec nous, que cette perte ne vous éloigne point des mêmes sentimens qu'il avoit pour nous. Je vous réunis tous par ce Soleil qui est suspendu de ces deux Colliers, & je vous attache étroitement avec nous. Ecoutez toujours *Onontio*, comme vous avez fait jusqu'à present, & soyez lui toujours fidelle³⁸⁰.

Le rituel amérindien qu'il accomplit semble relever de la magie puisqu'on peut en vérifier les effets dans les paroles prononcées par Quarante-Sols, qui manifeste soudainement plus de souplesse dans ses décisions lors de l'assemblée tenue le lendemain :

Tu nous avois proposé de laisser ici les Esclaves que nous t'avons amenez [l'orateur s'adresse à Callière], jusqu'à ce que les Iroquois nous rendent les notres. je te dis de la part de nôtre Nation que nous voulons bien que tu les remettes entre leurs mains, sans attendre le retour des notres. Tu dois par là être convaincu de l'estime & de la confiance que nous avons en toi [...] ³⁸¹.

Les dernières répétitions sont encore marquées par quelques fausses notes³⁸², mais la Potherie ne manquera pas d'y couper court ou d'en dissimuler les effets avant la tenue du spectacle final du 4 août.

Une assemblée de cette envergure demande de grandes préparations dont la Potherie décrit en détails l'organisation matérielle :

On disposa toutes choses pendant deux jours pour l'assemblée generale, on fit venir plusieurs femmes Sauvages qui accommoderent des Colliers [...]. Ce fut dans une belle plaine hors de la Ville, où l'on avoit fait une enceinte de branches d'arbres de cent vingt-huit pieds de long sur soixante & douze de large, avec une allée tout autour de dix pieds. Il y avoit une Sale couverte de feuilles, de vingt-neuf pieds de long & de vingt cinq de large, qui regardoit en face toute la Place³⁸³.

L'historien semble avoir lui-même préparé les acteurs qui doivent participer à cet événement, et c'est à travers les gestes et les paroles de chacun qu'il faut chercher les indices. La mort du Rat a apaisé les esprits qui semblent avoir majoritairement épousé les bonnes causes pour lesquelles il s'était battu ; la Grâce a béatifié ceux mêmes qui

³⁸⁰ *Ibid.*, t. IV, p. 235-236.

³⁸¹ *Ibid.*, t. IV, p. 236.

³⁸² *Ibid.*, t. IV, p. 237-238.

³⁸³ *Ibid.*, t. IV, p. 239, 240.

n'assisteront pas à la signature de la paix ; les dernières tensions ont été éteintes ou, du moins, dissimulées. En somme, tout a été mis en œuvre afin que l'illusion soit parfaite.

Puisqu'il faut que le spectacle soit sans failles, la Potherie prend ses précautions dès le début de la description qu'il en donne. Il écrit à son destinataire : « je vous rapporterai seulement les paroles les plus considerables qui se soient dites³⁸⁴ ».

L'historien avoue lui-même filtrer l'information qu'il possède et l'examen des discours qu'il décide de transcrire nous laisse voir aisément que ceux-ci ont tous des points en commun. Les chefs amérindiens y expriment leur soumission au père Onontio, leur désir de satisfaire sa volonté en lui rendant les prisonniers et celui de vivre en paix avec les Iroquois. Lisons, à titre d'exemple, la harangue prononcée par Quarante-Sols :

Toi qui est le maître de nous autres. tu vois que nous n'agissons que par toi. tu nous as envoyé porter ta parole. Nous [243] sommes venus voir ce que tu souhaitois : nous t'avons dit tous nos sentiments, fais de nos corps ce que tu voudras. [7] Nous avons hiverné avec les Miamis. Sachans donc ta parole, nous nous sommes dépouillez de ce que nous avons, pour les engager à rendre les Esclaves Iroquois en donnant des chaudières. des fusils, & des couvertures. Nous leur avons dit. qu'il étoit de consequence de descendre avec nous. Nous avons crû que les Iroquois auroient agi à notre égard comme nous l'avons fait avec eux. & nous avons été surpris de ne pas voir les autres. Ecoutez-moi bien. mon Pere, & vous Iroquois. Je ne suis pas fâché de faire la Paix, puisque mon Pere le veut. Voila que je délie mes Colliers. (en les jettant à terre. & se tournant du côté des Iroquois) je veux vivre en Paix avec mon Pere & avec toi. je veux que la terre soit toute unie, & que la chaudiere soit encore toute entiere³⁸⁵.

Tous les chefs présentent Onontio comme le seul responsable de cette paix. Le Rat, par exemple, dont la Potherie n'avait pourtant pas manqué de faire l'éloge dans un passage précédent, ne mérite pas même une mention dans toutes les acclamations des orateurs qui n'en ont que pour le gouverneur français. La toute-puissance de ce dernier atteint son paroxysme lorsque l'Aigle fait connaître l'étendue de la paix que le gouverneur vient de régler :

Toutes tes vûes sont si droites & si raisonnables, qu'il faudroit n'être pas homme pour refuser de s'y soumettre. Tu dois donc croire que la diversité de tant de langues qu'ils parlent. non plus que leurs interêts &

³⁸⁴ *Ibid.*, t. IV, p. 241.

³⁸⁵ *Ibid.*, t. IV, p. 242-243.

leurs ressentiments particuliers, ne sera nullement un obstacle à la bonne intelligence dans laquelle tu leur ordonne de vivre ensemble à l'avenir. Ils ne feront désormais d'attention qu'au desir que tu as de les rendre heureux, en arrêtant les suites funestes de la guerre, par la Paix que tu viens d'établir parmi eux³⁸⁶.

Si les discours des chefs amérindiens transcrits par la Potherie suffisent à produire l'illusion du spectacle en ce qu'ils s'articulent en cadence, l'aspect proprement théâtral de cette assemblée ne vient qu'ajouter à cet effet. Les orateurs amérindiens, particulièrement ceux de la Potherie, sont en vérité des acteurs : leurs gestes, leur jeu, mais aussi leur costume ajoutent à leurs paroles pour que la mystification soit complète lors de l'assemblée. Le meilleur exemple qu'on puisse citer ici est celui de Miskouasouath :

Miskouasouath, Chef des Outagamis, vint de l'extrémité de l'enceinte, suivi de trois Prisonniers. Son visage étoit peint de rouge, & il avoit sur la tête une vieille Perruque poudrée, toute mêlée, sans chapeau. Il s'en étoit fait un ornement pour se mettre à la Française, qui lui donnoit un air, outre sa laideur, à faire rire toute l'Assemblée, & voulant faire voir qu'il savoit vivre il en salua le Chevalier de Callieres comme d'un chapeau. Malgré le sang froid que l'on est obligé d'avoir devant des gens qui sont d'un si grand flegme, principalement dans une conjoncture aussi serieuse que celle-là, on ne pût s'empêcher de s'éclater de rire, & de le prier en même-temps fort serieusement de s'en couvrir³⁸⁷.

Ce travestissement, pour le moins symbolique, du chef outagami en Français montre bien à quel point l'historien se laisse prendre lui-même au jeu de l'illusion en lui accordant autant d'importance : le discours de ce chef qui suit immédiatement n'en possède décidément pas la couleur et apparaît davantage comme un prétexte ; il n'en a vraisemblablement pas l'importance :

Mon Pere, dit-il, je ne vous rends point d'Esclaves, parce que tous ceux que j'avois sont échapez. Je n'ai pas beaucoup de different avec les Iroquois, les tenebres se sont dissipées, voici presentement un beau jour que le Soleil nous donne aujourd'hui, je regarde presentement l'Iroquois comme mon frere ; mais je suis brouillé avec les Sioux. [/]On ne voulut point toucher ce dernier article³⁸⁸.

³⁸⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 250.

³⁸⁷ *Ibid.*, t. IV, p. 246-247.

³⁸⁸ *Ibid.*, t. IV, p. 247.

Les rituels amérindiens de l'échange des wampums, du calumet, les chants et les festins prendront évidemment une grande place dans la description de cette assemblée. Bien plus que des signes ou des symboles, ils semblent représentés pour ce qu'ils sont et leur multitude les fait *apparaître* comme autant de scènes particulières ; le texte de la Potherie donne à voir, et le rituel qui y prend place devient en ce sens fort commode. À la limite, la description du rituel en montre surtout le signifiant et, comme les Français eux-mêmes ont fait en empruntant le rite amérindien³⁸⁹, elle ne fait qu'en présenter plus ou moins le signifié. La forme du rituel devient ainsi acteur au sein du spectacle représenté :

Il fallut confirmer cette grande Alliance par quelque endroit éclatant, & pour le faire avec toute la circonspection possible, Messieurs de Callieres, de Champigni & de Vaudreuil, fumerent dans le Calumet, que l'on porta ensuite aux Iroquois & aux Députez de tous les Alliez, qui en firent de même. On le chanta, & pour cet effet trois François alternativement à travers de tous les Peuples, qu'étoient assis sur l'herbe, marchant en cadence. leur visage animé, & le mouvement du corps qui répondoit à la vehemence de leurs paroles, marquoient assez la cadence des Soldats, apporterent pendant ce temps-là dix grandes Chaudieres dans lesquelles on avoit fait bouillir trois boeufs que l'on avoit coupez en petits morceaux. On fit le Festin qui étoit extrêmement frugal pour tant de monde. & on alla allumer le feu de joye derrière l'Eclos au bruit des Boëtes, de la mousqueterie & du canon³⁹⁰.

Ce conseil haut en couleurs devait donc se terminer avec le traité de paix qui met fin à un conflit quasi séculaire, mais dont la signature n'est pourtant évoquée que très brièvement par la Potherie. La véritable sanction, voire le but vers lequel semble converger tout la description de la Grande Paix, se trouve dans le passage qui suit immédiatement le texte cité précédemment :

Tel fut le jour heureux qui fut l'accomplissement de tous les travaux de feu *Monsieur* le Comte de Frontenac, l'amour & les délices de la Nouvelle-France. le Pere des Nations Sauvages ses Alliez. & la terreur de cette redoutable nation, qui faisoit trembler toute l'Amerique Septentrionale. Il avoit porté le fer & le feu chez eux à l'âge de 74 ans. en 1695. Il les avoit forcez de lui demander plusieurs fois la Paix ; mais comme il ne vouloit pas abandonner ses Alliez, il la leur refusa, il les força de consentir à la fin qu'ils y fussent compris. Ils cesserent tous

³⁸⁹Voir *supra*, p. 52-56.

³⁹⁰*Ibid.*, t. IV, p. 252-253.

Actes d'hostilité en mil six cens quatre-vingt-dix huit, & si la mort ne l'eût prévenu cette année, qu'il donna le repos à ce vaste continent, il auroit eû la satisfaction de voir amener generalement tous les Prisonniers ses Alliez qui avoient toujors donné matiere à differer la Paix³⁹¹.

N'est-il pas étonnant de retrouver à cet endroit du texte le nom du défunt gouverneur Frontenac? Callière, qui accueille depuis les premiers moments de la rencontre de Montréal les discours des chefs amérindiens, est ici *remplacé* par son prédécesseur. L'équivalence Onontio – Callière, signalée dans une note dès les premières pages du texte, semble beaucoup moins sûre à la lecture de ce passage. Si les chefs amérindiens destinent à Callière leurs présents et leurs discours, il est moins sûr que les éloges qu'y place la Potherie³⁹² s'adressent au même Onontio ; le « bon Pere [qui] oubl[e] le passé³⁹³ », celui qui a « assemblé toute la terre³⁹⁴ » et qui « veut que la terre soit unie³⁹⁵ », ces qualités conviennent davantage à Frontenac qu'à Callière, dont le nom même est, du reste, souvent évité par la Potherie qui se contente de l'assimiler à un *on* impersonnel. Le terme *Onontio* est utilisé par les Amérindiens pour désigner les gouverneurs des Français ; la Potherie l'a-t-il choisi justement parce qu'il est équivoque, afin que son référent demeure indéterminé? tout porte à le croire. La résurrection du gouverneur défunt, qui s'accomplit tout au long du texte et particulièrement dans le passage que nous venons de citer, s'inscrit déjà dans le mouvement que poursuivra peu après l'historien dans son mémoire de 1701-1702 : rendre à Frontenac ce qui appartient à Frontenac, l'œuvre de la Grande Paix de Montréal.

Le retour de Frontenac sur la scène de la Paix en marque symboliquement la validité. Par le rappel du gouverneur, la Potherie fait revivre un instant les années qui ont précédé et préparé cet événement qui, du coup, prend toute l'ampleur qu'il faut lui accorder. La dernière sanction proviendra cependant de l'autorité divine elle-même,

³⁹¹*Ibid.*, t. IV, p. 253-254.

³⁹²Contrairement à ceux qui s'adressent à Frontenac, les éloges faites à l'endroit de Callière ne viennent jamais du narrateur lui-même, mais des discours des Amérindiens.

³⁹³*Ibid.*, t. IV, p. 209.

³⁹⁴*Ibid.*, t. IV, p. 251.

³⁹⁵*Ibid.*, t. IV, p. 208.

dont l'historien devait encore une fois signaler la responsabilité dans les affaires de la paix. Le « Dieu de Paix³⁹⁶ » qui avait ouvert les chemins de la paix devient de celle-ci le témoin et le juge suprême. Dans son dernier discours, le chef amérindien Chichikatalo dit :

C'est donc aujourd'hui que le Soleil éclaire, que la terre va être unie, & que nous n'aurons plus de querelles. Quand nous nous rencontrerons, nous nous regarderons comme freres, & nous mangerons le même morceau ensemble. Je me tourne du côté de l'Iroquois & je lui parle, (il n'y avoit pour lors que les Prisonniers,) la Paix se fait en presence de celui qui a créé le Ciel, la terre, & à qui rien au monde n'est caché. Ils peuvent vous tromper, mon Pere, & nous autres ; mais ils ne le tromperont pas, car celui qui est le vrai Dieu en prendra la vengeance³⁹⁷.

La description de la Potherie se clôt par le compte rendu du « resultat de tous les Conseils³⁹⁸ ». Ces dernières paroles font écho aux discours précédents, s'adressant presque toujours à Onontio ; celui-ci ramène à lui tout ce qui concerne les affaires de la paix, de sorte qu'il montre mieux que nulle part ailleurs le rôle d'intermédiaire ou d'arbitre qu'il tient dans ces négociations. Cependant, plutôt que de confirmer la paix universelle qui vient d'être ratifiée, ses paroles laissent croire à l'existence d'une double entente, entre les Français et les Iroquois d'une part, entre les Français et leurs alliés, de l'autre :

Mes enfans les Iroquois, je parlai hier aux Sauvages des Nations d'enhaut, qui me reiterent toutes les assurances qu'ils m'ont données en votre presence, dans l'Assemblée que je fis le quatrième de ce mois, qu'ils garderoient inviolablement tout ce qui a été réglé par la Paix que j'ai faite avec vous, & qu'ils m'obeïroient en toutes choses. Je suis persuadé que vous en userez aussi de même. Ils m'ont accordé vos Prisonniers, pour que j'en fisse ce que je voudrois : sur la promesse que je leur ai faite que vous me renvoyeriez les leurs pour les leur remettre, suivant la parole que vous m'en avez donnée³⁹⁹.

La Potherie présente donc la rencontre de l'été 1701 entre les Français, leurs alliés et les Iroquois comme une événement grandiose, et sans doute faut-il dans

³⁹⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 195.

³⁹⁷ *Ibid.*, t. IV, p. 261.

³⁹⁸ *Ibid.*, t. IV, p. 262. Est-ce un hasard si le texte ne mentionne pas qu'il s'agit du discours de Callière?

³⁹⁹ *Ibid.*, t. IV, p. 263.

l'ensemble donner foi à son témoignage. Le faste et la pompe dans lesquels se sont déroulés les conseils ont pourtant fort bien servi son œuvre et ont contribué à faire de son dénouement une cérémonie brillante survenant au terme d'une longue série de démêlés interminables, dont chacun apparaît comme la suite du précédent. La lettre XII est la dernière de l'œuvre, mais la suite des événements qui y sont décrits ne germent pas vraiment en elle, ou du moins, pas de façon très explicite.

La Grande Paix de Montréal est sans doute l'un des événements les plus importants dont le contrôleur de la marine a eu connaissance pendant son séjour en Nouvelle-France, qu'il quittera peu après. Est-ce le recul qui lui permet de formuler dans son mémoire les remarques si judicieuses concernant la fragilité de cette Grande Paix qui n'apparaissent pas dans son œuvre? Faut-il expliquer ce silence par le défaut d'analyse que l'on attribue généralement à l'*Histoire*? Permettons-nous d'en douter. L'œuvre de la Potherie nous paraît plus organisée et cohérente qu'on l'a toujours prétendu. Si ses deux derniers tomes présentent beaucoup de faits et d'événements parfois confus et entremêlés, la finale de l'œuvre a été pour l'auteur l'occasion de reprendre le temps perdu, non pas parce que tout y est nécessairement mieux organisé, mais parce que l'auteur parvient à donner un sens à ce qui précède en créant l'illusion d'une paix bien affirmée, forte et durable. Sans doute la lettre XII est-elle la partie de l'œuvre qui instruit le moins et qui plaît le plus⁴⁰⁰.

⁴⁰⁰Voir *ibid.*, t. I, avertissement et *supra*, p. 72.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Suivant pour l'essentiel le protocole des éditeurs de la « Bibliothèque du Nouveau Monde », nous rendons le texte de la Potherie dans sa version originale, celle de l'édition de 1722. Afin d'en faciliter la lecture, nous y avons cependant apporté quelques modifications :

- Résolution des abréviations et mise en italique des lettres ajoutées ;
- Ajout ou suppression de l'apostrophe pour distinguer *l'a* de *la*, *n'y* de *ny*, *ni* de *n'i*, *qu'elle* de *quelle* ; ajout de l'accent grave pour distinguer *ou* de *où*, *a* de *à* et *la* de *là* ;
- Utilisation des majuscules dans les noms propres (fleuve Saint Laurents, Quarante-Sols, par exemple) et après le point ;
- Utilisation des minuscules après le deux-points et le point-vigule ;
- Ajout de l'accent sur les majuscules lorsqu'on peut vérifier ailleurs, dans l'œuvre, que le mot prend un accent lorsqu'il est écrit en minuscules ; remplacement des apostrophes par des accents ;
- Ajout de l'espace dans les agglutinations *autrefois* (pour distinguer l'adverbe *autrefois* de *autre fois*), *dequoi* et *enhaut* ;
- Suppression de l'espace dans les conjonctions *lors que* et *puis que* ;
- Mise entre guillemets des parties de texte en style direct.

- Suppression du point-virgule ou du deux-points, ou remplacement par une virgule, dans les cas où son usage risque de créer de la confusion.
- Correction de quelques coquilles (par exemple, « mégarde » ou « Algonkins ») .

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Col.	Fonds des Colonies (Archives nationales de Paris).
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada.</i>
<i>DBF</i>	<i>Dictionnaire de biographie française.</i>
<i>DLFC</i>	J. Dubois et R. Lagane, <i>Dictionnaire de la langue française classique.</i>
<i>HAS</i>	Bacqueville de la Potherie, <i>Histoire de l'Amérique septentrionale.</i>
<i>HDGNF</i>	Charlevoix, <i>Histoire et description générale de la Nouvelle-France.</i>
<i>J</i>	Charlevoix, <i>Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale.</i>
<i>JR</i>	Reuben G. Twaites (éd.), <i>The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791.</i>
<i>MDSA</i>	Joseph-François Lafitau, <i>Mœurs des Sauvages américains comparés aux mœurs des premiers temps.</i>

MSRC

Mémoire de la Société royale du Canada.

O

Lahontan, Œuvres complètes.

PR

*Paul Robert, Le Petit Robert 1. Dictionnaire
alphabétique et analogique de la langue française.*

Toutes les Nations Alliées de la Nouvelle France¹ tiennent des Conseils generaux à Montreal², où la Paix est concluë.

5

MONSIEUR,

Ce n'est ny la chair ny le sang*³ qui m'engagent de vous entretenir de la Paix generale des Iroquois⁴, faite avec la Nouvelle France & ses Alliez. Connoissant

¹À la fin du XVII^e siècle, l'alliance française comprend plusieurs nations. Outre les Hurons de Lorette et les Montagnais, dont la présence n'est signalée nulle part, toutes ces nations sont représentées à Montréal en 1701 ; s'y trouvent d'abord les alliés traditionnels des Français : les Algonquins du Saint-Laurent, les Abénaquis, de même que les Iroquois chrétiens installés aux environs de Montréal depuis les années 1660 ; puis, vingt-sept nations provenant de la région des Grands Lacs, dont certaines, comme les Hurons et les Outaouais, sont également alliées à la Nouvelle-France depuis la première moitié du siècle. Nous reproduisons ici la liste des nations des Grands Lacs que les documents concernant la Grande Paix ont permis d'identifier. Nous aurons l'occasion de revenir sur chacune de celles qui sont citées dans le texte de la Potherie : les Hurons (ou Ouendats), les Outaouais du Sable, les Kiskakons (ou « Culs Coupez »), les Outaouais Sinago, les Nassauaketons, les Ojibwés (Sauteurs ou Sauteurs), les Potéouatémis, les Sakis (ou Sauks), les Otchagras (Ouinipegons ou Puants), les Malominis (ou Folles Avoines), les Renards (ou Outagamis), les Mascoutens, les Miamis de la rivière Saint-Joseph, les Ouiatanons, les Amikoués (ou nation du Castor), les Mississagués, les Témiscamingues, les Népissingues, les Cris (ou Kristinaux), les « Gens des terres », les Kaskakias, les Peorias, les Tapouaroas, les Maroas, les Coiracoentanons, les Monisgouenars (ou Moingwenas) et les Kicapous (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 132-139).

²Voir l'illustration du gouvernement de Montréal, *infra*, p. 204.

³Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire à la suite du texte (p. 210-222).

⁴Charlevoix explique l'origine de l'ethnonyme *Iroquois* de la façon suivante : « Le nom d'Iroquois est purement François, & a été formé du terme *Hiro*, ou *Hero*, qui signifie, *J'ai dit* : & par lequel ces Sauvages finissent tous leurs discours, comme les Latins faisoient autrefois par leur *Dixi* ; & de *Koué*, qui est un cri, tantôt de tristesse, lorsqu'on le prononce en traînant, & tantôt de joye, quand on le

prononce plus court. Leur nom propre est *Agonnonnionni*, qui veut dire *Faiseurs de Cabannes* ; parce qu'ils les bâtissent beaucoup plus solides, que la plupart des autres Sauvages » (*HDGNF*, t. I, p. 270-271 ; Lafitau, *MDSA*, t. II, p. 9). Une autre hypothèse veut que *Iroquois* vienne de *Irinakhoiw*, un terme algonquin signifiant « vraies vipères » ou « serpents à sonnettes ». Au XVII^e siècle, il est le nom générique des Tsonnontouans, des Goyogouins, des Onnontagués, des Onneiouts et des Agniers, dont le territoire situé au sud du lac Ontario s'étend, de l'ouest à l'est, depuis la rivière Genesee jusqu'au Richelieu. Les Iroquois font partie de la famille linguistique des Iroquoiens et, tout comme les Hurons, ils sont semi-sédentaires et pratiquent l'agriculture. Bien qu'elles agissent habituellement de façon autonome, les Cinq Nations sont regroupées au sein d'une même organisation qu'on nomme la Ligue iroquoise et dont la formation date au moins de la fin du XVI^e siècle. La position stratégique de leur territoire les amène à occuper un rôle majeur dans le réseau de la traite des fourrures qui se tisse avec l'installation des premiers Européens sur le continent. Dès le début du XVII^e siècle, les Iroquois commercent avec les Hollandais qui viennent s'établir dans la vallée de l'Hudson, mais sont bientôt tentés de s'allier aux Français qui, eux-mêmes alliés à leurs pires ennemis, les Algonquins, les Montagnais et les Hurons, leur offrent tout de même des possibilités de commerce intéressantes. Mais, au cours de la première moitié du siècle, l'intensification des conflits opposant les Hurons et d'autres nations des Grands Lacs aux Iroquois, de même que les divisions qui s'installent au sein de la Ligue, rendent impossible une alliance entre les Iroquois et les Français qui, du reste, refusent de laisser tomber complètement leurs alliés traditionnels. Après avoir complètement dévasté la Huronie et décimé les Neutres, les Pétuns et les Ériés dans les années 1640-1650, les Iroquois poursuivent leurs va-et-vient dans la colonie laurentienne, offrant aux Français tantôt le calumet, tantôt la hache de guerre. Après la trêve de 1667, leur guerre avec les Andastes et les Mahingans les éloigne momentanément de la plaine laurentienne. Vers 1680, ils reprennent cependant leurs incursions dans la colonie de même que dans la région des Grands Lacs où ils attaquent les Illinois et les Miamis. Leur alliance commerciale et politique avec les Anglais, depuis que ceux-ci ont supplanté les Hollandais dans les années 1660, leur permet de jouer sur deux plans et de monter l'une contre l'autre les puissances coloniales. Jusqu'à la fin du siècle, Iroquois et Français se livrent une lutte acharnée, mais l'importance des dégâts, d'un côté comme de l'autre, de même que l'impossibilité pour les Anglais de soutenir les Iroquois dans leur guerre, forcent ceux-ci à signer, avec les Français et leurs alliés, la Grande Paix de Montréal en 1701, après de longs débats (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxii ; Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple?*, p. 11-20 ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1220-1222 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 50-54 ; La Potherie, *H4S*, t. III, p. 1-50).

10 parfaitement les intérêts des Princes* de l'Europe, vous avez donné tant de preuves de
 votre genie* & de votre habileté dans l'Ambassade de Venise, que je me sens obligé de
 vous parler de cette Paix qui a fait la félicité & la tranquillité de toute l'Amerique
 Septentrionale. Un Monarque est heureux quand il trouve un Ministre digne de remplir
 un poste aussi important que celui qui vous avoit confié⁵. Vous avez eû affaire avec une
 15 Nation la plus fine & la plus politique* de l'univers. C'est l'Ambassade la plus
 délicate qui se puisse voir. Tout est si sacré & si misterieux dans le Senat de cette
 Republique, que l'Esprit le plus profond & le plus penetrant peut à peine déterrer la
 moindre de ses intrigues*. Pour vous, Monsieur, qui avez sucé avec le lait l'esprit
 d'Ambassadeur, il ne faut pas être surpris que vous en ayez rempli les fonctions avec
 20 tant de succès & tant d'éclat⁶.

Je veux donc vous donner aujourd'hui le plaisir de connoître toutes les
 intrigues* des differens peuples de ce vaste país, qui s'étend depuis l'embouchure du

⁵Vraisemblablement, il faut comprendre ici « qu'il vous avoit confié » ou « qui vous avoit été confié ».

⁶Le destinataire de cette lettre est, semble-t-il, Jérôme Phélyppeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État à la marine de 1699 à 1715. Contrairement à ce que prétend la Potherie, Pontchartrain n'a jamais été ambassadeur à Venise. Toutefois, il rédige, en 1705, les instructions spéciales destinées à celui qui occupe cette fonction, Henri-Charles Arnould, dit l'abbé de Pomponne. Le texte de son mémoire, publié par Duparc dans le *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France* (p. 150-156), traite essentiellement du commerce maritime français dans la Méditerranée. Est-ce vraiment cette affaire qui mérite tout l'éloge de la Potherie? Cela n'est pas vraisemblable, mais possible. Pontchartrain a-t-il accompli à l'ambassade de Venise d'autres faits qui méritent d'être signalés? Tous les articles biographiques consultés n'en disent rien. La seconde hypothèse est que la Potherie s'adresse dans cette lettre, non pas à Jérôme, mais à son parent Raymond Balthazar du Verger, marquis de Phélyppeaux, qui exerce, en 1698, la fonction d'ambassadeur à l'électorat de Cologne en Allemagne et dont il est question dans la lettre VII du premier tome de l'*Histoire* (p. 172-173). Est-il possible que la Potherie ait commis l'erreur de faire de lui l'ambassadeur de Venise? peut-être.

fleuve Saint Laurent jusqu'à la Baye d'Hudson, à l'extrémité de l'Amérique Septentrionale⁷.

25 La curiosité me porta d'aller jusqu'au Saut Saint Louis⁸, pour y être présent à l'assemblée* des Iroquois qui nous sont Alliez⁹, & y voir arriver les Ambassadeurs des autres Nations Sauvages qu'on attendoit de jour en jour pour la Paix generale. Ils arriverent enfin le vingt-unième Juillet, & d'aussi loin qu'ils apperçurent le Fort¹⁰ ils le

⁷Vers 1701, au moment où il écrit ce texte, la Nouvelle-France est encore plus vaste que le prétend la Potherie. Depuis la fin des années 1660, les Français explorent le pays pour en étendre les frontières (voir *supra*, p. 31-32), de sorte qu'au début du XVIII^e siècle le territoire de la Nouvelle-France va du lac Supérieur jusqu'à l'Acadie et de l'embouchure du Mississippi jusqu'à la baie d'Hudson (Trudel, « La Nouvelle-France. 1524-1713 », dans *DBC*, t. I, p. 36-38).

⁸Les rapides Lachine que la Potherie décrit dans le premier tome de *l'histoire* : « Ce saut est une chute de cascades dans le fleuve, large d'une demie lieuë, sur trois quarts de longueur. Ce passage est très-dangereux, & à moins que les canoteurs ne soient fort adroits il leur est très difficile de s'en tirer » (p. 346-346).

⁹Dès 1667, des Iroquois – d'abord des Onneiouts, des Agniers et des Onnontagués – viennent s'installer à La Prairie de la Madeleine, sur la rive sud de Montréal, où les jésuites fondent une première mission qui sera déplacée à plusieurs reprises, d'abord en 1690 et en 1696. En 1701, les Iroquois sont installés un peu plus à l'ouest, juste en face du saut Saint-Louis. Ils y demeureront jusqu'en 1716, date à laquelle ils s'établissent sur le lieu actuel de Kahawake (Delâge, « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. I – Migration et rapports avec les français », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, p. 62-63 ; Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 401 ; voir également Lahontan, *O*, t. I, p. 284, n. 116 ; *La Potherie, HAS.*, t. I, p. 346 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 436, t. II, p. 45, n. a ; *J*, t. I, p. 342-343, 407-410).

¹⁰Lafitau explique comment sont construits les forts iroquois : « Les Villages les plus exposez à l'Ennemi, sont fortifiez d'une Palissade de quinze à vingt pieds de haut, & composée d'un triple rang de pieux, dont ceux du milieu sont plantez droits & perpendiculairement, les autres sont croisez & entrelacez en manière de chevaux de frise, & doublez par-tout de grandes & fortes écorces à la hauteur de dix ou douze pieds. Ils pratiquent en dedans le long de cette palissade, une espece de banquette ou de chemin des rondes fait avec des arbres couchez en travers, tout joignant la palissade, & qui portent sur de grosses fourchettes de bois fichées en terre, ils y ménagent de distance en distance des Redoutes ou des Guerites qu'ils remplissent en temps de Guerre de pierres pour se défendre de l'escalade, &

saluerent de plusieurs coups de fusil. Les autres se mirent en haye au bord de l'eau & leur rendirent leur salut¹¹.

De l'Isle¹² qui y commandoit fit tirer le canon lors qu'ils mirent pied à terre.

[195] Les Ambassadeurs des Onnontaguez, des Goyogouins & des Onneyouts, avec d'autres de ces Nations qui étoient venuës pour traiter de leurs Pelleteries¹³,

d'eau pour éteindre le feu. On y monte par des troncs d'arbres entaillés par degrez qui leur servent d'échelle, la palissade a aussi ses ouvertures pratiquées en guise de creneaux » (*AIDS*, t. II, p. 3-4).

¹¹Il semble que ce soit une vieille tradition entre les Français et les Amérindiens – et même entre ceux-ci, après l'arrivée des Européens – de tirer du fusil et du canon pour marquer leur réjouissance lors des rencontres commerciales ou diplomatiques d'envergure. Dans sa description de la paix franco-iroquoise signée à Trois-Rivières en 1645, l'auteur de la *Relation* relate l'arrivée du principal représentant des Iroquois : « Le plus remarquable des trois [Sauvages], nommé Kiotscaeton, voyant les François et les Sauvages accourir sur le bord de la rivière, se leva debout sur l'avant de la Chaloupe qui l'avoit amené depuis Richelieu jusques aux Trois Rivières ; il estoit quasi tout couvert de Pourcelaine ; faisant signe de la main qu'on l'escoutast, il s'escria : Mes Freres, j'ay quitté mon pays pour vous venir voir, me voila enfin arrivé sur vos terres : on m'a dit à mon depart que je venois chercher la mort, et que je ne verrois jamais plus ma patrie, mais je me suis volontairement exposé pour le bien de la paix : je viens donc entrer dans les desseins des François, des Hurons et des Algonquins, je viens pour vous communiquer les pensées de tout mon pays. Et cela dit, la Chaloupe tire un coup de pierrier, et le Fort respond d'un coup de canon pour marque de resjouissance » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 23-24). Dans l'ensemble du processus commercial ou diplomatique, ces coups de feu sont les premiers *objets* d'échange qui marque la rencontre entre les Amérindiens et les Français ou entre des nations autochtones. Pour d'autres exemples, voir *Relations*, 1645-1646, t. III, p. 28-29, tome IV, 1652-53, p. 26 ; La Potherie, *HAS*, t. II, p. 23, 96, t. IV, p. 51, 164, 187 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 438-439.

¹²On retrouvera en appendice un article biographique pour chacun des noms de personnes apparaissant dans le texte (*infra*, p. 223-260).

¹³La rencontre de l'été 1701 s'inscrit dans la tradition des grandes foires commerciales annuelles qui atteignent leur apogée pendant le dernier quart du siècle. Dans le premier tome de l'*Histoire*, la Potherie décrit ces rencontres qui, sous certains aspects, ressemblent à celle de 1701 : « Le grand commerce de toute la Nouvelle France se fait dans la ville de Montreal, où abordent des nations de cinq à six cens lieuës, que nous apellerons nos alliez. Ils commencent à venir au mois de juin en grandes

bandes. Les chefs de chaque nation vont d'abord saluer le gouverneur, à qui ils font present de quelques pelletteries. & le prient en même tems de ne pas souffrir qu'on leur vende trop cher les marchandises, quoiqu'il n'en soit pas le maître, puis qu'un chacun dispose du sien comme il le juge à propos. Ils tiennent une foire sur le bord du fleuve, le long des palissades de la ville. Des sentinelles empêchent que l'on n'entre dans leur cabanes, pour éviter les chagrins qu'on leur pourroit faire. & pour leur donner la liberté d'aller & venir dans la ville, où toutes les boutiques leur sont ouvertes. C'est à qui fera valoir son talent. Les plus fortes amitez ne laissent pas de se refroidir dans ces momens. Le mouvement tumultueux qui regne pour lors, & l'envie que l'on a de faire son profit, dissipe cette ouverture de cœur, & à peine le fils reconnoit quelquefois son pere. L'un attend au passage un Sauvage qu'il voit chargé de castors. l'autre l'attire chez lui & compose du mieux qu'il peut. Celui-ci qui est aussi raffiné que le Canadien sur le fait de la traite, examine attentivement ce qu'on lui montre. [//] Ce commerce dure trois mois à plusieurs reprises : on y voit des peaux d'ours, de loups cerviers, chats sauvages. pecans, martes. pichioux, loutres, loups de bois. renards argentez, peaux de chevreuils. de cerfs. de squenontous & d'orignaux vertes & passées, surtout du castor de toutes les especes. [//] On leur vend de la poudre. des balles, des capottes, des habits à la françoise, chamarez de dentelles d'or faux, qui leur donnent une figure tout-à-fait crotisque, du vermillon, des chaudieres, des marmites de fer & de cuivre. & toute sorte de quinquaillerie. [//] La ville ressemble pour lors à un enfer, par l'air affreux de tous les Sauvages qui se matachent plus que jamais, croyant par là se mettre sur leur propre. D'ailleurs les hurlemens, le tintamarre. les querelles & les dissensions qui surviennent entr'eux & nos Iroquois augmentent encore l'horreur de ces spectacles : car quelque précaution que l'on prenne pour empêcher les marchands de leur donner de l'eau-de-vie. il y a quantité de Sauvages qui sont ivres morts » (p. 364-366 ; voir également le Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain, dans *Bulletin des recherches historiques*, p. 222 ; Lahontan, *O.*, t. I, p. 316-318 ; Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 139-145 ; Beaulieu, « Introduction », dans Lahontan, *O.*, t. I, p. 19). En même temps qu'il dénonce les « calomnies » de Lahontan, qui décrit les Amérindiens courant « de boutique en boutique l'arc & la flèche à la main tout-à-faits nuds » lors de ces rencontres commerciales. Charlevoix observe en 1721 la disparition presque complète de ces grandes fêtes : « On voit encore de tems en tems arriver à Montreal de petites Flottes de Sauvages, mais ce n'est plus rien en comparaison du passé. C'est la Guerre des Iroquois, qui a interrompu ce grand concours des Nations dans la Colonie » (Charlevoix, *J.*, t. I, p. 346).

35 entrèrent dans la cabane de Tetacouiceré¹⁴, où ils fumerent d'un grand sang froid¹⁵ pendant un bon quart d'heure¹⁶. Ontonnionk, qui veut dire l'Aigle, les complimenta au nom de nos Iroquois en ces termes :

« Mes freres, leur dit-il, nous sommes heureux de vous voir ici après être échappés de tous les perils qui sont sur les chemins : en effet, combien d'accidens

¹⁴Chez les Iroquois et les Hurons, les conseils ou assemblées se tiennent ordinairement dans les cabanes des chefs, « à moins qu'il n'y ait une cabane publique, destinée uniquement pour les conseils » (Lafitau, *MDS4* (éd. FM), t. I, p. 83).

¹⁵Beaucoup d'observateurs notent le comportement généralement calme et impassible des Amérindiens et la circonspection qu'ils affichent lorsqu'ils se rencontrent dans les conseils. Dès 1636, le Père Brébeuf écrit en parlant des Hurons : « La cinquieme chose remarquable est leur grande prudence et moderation de paroles : je n'oserois pas dire qu'ils usent tousjours de cette retenuë, car je sçay que quelquefois ils se picquent ; mais cependant vous remarquez tousjours une singuliere douceur et discretion. Je n'ay gueres assisté en leurs Conseils, mais toutes les fois qu'ils m'y ont invité, j'en suis sorty avec estonnement sur ce poinct » (*Relations*, 1636, t. I, p. 128 ; voir également Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 392-393 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 643-644 ; Lafitau, *MDS4* (éd. FM), t. I, p. 87-88, 92).

¹⁶Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Amérindiens sont souvent décrits par les voyageurs et commentateurs comme étant très hospitaliers. Les hôtes doivent veiller que leurs invités puissent se reposer, prendre un bon repas et fumer du tabac dès leur arrivée, avant même qu'on s'informe réciproquement du but du voyage ou qu'on s'adresse la parole. Lafitau écrit : « Le R. Pere Don Augustin Calmet, dans ses notes sur la Genese, à fort bien observé, que dans les temps heroïques, les hôtes ne disoient ordinairement, ni qu'ils étoient, ni d'où ils venoient, qu'après le repas ; souvent même on attendoit trois, quatre, ou même dix jours, sans s'en informer. C'est aussi le premier compliment que font les tous les Ameriquains, chez qui l'hospitalité n'est pas moins sacrée que dans l'antiquité : & ce compliment, quoique muet, est très-éloquent : & beaucoup plus sensé que nos réverences, & des questions, qui doivent paroître hors de propos, par rapport à des gens, qu'on doit supposer las, & fatiguez du voyage. Quiconque entre chez eux est bien reçu. À peine celui qui arrive, ou qui rend visite est-il entré, qu'on met à manger devant luy, sans rien dire : & lui-même mange sans façon, avant d'ouvrir la bouche pour déclarer le sujet qui l'amene [...] » (*MDS4*, t. II, p. 88, t. I (éd. FM), p. 68 ; voir également Champlain, *Des Sauvages*, p. 95-96 ; *Relations*, 1616, t. I, p. 11, 1645-1646, t. III, p. 24, 30 ; La Potherie, *H4S*, t. II, p. 118, 184, 188).

pouvoient-ils vous arriver ? Combien de rochers ou de rapides où vous pouviez perir, si
 40 vous n'aviez eû autant d'adresse & de constance* à les surmonter, que vous en avez
 toujours fait paroître dans les occasions perilleuses¹⁷?

Je me réjouis donc de ce que vous les avez sçû éviter tous. Ce sont vos ancêtres
 qui ont frayé le chemin que vous tenez maintenant pour venir parler de Paix chez
*Onontio*¹⁸. Le Dieu de Paix vous y a conduit, voici le feu que l'on fait¹⁹ dans votre païs
 45 au bout des campagnes*, quand les gens d'affaires y vont²⁰, c'est-là où l'on fait les
 premiers complimens. Celui-ci [196] n'est qu'un petit feu de ronces sechées pour prendre
 haleine, auparavant que d'arriver où est proprement la natte²¹. Ainsi je commence ici à
 vous essuyer les larmes, (en leur jettant trois branches de porcelaine*) à vous
 déboucher la gorge, & à vous donner un breuvage, afin que vous soyez disposez à
 50 parler de la Paix avec mon Pere *Onontio*²².

¹⁷En diplomatie amérindienne, les hôtes ont l'habitude de compatir aux malheurs et aux difficultés que leurs invités ont subis pendant leur voyage. Ils offrent souvent des présents ou des colliers de porcelaine pour réparer ces peines : « Le premier [présent] servit comme d'un bain, dans lequel ces Ambassadeurs recrus du chemin se pouvoient delasser ; ou comme d'un onguent qui gueriroit les blesseures que les pierres, les ronces et les halliers qu'on rencontre en un si long voyage, auroient pû faire à leurs pieds » (*Relations*, 1645-1646, t. III, p. 4 ; voir également *Relations*, 1636, t. I, p. 127 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 67-68).

¹⁸Monsieur le Chevalier de Callieres (N.D.A.). *Onontio* signifie « grande montagne ». Les Hurons et les Iroquois l'ont utilisé pour désigner d'abord le gouverneur français Charles Huault de Montmagny (*Mons-Magnus*) et, par la suite, tous ses successeurs (*Relations*, 1641, t. II, p. 22 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 226, n. a).

¹⁹« Placer le feu de paix & des honnes affaires, c'est choisir un lieu pour parler d'accommodemens ou de paix » (La Potherie, «Termes et expressions des Sauvages », *HAS*, t. III).

²⁰« Placer le feu de paix & des bonnes affaires, c'est choisir un lieu pour parler d'accommodemens ou de paix » (*ibid.*).

²¹« Arriver sur la natte de quelqu'un, c'est arriver chez lui » (*ibid.*).

²²Ce rituel d'accueil apparaît dans la plupart des rencontres diplomatiques décrites par la Potherie (voir notamment *HAS*, t. IV, p. 149-150, 156, 186-187) ; il se veut une prolongation, dans le domaine politique, des cérémonies de condoléances observées chez la plupart des nations amérindiennes.

Au reste quand vous passez droit sans venir ici, cela nous rend l'esprit mal fait, & nous ôte la consolation à chacun de nous saluër, l'un son Pere, l'autre son frere, son oncle & son cousin. Ce n'est donc pas ici le feu de Conseil, mais c'est comme un entrepôt tel que vous faites au bout de vos campagnes* quand on va chez vous, & nous nous flâtons* que vous nous visiterez d'orénavant²³».

Les Iroquois firent trois cris, au nom des trois Nations, pour les remercier²⁴. Leur Orateur se leva quelque temps, & presenta des branches de porcelaine*²⁵, par

particulièrement chez les Iroquoiens (*Relations*, 1636, t. I, p. 128-139 ; voir également 1647-1648, t. IV, p. 80 ; Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 289-298 ; Lahontan, *O.* t. I, p. 691-696 ; La Potherie, *H4S*, t. III, p. 8-11 ; Lafitau, *MDS4*, t. II, p. 386-458 ; Delâge, *Le pays renversé*, p. 84-85 ; Trigger, *Les enfants d'Ataentsic*, p. 69-73). Les Amérindiens avaient l'habitude de combler la perte d'un être cher par des cadeaux : « C'est la coutume des peuples de ces contrées, quand quelque personne de consideration parmi eux est morte, d'essuyer les larmes de leurs parens par quelque present » (*Relations*, 1645-1646, t. III, p. 6) ; Bébeuf l'avait observé lui aussi chez les Hurons une dizaine d'années auparavant : « En ce Païs aussi bien qu'ailleurs, les consolations les plus agreables dans la perte des Parens sont tousjours accompagnez de presens, qui sont chaudieres, haches, robes de Castor, et colliers de Pourcelaine » (*Relations*, 1636, t. I, p. 130).

²³Les Indiens qui venaient négocier à Montréal avec les Français s'arrêtaient souvent au saut Saint-Louis. Poursuivant la tradition diplomatique voulant que l'on ne se rende jamais directement au lieu où doivent se dérouler les conseils, les ambassadeurs iroquois séjournent quelque temps chez les Iroquois du saut Saint-Louis qui, par leur alliance avec les Français, sont en mesure de les rassurer sur l'état des affaires ou de conclure avec eux un premier accord avant le début des assemblées à Montréal, où se tient le « feu du conseil » (voir *supra*, « Introduction », p. 51). Les Iroquois de la Ligue étaient particulièrement liés aux Iroquois du Saut dont plusieurs avaient encore des parents en Iroquoisie, et vice versa. Les relations n'ont jamais été complètement rompues entre les deux groupes et il est certain que, dans les dernières années du siècle, les Iroquois de Montréal ont joué un rôle déterminant dans les négociations auprès des Cinq Nations (voir La Potherie, *H4S*, t. III, p. 169-170, 199-205, t. IV, p. 98-106, 116-118 ; Delâge, « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. II – Rapports avec la Ligue iroquoise, les Britanniques et les autres nations autochtones », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, p. 39-42).

²⁴Plusieurs observateurs notent ces cris d'approbation lancés par les Amérindiens après les discours d'un orateur ou d'un chef. Dans sa description de la rencontre de septembre 1603 à Tadoussac.

lesquelles il les remercia de la part qu'ils prenoient à leur arrivée, exagérant beaucoup tous les dangers qu'ils avoient couru, même que les Tsonnontouans n'étoient pas venus

Champlain écrivait déjà : « [...] il commença à faire sa harangue à tous, parlant posément, s'arrêtant quelquefois un peu, et puis reprenait sa parole, en leur disant que véritablement ils devaient être fort contents d'avoir sadite Majesté pour grand ami; ils répondirent tous d'une voix: "ho, ho, ho", c'est-à-dire "oui, oui" » (*Des Sauvages*, p. 96) ; le jésuite Barthélémy Vimont, en 1645 : « Les Iroquois les acceptèrent tous [les presents] avec de grands témoignages de satisfaction qu'ils faisoient paroistre par trois grands cris, poussez à mesme temps du fond de leur estomach à chaque parole ou à chaque present qui leur estoit fait » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 27) ; François Lemercier : « A chacun de mes presens, ils pousoient du profond de la poitrine une acclamation puissante, pour témoignage de leur joye » (*Relations*, 1653-1654, t. IV, p. 16) ; Lafitau : « [l'orateur] dit ensuite son sentiment particulier et finit par ces paroles : "Voilà ma pensée touchant le sujet de notre conseil". A quoi ceux de l'assemblée répondent *hoo*, ou bien *etho* : c'est-à-dire voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien ou mal dit » (*MDS4*, t. I (éd. FM), p. 87).

²⁵« On appelle Branche de Porcelaine un long fil, où sont passés plusieurs grains de Porcelaine » (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 314, n. b). Le *wampum* (mot d'origine néerlandaise), et plus généralement la porcelaine, étaient surtout utilisés par les Iroquoiens, mais aussi par les nations algonquiennes de la vallée du Saint-Laurent. Dès 1632, le jésuite Paul Lejeune remarque au sujet des Indiens qu'il rencontre à Québec : « [...] au bout du compte toutes leurs richesses ne sont que pauvreté, leur or et argent, leurs perles et diamans sont de petits grains blancs de porcelaine qui ne paroissent pas grand chose » (*Relations*, 1632, t. I, p. 12). Utilisée dans toutes sortes d'occasions, cette porcelaine sert d'abord de monnaie d'échange, mais aussi de contrat ou d'archives lors de la conclusion d'un traité ou d'une entente (politique, commerciale ou sociale) entre deux ou plusieurs nations ou clans (*Relations*, 1652-1653, t. IV, p. 19). Lors des conseils, les colliers ou branches de porcelaine sont les dépositaires des paroles des orateurs et se multiplient selon le plus ou moins grand nombre de décisions à rendre, de propositions à faire ou de requêtes à présenter à l'auditoire. Bien que la porcelaine n'ait pas eu pour eux autant de valeur (*Relations*, 1647-1648, t. IV, p. 80, 1653-54, t. IV, p. 15), les Français se sont assez tôt conformés à cet usage lorsqu'ils ont eu à négocier avec les Amérindiens au cours du XVII^e siècle (voir également *JR*, 1645-1646, t. XXIX, p. 234, 1652-1653, t. XL, p. 162-164, 1664-1665, t. XLIX, p. 226 ; Hennepin, *Nouvelle Découverte*, p. 250 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 304 ; La Potherie, *H4S*, t. I, 333-334, t. IV, p. 141-142 ; Lafitau, *MDS4*, t. I, p. 502-508 ; Charlevoix, *J*, t. I, p. 467-469 ; Sioui, *Pour une autohistoire amérindienne*, p. 10 ; *supra*, « Introduction », p. 56-61 ; voir illustration, *infra*, p. 205).

60 avec eux, à cause du malheur qui étoit arrivé à un des Chefs que l'on avoit reporté chez eux fort blessé²⁶ ; il leur [197] dit que le véritable feu étant à Montréal²⁷ ils ne devoient pas s'étonner s'ils n'entroient dans aucun détail d'affaires, les priant de se trouver tous

²⁶Le mois précédant la rencontre, Le Moyne de Maricourt, le Père Bruyas et Chabert de Joncaire s'étaient rendus chez les Iroquois pour régler les dernières affaires et ramener avec eux les ambassadeurs des Cinq Nations. Le dernier de ces envoyés, chargé de négocier chez les Goyogouins et les Tsonnontouans, avait réussi à obtenir de ces deux nations qu'ils envoient des députés à Montréal. Cependant, sur le chemin du retour, « un contre-temps fâcheux prolongea leur voyage, car les Sauvages étans le long d'un gros arbre suspendu par les racines, il y en eût deux ou trois qui voulurent s'asseoir dessous, mais la pesanteur fit tomber l'arbre qui cassa trois côtes à un Tsonnontouan qui étoit un peu plus avancé » (La Potherie, *H4S*, t. IV, p. 192 ; voir également t. IV, p. 186-187 ; Charlevoix, *HDG:NF*, t. II, p. 270-271).

²⁷ Avant les années 1650, c'est à Trois-Rivières que les Iroquois, les Français et leurs alliés se rencontrent habituellement pour parler d'affaires. Les traités de 1624, 1634 et 1645 sont signés à cet endroit, qui est encore pendant les années 1650 une scène diplomatique importante pour les Français et les Iroquois. En témoigne le présent offert par le gouverneur français au chef agnier Andiouira lors d'un conseil tenu à Montréal à l'été 1653 : « Le quatriesme [présent], pour étendre un tapis ou une nappe aux Trois-Rivieres, où se tiendroient les conseils et les assemblées de toutes les Nations » (*Relations*, 1652-1653, t. IV, p. 23). Mais cette situation ne tarde pas à changer, car, dès l'année suivante, lors de la venue d'ambassadeurs onnontagués à Québec, le gouverneur français manifeste sa volonté de voir Montréal devenir le lieu des affaires : « Le quatriesme present estoit pour mettre la voix d'Onontio dans la bouche d'Annonchiassé, c'est à dire que Monsieur nostre Gouverneur leur tesmoignoit qu'ils n'auroient plus aucun besoin de descendre jusques à Quebec pour entendre sa voix et ses pensées sur ce traitté de Paix ; mais qu'ils pourroient agir avec Monsieur de Maison-neufve, Gouverneur particulier de Montreal, avec autant de confiance qu'avec luy-mesme, et qu'en cela, il luy donnoit tout son pouvoir. [///] Le cinquiesme present estoit pour transplanter le May qu'ils avoient mis devant Quebec, et le transporter a Montreal, afin qu'estant une place frontiere, on s'y trovast plus aisement » (*Relations*, 1653-1654, t. IV, p. 7). De centre commercial qu'elle était déjà, la ville de Montréal ne tarde pas à devenir un lieu diplomatique de première envergure, comparable à Albany, ce qui fait dire à Callière en 1699 que « que le feu des affaires est allumé de tout temps à Montreal, & que c'est où les députez de chaque nation doivent s'assembler » (La Potherie, *H4S*, t. IV, p. 120).

au Conseil general de la Paix. L'on fit chaudiere*²⁸, on les régala de Sagamité²⁹, ils se
 65 rendirent le lendemain³⁰ à Montreal où ils furent reçûs au bruit des boêtes* & du
 canon³¹.

Les Nations Sauvages nos Alliez s'assemblerent* au Saut au nombre de sept à
 huit cens³², dans le moment que ceux ci en parloient.

L'on ne voyoit de toutes parts* dans le Fort qu'empressement pour les recevoir,
 on avoit brûlé les herbes qui étoient dans les ruës, & on les avoit balayées pour les
 70 rendre plus propres. Tous les Députez & les Considerables* entrerent dans la cabane
 d'Arioteka, Chef du Calumet³³. Les Iroquois furent un peu surpris de ce que ils ne leurs

²⁸« Faire chaudiere, c'est vivre ensemble de bonne union » (La Potherie, «Termes et expressions des Sauvages ». *HAS*, t. III).

²⁹Festin composé de Chiens que l'on avoit fait bouillir (N.D.A). De nombreux auteurs fournissent des explications sur ce mets amérindien, notamment le jésuite Paul Lejeune : « Je diray icy que les Sauvageais aiment fort la sagamité : le mot Sagamiteou en leur langue signifie proprement de l'eau, ou du brouët chaud : maintenant ils estendent sa signification à toute sorte de potage, de bouillie, et choses semblables. La sagamité qu'ils aiment beaucoup, est faite de farine de bled d'Inde : au défaut de cette farine nous leur en avons quelquefois donné de la nostre de France, laquelle estant bouillie avec l'eau, ne fait que de la colle » (*Relations*, 1633, t. I, p. 4 ; voir également Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 177-179 ; La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 150 ; Lafitau, *MDS4*, t. II, p. 86-89 ; Charlevoix, *J*, t. II, p. 663-665). Il est à noter que, chez plusieurs nations amérindiennes – notamment les Iroquois –, les festins composés de chiens sont généralement associés à la guerre, ce qui peut ici paraître étonnant.

³⁰Le 22 juillet.

³¹Voir *supra*, n. 11.

³²Selon Charlevoix, le convoi des alliés des Grands Lacs qu'accompagne Courtemanche – celui qui a été chargé de les rassembler avec le Père Enjalran dans les mois précédents (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 175 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 252, 273-274) – est formé au départ de cent quatre-vingt canots, dont cent cinquante arrivent à Montréal ce jour-là, les autres ayant été forcés de rebrousser chemin en raison de la maladie (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 274).

³³Voir *infra*, Ign. 78-80. Dans le deuxième tome de l'*Histoire*, la Potherie fournit des explications détaillées sur l'origine du mot *calumet* et sur son usage : « Ganondaoé, en langue iroquoise Paogan.

en presenterent point un nouveau. Ils s'attendoient à y répondre par une present de fusils, de chaudières*, de chemises & de couvertures³⁴. Pendant que l'on préparoit le Festin dans une autre cabane, nos Alliez prirent le divertissement du Calumet.

chez les autres Sauvages, & parmi les François le calumet, du mot de chalumeau, nom normand, est quelque chose de si misterieux, qu'ils disent que c'est un present que le soleil a envoyé aux hommes pour établir & confirmer la paix parmi eux. Quiconque viole un calumet doit perir, & il s'attire en même tems l'indignation des dieux qui ont laissé le pouvoir au soleil d'éclairer la terre, & ne peuvent souffrir qu'un perfide fasse rien de contraire au calumet qui est le gage de la paix. Quoiqu'en effet le calumet soit le simbole de la paix parmi eux, il sert néanmoins pour la guerre. Lorsqu'une nation l'a porté, ou laissé chez une autre, si elle est attaquée d'ailleurs, celle qui s'est unie par ce calumet, doit prendre ses interêts & venger ses morts ; le calumet demande donc beaucoup de ceremonies [...]. C'est une maniere de pipe fort longue de pierres rouges, enjolivée de têtes de picbois, de canards-branhus, qui se perchent sur les arbres, dont la tête est de plus belle écarlate qui se puisse voir, & d'autres beaux plumages. Ils suspendent au milieu du bâton des plumes d'ailes d'un oiseau qu'ils appellent kibou, qui est un veritable aigle, d'une grosseur différente de ceux que nous voyons en Europe. Les plumes de leurs ailes sont grises & blanches, & ils les peignent en rouge, dont ils font des éventails qu'ils suspendent au bâton du calumet. Quand ils en voyent dont les plumages sont peints de rouge, c'est une marque qu'ils offrent du secours ; lorsqu'ils sont blancs & gris, c'est la marque d'une paix profonde, & d'un secours non seulement à ceux à qui ils presentent le calumet mais à tous leurs alliez. S'ils peignent un côté de ces plumes en rouge & que l'autre soit au naturel gris & blanc, ils déclarent par là qu'ils ne veulent avoir aucun ennemi du côté que regarde la couleur blanche & grise ; mais qu'ils veulent la guerre du côté qu'est tourné le rouge (p. 14-16 : pour d'autres descriptions du calumet, voir t. I. p. 76, Radisson, *l'oyages of Pierre Esprit Radisson*, p. 208 ; Marquette, « Le premier voyage qu'a fait le P. Marquette vers le Nouveau Mexique & comment s'en est formé le dessein », dans *JR*, t. 59, p. 132-136 ; La Salle, « Relation des descouvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679-80-81 », dans Margry, *Découvertes et établissements*, t. I, p. 453 ; Hennepin, *Nouvelle Découverte*, p. 150-151 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 303, 513 ; Charlevoix, *J*, t. I, p. 470-472 ; Lafitau, *MDS4*, t. II, p. 314-336 ; voir illustration, *infra*, p. 206).

³⁴La plupart des nations indiennes, et particulièrement en diplomatie, offrent de la porcelaine, mais aussi d'autres présents comme des fourrures ou des marchandises européennes. Les Français (et les Européens en général) ont très tôt compris l'importance des présents dans leurs rapports avec les Amérindiens pour la simple et bonne raison que le présent offert est à la fois *cause* et *moyen* du

Douze Sauvages se mirent en rond au [198] milieu de cette cabane, qui avoit plus de soixante pieds de long³⁵, chacun tenant une petite calabasse* pleine de pois³⁶.

Outachia Outaouak³⁷ de Nation reçût le Calumet de la main d'Arioteka, & se tint

contact. En diplomatie amérindienne (et franco-amérindienne), les présents n'ont pas seulement une fonction contractuelle : ils assurent le contact entre les groupes, et surtout entre les individus en présence, comme le donne à comprendre la Potherie dans sa description de la rencontre de 1694 entre les Français et les Iroquois : « Les presens sont des attraits qui font ordinairement quelque impression sur l'esprit de ceux qui les reçoivent. Tous ces beaux discours qui s'étoient faits reciproquement, regardoient à la verité le bien des deux nations, il falloit encore leur faire voir en particulier que l'on faisoit état de leur personne. On les assembla dans la même sale, & on leur donna des juste-au-corps galonez. chemises garnies de dentelles. chapeaux & plumets, avec d'autres hardes qui étoient nécessaires à les couvrir ; au lieu qu'ils n'avoient que de simples capots de cuir sans chemises. & de très mauvaises couvertures » (*HAS*, t. III, p. 217-218).

³⁵Lahontan donne une description des cabanes huronnes et iroquoises : « Leurs Cabanes ont ordinairement 80. pieds de longueur, 25. ou 30. de largeur & 20. de hauteur. Elles sont couvertes d'écorce d'Ormeau [orme blanc], ou de bois blanc [tilleul d'Amérique]. On voit deux estrades l'une à droit & l'autre à gauche, de neuf pieds de largeur, & d'un pied d'élévation. Ils font leurs feux entre ces deux estrades. & la fumée sort par des ouvertures faites sur le sommet de ces Cabanes. On voit de petits Cabinets ménagés le long de ces estrades, dans lesquels les filles ou les gens mariez ont coutume de coucher sur de petits lits élevez d'un pied tout au plus. Au reste, trois ou quatre familles demeurent dans une même Cabane » (Lahontan, *O*, t. I, p. 636 ; voir également Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 148-149 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 19 ; Lafitau, *MDSJ*, t. II, p. 10-16 ; Charlevoix, *J*, t. II, p. 668-670 ; Trigger, *Les enfants d'Ataentsic*, p. 24).

³⁶Cet objet est vraisemblablement le *chichikoué* dont parle Charlevoix dans son *Journal* : « C'est une espece de Calabasse remplie de petits Cailloux » (t. I, p. 464, n. 17 ; voir également La Potherie, *HAS*, t. III, p. 26).

³⁷Comme beaucoup d'auteurs, la Potherie nomme *Outaouaks* l'ensemble des nations algonquiennes des Grands Lacs qui ont fait alliance avec les Français au cours des années 1670-1680 (*HAS*, t. III, p. 56). Plus spécifiquement, les Outaouais sont composés de quatre nations : les Kiskakons (ou Culs-coupez), les Sinagos, les Outaouais du Sabie et les Nassauaketon. Chasseurs et pêcheurs, ils font aussi la culture du maïs. Établis sur l'île Manitoulin et sur les pourtours de la baie Georgienne dans la première moitié du XVII^e siècle, ils doivent, sous la pression des Iroquois, se déplacer vers l'ouest après 1630 : ils s'installent alors sur la rive nord du lac Supérieur, aux alentours du lac Nipigon, jusqu'à

debout derriere ceux ci qui le chanterent. Le Calumet étoit une pipe de pierre rouge, dont la tige étoit de bois, tout couvert de plumages de tête de canard, avec des plumes
 80 d'aigle qui pendoient au milieu, ils chanterent donc remuans leurs gourdes* en cadence, pendant qu'Outachia de son côté agitoit avec adresse le Calumet au son de leur voix.

On avoit attaché une brasse* de tabac à une perche³⁸. Il y eut un Chef qui se leva un quart d'heure après que l'on fut en train, & prenant une hache il en frappa à un poteau. Les Musiciens se turent aussi-tôt.

85 « J'ai, dit-il, tué quatre Iroquois il y a cinq ans à un tel endroit, & arrachant un bout de ce tabac, je prens ceci comme une medecine* pour me refaire l'esprit³⁹ » : les

Chagouamikon. Ils prennent la place des Hurons comme intermédiaires auprès des Français dans le commerce des fourrures : ils jouent ce rôle pendant une vingtaine d'années, jusqu'à ce que les commerçants français s'installent de façon permanente dans les régions de l'ouest. Vers les années 1670, plusieurs Outaouais reviennent s'établir sur leurs anciennes terres de l'île Manitoulin, alors que d'autres vont vers Détroit ou Saut-Sainte-Marie où ils côtoient d'autres nations comme les Hurons. Pendant la deuxième moitié du siècle, ils sont engagés à quelques reprises avec les Hurons dans des négociations avec certains groupes iroquois et anglais visant à former une alliance commerciale qui devait exclure les Français auxquels ils étaient liés depuis longtemps (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxvii-xxxviii ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O.*, t. II, p. 1229-1230 ; Sanguin, « Nouvelle France. Isles et autres Colonies Françaises », p. 75).

³⁸L'usage des perches chez les Amérindiens pour soutenir les présents et les wampums est signalé dès 1646 par l'auteur de la *Relation* de cette année-là : « Au milieu il y avoit une grande place un peu plus longue que large, où les Iroquois firent planter deux perches, et tirer une corde de l'un à l'autre pour y pendre et attacher les paroles qu'ils devoient porter, c'est à dire, les presens qu'ils nous vouloient faire [...] » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 24 ; voir également 1652-53, t. IV, p. 26-27 ; La Potherie, *HAS*, t. II, p. 21).

³⁹Ce n'est pas simplement par métaphore que le chef s'exprime dans ce passage : les Amérindiens croyaient véritablement aux vertus du tabac (ou pétun) et Charlevoix signale que c'est en raison des bienfaits qu'il procure que les Indiens en font l'usage dans leurs assemblées : « Il seroit, à mon avis, beaucoup plus naturel de penser que ces Peuples, instruits par leur expérience que la fumée de leur Petun abbat les vapeurs du cerveau, rend la Tête plus libre, réveille les esprits, & nous met plus en état de traiter d'affaires, en ont pour cette raison introduit l'usage dans leurs Conseils, où effectivement ils

Musiciens lui applaudirent par des cris & par un mouvement précipité de leurs gourdes, & l'on entendit le bruit de deux à trois cens Sauvages d'un bout à l'autre de la cabane, à peu près comme celui d'un mousquet* qui se perd dans une [199] forêt où dans des
 90 Rochers. Tant que le tabac dura on ne manqua pas d'Acteurs qui citerent leurs beaux exploits. Je leur en fis present, que l'on attacha à la même perche. On apporta trois heures après six chaudières* pleines de chiens⁴⁰, & d'un Ours⁴¹ que l'on expédia* en un moment, & il eût été difficile de voir des gens de meilleur appetit. On dansa ensuite, un Chef commença le branle*, il marcha seul d'un extrémité à l'autre de la cabane, en
 95 chantant d'un air animé à menacer le Ciel & la terre, donnant un mouvement à son corps, & disant ce qui lui venoit en pensée, comme* j'ai tué celui-ci, j'ai fait telle action, j'aime la Paix ou j'aime la Guerre.

Pendant que les Sauvages y répondoient, à mesure qu'il avançoit, par un cri de *Hô*, qui partoit du creux de l'estomac ; & quand il se remit à sa place toutes les voix se

ont sans cesse la Pipe à la Bouche, & qu'après avoir mûrement délibéré & pris leur parti, ils n'ont pas cru pouvoir trouver de symbole plus propre pour mettre le sceau à ce qu'ils ont arrêté. ni gage plus capable d'en assurer l'exécution, que l'instrument, qui a eu tant de part à leurs délibérations » (Charlevoix, *J.* t. I. p. 471 : voir également La Potherie, *H4S*, t. II p. 46, 249).

⁴⁰Les chiens composent le plus souvent les festins de guerre de plusieurs groupes amérindiens : « On leur fit un festin solennel, composé de deux bœufs, six gros dogues, & de pruneaux, le tout mêlé ensemble. On leur donna deux barriques de vin & du tabac pour fumer. Les chiens font l'essentiel de ces sortes de festins, qui parmi les Sauvages sont le symbole de la guerre, & ils ne manquent jamais d'en manger pour lors » (La Potherie, *H4S*, t. III, p. 96 ; voir aussi t. III, p. 245-246, t. II, p. 343 ; Charlevoix, *J.* t. II, p. 688). Ils sont également parfois offerts en sacrifice (*JR.* t. 60, p. 218, 226 ; La Potherie, *H4S*, t. II, p. 13-14, 289 ; Charlevoix, *J.* t. II, p. 687-688).

⁴¹L'ours (vraisemblablement l'ours noir, *ursus americanus*) faisait partie de l'alimentation de la plupart des nations amérindiennes (Charlevoix, *J.* t. I, p. 273). Selon Charlevoix, « sa chair a un très-bon goût » mais « elle est trop huileuse, & si on n'en use pas modérément, elle donne la dysenterie. À cela près, elle est nourrissante ; & un petit Ourson vaut bien un Agneau » (*J.* t. I, p. 299-300). Pour Lahontan, la « graisse d'ours n'est bonne qu'à brûler, au lieu que la viande, & sur tout les pieds, sont d'un goût exquis. Les Sauvages soutiennent, que c'est la chair la plus délicate qu'on puisse manger. Pour moi j'avoüe qu'ils ont raison » (*O.* t. I, p. 338 ; voir également Denys, *Histoire naturelle*, p. 322).

100 réunirent & se firent entendre successivement. La danse dura le reste de
l'après-dînée*⁴². Enfin l'on porta huit grandes chaudieres* pleines de bled d'Inde*
bouilli, & chacun en remplit son Ouragan, qui est une écuelle de bois⁴³.

Les Tsonnontouans arriverent le même jour. Ils furent conduits dans la cabane
de Susane ; cette Iroquoise quitta [200] Onneyout⁴⁴ pour venir voir le Comte de
105 Frontenac, sur le recit qu'on lui fit de ses belles qualitez⁴⁵.

⁴²Cette cérémonie d'accueil rappelle la danse du calumet que décrit en longueur la Potherie dans le deuxième tome de l'*Histoire* (p. 17-19) et qu'ont observée beaucoup d'autres voyageurs, particulièrement chez les Indiens de l'Ouest (*Relations*, 1666-1667, t. VI, p. 22 ; Marquette, « Le premier voyage qu'a fait le P. Marquette vers le Nouveau Mexique & comment s'en est formé le dessein », dans *JR*, t. 59, p. 132-136 ; Joutel, « Relation de Henri Joutel », dans Margry, *Découvertes et établissements*, t. III, p. 444-447 ; Raudot, *Relation par lettres*, p. 68-69 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 641-642 ; Charlevoix, *J*, t. I, p. 602-604) ; les chants, la danse, la musique, les cris et la circulation du calumet en sont les principales composantes, auxquelles viennent s'ajouter le récit des exploits guerriers par les divers acteurs. Il est étonnant de retrouver dans cette cérémonie précédant la signature de la Grande Paix le rituel de la hache sur le poteau habituellement pratiqué lors des cérémonies guerrières (voir Raudot, *Relation par lettres*, p. 71-72 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 642 ; Charlevoix, *J*, t. I, p. 480 ; Lafitau, *MDS4*, t. II, p. 189-190) ; au mieux est-il en parfait accord avec le comportement tout aussi ambigu du chef anonyme qui termine sa prestation en clamant : « j'aime la Paix ou j'aime la Guerre » (Ign. 97).

⁴³Dans sa *Relation* de 1633, le jésuite Paul Lejeune parlait d'un plat d'écorce : « On m'a dict encor qu'avant qu'on leur apportât des chaudieres de France, ils faisoient cuire leur chair dans des plats d'écorce, qu'ils appellent *ouragana* » (t. I, 1633, p. 4).

⁴⁴Onneyout est le principal village de la nation du même nom. Le jésuite Jacques Bruyas, qui y fonde la mission chrétienne Saint-François-Xavier en 1667, observe qu'il est situé à cinq lieues du lac Onneyout, au sud-est d'Oswego, près de l'actuel emplacement de Munnsville (*JR*, vol. XI, p. 121, 221 ; Campisi, « Oneida », dans B. Trigger, *Handbook of North American Indians*, vol. 15, *Northeast*, p. 481).

⁴⁵À plusieurs reprises dans son œuvre et dans son mémoire à Pontchartrain, la Potherie marque sa profonde admiration pour le gouverneur Frontenac (*H4S*, t. I, p. 244-246, t. III, p. 59, 226, 252-253, 282, t. IV, p. 3, 76, 81, 110-111 ; Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain, dans P.-G. Roy, *Bulletin des*

Je m'embarquai le lendemain⁴⁶ pour Montreal avec nos Alliez, qui étoient au nombre de deux cens Canots⁴⁷. Lorsque nous fumes à une portée de fusil de la Ville, ils se serrèrent tous les uns contre les autres sur une même ligne.

La plûpart n'ayant point de poudre tirerent peu de coups de fusils ; mais ils
110 firent de grands cris, en faisant aller leurs avirons* en l'air. On les salua des boêtes* & du canon de la Ville, chaque Canot donna de l'aviron* pêle-mêle, & ils débarquerent tous.

Ils cabanèrent* le long des palissades. On eût le soin de leur faire apporter quantité de branches d'arbres pour les mettre à l'abri du Soleil : les portes furent
115 fermées, la traite de la Pelleterie n'ayant été ouverte qu'après qu'ils eurent fait leurs presens* au Gouverneur General.

Les Tsonnontouans que j'avois laissé au Saut arriverent l'après-dînée*. Tekancot leur grand Chef, âgé de quatre-vingt ans⁴⁸, se tint debout dans son Canot en abordant & faisant des cris de morts en criant *Hai! Hai!* pleura en même temps ceux qui
120 avoient été tuez pendant [201] la guerre. On tira les boêtes* & le canon quand ils débarquerent. Joncaire allant au devant de lui le conduisit par la main chez le Chevalier

recherches historiques p. 214 ; *infra*, lgn. 926-935 ; voir également *supra*. « Introduction », p. 99-100).

⁴⁶Le 23 juillet.

⁴⁷Voir *supra*, n. 32.

⁴⁸Sans être aussi âgé que Tekancot. « il faut avoir un âge mûr pour gouverner » (Charlevoix, *J.*, t. I, p. 555) chez les Amérindiens. Le gouvernement des Iroquois comprenait en outre un conseil composé de vieillards qui devait appuyer le chef et prendre certaines décisions concernant les affaires du village, comme l'explique Lafitau : « Après les Agoianders [ou les adjoints des chefs], vient le Sénat, composé des vieillards, ou des Anciens, nommé dans leur langue *Agokstenha* : le nombre de ces sénateurs n'est point déterminé : chacun a droit d'entrer au conseil pour y donner son suffrage ; lorsqu'il a atteint cet âge de maturité, auquel on attribue la prudence et la science des affaires, comme une prérogative, et chacun, comme partout ailleurs, sait s'y faire estimer, selon qu'il a plus ou moins d'habilité » (*AIDS*, t. I [éd. FM], p. 84 ; voir également, Hennepin, *Nouveaux Voyages*, p. 272-274 ; Lahontan, *O.*, t. I, p. 650 ; La Potherie, *HAS*, t. III, p. 30-31 ; Charlevoix, *J.*, t. I, p. 554-557).

de Callieres, où il fut acompagné de tous les Chefs qui lui donnerent la main, & Monsieur de Callieres lui témoigna la joye qu'il avoit de sa parfaite santé. Il envoya prier* l'après-dînée* les Chefs des Alliez de venir le voir, ils s'assemblerent* dans sa court, les uns s'y assirent sur des sieges, & les autres à terre. Le Rat, Chef des Hurons⁴⁹ de Michilimakinak⁵⁰, porta la parole au nom des Nations Alliées⁵¹.

⁴⁹Le nom *Hurons* (dérivé de *hure*, « tête hérissée ») a été donné par les Français au peuple qui se nommait lui-même Ouendats et qui à l'origine était installé sur le territoire actuel de l'Ontario, sur les terres bordant la baie Georgienne et la baie de Matchedash, jusqu'au lac Simcoe à l'est. Composés de quatre groupes, les Attignaouatan (nations de l'Ours), les Atingueenoughnac (nation de la Corde), Ahrendarrhonon (nation de la Pierre) et les Tahontaenrat (nation du Cerf), les Hurons sont semi-sédentaires et pratiquent l'agriculture. À partir des premières années du XVII^e siècle, ils sont les principaux partenaires commerciaux des Français et tiennent auprès de ceux-ci le rôle d'intermédiaires dans la traite avec les nations plus éloignées. Décimés par la maladie dans les années 1630 – en raison notamment des nombreuses épidémies favorisées par leurs contacts réguliers avec les jésuites et les Français établis chez eux, puis par les raids iroquois des années 1640 –, les Hurons voient baisser rapidement leur population qui, au début des années 1650, se chiffre à la moitié de ce qu'elle était au début du siècle. Forcés d'abandonner leurs terres sous la pression des attaques iroquoises, certains partent vers Québec où ils sont accueillis par les jésuites, mais un plus grand nombre se réfugie chez les Tionnontaté, des Indiens pétuns de famille iroquoise avec qui ils partagent une certaine parenté. Chassés à nouveau par les Iroquois, les Hurons et les Tionnontaté se retirent vers l'ouest et, dans les années 1670, montent jusqu'au nord du lac Michigan où ils s'établissent à Mackinac auprès des Outaouais. Malgré certaines divisions au sein du groupe, les Hurons demeurent à la fin du siècle fidèles à l'alliance française, assez du moins pour que certains d'entre eux aillent s'établir après 1701 au fort Détroit (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxx-xxxi ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O.* t. II, p. 1218-1219 ; Saugrain, « Nouvelle France. Isles et autres Colonies Françaises », p. 45 ; Trigger, *Les enfants d'Aataentsic* ; Delâge, *Le pays renversé*).

⁵⁰Michillimakinac est le nom des terres situées de chaque côté du détroit de Mackinac qui unit les lacs Michigan et Supérieur (aujourd'hui Mackinaw City et Saint-Ignace). On désigne également par ce terme l'île de Mackinac qui se trouve dans le détroit du même nom (« Appendice V », dans Lahontan, *O.* t. II, p. 1199-2000 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 574-575 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 65).

« Notre Pere, dit-il, tu nous vois auprès de ta natte⁵², ce n'est pas sans beaucoup de perils* que nous avons essayez dans un si long voyage. Les chutes, les rapides, & mille autres obstacles, ne nous ont point paru si difficiles à surmonter par l'envie que
 130 nous avons de te voir & de nous assembler* ici, nous avons trouvé bien de nos freres morts le long du fleuve⁵³ ; notre esprit en a été mal fait, le bruit avoit couru que la maladie étoit grande à Montreal. Tous ces cadavres rongez des oiseaux que nous trouvions à chaque moment, en étoient une preuve assez convaincante. Cependant nous nous sommes fait un Pont de tous ces corps, sur lequel [202] nous avons marché avec
 135 assez de fermeté. Nous ne laissons* pas tous tant que nous sommes d'être malades d'un rhume qui nous accable, & tu dois juger par-là de toutes les fatigues* que nous avons eûes ».

Je leur fis dire qu'on les avoit abusez en leur disant que la maladie étoit ici, qu'ils pouvoient avoir déjà vû dans la Ville ce qui en étoit.

140 On commença le vingt-cinq à tenir les Conseils. Les Députez de nos Alliez eurent la liberté de parler sur tout ce qu'ils souhaiterent. Chaque Nation étant

⁵¹Kondiaronk, surnommé « le Rat » par les Français, est le principal représentant des nations de l'ouest qu'il a rassemblées à Michillimakinac au printemps précédent pour les convaincre de se rendre à Montréal et d'y amener tous les prisonniers iroquois qu'elles possédaient (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 121-122 ; voir *infra*, lgn. 464-502).

⁵²Voir *supra*, n. 21.

⁵³Les ambassadeurs amérindiens informent souvent l'auditoire des dangers du voyage qu'il viennent d'effectuer. En 1645, Kiotseaton, un chef iroquois, en fait une représentation détaillée au gouverneur et aux Français qui l'écoutent : « Il commença à les exprimer [les peines du voyage], mais si pathetiquement qu'il n'y a tabarin en France si naïf que ce Barbare. Il prenoit un baston, le mettoit sur sa teste comme un paquet, puis le portoit d'un bout de la place à l'autre, representant ce qu'avoit fait ce prisonnier dans les saults et dans le courant d'eau, ausquels estant arrivé, il avoit transporté son bagage piece à piece, il alloit et revenoit representant les voyages, les tours et retours du prisonnier, il s'échouoit contre une pierre, il reculoit plus qu'il n'avançoit dans son canot, ne le pouvant soustenir seul contre les courans d'eau, il perdoit courage, et puis reprenoit ses forces ; bref, je n'ay jamais rien veu de mieux exprimé que cette action » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 25).

bien-aise* de faire valoir l'empressement avec lequel elle étoit descendüe. Ce sont des Sauvages qui parlent, il ne faut pas s'attendre à des entretiens pleins de délicatesse.

Ils parlent suivant les mouvemens* de leur cœur, & selon leurs intérêts. Vous
145 avoüerez cependant dans la suite qu'ils ne manquent pas de bon sens, & vous serez peut-être surpris de remarquer tant d'esprit⁵⁴ dans quelques-uns⁵⁵.

Outoutaga Chef Outaouak du Sable⁵⁶, connu sous le nom de Talon, & communement par celui de Jean le Blanc, (ce nom lui fut donné, parce que sa mere étoit

⁵⁴Charlevoix formule aussi cette remarque dans sa description de la rencontre de 1701 : « Ils parlèrent tous avec beaucoup d'esprit. & quelques-uns même avec plus de politesse. qu'on n'en attendoit d'Orateurs Sauvages » (*HDGNF*, t. II, p. 281).

⁵⁵Sans doute la Potherie pense-t-il ici à Kondiaronk et à Onanguicé. Quelque prudent qu'il soit envers son destinataire européen, prenant bien soin de noter le manque de délicatesse des Amérindiens (Ign. 142-146), l'auteur souligne à plusieurs reprises dans son *Histoire* l'éloquence des harangues amérindiennes. La plupart des commentateurs ont attribué la transcription des discours dans l'*Histoire* à la minutie excessive de son auteur, mais personne à notre connaissance n'a soulevé l'intérêt de la Potherie pour l'éloquence – d'un point de vue général – qu'il exprime pourtant dans quelques passages : « L'éloquence a de grands attraits. elle touche l'oreille, elle anime les passions. elle fortifie l'esprit. elle excite les affections de l'ame. elle a un don de persuader quand elle s'insinuë agreablement. & si elle ne vient pas toujours à bout de ses desseins. elle ébranle du moins les esprits » (t. IV, p. 83-84). À son destinataire, il écrit ailleurs : « Le rang que vous tenez dans le plus auguste parlement de l'Univers est moins estimable par lui-même que par le lustre & se brillant qu'il reçoit de l'éloquence que vous y faites paroître » (t. III, p. 124-125) ; à un autre endroit : « [...] la valeur est nécessaire à un commandant. l'éloquence ne l'est pas moins pour animer les esprits chancelans, l'histoire nous fournit assez d'exemples combien elle a fait d'impression au milieu des batailles » (t. III, p. 156-157). Est-ce encore cet fascination pour les belles paroles qui le pousse à insérer à son ouvrage une liste des métaphores les plus couramment utilisées par les orateurs amérindiens (« Termes et expressions des Sauvages », dans *H.A.S.* t. III ; pour d'autres remarques sur l'éloquence indienne, voir *Relations*, 1653, t. IV, p. 20, 24, 1666, t. VI, p. 5 ; Lafitau, *MDS4*, t. I [éd. FM], p. 88-90 ; « Description de l'Isle de St-Vincent. Manuscrit anonyme du début du XVIIIème Siècle », dans *Annales des Antilles*, no 9, 1961, p. 42 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 45 ; *J*, t. II, p. 528-529, 559-560, 622-623) ?

⁵⁶Voir *supra*, n. 37.

150 fort blanche) qualité assez rare à un Sauvage qui est tout basané⁵⁷ par les graisses⁵⁸ des Castors⁵⁹, (je ne le nommerai [203] dans la suite que par ce dernier nom) porta la parole au nom des Outaouaks du Sable⁶⁰ & des Sauteurs⁶¹:

⁵⁷Plusieurs voyageurs ont observé que la couleur basanée de la peau des Amérindiens n'est pas naturelle et qu'elle leur vient de la chaleur du soleil, des graisses ou des peintures qu'ils s'appliquent sur le corps. Citons, par exemple, Sagard : « Toutes les nations et les peuples américains que nous avons vus en notre voyage sont de couleur basanée (excepté les dents qu'ils ont merveilleusement blanches), non qu'ils naissent tels, car ils sont de même nature que nous ; mais c'est à cause de la nudité, de l'ardeur du soleil qui leur donne à nu sur le dos et qu'ils s'engraissent et oignent assez souvent le corps d'huile ou de graisse, avec des peintures de diverses couleurs qu'ils y appliquent et mêlent pour sembler plus beaux » (*Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 215 ; voir aussi Champlain, *Des Sauvages*, p. 111 ; C. Lallemant, *Relations*, 1626, t. I, p. 4 ; Lejeune, *Relations*, 1632, t. I, p. 4 ; Lafitau, *MDS-I* (éd. FM), t. I, p. 67 ; Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III, p. 379 ; Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 393 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 635).

⁵⁸La Potherie explique ailleurs que l'usage de la graisse est particulièrement fréquent chez les filles iroquoises : « Les jeunes filles aiment fort à se parer, se poudrer, se laver & se graisser : ce dernier ornement fait que leur linge sortant de la lécive n'est pas plus blanc qu'auparavant : elles boucanent la viande dans les bois, elle fondent les graisses & les conservent dans des tresses ou dans de petites boîtes rondes de bois de bouleau » (*HAS*, t. III, p. 20).

⁵⁹De nombreux voyageurs ont décrit cet animal (*castor canadensis*) (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 132-138 ; voir aussi *JR*, 1636, t. 9, p. 126-130 ; Denys, *Description géographique et historique*, p. 568-571 ; Hennepin, *Nouveau voyage*, p. 219-222 ; Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 475-482 ; Raudot, *Relations par lettres*, p. 19-22 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 386-391, 697-705 ; Charlevoix, *J*, t. I, p. 259-276 ; voir illustration, *infra*, p. 207). Sur la représentation du castor dans les récits de voyage, les traités d'histoire naturelle et les cartes géographiques de la Nouvelle-France du XVI^e au XVIII^e siècle, voir Gagnon, *Images du castor canadien XVI^e-XVIII^e siècles*.

⁶⁰Voir *supra*, n 37.

⁶¹Les Sauteurs (Sauteux ou Ojibwés) occupent à l'origine les terres au nord du lac Huron et à l'est du lac Supérieur, aux alentours de Saut-Sainte-Marie. Quoiqu'ils utilisent le sucre d'érable, le riz et d'autres plantes, ils vivent essentiellement des produits de la pêche et de la chasse et prennent part assez tôt au commerce des fourrures avec les Français. À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, les Sauteurs étendent leurs territoires vers l'ouest et vers le nord, formant ainsi de nouveaux villages dont l'un des plus importants est celui de Chagouamigon situé à l'extrémité ouest du lac Supérieur

« *Onontio*, dit-il, nous sommes venus te voir pour satisfaire* à la parole que tu nous as fait porter de venir te trouver, nous venons savoir ce que tu veux, quoi que l'on nous eut dit que la maladie étoit grande à Montreal, nous avons passé par dessus toutes ces difficultez.

Voici quatre paquets de Castors, & un de Peaux passées* que nous te donnons. Nous te prions de nous ouvrir la traite, que rien ne nous soit caché dans les magasins des Marchands. Il est inutile de te demander bon marché, parce que nous savons bien qu'un chacun est maître de ses marchandises, du moins exhorte-les qu'elles soient au même prix que l'année passée.

Je te parle au nom des Nations Outaouaksés, & te prie en même temps d'excuser si nous te faisons un present si peu considerable*, nos Anciens⁶² en faisoient autrefois de plus beaux, nous avons détruit & mangé toute la terre⁶³. Il y a peu de Castors presentement⁶⁴, & nous ne pouvons plus chasser qu'aux Ours⁶⁵, aux Chats⁶⁶, & à d'autres menuës Pelleteries⁶⁷ ».

(« Glossaire des noms de tribus indiennes ». dans DBC. t. II. p. xl ; « Appendice VI », dans Lahontan. *O.* t. II. p. 1233 ; Saugrain, « Nouvelle France. Isles et autres Colonies Françaises », p. 84).

⁶²Voir *supra*, n. 48.

⁶³« *Manger quelqu'un, c'est le tuër à la guerre* » (La Potherie. « Termes et expressions des Sauvages », *H.S.* t. III).

⁶⁴Au cours du XVII^e siècle, le commerce des fourrures et la chasse excessive qu'il commande provoque l'extinction du castor et de plusieurs autres espèces animales dans certaines régions nord-américaines. Déjà en 1635, le jésuite Paul Lejeune signale que le castor est disparu du territoire des Hurons : « Ces animaux sont plus feconds que nos brebis de France : les femelles portent jusques à cinq et six petits chaque année : mais les Sauvages [notamment les Montagnais] trouvant une cabane, tuent tout, grands et petits, et mâles et femelles : il y a danger qu'en fin ils n'exterminent tout à fait l'espece en ces pays, comme il en est arrivé aux Hurons, lesquels n'ont pas un seul Castor, allans traiter ailleurs les pelleteries qu'ils apportent au magasin de ces Messieurs » (*Relations*, 1635, t. I, p. 21). Les courses des Iroquois vers l'ouest qui s'intensifient à partir des années 1640 sont également un effet de la pénurie de fourrures qui s'abat sur leurs propres territoires. Très tôt, notamment à partir des années 1670, les coureurs de bois français et les chasseurs amérindiens sont forcés de progresser toujours plus à l'ouest

Les Députez des autres Nations aprouverent unanimement ce que Jean le Blanc venoit de dire.

170 Eloaouessen Chef des Nansoakouatons réitera la même chose par des termes qui venoient au même sens. Mais Hassaky Chef des Culs-coupez⁶⁸ prit la parole d'une voix extrêmement forte & haute : « Je suis malade, ce qui m'empêche de parler, si je le pouvois je crierois d'une voix si élevée que je te ferois entrer ma parole dans la tête, pour t'engager à nous faire donner à bon marché, étans venus pour t'écouter. Les gens de Michilimakinak⁶⁹ n'ont jamais été desobeissans à tes Prédecesseurs ».

175 Chingouessi Chef des Outaouaks Cinagos⁷⁰, representa* que le Castor commençoit à être rare, & pria que l'on reçût leurs petites Pelleteries.

Hassaky demanda au surplus par grace que l'on ne donna point à boire à leur Jeunesse, étant persuadé que c'étoit leur ruïne⁷¹. « Fais en sorte, dit-il, que nous

pour s'approvisionner en fourrures et, comme le mentionne Denys Delâge, de diversifier leurs chasses (*Le pays renversé*, p. 164-165 ; voir aussi Trigger, *Les Indiens la fourrure et les Blancs*, p. 288-289).

⁶⁵Voir *supra*, n. 41.

⁶⁶Il s'agit ici du chat sauvage qui est en fait le raton laveur (*Procyon lotor*) (Lahontan, *O.* t. I, p. 338, n. 276).

⁶⁷« Sa fourrure [celle de la mouffette (*mephitis mephitis*)] comme celle des *Pekans* [martre du Canada (*martes pennanti*)], autres Chats Sauvages à peu près de la grandeur des nôtres, des Loutres [(*lontra canadensis*)], des Fouines ordinaires [(*mustela frenata*)], des Pitois, du Rat de Bois, de l'Hermine, des Martres, sont ce qu'on appelle la Menuë Pelleterie » (Charlevoix, *J.* t. I, p. 327).

⁶⁸Les Nassauaketons et les Culs coupezs, ou Kiskakons, sont des groupes outaouais (voir *supra*, n. 37).

⁶⁹Voir *supra*, n. 50.

⁷⁰Les Sinagos sont un des quatre groupes outaouais (voir *supra*, n. 37).

⁷¹De nombreux observateurs ont noté les méfaits de l'alcool chez les Amérindiens. La Potherie écrit lui-même dans l'*Histoire* : « La boisson les abrutit si fort, que pour peu qu'ils en prennent ils ne font point difficulté de commettre toutes sortes de crime. Tout est permis à celui qui est ivre. L'homicide & le parricide en sont les suites ordinaires, & ils croient en être quitte pour dire, j'étois ivre quand j'ai tué un tel, & sous prétexte que le crime est impuni chez eux, parce qu'ils sont tous égaux, ceux qui conservent de loin quelques animositez contre quelqu'un de leurs freres, s'enivrent d'un propos delibéré pour en tirer vengeance » (t. IV, p. 89 ; voir également *JR*, 1632, t. V, p. 50, 1636, t. IV, p.

180 puissions arriver à bon Port dans notre païs, afin que nos femmes & nos enfans soient contens*. Que diroient-ils, s'ils nous voyoient malades ; que seroit le détroit des deux lacs⁷² sans nous, puis qu'il n'y a que de Michilimakinak⁷³ d'où il puisse tirer du secours ? ».

200-206, 1637, t. XI, p. 194-196, t. XXII, p. 242, t. XXIX, p. 76). Les premiers à l'observer sont cependant ceux qui en sont sujets ; aussi, à maintes reprises, leurs chefs ont-ils demandé aux Français de prendre les mesures nécessaires pour remédier au mal dont ils étaient eux-mêmes en partie responsables. À Tadoussac, dès 1650, « le mal fit en peu de tems de tels progrès, que les Chefs des Sauvages prièrent instamment M. d'Ailleboust de bâtir une prison, pour y enfermer ceux, qui par leurs scandales troubleroient la piété de leurs Freres [...] » (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 307-308). Dans la colonie, vers 1662, « envain les Anciens & les Chefs des Bourgades mirent tout en usage pour arrêter ce furieux débordement : envain supplierent-ils le Gouverneur Général d'interposer toute son autorité pour les séconder en faisant garder ses propres Ordonnances ; ils ne gagnerent rien sur un esprit prévenu qu'on lui exagéroit le mal. Ainsi le desordre alla toujours croissant, & gagna les plus fervens Néophytes [...] » (Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 362). En effet, le gouverneur Davaugour et ceux qui suivront assoupliront les lois concernant l'interdiction de vendre de l'eau-de-vie aux Amérindiens, provoquant de nombreuses querelles entre les autorités françaises et le clergé qui s'oppose fermement à la vente d'alcool aux Amérindiens. En 1679, un édit royal interdit la vente d'eau-de-vie dans les villages amérindiens, mais tout porte à croire que Frontenac et ses successeurs la tolèrent à l'intérieur de la colonie (Labontan, *O.* t. I, p. 317, n. 212). En 1701 néanmoins, à l'occasion de la Grande Paix, le gouverneur émet une loi qui interdit la vente d'eau-de-vie pendant tout le temps que durent les assemblées. « Les troupes mises en place par Callière dans la cité eurent pour tâche de faire respecter à la lettre cette disposition » (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 141).

⁷²La région du détroit (Détroit) est un « petit Canal, par lequel le Lac d'Huron se décharge dans le Lac Érié. [...] Ce Détroit est long d'environ trente lieuës : dans le milieu il forme un Lac de figure ovale d'environ six lieuës de diametre. M. de la Salle le nomme Lac de Sainte-Claire : les Iroquois l'appellent Ossi-Kata. [...] Il est large de près d'une lieuë, excepté au Lac Sainte-Claire. Ce Détroit est Nord-Sud ; il n'a pas beaucoup de profondeur, il a un courant très-fort à son entrée du côté dans le Lac Érié ; mais son entrée du côté du Lac Huron est divisée en plusieurs canaux, presque tous barés par des batures de sable. On y en trouve un de huit brasses & large d'une lieuë » (Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 35).

⁷³Désigne les habitants du détroit de Mackinac.

Le Chevalier de Callieres répondit que [205] il avoit de la joye de ce qu'ils avoient surmonté tous les obstacles qui s'étoient presentez, sans se laisser détourner de leurs desseins* par ceux qui vouloient leur persuader* qu'il regnoit à Montreal une maladie contagieuse, qu'il esperoit qu'ils s'en retourneroient aussi sains* qu'ils étoient partis. Qu'en attendant que l'on parlât d'affaires il permettoit la traite, qu'ils vissent dans tous les magasins ceux qui donneroient à meilleur marché, qu'il exciteroit* les Marchands à le faire, que la guerre avoit été la cause jusqu'à present de la cherté des marchandises, qu'il representeroit* au Roi pour le supplier de donner ordre aux
 185
 190 Marchands de France de vendre à ceux-ci d'orénavant à un prix plus raisonnable, afin de contenter tout le monde⁷⁴. Il leur fit ensuite apporter deux seaux de vin & du pain, ils allerent déjeuner hors du Conseil, & firent place aux autres Nations.

Les Hurons⁷⁵ & les Miamis⁷⁶ entrerent avec leurs presens* de Castors.

⁷⁴Une importante crise économique en Nouvelle-France, dans les années 1690, provoque la diminution de la valeur des fourrures. Depuis 1670, les Français avaient intensifié leurs activités commerciales en multipliant les postes et en augmentant sans cesse le nombre des traiteurs dans les régions des Grands Lacs. À partir de 1695, les autorités françaises, pour diminuer les stocks de fourrures accumulés dans les entrepôts, ordonnent de fermer plusieurs postes de traite et diminuent le nombre de congés accordés aux marchands. Frontenac ne fait pas toujours appliquer les nouvelles ordonnances parce qu'il a lui-même certains intérêts dans le commerce des pelleteries. L'équilibre économique précaire de la Nouvelle-France ne sera pas stabilisé avant le siècle suivant (Lahontan, *O*, t. II, 1023, n. 34). Si, en 1701, les Amérindiens se plaignent de la cherté des marchandises françaises – comme le fait comprendre le discours du gouverneur –, c'est qu'ils peuvent comparer avec les prix des Anglais de la Nouvelle York (« Certains documents français parlent de prix deux ou trois fois supérieurs [...] » (Beaulieu, « Introduction », dans Lahontan, *O*, t. I, p. 22)) avec qui certaines nations ou groupes traitent plus ou moins ouvertement.

⁷⁵Voir *supra*, n. 49.

⁷⁶On donne le nom de *Miamis* ou d'*Oumamis* à six groupes de même culture (les Peanquishas, les Ouiatanons, les Atchatchakangouens, les Kilatekas et les Mengakonkias et les Pepikoukias) vivant, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, sur le pourtour de l'extrémité sud du lac Michigan. Pratiquant l'agriculture et la chasse, ils participent à la traite des fourrures auprès des Français auxquels ils s'allient peu après les avoir rencontrés dans les années 1670. À cette époque, plusieurs

Le Rat parlant en leur nom dit : « Mon Pere, je viens vous dire que je sais obeir
 195 à votre voix ; souvenez-vous que vous nous dites l'Automne derniere que vous vouliez
 absolument que nous vous amenassions tous les Iroquois Esclaves qui sont parmi [206]
 nous⁷⁷. Nous vous avons obeï & obeïssons puisque nous les amenons. Voyons en même
 temps si les Iroquois vous obeïssent, & combien ils ont ramené de nos neveux qui ont
 été pris depuis le commencement de la guerre il y a treize ans. S'ils l'ont fait c'est une
 200 marque de leur sincerité, s'ils ne l'ont pas fait ce sont des fourbes. Je sais cependant
 qu'ils n'en ont amené aucun. Je t'avois bien dit l'année passée qu'il valoit mieux qu'ils
 nous amenassent les premiers nos Prisonnieres, tu vois presentement ce qui en est, &
 comme* ils nous ont trompé⁷⁸ ». Ce Chef raisonnoit très juste, & l'on vit dans le
 moment l'embarras* où il nous alloit plonger.

d'entre eux sont installés plus au nord dans le Wisconsin, près du territoire des Renards (ou Outagamis), qui deviennent bientôt leurs ennemis, et ils entretiennent des liens avec les Kikapous et les Mascoutens. Au XVIII^e siècle, des groupes miamis fondent des villages dans la région des rivières Saint-Joseph, Maumee et Wabash où les Français ont des établissements depuis le dernier quart du siècle précédent (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxiii-xxxiv ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1224 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 65).

En septembre 1700, lors de la signature de la paix avec les Iroquois à Montréal où le Rat était present. Callière avait offert une collier aux Iroquois : « J'ai vû avec bien de la joye les François que vous m'avez rendus, je vais écrire aux Outaouaks qu'ils ayent à vous rendre vos prisonniers, & qu'ils les amenant tous au commencement du mois d'août de l'année prochaine. Je vous invite tous à les venir querir, & à ramener les François qui sont restez chez vous, & les prisonniers des nations d'en haut, surtout la Gonkine qui est à Goyogouin » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 169). Dans son audience de congé accordée aux ambassadeurs, il réaffirmait sa volonté : « [...] il dit que pour rendre cette paix plus autentique, il falloit que tous nos alliez se trouvassent avec eux l'année prochaine à un conseil general, qu'il envoyeroit pour cet effet chez toutes les nations pour les engager de ramener les esclaves iroquois » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 174).

⁷⁸La question des prisonniers est fondamentale dans les négociations entre les Français, leurs alliés et les Iroquois ; accepter de remettre un prisonnier a toujours été perçu comme un témoignage de bonne volonté : « Je sçay, repart le François, leurs sentimens [ceux des autres Français, en particulier ceux

Le Chevalier de Callieres se contenta de les remercier d'avoir amené les prisonniers Iroquois, les assurant* qu'il ne rendroit point leurs Chefs Iroquois qu'ils* ne lui eussent rendu les leurs.

Les Puans⁷⁹, les Outagamis⁸⁰, les Maskoutechs⁸¹, les Malhomins ou Folles avoines⁸², les Amikois⁸³ & les Pouteouatemis⁸⁴, s'y rendirent avec leurs presens*, &

qui déterminent les affaires] : ils croyent tous que vous estes des trompeurs, qui ne sçavez ce que c'est de tenir vostre parole [...]. Ils vous prennent tous pour des fourbes et pour des gens avec lesquels il ne faut point parler, que par la bouche de nos canons. Si vous aviez des pensées de paix, vous parleriez de nous rendre un de nos Peres et un François que vos gens ont pris depuis peu, és environ de Quebec » (*Relations*, 1652-1653, t. IV, p. 20). Par ailleurs, de tout temps, et dans beaucoup de textes français de l'époque, les Iroquois sont décrits comme des fourbes, des menteurs et des hypocrites dans leurs affaires avec les Français et leurs alliés. L'auteur de la *Relation* de 1652-1653 écrit : « [...] les iroquois sont des perfides ; ils ne font la paix que pour trahir plus avantageusement dans une nouvelle guerre : le passé nous est un grand pronostique du futur : nous avons desia eu la pais avec eux, et ils l'ont violée. Je confesse que nous avons eu la paix avec eux ; mais je ne sçay si jamais il l'ont eue avec nous : car à vray dire, c'estoit nous qui les portions à la paix, nous les pressions, et par presens et par de longs conseils. Ils avoient bien quelque inclination de s'allier des François ; mais ils avoient horreur des Sauvages, notamment des Algonquins. Ceux qui avoient les yeux ouverts connoissoient bien que cette paix n'estoit pas dans la parfaite idée des Sauvages » (tome IV, p. 17 ; pour d'autres exemples, voir p. 22, 24, 1648, t. IV, p. 5, 1653-1654, t. IV, p. 3-4 ; La Potherie, *HAS*, t. II, p. 134 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 375).

⁷⁹A l'origine, les Puants (ou Ouinipegons, « gens des eaux puantes ») vivent à l'est de la baie qui porte leur nom (aujourd'hui Green Bay), dans la région actuelle de Door Peninsula, mais certains d'entre eux iront plus tard s'établir plus au sud, près de la rivière Wisconsin, jusque dans l'Illinois. Ils sont constitués de cinq clans, chacun lui-même divisé en deux parties. Cette nation que les Français rencontrent pour la première fois en 1634 voit au cours du siècle sa population diminuer considérablement en raison des épidémies et des guerres avec d'autres nation des environs. Horticulteurs, mais aussi pêcheurs et chasseurs, ils prennent une part importante à la traite des fourrures à partir du XVIII^e siècle quand leur population a augmenté (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxix ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 74).

⁸⁰Au milieu du XVII^e siècle, les Outagamis, ou Renards, comme on les appelle à partir de 1680, sont établis au nord-est du Wisconsin, près de la rivière Wolf ; vers 1670, sous la pression des Iroquois, la

majorité d'entre eux descendent au sud de la rivière Fox. Ils ont de bons rapports avec leurs voisins, les Sauks, les Kicapous et les Mascoutens, avec qui ils partagent certaines coutumes, comme la culture du maïs, des haricots et des courges, ainsi que la chasse au cerf et au bison. La position qu'ils occupent, presque au confluent des rivières Wisconsin et Mississippi, leur assure un rôle d'intermédiaire dans la traite des fourrures. Il pratiquent auprès des Français un commerce régulier, mais, à partir de 1712, leurs conflits avec les Sauteurs et d'autres nations de cette région forcent les Français à prendre les armes contre eux et les relations se détériorent. Après cette date, les Renards quittent leur territoire pour s'établir au sud de la rivière Wisconsin et dans l'état actuel de l'Iowa, le long du Mississippi (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxix-xl ; « Appendice VI », dans *Lahontan, O.*, t. II, p. 1232 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 75).

⁸¹Dans la première partie du XVII^e siècle, les Mascoutens, les Assistaeronons ou la Nation du Feu, vivent au sud de la baie des Puants (Green Bay), près de leurs alliés sauks, renards et kikapous. Comme eux, ils pratiquent l'agriculture et s'adonnent à la chasse collective au gros gibier dans les Prairies. Dans les années 1660, plusieurs d'entre eux fondent avec des Miamis et des Illinois un village près de la baie des Puants : quelques années plus tard, d'autres Mascoutens s'installent plus au sud sur la rivière Saint-Joseph. Ils se mêlent ainsi aux Miamis, aux Kikapous et aux Renards et participent avec ces groupes aux offensives menées à diverses reprises contre les Français et leurs alliés (notamment les Illinois, les Outaouais et les Sauteurs) (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxiii ; « Appendice VI », dans *Lahontan, O.*, t. II, p. 1223-1224 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 64).

⁸²*Malhomins* ou *Malominis* vient du mot ojibwé *mano.mini*, « peuple du riz sauvage (ou de la folle avoine), et est donné à la nation qui, au XVII^e siècle, vivait depuis assez longtemps, semble-t-il, dans la région située entre le lac Supérieur et la baie des Puants. Comme le laisse entendre leur nom, les Folles Avoines vivaient surtout de riz sauvage, mais également de leurs cueillettes, de leurs chasses et de leurs pêches. Les Français les rencontrent vers 1650 et trouvent aussitôt en eux des alliés et des partenaires commerciaux. Dans les conflits qui opposent les nations de cette région pendant la seconde moitié du siècle, les Malhominis sont une des rares nations à avoir conservé la neutralité (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxx ; « Appendice VI », dans *Lahontan, O.*, t. II, p. 1217-1218 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 61).

⁸³Les Amikoués, ou Nez-Percés, occupent les territoires qui s'étendent de la rive nord du lac Huron jusqu'au lac Népissing, à l'est. Ils sont étroitement unis aux Sauteurs avec qui ils partagent le territoire et plusieurs traits de civilisation, notamment le mode de subsistance, la chasse et la pêche. Comme trappeurs ou comme intermédiaires, ils participent également à la traite des fourrures auprès des

210 Ounanguicé leur Chef parla au nom de tous⁸⁵. Il dit qu'ils étoient venus à la voix de leur Pere, qu'ils n'avoient point écouté ce qu'on leur avoit dit de la maladie, parce que son corps ne faisant qu'un avec celui [207] de leur Pere, ils étoient disposez à faire ce qu'il voudroit, qu'il le prioit seulement d'avoir pitié d'eux, & qu'il leur fit donner à bon marché les marchandises, parce qu'ils avoient peu de Castors.

215 Haouilamek, autre Chef Pouteouatemis, dit presque la même chose, & ils déjûnerent.

Les Miamis parurent après.

Français qui mentionnent souvent leur nom dans les textes après 1650 (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxvii ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 17).

⁸⁴Dans la première moitié du XVII^e siècle, les Potéouatémis sont installés au sud-est du lac Michigan, mais étendent par la suite leurs territoires au sud et sur la rive ouest du même lac jusqu'à la baie des Puants. Par leur culture et leur langue, ils s'apparentent aux Sauteurs et aux Outaouais, mais contrairement à eux, et à l'instar des autres nations de la région ouest du lac Michigan, ils pratiquent l'agriculture et la chasse au gibier dans les Prairies. Après avoir rencontré les Français pour la première fois vers 1670, ils prennent aussitôt une part importante à la traite des fourrures. Comme alliés politiques, ils participent auprès d'eux aux expéditions de La Barre en 1684, puis à celle de Frontenac en 1696 (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxix ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1231-1232 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 78-79).

⁸⁵Certaines nations, telles les Amikoués et les Illinois, n'envoient pas de députés à Montréal à l'été 1701 : elles sont représentées par des ambassadeurs d'autres groupes. Des circonstances particulières comme la crainte de la maladie ont contribué de façon certaine à l'absence de certains députés. D'autre part, toutes les nations ou bandes ne disposent pas nécessairement de bons orateurs et il arrive souvent qu'elles doivent faire appel aux services d'un autre groupe, comme l'explique Lafitau : « Il est rare de trouver des sujets qui remplissent ce poste [celui d'orateur] dignement ; à peine s'en trouve-t-il un ou deux dans un village, qui l'occupent d'une manière passable ; souvent ils sont obligés de recourir à ceux des autres villages, et ils ne négligent rien pour attirer ceux des étrangers qui sont capables de bien exercer cet emploi et qui s'y sont fait quelque réputation » (*MDS4*, t. I[éd. FM], p. 89).

Chichikatalo leur Chef, personnage d'un merite singulier, dont l'air ressembloit
 beaucoup à ces Empereurs Romains⁸⁶, dit qu'ils avoient écouté la voix de leur Pere, par
 220 le François qu'il leur avoit envoyé de sa part, que cette voix leur avoit fait prendre la
 résolution de descendre, qu'ils étoient bien aises* de se trouver avec tous les enfans de
 leur Pere, qu'ils n'avoient fait aucune difficulté d'amener les Esclaves qu'ils avoient pris
 sur les Iroquois : que pour marquer le desir qu'ils avoient de lui plaire, il en avoient
 acheté des particuliers de leur Nation, qu'il en étoit resté qu'ils n'avoient pû amener ;
 225 mais que son Pere⁸⁷ *Onontio* en seroit toujourns le maître ; qu'au reste il ne remarquoit
 pas que l'Iroquois eût fait la même chose, puis qu'il ne voyoit point de leurs
 Prisonniers, que c'étoit l'ordinaire de cette Nation-là d'en agir de même⁸⁸. On [208] leur
 dit que l'on parleroit de cette affaire-ci dans un autre Conseil⁸⁹.

Chichikatalo continua : « Puisque notre Pere veut que la terre soit unie, & que
 230 tous ses enfans deviennent amis⁹⁰, voici un Calumet de Paix que je te presente, afin que
 tu y fasse fumer tous tes enfans, & l'Iroquois que nous unissons à notre Corps, & que

⁸⁶Dès 1634, le jésuite Paul Lejeune établissait cette comparaison entre les Amérindiens et les empereurs de l'Antiquité : « Ces petits Damoiseaux qu'on voit ailleurs, ne sont que des hommes en peinture, à comparaison de nos Sauvages. J'ay quasi creu autrefois que les Images des Empereurs Romains representoient plustost l'idée des peintres, que des hommes qui eussent jamais esté, tant leurs testes sont grosses et puissantes ; mais je voy icy sur les épaules de ce peuple les testes de Jules Cesar, de Pompée, d'Auguste, d'Othon, et des autres que j'ay veu en France tirées sur le papier, ou relevées en des medailles » (*Relations*, 1634, t. I, p. 27). Près d'un siècle plus tard, le père Lafitau se livrera de façon systématique à cet exercice de comparaison (*MDSA* ; voir aussi Charlevoix, *J.*, t. II, p. 622).

⁸⁷Sur cette insistance à présenter le gouverneur sous la figure du père, voir *supra*, « Introduction », p. 84-85.

⁸⁸Voir *supra*, n. 78.

⁸⁹Voir *infra*, lgn. 361-411.

⁹⁰La métaphore fréquente de la terre unie ou du chemin aplani se trouvait déjà dans la *Relation* de 1645-1646 : « Le quatrième fut un tesmoignage public de la reconnoissance de toutes les bourgades des Annierronnons, de ce qu'Onontio avoit aplany la terre et reünny les cœurs » (*Relations*, t. III, p. 4, 7 ; pour d'autres exemples, voir La Potherie, *HLAS*, t. III, p. 66, 209-210, t. IV, p. 6, 72).

nous faisons aussi notre Frere : pour nous nous y fumerons volontiers les premiers⁹¹, n'ayant d'autre volonté que la tienne. Je te prie d'avoir soin de tes enfans, & quoique quelques Chefs ayent relâché* à cause de la maladie, regardez-les néanmoins comme
 235 faisant toute la Nation. Fais en sorte que toute la Nation Miamis puisse se rassembler dans un seul endroit⁹², proche* de la riviere Saint Joseph⁹³ ; reçois donc le Calumet. Au reste nous ne nous soucions guere des Iroquois, car si nous faisons la Paix avec eux, c'est pour consentir à ta volonté ».

Le Chevalier de Callieres lui dit qu'il le gardoit pour faire fumer tous ses enfans,
 240 & il les fit déjeuner.

Les Sakis⁹⁴ & les Pouteouatemis demanderent Audience le lendemain⁹⁵.

⁹¹« Fumer paisiblement dans le même calumet avec une nation, c'est être dans une parfaite union » (La Potherie. «Termes et expressions des Sauvages », *H.A.S.*, t. III).

⁹²Lors d'une assemblée réunissant les Français et plusieurs nations des Grands Lacs tenue vers 1695, Frontenac manifestait aux Miamis de Maramek, installés au sud-ouest du lac Michigan, sur la rivière Illinois, sa volonté de les voir s'unir à l'autre groupe de Miamis établi plus à l'est, sur la rivière Saint-Joseph : « *Je veux croire, comme vous le dites, que vous n'avez point d'autre volonté que la mienne. Perrot vous a dit qu'il falloit lever votre feu de Maramek, & vous unir avec les autres Miamis dans un lieu où vous puissiez vous opposer à l'ennemi, & lui faire la guerre, je ne puis penser qu'au repos de mes enfans ; je n'en puis venir à bout que par la destruction de l'Iroquois, & pour accomplir mon dessein. Il faut que mes enfans s'unissent ensemble, afin de pouvoir plus facilement executer les ordres que je leur enverrai [...]. Je vous declare, mes enfans, que je ne croirai point que les Miamis veuillent m'obeir que lors qu'ils feront tous ensemble le même feu, soit à la riviere Saint Joseph ou dans quelqu'autre lieu qui en soit proche. Je me suis aproché de l'Iroquois, & j'ai des soldats à Katarakoui, dans le fort qu'on avoit abandonné. Il faut que vous vous aprochiez aussi de l'ennemi pour m'imiter, & avoir plus de facilité de faire coup sur lui* » (La Potherie, *H.A.S.* t. IV, p. 64-65).

⁹³La rivière Saint-Joseph est située au sud-est du lac Michigan dans lequel elle se jette. Cavelier de La Salle y construisit un fort à son embouchure dans les années 1670 (Saugrain. « Nouvelle France. Isles et autres Colonies Françaises », p. 90).

⁹⁴Les Sakis ou Ousakis occupent le territoire situé à l'embouchure de la rivière aux Renards, non loin de la baie des Puants ; à partir de 1667, plusieurs d'entre eux s'installent au poste de Chagouamigon, au sud-ouest du lac Supérieur. Ils partagent avec les nations de leur région d'origine, les Renards, les

Ounanguicé parla au nom des premiers, jettant deux paquets de Castors, & un de peaux passées*, au milieu de la sale : « Je viens [209] ici en crainte, par l'aprehension que j'ai que tu n'ayes du ressentiment* de la mort d'un François, qu'un jeune étourdi de
 245 notre Nation a tué dans un choc contre Sceioins⁹⁶. Cependant comme tu es un bon Pere j'ai hasardé* de me presenter devant toi. Notre esprit s'est égaré à l'aspect* de plusieurs personnes mortes dans les chemins que les oiseaux rongeoient, qui étoient venus de Montreal, & comme nous nous sentions coupables, nous avions sujet d'aprehender un châtiment proportionné à notre crime. Ouabiskamon, un de nos
 250 Chefs, fut si effrayé de les voir répandus à droit & à gauche, qu'il n'a point voulu courir risque de descendre, & de même fait tous ses efforts pour nous faire retourner sur nos pas⁹⁷. Nous venons donc avec toute la soûmission possible sur la parole que tu nous as fait porter que tu leur pardonnerois⁹⁸ ».

Kikapous et les Mascoutens. plusieurs traits de civilisation comme la culture du maïs, des courges et des haricots ainsi que la chasse, qui leur assure une place dans le réseau commercial français. Dans les conflits qui éclatent pendant la seconde moitié du XVII^e siècle entre certaines nations et, plus tard, entre les Français et les Renards, ils demeurent toujours alliés à ce dernier groupe, mais leur engagement dans les guerres est moins important. En 1733, ils accueillent cependant des réfugiés de la nation des Renards et, avec eux, ils se déplacent vers le sud-ouest, au Mississippi puis en Iowa (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xl ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O.* t. II, p. 1233 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 83).

⁹⁵Le 26 juillet.

⁹⁶Nous n'avons trouvé ce nom mentionné nulle part ailleurs, mais, d'après les explications de Charlevoix (voir *infra*, n. 98), *Sceioins* désigne vraisemblablement un Sioux ou peut-être est-ce une déformation du nom de cette nation (« un choc contre [les Sioux] »).

⁹⁷Si l'on désigne généralement les nations des Grands Lacs comme l'une des trois forces en présence à Montréal en 1701, il ne faut pas s'imaginer qu'elles partageaient nécessairement les mêmes idées sur l'alliance française et la paix avec les Iroquois. Il y a depuis longtemps chez les nations d'en haut de nombreuses divisions à ce sujet et les événements des années 1695-1701 ne contribuent qu'à accentuer ces dissensions. Toutes les nations et factions n'ont pas la même conception de l'alliance avec les Français et, dans les cas extrêmes, certaines d'entre elles s'y opposent farouchement alors que d'autres en sont les promoteurs. Le meilleur exemple est celui des Hurons dont le sous-groupe pro-français,

Le Chevalier de Callieres répondit qu'il pardonnoit aux Sakis à cause de la
 255 conjuncture presente, mais que si cela arriroit une autre fois il ne pourroit s'empêcher
 de les en punir.

Ounanguicé reprit la parole en ces termes :

« Nous voyons bien que tu es un bon Pere d'oublier le passé ». Il fit mettre un
 [210] petit Esclave parmi les Castors & continua : « Voici une petite chair⁹⁹ que nous
 260 t'offrons, nous l'avons pris dans un pais¹⁰⁰ où les Peuples vont à cheval¹⁰¹. Nous
 essuions la natte teinte du sang¹⁰² de ce François en te le consacrant.

Fais ce que tu voudras. Nous renonçons & desavoüons presentement
 Ouabiskamon pour un des Chefs de notre Nation. Il nous a menti quand il nous a fait

représenté par le chef Kondiaronk. s'opposait depuis longtemps aux disciples du Baron. un chef favorable à l'alliance commerciale avec les Iroquois et les Anglais (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 89-92, 120). Dans le cas présent, le fait qu'Ouabiskamon, un chef saki, ait refusé de se rendre à Montréal ne prouve pas qu'il ait été à la tête ou ait fait partie d'une faction non favorable à l'alliance française. Les paroles prononcées par Ounanguicé (voir *infra*, lgn. 262-266) laissent cependant comprendre qu'Ouabiskamon entretient un certain doute sur l'honnêteté des Français et que son retrait de l'ambassade qui se dirige vers Montréal n'est pas dû uniquement à sa crainte de la maladie.

⁹⁸Le texte de Charlevoix fournit quelques précisions sur les circonstances de cet incident pour lequel les Sakis implorèrent le pardon de Callière : « Le jour suivant Onanguicé demanda une audience particuliere au Chevalier de Callieres, & l'ayant obtenuē, il lui presenta les Députés des Sakis. Ces Sauvages avoient fait la guerre aux Sioux malgré la defense, & un François avoit été tué par un de leur Parti. Ils avoient envoyé demander pardon au Gouverneur Général, qui le leur avoit accordé sans autre condition, que de ne plus retomber dans la même faute : leurs Députés vouloient le remercier de cette grace, & lui faire des présens pour couvrir le Mort, & avoient prié Onanguicé, qui étoit fort agreable aux François, de les introduire » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 275).

⁹⁹Un enfant.

¹⁰⁰Les Espagnols du Mexique (N.D.A.).

¹⁰¹Ce sont les Espagnols qui ont introduit le cheval en Amérique (*Encyclopédie*, t. III, p. 300).

¹⁰²« Nettoyer une natte teinte de sang, c'est appaiser la douleur que l'on a des personnes tuées à la guerre » (La Potherie, «Termes et expressions des Sauvages», *HAS*, t. III).

accroire que tu nous donnerois des medecines* pour nous empoisonner. Ne le regarde
 265 donc plus comme Chef, & ne le reçois point d'orénavant sur ta natte, s'il est assez
 hardi* de vouloir y venir fumer¹⁰³».

On leur témoigna la reconnoissance qu'on avoit du present qu'ils faisoient de
 cette petite chair qui paroissoit bien affligée, ayant le visage dans sa robe de Castor,
 s'imaginant qu'on alloit le faire mourir, en represailles du François. Mais quand il
 270 entendit qu'on leur remettoit entre les mains, il commença à lever la tête.

On jugea bien qu'on leur feroit plaisir de leur laisser la liberté de le rendre à
 quelqu'un, & d'ailleurs c'étoit une ame que l'on mettoit en état de pouvoir se [211]
 sauver un jour, on leur dit que quelqu'un pourroit l'acheter, & qu'ils étoient les maîtres
 de le vendre¹⁰⁴.

275 Pour Ouabiskamon, on promit que l'on n'auroit plus de consideration pour
 lui¹⁰⁵.

Ounanguicé fit retirer* l'Esclave du paquet de Castors, le fit remettre à sa place,
 & parla encore en ces termes :

« Cette petite chair que nous te donnons n'a aucun raport avec la guerre que
 280 nous avons avec les Iroquois¹⁰⁶. Ouabiskamon a une fille de leur Nation que nous
 t'amenions, mais il l'a ramenée avec lui, il pourroit bien l'épouser ».

¹⁰³ « Preparer la natte pour quelqu'un, c'est être prêt de le recevoir chez soi. Fumer sur la natte, c'est
 jouir d'une profonde paix » (ibid.).

¹⁰⁴ Chez la plupart des nations amérindiennes, le prisonnier de guerre sert d'abord à remplacer un des
 guerriers mort au combat ou capturé par l'ennemi. Quoique souvent le prisonnier est torturé et mis à
 mort, il est en d'autres occasions mis à la disposition du groupe qui l'a capturé ou d'une famille
 cherchant à obtenir réparation pour la perte d'un de ses membres ; l'un comme l'autre est alors maître
 du sort réservé au captif qui est souvent adopté par le groupe ou la famille, ou encore confié à d'autres
 membres de la nation en échange de marchandise (voir notamment Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*,
 p. 52-55).

¹⁰⁵ L'original porte : « l'on auroit plus ».

¹⁰⁶ À la fin du siècle, la trêve entre les Iroquois et plusieurs nations de Grands Lacs (dont les Sakis et
 les Potéouatémis représentés par Ounanguicé) est encore, semble-t-il, trop récente pour qu'on oublie

On exhorta Ounanguicé de se charger de cette Iroquoise & de la ramener l'année qui vient ; & ils déjûnerent¹⁰⁷.

Les Amikois entrèrent ensuite, un Chef Outaouak parla pour eux.

285 Ils ne proposerent que la liberté du commerce & le bon marché des marchandises, leurs Chefs devant arriver dans quelques jours qui pourroient porter quelque parole. Ils firent valoir la consideration qu'ils avoient eüe de ne pas traiter avec les François qui étoient dans leur quartier, ny d'aller chez les Anglois qui leur vendoient à meilleur marché¹⁰⁸.

290 Le Chevalier de Callieres leur dit de faire comme les autres qui alloient visiter [212] les magasins, ils firent leurs presens*, & ils déjûnerent.

les longues guerres qui l'ont précédée. En effet, les attaques violentes entre les Iroquois et les nations d'en haut n'avaient vraiment cessé que quelques mois avant la rencontre de la Grande Paix. En 1696, les Potéouatémis et les Outaouais avaient infligé aux Tsonnontouans des pertes assez considérables : l'année suivante, avec les Sakis et les Hurons, ils tuent plus de cent Tsonnontouans. L'année 1698 n'est pas moins difficile pour les Iroquois qui perdent encore près d'une centaine de guerriers. En 1699/1700 enfin, c'est au tour des Miamis et des Illinois de faire périr cinquante Iroquois ; Courtemanche, ambassadeur français dans la région des Grands Lacs, constate à la même date que les Poutéouatémis, les Sakis et les Mascoutens sont aussi du mouvement (Havard, *La grande paix de Montréal de 1701*, p. 104-105, 120).

¹⁰⁷Après avoir brièvement décrit cette « audience particulière » entre Ounanguicé et Callière, Charlevoix résume les quelques rencontres suivantes de la façon suivante : « Plusieurs autres Chefs voulurent aussi avoir des audiences secrettes, & le Général n'en refusa aucun. Quelques-uns ne laisserent pas de l'embarrasser un peu ; mais quand il se voyoit pressé, il se tiroit d'affaire par des promesses, & par ses manieres douces & engageantes. C'étoit un de ses grands talens, surtout il n'en congédoit aucun, qu'après l'avoir bien regalé » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 275-276). La Potherie n'insiste pas vraiment sur les difficultés rencontrées par Callière qui, au reste, n'est pas présenté comme quelqu'un qui sans cesse parvient à se « tir[er] d'affaire », mais plutôt comme le spectateur presque passif de l'entreprise de justification à laquelle se livrent les Iroquois tout au long cet épisode.

¹⁰⁸Voir *supra*, n. 74.

Les Outaouaks demanderent dans ce moment une Audience* particuliere, sur quelques petites affaires qui leur étoient survenuës*. On en fit entrer une trentaine. Jean le Blanc parla ainsi :

295 « Nous ne voyons pas que tout ce que tu nous as promis hier sur ce sujet se soit executé. Il n'y a en tout qu'une chose qui ait réussi, c'est que personne n'a voulu nous donner à boire de l'eau-de-vie¹⁰⁹ ; mais quand tu nous parle qu'on nous donnera les marchandises à bon marché tous les Marchands nous disent : est-ce que le Chevalier de Callieres est maître de notre bien? Ils ont raison, mais accommode cette affaire, car cela
300 nous embarasse bien¹¹⁰ ».

Ounanguicé demanda audience l'après-dîné* au nom de sa Nation. Il jetta un paquet de Castors & dit : « Mon Pere je suis venu seulement pour écouter ta parole ; je suis cause que toutes les Nations du lac Huron¹¹¹ sont décenduës¹¹².

¹⁰⁹Voir *supra*. n. 71.

¹¹⁰La Potherie se montre ici bien peu prodigue en commentaires au sujet de ce discours de Jean Le Blanc ; il relève à peine les difficultés soulevées par l'orateur outaouais : « [...] une Audience particuliere, sur quelques petites affaires qui leur étoient survenuës » (Ign. 292-293. C'est nous qui soulignons). Charlevoix manifestera moins de retenue : « Jean le Blanc fut celui, qui lui donna plus de peine. Ce Sauvage avoit beaucoup d'esprit. & quoique fort affectionné à la Nation Françoisé. il voyoit plus clair qu'il n'eût été à désirer dans une affaire de cette conséquence. où il falloit passer bien des choses. & laisser beaucoup à faire au tems & aux conjonctures » (Charlevoix, *HDCNF*, t. II, p. 276).

¹¹¹Réparti de part et d'autre de la frontière actuelle entre le Canada et les États-Unis, le lac Huron communique au nord-ouest avec les lacs Supérieur et Michigan et, au sud, avec le lac Sainte-Claire, qui se jette lui-même dans le lac Érié. Sa longueur est de 510 km et il fait 59 500 km² de surface (*Le Petit Robert 2*, p. 884-885 ; voir aussi Saugrain, « Nouvelle France. Isles et autres Colonies Françaises », p. 45).

¹¹²Bien qu'on n'en connaisse pas tous les détails, l'action diplomatique d'Ounanguicé auprès de plusieurs nations des Grands Lacs a été, semble-t-il, relativement importante. À part les Amikoués et les Mississagués, installés au nord du lac Huron, les nations que ce chef représente à Montréal en 1701 viennent de l'ouest et du sud du lac Michigan (les Puants, les Outagamis, les Maskoutens, les Malhomins ou Folles avoines, les Pouteouatemis, les Sakis et les Illinois).

Le François que tu nous as envoyé le sçait. J'ai donné tout ce que j'avois de
 305 marchandise pour faire descendre les Islinois Maskoutechs¹¹³. Je suis presentement bien
 embarrassé, car le Chef des Islinois que je t'amenois est mort aux Calumets¹¹⁴, [213] je te
 demande une grace pour récompense de mon obeïssance. Perrot est mon corps, je te
 prie de me l'accorder. Les Maskoutechs l'ont pillé lorsqu'il porta la parole de ton
 Prédecesseur, ils ont de l'esprit, ils veulent le satisfaire*. Je me charge de cette
 310 affaire-là, je le ferai dédommager de ce qu'ils lui ont pris¹¹⁵. Il m'aidera chez toutes les

¹¹³Le vocable *Illinois* désigne l'ensemble des groupes amérindiens établis sur le large territoire au sud-ouest du lac Michigan, le long du Mississippi, entre les rivières Ohio et Illinois. On a également donné ce nom à quelques communautés installées plus au nord, au haut de la rivière des Illinois non loin des territoires miamis, kikapous et mascoutens. C'est vraisemblablement l'un de ces groupes que la Potherie nomme ici Illinois Maschoutechs. Les Illinois, dont les principaux groupes sont les Kaskakias, les Cahokias, les Péorias, les Tamarois et les Metchigamias, vivent de la culture du maïs, des haricots et des courges ainsi que de la pêche, de la chasse et de la cueillette. À partir de 1673, date de leur première rencontre avec les Français, ils prennent une part importante à la traite des fourrures auprès de ces nouveaux alliés qui ne tardent pas à installer sur leurs territoires des forts et des postes de traite permanents. À cette même époque, ils entrent en guerre contre les Iroquois et, peu après, contre plusieurs nations de l'ouest établies de l'autre côté du Mississippi, notamment les Missouriis, les Osages, les Quapaw et les Panis. À partir du XVIII^e siècle, à la suite de leurs nombreuses guerres et des épidémies qui les assaillent, les Illinois voient leur population diminuer considérablement : en 1840, ils sont environ 200 (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxi ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1219-1220 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 45-46).

¹¹⁴Vraisemblablement, le saut des Calumets « sur la rivière des Outaouacs, à soixante lieues de Montreal, dans la Nouvelle France. L'on y rencontre souvent des Iroquois en tems de guerre, ce qui en rend les passages fort dangereux » (Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 22-23).

¹¹⁵Ounanguicé fait sans doute référence ici à l'incident survenu vers 1695 que raconte la Potherie dans le deuxième tome de l'*Histoire* : « On vit Perrot sur le point d'être brûlé par les Maskoutechs, qui avoient reçu tant de bienfaits de sa part. Cette nation insatiable de tout ce qu'elle voyoit, l'envoya prier de venir traiter du castor à leur village, un chef des Pouteouatemis l'accompagna. À peine y fut-il avec six François que l'on se rendit maître de toutes leurs marchandises : ils eurent plus d'inhumanité pour

Nations quand je voudrai autoriser* ta parole. C'est le plus considéré de tous les François qui nous ait été envoyé. Je n'ai rien apporté avec moi, ny mes jeunes gens. Nous sommes venus seulement pour l'écouter. Si nous avons de quoi ce seroit pour lui¹¹⁶».

315 Le Chevalier de Callieres leur répondit qu'il feroit réponse à leur demande, & lui fit donner à boire & à manger.

Les Hurons du quartier des Miamis¹¹⁷ entrerent. Quarante-Sols leur Chef parla en ces termes :

lui que pour le dernier de leurs esclaves. C'est une maxime parmi toutes les nations de donner aux prisonniers les premiers morceaux de ce que l'on mange. mais ceux-ci affectoient de ne lui rien donner. Un de leurs chefs ne pût s'empêcher de se plaindre qu'il n'auroit pas la force de souffrir le feu s'ils n'avoient pas plus de soin de lui : ils vouloient le sacrifier aux manes de plusieurs de leurs gens qui avoient été tuez dans plusieurs occasions. ils disoient qu'il étoit auteur de leur mort. Un guerrier qui lui vint prononcer son arrêt lui dit que l'on avoit voulu le brûler dans le village, mais qu'une partie ne devoit pas être témoin de cette execution. Tu partiras. disoit-il. au soleil levant, tu seras suivi de près. & à midi tu seras brûlé dans la campagne. tu es un sorcier qui nous a fait mourir plus de cinquante de nos gens pour satisfaire aux ombres de deux François que nous avons tuez à Chikagon. Si tu t'étois vangé sur deux seulement nous n'eussions rien dit. car le sang doit être payé par le sang. mais tu es trop cruel. tu vas donc être la victime qui leur sera immolée. Il falloit bien de la constance dans une si terrible conjoncture. Le chef pouteouatemis chanta aussi la chanson de mort la veille du départ. & on les fit sortir le lendemain du village avec les autres François, qui plaignoient leur mauvaise destinée. Pendant que l'on s'amusoit dans le village à faire le partage de tous leurs éfets ils avancerent un peu dans un chemin frayé. puis ils s'aviserent de faire plusieurs fausses routes sans se quitter de vûë. On détacha après eux des guerriers qui ne purent suivre leur piste » (p. 284-286).

¹¹⁶La fermeture des postes de traite dans la région des Grands Lacs à partir de 1695 entraîne le départ de Nicolas Perrot qui s'établit alors dans la colonie, sur sa terre à Bécancour. Sa présence parmi les nations de l'ouest semble avoir été appréciée de beaucoup de chefs amérindiens (voir *infra*. « Appendice I », p. 248-249).

¹¹⁷Ce groupe de Hurons est installé sur le bord de la rivière Saint-Joseph, au sud-est du lac Michigan. depuis au moins la fin de l'année 1694. Dirigé par le chef le Baron, principal représentant de la faction huronne pro-iroquoise, il s'oppose aux Miamis afin d'obtenir le rôle d'intermédiaire dans la traite

« Mon Pere, dit-il, nous venons te dire notre pensée sur ce que tu nous as dit
 320 que tu garderois les prisonniers Iroquois que nous t'avons amené, jusqu'à ce qu'ils
 ayent rendu les notres. C'est la pensée du Rat & des Miamis avec qui nous ne faisons
 qu'un Corps ».

On fit venir les Miamis pour savoir s'ils étoient du même avis. Chichikatalo [214]
 dit : « Quoique souvent les hommes étoient de sentimens* contraires, nous n'avons
 325 cependant qu'une même volonté avec les Hurons qui ne font qu'un Corps avec nous, &
 nous te disons de renvoyer incessamment les prisonniers Iroquois. S'ils ne nous rendent
 pas les notres, c'est un reproche que nous leur faisons ».

Le Chevalier de Callieres leur dit qu'il demanderoit aux Alliez ce qu'ils en
 penseroient.

330 Les Outagamis prirent seance*. Noro, ou le Porc-Épic, leur Chef, presenta un
 paquet de Castors. « Je suis venu, dit-il, pour obeïr à ta voix. Le Sauteur m'a tué ; ma
 Jeunesse voulant s'en venger a été arrêtée lorsque tu nous as invité de venir t'écouter.
 Je te demande que tu m'octroye une grace. Perrot est notre Pere, il a découvert notre
 terre, il nous a donné de l'esprit, & nous a ensuite abandonnez. Nous sommes
 335 presentement sans esprit. Nous te le demandons afin qu'il nous en donne¹¹⁸.
 Donne-nous une Robe-noire¹¹⁹, & un Forgeron¹²⁰. On nous a fait entendre que tu nous

entre les nations des Grands Lacs, les Iroquois et les Anglais (Trigger. *Les enfants d'Ataentsic*, p.
 811-812).

¹¹⁸Voir *supra*, n. 116.

¹¹⁹Un Jesuite (N.D.A.).

¹²⁰À la fin du XVII^e siècle, même si la plupart d'entre eux connaissent depuis assez longtemps l'usage
 du métal, les Amérindiens demeurent encore très dépendants des Français (ou des Européens), puisque
 contrairement à ceux-ci, ils n'ont pas acquis les techniques de fabrication des produits qu'ils utilisent :
 « [...] les deux sociétés en présence [les Amérindiens et les Européens] n'ont pas les mêmes possibilités
 de reproduire chez elles les emprunts technologiques issus de l'autre société. Les Européens, outre
 l'acquisition de connaissances géographiques, botaniques et zoologiques, empruntent des Amérindiens
 mocassins, raquettes, canots et traînes sauvages. Le Blanc n'obtient pas qu'un nouveau produit, il peut
 s'appropriier en même temps les techniques de production des emprunts [...]. L'inverse n'est pas vrai.

accorderois ce que nous te demanderions. Nous avons étouffé dans cette esperance
notre ressentiment* ; car tous mes gens m'ont chargé de te deman[215]der Perrot, & un
Forgeron qui puisse accomoder* nos haches & nos armes, & nous aiderons la
340 Robe-noire à se bâtir. Je ne crains point le Sauteur, mais je t'aprehende : quand ma
Jeunesse a été en guerre chez lui, elle a toûjours triomphé ».

On envoya querir* Ouabangué Chef des Sauteurs, qui vint avec d'autres Chefs.
On lui fit dire que les Outagamis se plaignoient beaucoup de sa Nation. Ouabangué se
défendit que l'Outagamis eût été tué par les gens de son quartier ; il dit qu'il étoit vrai
345 qu'ils avoient eû autrefois de grands démêlez ; mais qu'ils avoient cessé tout Acte
d'hostilité depuis longtemps¹²¹, qu'il falloit que ce fussent les Sauteurs de
Chagouamikon¹²² : qu'il avoit appris que les Outagamis avoient tué l'Automne derniere
un Sauteur du même endroit, que toute la Jeunesse s'étant vouluë soulever pour en tirer
vengeance, leurs vieillards les avoient arrêtez ; cependant* qu'un étourdi de ce même
350 lieu étoit parti à la dérobee avec quelques-uns de ses camarades qui avoient fait ce coup
sur l'Outagami.

L'Amérindien qui acquiert des outils de métal ne peut s'approprier en même temps les techniques de production du métal. Par exemple, les Hurons arrivent bien à réutiliser le vieux fer ou le vieux cuivre pour en faire, grâce au recours aux vieilles techniques de travail de la pierre, des grattoirs, des pointes de flèche, etc.. mais ils restent incapables de produire et de fondre le fer, ou de le travailler à la manière du forgeron » (Delâge, *Le pays renversé*, p. 143).

¹²¹Les conflits entre les Sauteurs et les Outagamis durent au moins depuis le début des années 1680. Pendant cette période, les fréquentes attaques qui surviennent de part et d'autre visent habituellement à récupérer des captifs pris par l'ennemi ou, comme le témoignent les discours d'Ounanguicé et d'Ouabangué, à venger un meurtre. L'alliance provisoire entre les Sauteurs et les Sioux ne fait en outre qu'augmenter les tensions avec les Outagamis et leurs alliés (entre autres, les Kikapous et les Mascoutens) ; sur ces conflits, voir La Potherie, *H4S*, t. II, notamment p. 151ss, 166ss, 212-213, 221, 294, 325ss.

¹²²La baie de Chagouamigon est située au sud-ouest du lac Supérieur ; sur sa rive se trouvait une des plus importantes communautés de Sauteurs (voir *supra*, n. 61).

Le Porc-Épic répondit qu'il n'étoit pas vrai que ses gens eussent fait coup sur le Sauteur. Que pour lui il avoit été chez les Sioux, dont il en avoit tué quarante, [216] qu'il n'y avoit personne de leurs voisins qui eussent fait d'autre coup ; & qu'il falloit que ce
 355 fussent les Sauteurs mêmes qui eussent tué par mégarde un des leurs, dont ils auroient caché la mort.

Ouabangué reprenant la parole dit que l'Outagami avoit raison, puisque la flèche dont avoit été tué le Sauteur, n'étoit pas de la façon de celle des Outagamis. Ils ne
 360 laisserent* pas de boire & de manger ensemble, comme s'ils eussent été les meilleurs amis.

Après que l'on eût eû cet éclaircissement¹²³, sans autre décision les Députez des Iroquois entrèrent d'un grand sang froid¹²⁴.

Tekaneot se réveillant un peu en lui-même parla ensuite. Son discours ne roula que sur l'impossibilité où ils avoient été de pouvoir amener aucun Esclave de nos
 365 Alliez, parce qu'ils n'étoient pas maîtres de leur Jeunesse. Ajoutant qu'ayant été pris la plûpart tout petits, ils avoient très peu d'idée de leur Patrie¹²⁵ ; que c'étoit là un grand obstacle pour se resoudre à s'en retourner.

¹²³Charlevoix ajoute certains détails sur cette dispute entre Ounanguicé et Ouabangué décrite par la Potherie (Ign. 330-360) : « Les Outagamis demandèrent un Jesuite : ils dirent qu'ils n'avoient plus d'esprit, depuis que Perrot les avoit quittés, & que le Missionnaire leur en donneroit. Ils se plainquirent ensuite des Sauteurs, & ceux-ci ayant recriminé, la dispute auroit été fort loin, si on n'eût trouvé le secret d'engager les Parties à suspendre leur animosité jusqu'à la conclusion du Traité de Paix, après laquelle on leur promit de leur rendre justice à tous » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 276).

¹²⁴Voir *supra*, n. 15.

¹²⁵Chez les Amérindiens, précisément chez les Iroquoiens, les prisonniers ne sont pas systématiquement mis à mort. Quoiqu'ils puissent recevoir pour un temps de mauvais traitements (insultes, esclavage, torture physique, etc.), ils sont habituellement adoptés par les familles et peuvent ainsi devenir des membres du groupe au sein duquel ils se trouvent. Très souvent, comme le laisse entendre Tekancot, les captifs s'assimilent complètement au groupe et en adoptent la langue et les coutumes. C'est le cas, pour ne donner qu'un exemple, de nombreux Hurons qui, lors de la destruction de la Huronie, vers 1650, sont pris et adoptés par les Iroquois auxquels ils se fondent assez rapidement.

Ces raisons étoient, Monseigneur, très-mauvaises¹²⁶, puisque les Miamis avoient forcé leurs Prisonniers de les suivre ; mais comme on leur témoigna la surprise où [217] pouvoient être les Alliez qui avoient amené les leurs, ils parlerent long-temps entre eux tout bas. Ils dirent à la fin que nos Ambassadeurs leur avoient parlé foiblement sur l'article des Alliez, & qu'ils ne s'étoient attachez qu'à reclamer nos François¹²⁷ ; on trouva à propos de mettre cet oubli sur Maricour, Capitaine des Troupes, qui étoit le Chef de cette députation, & Joncaire se chargea de la part du Chevalier de Callieres de s'attribuer à lui seul cette faute. Il le fit, & leur dit en même temps qu'étant leur Fils

Il en a été ainsi de plusieurs autres prisonniers provenant des autres nations alliées des Français (voir à ce sujet, Trigger, *Les enfants d'Ataentsic*, p. 54-55, 825-827 ; Delâge, *Le pays renversé*, p. 230-233). À Québec, en 1699, lors d'une rencontre entre les Français et les Iroquois, Massias, parlant au nom des Cinq-Nations, explique de la même façon le fait qu'il ne peut assurer au gouverneur la restitution entière des prisonniers : « Je viens vous dire que je vous rends vos esclaves ; mais comme ce sont des gens que j'ai adopté pour mes freres, oncles & neveux, je ne peux les forcer à venir ici auprès de vous. C'est pourquoi je vous demande quelqu'un pour tâcher de les y engager » (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 125). À Gannentaa, à peine deux mois avant la rencontre de l'été 1701, Teganissorens, le chef onnontagué, offre aux ambassadeurs Bruyas et Le Moyne de Maricourt un collier contenant la même mise en garde : « Teganissorens le vint trouver [Le Moyne de Maricourt] avec un collier d'une grandeur extraordinaire, pour l'engager de faire reflexion qu'eux anciens n'étoient pas tout à fait les maîtres des esclaves, qui étant adoptez en des familles sont hors de la juridiction des anciens, & dépendent uniquement de ceux qui leur ont donné la vie » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 191).

¹²⁶C'est également l'avis de Charlevoix : « Dans le même tems Teganissorens déclara que les Français, qui étoient dans son Canton, y ayant tous été adoptés, & la plupart s'y étant mariés, leurs Parens ne vouloient point entendre à les relâcher [...]. Il eût été inutile aux Ambassadeurs de repliquer, il leur fallut se contenter de cette excuse, toute mauvaise qu'elle étoit » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 272).

¹²⁷Dans son mémoire à Pontchartrain, la Potherie écrit : « Ils s'entreparlèrent tous ensemble assez bas et dirent à M. Joncaire qu'il ne leur aurait pas plus couté de nous rendre nos alliés que nos François que M. de Maricour ne leur en avait pas parlé (*infra*, « Appendice II », p. 263).

adoptif¹²⁸ il sembloit qu'il alloit porter le fardeau de tout ceci, les priant de lui donner les moyens de se tirer d'une conjoncture aussi embarrassante que celle-là¹²⁹.

Ils se consulterent long-temps dans le particulier*. On remarqua qu'ils étoient fort embarrassés, l'affaire étant de plus grande conséquence qu'ils ne l'avoient crû.

380 Après avoir pris langue, ils dirent qu'ils étoient prêts à donner toute sorte de satisfaction. Que si nos Alliez qui avoient de leurs gens parmi eux, y vouloient venir avec des François, qui seroient témoins de toutes choses, ils verroient de quelle maniere ils s'y prendroient : qu'ils encourageroient les Prisonniers de s'en aller, & qu'ils les con[218]duiroient eux-mêmes tous en leur païs ; pour preuve de la sincerité avec laquelle
385 ils agissoient, offrant aussi des ôtages¹³⁰.

¹²⁸Louis-Thomas Chabert de Joncaire est capturé par les Iroquois tsonnontouans qui l'adoptent comme un des leurs vers 1690, lui donnant le nom de Sonnonchiez (voir *infra*, « Appendice I », p. 240-241).

¹²⁹Le texte du mémoire dit : « On tacha de replatrer cette mauvaise affaire. M. de Callieres dit pour cet effet a M. Joncaire de prendre cet oubli sur son compte pour mettre a couvert Maricour qui sçavoit fort bien ce qu'il faisoit quand il ne reclama pas nos alliés. M. Joncaire se chargea [lui] seul de cette faute de la part de M. de Callieres. [Il] leur dit que se voyant leurs fils adoptif il sembloit qu'il alloit porter le fardeau de ce contretens les priant de lui donner les moyens de le tirer d'une conjoncture aussi embarrassante que celle la » (*infra*, « Appendice II », p. 264). Charlevoix parle à mots couverts : « Joncaire, qui étoit présent, & à qui M. de Callieres donna à entendre qu'il ne lui feroit pas plaisir de s'excuser, se leva, & dit qu'il avouoit sa faute : mais qu'il prioit les Tsonnonthouans, ses Freres, de l'aider à la réparer » (*HDG\NF*, t. II, p. 276). Contrairement au texte de l'*Histoire*, celui du mémoire de la Potherie met en relief la droiture de l'ambassadeur Joncaire dans cette affaire et le rôle de bouc émissaire qu'il a injustement tenu lors de la rencontre de 1701 : « M. de Joncaire de son côté qui avoit été détaché par M. de Maricour a Tsonnontouïan s'attacha uniquement aux ordres qu'il lui avoit donné de retirer les françois. Je dirai a sa gloire qu'il s'acquita parfaitement bien de son devoir par les fortes sollicitations qu'il fit chez les Iroquois. [...] Voilà en un mot ce qu'a causé M. de Callieres faute d'avoir dit a Maricour de reclamer les prisonniers alliés comme nos françois]. Je me suis laissé dire que celui cy vous demandoit une gratification pour avoir été le mediateur auprès des Iroquois. La negociation a été assurément bien menagée de la part du Maitre et du député. C'est M. Joncaire qui devoit être récompensé » (*infra*, « Appendice II », p. 264-265).

¹³⁰Voir *supra*, n. 78.

On n'écoula point ces raisons, parce qu'ils auroient dû les forcer de partir comme avoient fait nos Alliez.

« Marque que nous ne sommes pas les maîtres de ces Esclaves reprit Tekaneot, ne voyez-vous point que depuis quatre ans nous n'avons fait aucun coup sur les Alliez, malgré ceux qu'ils ont fait sur nous¹³¹? Nous avons baissé la tête, & nous nous sommes contentez d'essuyer nos larmes, sur la perte de nos morts. Si nous n'avions pas eû dessein* de vivre d'orénavant en bonne intelligence, aurions-nous été si tranquiles ? ».

On se trouva fort déconcerté de voir tous les incidens qui pouvoient arriver de ces réponses, à cause de nos Alliez qui avoient lieu de se plaindre extrêmement de nous, par toutes les promesses qu'on leur avoit faite de retirer* leurs Esclaves, conjointement avec les notres¹³². Il fallut cependant trouver quelque jour pour faire connoître aux Iroquois leur faute¹³³.

¹³¹Tekancot pense sans doute ici aux attaques des dernières années par les alliés (voir *supra*, n. 106). Quelques mois auparavant, des Outaouais, se plaignant que les Iroquois avaient violé leurs droits de chasse et pillé des refuges de castors, se vengent en « leur enlevant quelques chevelures ». En mars, des députés iroquois se présentent devant Callière et protestent par la bouche de Massias : « Dans le temps que nous sommes venus l'été dernier à Montreal où nous avons fait la paix avec vous, mon pere Onontio, en presence des Outaouaks & de toutes les autres nations vos alliez, vous nous dites que vous plantiez un Arbre de paix qui alloit jusqu'au ciel : & lors que nous étions à le raconter aux Iroquois dans le pays, nous entendimes un cri qui nous fit connoitre que les gens d'en haut venoient de prendre un chef des Tsonnontouans qu'ils amenoient esclave. Il semble qu'ils veüillent couper les racines de cet Arbre. Cependant comme vous nous avez dit que si quelqu'un nous frappoit il falloit nous adresser à vous pour en avoir raison. C'est pour vous apprendre cette nouvelle que les vieillards nous ont détaché » (La Potherie, *H4S*, t. IV, p. 178).

¹³²Lors de la signature de la paix, en septembre 1700, Callière, s'adressant aux Iroquois, avait parlé des prisonniers : « Je vous invite tous à les venir querir [les prisonniers iroquois que doivent ramener les alliés à Montréal], & à ramener les François qui sont restez chez vous, & les prisonniers des nations d'en haut, surtout la Gonkine qui est à Goyogouin » (La Potherie, *H4S*, t. IV, p. 169. C'est nous qui soulignons).

¹³³Les fautes des Iroquois énumérées ici (Ign. 398-403) sont les seules à être soulignées : dans sa description de la paix de septembre 1700, l'auteur s'exprime avec beaucoup moins de retenue sur le

On leur dit, qu'ils avoient signé au Traité de Paix qu'ils rendroient aussi nos Alliez ; bien plus que Villedené Lieutenant des Troupes, qui étoit parti au mois [219] de
 400 Juillet pour Onontagué, leur avoit fait savoir que le Pere Anjalran étoit arrivé de Michilimakinak avec deux Esclaves Iroquois qu'il avoit amené d'avance, afin d'engager par là les Cinq Nations de correspondre aux mêmes sentimens* des Alliez qui décroient avec le reste¹³⁴.

Les Iroquois remirent toujours au Gouverneur ce qu'il jugeroit à propos, mais
 405 toujours fort chagrins* de ce contre temps qui les exposoit* à de fâcheuses suites. On demanda aux Députez des Onneyouts d'où vient qu'ils n'avoient amené aucun François, qu'il ne falloit pas s'étonner si nous ne voyons pas de nos Alliez?

Ils répondirent qu'ils étoient tous couverts de honte, & qu'ils en avoient l'esprit renversé. Ce Conseil finit par un profond silence que les Iroquois observerent*. On ne
 410 laissa* pas de leur apporter du pain & du vin, & ils firent quatre cris au nom des quatre Nations¹³⁵ pour les en remercier¹³⁶.

Les Nepiciriniens¹³⁷ & les Algonkins¹³⁸, arriverent le même jour au nombre de dix Canots, ils eurent Audience* le lendemain¹³⁹ sur les huit heures du matin.

même sujet, faisant littéralement le procès des Iroquois et énumérant avec force détails leurs trahisons des quinze ou vingt dernières années (voir La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 171-174).

¹³⁴« Villedené arriva sur ces entrefaites à Onnontagué, où il eût ordre de faire savoir le retour du Pere Anjalran du pais des Outaouaks, qui se rendoient vers le quinze juillet avec tous les prisonniers iroquois & françois, qui furent reçus avec une joye universelle en arrivant à Montreal où nous restâmes » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 190-191).

¹³⁵Celles qui sont alors représentées, c'est-à-dire les Onneiouts, les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans.

¹³⁶Sur cet épisode concernant l'échange des prisonniers (Ign. 363-413), voir *supra*, « Introduction », notamment p. 87-91.

¹³⁷Le mot *Népissingues* (étymologiquement, « peuple de la petite eau ») désigne la nation de langue algonque vivant aux alentours du lac du même nom et sur la rive nord du lac Huron. Ce peuple vit surtout de chasse, de pêche et de cueillette, quoiqu'il cultive aussi le maïs ; son organisation sociale s'apparente à celle des Sautoux, des Outaouais et des Algonquins dont il est allié (division en clans

415 Le Chevalier de Callieres demanda à Onaganiouitak Député des premiers, à qui appartenait un jeune Esclave de leur [220] Nation, que les Iroquois avoient amené, & que les Nepiciriniens & les Algonkins reclamerent l'année passée dans le même quartier où ils chassoient avec les Iroquois¹⁴⁰.

Celui-ci répondit qu'il appartenait à Ouaboutchik leur grand Chef.

exogames patrilinéaires). Dès le début du XVII^e siècle, les Népissingues participent à la traite des fourrures, agissant le plus souvent comme intermédiaires entre les Français et les nations plus au nord telles les Cris. Leur population diminue considérablement avec les attaques iroquoises des années 1640-1650, de sorte qu'ils sont forcés de migrer vers l'ouest, jusqu'au lac Nipigon. Certains d'entre eux reviennent s'installer sur leurs terres d'origine quelque vingt-cinq années plus tard : d'autres à la baie d'Urfé et à l'île aux Tourtes, au début du siècle suivant (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxvi ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1226 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 70).

¹³⁸Les Algonquins constituent un ensemble de bandes réparties, dans la première moitié du XVII^e siècle, sur le vaste territoire situé entre la rivière Saint-Maurice et l'extrémité de la vallée de l'Outaouais. Comme les Montagnais, les Népissingues et les Outaouais, ces peuples algiques assurent leur subsistance par la chasse, la pêche et la cueillette. Très tôt, ils font un commerce important avec les Français. Bientôt supplantés par les Hurons dans leur position d'intermédiaires, ils sont fortement touchés par les épidémies et les guerres à partir des années 1650 et, de ce fait, contraints à se disperser. Certains d'entre eux rejoindront les missions chrétiennes de Sillery et de Montréal tandis que d'autres s'établiront dans les régions de Trois-Rivières et du lac Saint-Jean. Après 1701, certains groupes algonquins regagnent la vallée de l'Outaouais (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxvi-xxxvii ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1214 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 16-17).

¹³⁹Le 27 juillet.

¹⁴⁰Cet épisode ne nous est pas bien connu. Le texte de Charlevoix n'en fait pas mention et celui de la Potherie ne traite pas de l'esclave, mais uniquement de la chasse des Algonquins et des Népissingues à cette période. En mars 1701, l'orateur iroquois Massias dit à Callière : « La langue de terre du fort de Frontenac nous appartenant, c'est le lieu où nous faisons notre chasse depuis que le monde est monde, aucune autre nation n'y ayant jamais chassé, nous avons été surpris d'y avoir trouvé tant d'Algonkins que Nepiciriniens au nombre de deux cens, qui se sont emparez de ces quartiers qui nous appartiennent, & à une demie journée plus haut » (La Potherie, *H4S*, t. IV, p. 179).

On leur dit aussi qu'il y avoit une fille qui mourut cette même année, qui se
 420 disoit sa Sœur, & s'ils ne pouvoient point savoir à quelle des deux Nations les Iroquois
 adresserent un Collier lors qu'ils vinrent les chercher. Pour cet effet on leur fit la lecture
 de ce Collier pour éviter la confusion. « Comme nous ne sommes point venus l'année
 passée au Conseil general¹⁴¹, dirent-ils, nous ne pouvons savoir à qui des deux Nations
 il s'adressoit ; mais à l'égard de ce jeune Esclave il appartient à Ouaboutchik ».

425 On envoya querir* Ounanguicé, Chef des Algonkins, pour donner une idée juste
 de ce Collier, & ne l'ayant pû trouver on remit à un autre jour la décision de cette
 affaire.

Anaganiouitak fit ensuite un present de Castors qu'il jetta au milieu du Conseil ;
 il representa* que sa Nation étant la plus voisine des François, *Onontio* devoit être
 430 persuadé qu'elle avoit toujours pris ses interêts avec beaucoup plus d'ardeur que [221]
 les autres ; aussi qu'il étoit venu de la part de sa Nation à la sollicitation du François
 qu'il lui avoit envoyé pour apprendre ce qu'il souhaitoit ; qu'Ouaboutchik étant malade
 avec sa femme & ses enfans, il venoit de sa part pour entretenir toujours la même
 alliance ; qu'il le prioit en même temps que leurs Creanciers n'exigeassent point le
 435 parfait payement de leurs dettes qui étoient considerables, que s'ils étoient obligez de
 leur satisfaire* autrement, ils se trouvoient hors d'état d'acheter de la poudre & du
 plomb pour subsister. Que les Outaouaks avoient un avantage de s'étendre de toutes
 parts* pour tuër du Castor, ce qui leur donnoit une grande facilité pour en avoir
 beaucoup ; mais que pour eux s'étant bornez dans leur terre ils l'avoient toute détruite.

¹⁴¹La présence des Algonquins et des Népissingues au conseil de septembre 1700 tenu à Montréal n'est attestée ni par Charlevoix ni par la Potherie. Selon la description de ce dernier, les seuls alliés qui prennent part à la rencontre sont les Iroquois chrétiens du saut et de la montagne de Montréal, les Hurons de Michillimackinac, représentés par Kondiaronk, les Abénaquis de l'Acadie et les Outaouais dont l'orateur, dit-on, parle au nom de quatre nations. C'est d'ailleurs parce que tous les alliés n'assistent pas à cette assemblée qu'on convient d'en tenir une autre l'été suivant (*HLS*, t. IV, p. 164-175 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 250-252).

440 On leur répondit qu'il falloit contenter leurs Creanciers de gré à gré, que s'ils en agissoient mal avec eux, ils n'avoient qu'à faire leurs plaintes, & que l'on pacifieroit toutes choses ; qu'au reste on leur Conseilloit de suivre l'exemple des Abenaguis¹⁴² de Saint François, qui s'étant adonnez beaucoup à la chasse, défrichoient presentement des terres où ils semoient du bled d'Inde*, & qu'ils tâchassent de les imiter, puis qu'ils se
445 trouveroient [222] peut-être exposez* dans la suite à perir par la disette des bêtes qui s'y détruisoient insensiblement. On leur apporta du pain & du vin.

Tous les Hurons de Michilimakinak & de la riviere de Saint Joseph se joignirent le premier d'Août ; Quarante-Sols porta la parole pour ceux-ci.

450 Il dit qu'aussi-tôt qu'il avoit vû arriver chez lui un François de la part d'*Onontio*, il eut fort à cœur les marques d'estime que son Pere avoit toujourns conservez pour sa Nation, qu'il s'étoit fait une joye particuliere d'aller écouter sa parole, & qu'il ne manqueroit pas de se trouver à Montreal à la décision de la Paix.

Il exagera fort les secours qu'il avoit donné aux Miamis qui n'avoient point de Canots, leur en ayant fait faire, même qu'il les avoit engagez d'amener trois Esclaves

¹⁴²*Abénaquis*, nom donné à plusieurs bandes amérindiennes établies sur un vaste territoire de la côte est nord-américaine allant, du nord au sud, du Nouveau Brunswick au New-Hamphire. On peut les répartir en deux grands groupes : les Abénaquis de l'est, occupant le territoire du Nouveau-Brunswick et du Maine, vivent principalement des produits de leurs chasses et de leurs pêches ; les Abénaquis de l'ouest, installés dans le New-Hamphire et le Vermont, assurent leur subsistance par l'agriculture. Alliés des Français, les Abénaquis s'opposent à plusieurs reprises à l'expansion des colonies anglaises dans la seconde moitié du XVII^e siècle. À partir des années 1670-1680, les conflits armés avec les Anglais forcent plusieurs d'entre eux à chercher refuge auprès des Français dans la région de Trois-Rivières et de Montréal ainsi qu'à Sillery. Après avoir occupé pour un temps un village fondé au Saut-de-la-Chaudière, un groupe d'Abénaquis s'installe à l'embouche de la rivière Saint-François en 1700. À partir de cette date, de nombreux Abénaquis du Maine se joindront à ce cette communauté qui demeurera étroitement liée aux Français et qui prendra au cours du siècle une place importante dans le commerce des fourrures (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. Xxv-xxvi : « Appendice VI », dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1212-1213 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 15).

455 Iroquois, & qu'ils étoient tous partis ensemble jusqu'à Michilimakinak, que s'il faisoit un recit de toutes ces circonstances*, *Onontio* devoit bien connoître en même temps le zèle qu'il avoit eû de lui plaire¹⁴³.

Le Rat se trouva* mal dans ce Conseil, on eut de la peine de le voir avec une fièvre très-violente. Comme il étoit le premier mobile* de sa Nation & de tous les [223]
 460 Outaouaks, & la partie que nous avons le plus à ménager ; on étoit bien aise* qu'il parlât¹⁴⁴. Il s'étoit mis d'abord sur un siege pliant, on lui fit apporter un grand fauteuil de commodité afin qu'il pût se reposer & parler plus à son aise, on lui donna du vin pour le fortifier : il demanda à boire de l'herbe, on reconnut qu'il vouloit du capillaire*¹⁴⁵. Après que Quarante-Sols eût fini, le Rat que l'on crût assoupi reprit un
 465 peu ses sens, & parla d'un ton assez languissant* l'espace de deux heures. Il fit un long narré* qui aboutissoit d'abord à peu d'éclaircissement, & l'on ne comprenoit pas où il en vouloit venir. Il étoit si chagrin* de s'être vû la dupe des Iroquois qui n'avoient amené aucun Prisonnier de sa Nation¹⁴⁶, que l'on s'aperçût aisément de son inquietude*. Sa politique* lui fit prendre un nouveau biais. Il dit que Quarante-Sols

¹⁴³Voir *supra*. Ign. 449-456.

¹⁴⁴Charlevoix est encore plus précis sur le rôle de Kondiaronk dans les affaires de la paix : « [...] tandis qu'un Chef Huron parloit. le Rat se trouva mal. On le secourut avec d'autant plus d'empressement. que le Gouverneur Général fondoit sur lui sa principale esperance pour le succès de son grand ouvrage. Il lui avoit presque toute l'obligation de ce merveilleux concert. & de cette réunion. sans exemple jusqu'alors, de tant de Nations pour la Paix générale » (*HDGNF*, t. II, p. 276-277).

¹⁴⁵En 1701, ce remède amérindien a, semble-t-il, déjà fait ses preuves. Dès 1672, Louis Nicolas écrit à son sujet : « Ce simple est un des plus rares et un des plus recherchés de tout le pays, ce n'est pas qu'il n'y en ait beaucoup dans tous les bois : mais il est précieux pour cette vertu qu'il a de rafraichir la poitrine par l'excellent cyrop qu'on en fait et qui est si recherché en France ou l'on vent le pot 4 ou 5 ecus » (« Histoire naturelle des Indes occidentales », f. 150). Voir aussi Lahontan : « Le *Capillaire* est aussi commun dans les bois de *Canada* que la fougère dans ceux de France. Il est estimé meilleur que celui des autres Païs. On en fait quantité de Sirop à *Québec* pour envoyer à *Paris*, à *Nantes*, à *Rouën* & en plusieurs autres Villes du Royaume » (Lahontan, *O*, t. I, p. 606, 606, n. 403).

¹⁴⁶Voir *supra*. Ign. 194-203, 363-409.

470 étant arrivé avec les Miamis à Michilimakinak, il lui communiqua & à toutes les Nations des lacs, ce qui s'étoit passé lors qu'il se trouva l'année dernière au Conseil general¹⁴⁷. « Comme je vis, dit il, que les Islinois, & plusieurs autres vouloient s'en retourner chez eux, je leur representai* qu'il étoit à propos de ne pas se desister de l'envie qu'ils avoient eû d'abord de venir écouter ta parole.

475 [224] Ounanguicé nous fit comprendre que nous nous avançons trop de ramener tous les prisonniers Iroquois. Les Nations n'entrèrent que trop dans ces sentimens*. Je lui fis present d'une chaudiere* & d'un fusil pour l'engager à me suivre à Montreal, l'assurant* qu'il auroit plus lieu d'être content qu'il ne se le persuadoit*. Il se détermina donc de venir, mais les Islinois, les Missisaguez¹⁴⁸ & les Gokapatagans¹⁴⁹ relâcherent*.
480 Voilà ce que j'ai fait pour mon Pere. Te dirai-je encore que je fus touché* de ce que

¹⁴⁷ Le Rat avait participé à la rencontre avec les Iroquois à Montréal en septembre 1700. Le chef outaouais et lui étaient les seuls représentants des nations de l'Ouest. La Potherie rend le contenu du discours que le chef huron avait alors prononcé pour l'occasion : « [il] exhorta les Iroquois à écouter d'orénavant la voix de leur pere. Que ce ne soit pas du bout des lèvres, leur dit-il, que vous lui demandez la paix, pour moi je lui rends la hache qu'il m'avoit donnée, je la mets à ses pieds, qui seroit assez hardi pour la prendre? » (*H.A.S.* t. IV. p. 170 : voir *supra*, n.141).

¹⁴⁸ Les Mississagués, groupe issu vraisemblablement des Sauteurs dont ils parlent la langue et dont ils sont assez près culturellement, vivent de pêche, de chasse et de trappe : ils ne pratiquent pas l'agriculture, mais échangent avec leurs voisins du maïs et d'autres produits de la terre. Ils occupent au XVII^e siècle la région entourant la rivière Mississagi et le nord du lac Huron. Plus tard, au XVIII^e siècle, plusieurs d'entre eux s'installent dans la région de Détroit et d'autres rejoignent les Iroquois dans l'état de New York où ils pratiquent le commerce. De 1 300 qu'ils sont en 1736, 250 seulement vivent près de la rivière Mississagi ou sur l'île Manitoulin, les autres étant dispersés (« Glossaire des noms de tribus indiennes », dans *DBC*, t. II, p. xxxiv ; « Appendice VI », dans Lahontan, *O.* t. II, p. 1225 ; Saugrain, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », p. 66).

¹⁴⁹ Nous n'avons que très peu de détails sur cette nation ou bande. Seul Saugrain signale son existence dans les sources que nous avons consultées et son article est bref et imprécis : « Peuples Sauvages, alliés des François : il paroît qu'ils demeurent vers Michilimakinak, ou entre ce lieu & le Mississipi » (« Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », dans *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne et de la Nouvelle France*, p. 42).

quelques-uns de nos jeunes guerriers voulurent former un parti pour aller donner sur les premiers Iroquois qu'ils rencontreroient. Je desavouai leur procédé ; mais il ne faut pas que ce qu'ils ont effectivement fait sur eux gêne les affaires. Ce sont de jeunes étourdis ; au reste je donnai quelque temps après mon retour du Conseil general un Collier à des
 485 Iroquois que je rencontraï, & je leur dis positivement que si le premier de tes Alliez ou eux-mêmes venoient à rompre la Paix, tu les mangerois toi-même¹⁵⁰ : que peux-je faire davantage pour tes interêts. La Robe-noire, (c'est le Pere Anjalran que tu nous as envoyé¹⁵¹) peut te confirmer ce que je dis. Je ne l'ai que trop fait connoître à ceux qui s'étoient assemblez* [225] à Michilimakinak pour descendre ici. Je leur dis que je ne
 490 voulois pas qu'ils ajoûtassent foi à mes paroles, & qu'il le leur confirmeroit par une preuve plus authentique : nous n'avons pas laissé* en notre particulier de t'amener onze Iroquois, dont six¹⁵² veulent revenir avec nous¹⁵³, & les cinq autres souhaitent de retourner chez-eux.

¹⁵⁰Voir *supra*, n. 63.

¹⁵¹Ce jésuite avait été envoyé dans l'ouest par Callière peu après la signature de la paix avec les Iroquois à l'automne 1700 : « Le Pere Anjalran, jesuite, d'un merite tout-à-fait distingué par la grande connoissance qu'il a du caractere de toutes les nations sauvages, partit au mois de septembre de la même année avec Courtemanche, pour engager tous les alliez d'envoyer des députez au conseil general de la paix, que l'on devoit tenir en mil sept cens-un. Il passa tout l'hiver à Michilimakinak, qui est le centre des Outaouaks, ou les peuples du lac Supérieur, du lac Huron, & de celui des Islinois, tiennent ordinairement leurs assemblées les plus solennelles. C'est dans ce lieu où les chefs tournent & ménagent des allées, & ce fut aussi là que le Pere Anjalran eût l'adresse de les concilier tous, en obligeant les plus considerables d'envoyer de nation en nation, pour ne faire tous qu'un corps ensemble, afin de descendre à Montreal. Il fit tant d'impression sur eux que malgré la méchante disposition de quelques chefs qui vouloient toujours garder les prisonniers iroquois, il les contraignit à forcer même ces esclaves de partir » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 175).

¹⁵²Le nombre de prisonniers diffère légèrement dans le texte du traité : « [...] nous vous presentons douze prisonniers, dont cinq veulent retourner avec nous [...] » (*infra*, « Appendice III », p. 269).

¹⁵³Le fait que plus de la moitié des prisonniers iroquois veulent demeurer chez les Hurons qui les ont adoptés montre qu'ils y sont probablement bien traités et, ironiquement, confirme la véracité de ce qu'avait avancé précédemment l'Iroquois Tekancot et à quoi les Français – et la Potherie – ne

495 Nous suivrons en cela ce que tu jugeras à propos. Consideres un peu de ton côté
que nous n'avons pas voulu encore traiter de nos Pelleteries. Mets y donc ordre, &
regle toi-même le prix de chaque chose ».

Ce Grand Chef tint lui seul toute l'Audience*, malgré l'état languissant* où il
étoit. Ces Nations l'écouloient avec admiration*, & à chaque affaire différente dont il
parloit, elles l'applaudissoient par des tons de voix qui partoient du creux de l'estomac,
500 dont les Sauvages ont coûtume* de se servir¹⁵⁴. Nous ne pûmes pas nous empêcher
d'être touchés* de l'éloquence avec laquelle il s'énonçoit*, & d'avoüer en même-temps
que c'étoit un homme de merite.

Ounanguicé avoit effrayé à la verité bien des Nations, qui donnerent trop
facilement dans son sens. D'ailleurs, il pré[226]voyoit avec un grand discernement toutes
505 les suites fâcheuses qui pouvoient arriver de la trop bonne Foi que l'on avoit de vouloir
amener tout d'un coup tous les Prisonniers, parce que connoissant le caractere de
l'Iroquois qui est si fourbe¹⁵⁵, il ne faisoit aucune difficulté* de croire qu'ils seroient
eux-mêmes leur dupe. J'avouë, Monsieur, que l'on ne peut être plus déconcerté qu'ils
le parurent à leur arrivée de ce qu'Ounanguicé avoit rencontré si juste.

510 On remercia Quarante-Sols des bons sentimens* qu'il venoit de témoigner à la
Nation François. On lui dit que les secours qu'il avoit donné aux Miamis, étoient une
preuve de l'attachement qu'il avoit à nos interêts. On passa sous silence ce qui regardoit
Ounanguicé qui n'étoit pas dans le Conseil. Il est veritablement ami des François. Il
nous a donné dans ces dernieres guerres des preuves éclatantes de sa fidelité¹⁵⁶. On ne

semblaient pas avoir donné foi : les Iroquois « avoient été [dans l'impossibilité] de pouvoir amener
aucun Esclave de nos Alliez, parce qu'ils n'étoient pas maîtres de leur Jeunesse. Ajoütant qu'ayant été
pris la plupart tout petits, ils avoient très peu d'idée de leur Patrie : que c'étoit là un grand obstacle
pour se resoudre à s'en retourner » (*supra*, lgn. 364-367).

¹⁵⁴Voir *supra*, n. 24.

¹⁵⁵Voir *supra*, n. 78.

¹⁵⁶La Potherie pense sans doute ici à la participation du chef potéouatémis à la défense de Montréal
contre les Iroquois. En 1695, ceux-ci menaçaient d'attaquer l'île et on avait fait appel à un

515 voulut point lui faire des reproches publics, qui auroient pû aigrir les esprits. Il étoit même à propos d'étouffer le ressentiment* qu'on auroit pû avoir contre lui.

On dit au Rat & aux autres, que leurs interêts étoient les notres. Que l'on n'envisageoit la Paix que comme un lien qui [227] devoit nous attacher plus étroitement, que la guerre divisoit quelquefois les amitez les plus fortes ; mais que cette affaire-ci
 520 étant commune, on la prenoit également. Que l'on avoit fait de grands reproches aux Iroquois de ce qu'ils n'avoient pas amené leurs Prisonniers, que l'on avoit résolu d'envoyer chez eux des François pour les retirer*, & qu'il seroit bon qu'ils donnassent quelqu'un pour voir ce qui se passeroit, & les ramener dans leur païs ; ou s'ils aimoient mieux qu'on les conduisit ici, pour les renvoyer l'année qui vient. Que si les Iroquois ou
 525 quelque Nation de nos Alliez venoient faire coup il en falloit avoir raison par une satisfaction entiere. Que si on ne vouloit pas la faire il falloit se lier contre l'agresseur ; mais quand on leur dit qu'il falloit qu'il laissassent leurs prisonniers, ils répondirent que ceci demandoit quelque reflexion.

On leur parla de l'établissement des deux lacs, qui avoit été fait en leur faveur
 530 afin qu'ils y pussent commercer. Ils ne firent point trop d'attention à cet établissement, parce que je remarquai que ces Peuples ont dessein* d'envoyer leurs Pelleteries au Missisipi¹⁵⁷, ils ne pûrent s'empêcher de nous reprocher l'indifference avec laquelle

détachement de 700 à 800 hommes commandé par Nicolas Daneau de Muy, auquel s'étaient joints Ounanguicé et d'autres Amérindiens de la baie des Puants. Les troupes avaient occupé l'île Perrot pendant une semaine, mais les Iroquois n'avaient pas donné suite à leurs menaces (« Ounanguissé », *DBC*, t. II, p. 526-527 ; voir *infra*, « Appendice I », p. 246-247).

¹⁵⁷Dès 1701, les autorités françaises mûrissent le projet d'établir un poste de traite à Détroit afin de bloquer l'expansion anglaise vers la région des Grands Lacs et d'intercepter les Amérindiens de cet endroit qui commercent avec les Iroquois. Il semble que ceux-ci n'aient pas été entièrement favorables à ce projet, principalement parce qu'ils craignaient que les Anglais, qui convoitaient déjà cet endroit, en soient eux-mêmes mécontents au point de lever les armes. Le gouverneur français avait pour sa part pris la précaution d'entamer la construction du fort un mois avant la rencontre de juillet, « avant l'arrivée des Députés Iroquois, dans la crainte que, s'ils le prioient de différer l'exécution de cette

nous agissions avec eux, de ne [228] les avoir pas logez, comme nous avons fait les Iroquois. On leur dit à la fin que Maricour étant leur fils adoptif, il ne falloit pas
 535 s'étonner s'ils étoient tous chez lui¹⁵⁸.

Le Rat se trouva trop foible pour pouvoir s'en retourner à la Cabane. On le porta dans un fauteuil à l'Hôpital¹⁵⁹ ; sa maladie augmenta toujourns, & il mourut à deux heures après minuit¹⁶⁰. Je ne saurois vous exprimer, Monsieur, l'accablement où étoit sa Nation de la perte d'un homme si rempli de bonnes qualitez. Il étoit difficile d'avoir plus
 540 de penetration d'esprit qu'il en avoit, & s'il fut né François il étoit d'un caractere à gouverner les affaires les plus épineuses d'un état florissant. Il étoit l'ame & le mobile* de la Nation Outaouakse¹⁶¹, qui est la plus puissante de nos Alliez. Ses paroles étoient autant d'oracles*, & quand les Iroquois savoient qu'il se mettoit en mouvement pour faire coup sur eux, ils évitoient d'en venir aux prises avec lui¹⁶². Il avoit les sentimens*
 545 d'une belle ame, & n'étoit Sauvage que de nom. Il n'étoit pas moins considerable* pour sa pieté, il prêchoit souvent dans l'Eglise des Jesuites de Michilimakinak, où les

Entreprise. le refus. qu'il en feroit, n'apportât un obstacle à la Paix ; au lieu que la chose étant faite. il seroit plus en droit de ne point reculer » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 284).

¹⁵⁸Au cours des années 1690, les Onnontagués avaient adopté Le Moyne de Maricourt, lui donnant le nom de Taouestaouis (voir *infra*. « Appendice I », p. 242-243).

¹⁵⁹L'Hôtel-Dieu (voir *infra*. Ign. 610). En 1701, le nouvel établissement est achevé depuis peu, l'autre ayant été incendié le 24 février 1695. Il est dirigé par des religieuses « dont les premières ont été tirées de celui de la Flèche en Anjou. Elles sont pauvres, cependant il n'y paroît ni à leur Sale. qui est grande. bien meublée, & bien garnie de Lits [...] » (Charlevoix, *J*, t. I, p. 337, 337, n. 20).

¹⁶⁰Le 2 août.

¹⁶¹Kondiaronk est chef des Hurons de Michillimackinac, mais son influence s'étend, semble-t-il, bien au-delà de ce groupe.

¹⁶²Si Kondiaronk a la réputation d'être un fin diplomate, il se signale également par des entreprises guerrières importantes contre les Iroquois, la première que l'on connaisse ayant lieu en 1688. Plus tard, en 1695, on le trouve à la tête d'un convoi qui vainc un parti de cinquante-cinq Iroquois sur le lac Érié (pour le détail de ces entreprises, voir *supra*, « Introduction », p. 38 ; *infra*. « Appendice I », p. 250-252).

Sauvages n' étoient pas moins touchez* des veritez du Christianisme qu' il leur enseignoit ¹⁶³.

550 [229] Sa perte nous étoit trop sensible* pour ne point verser des larmes à un homme que nous regardions comme le plus fidelle de nos amis. Messieurs de Callieres & de Champigni allèrent faire les complimens de condoléance à sa Nation. Ils allèrent couvrir sa mort ¹⁶⁴, pour me servir des expressions des Sauvages, on l'emporta de l'Hôpital à sa cabane enseveli*, à la reserve* de la tête.

555 On l'étendit sur des peaux de Castors. On lui mit sur la tête un Chapeau orné d'un plumet rouge tout neuf. On le couvrit d'une grande couverture d'écarlate, d'une chemise blanche par dessus, d'un capot*, de mitasses ¹⁶⁵, d'une paire de souliers à ses

¹⁶³Charlevoix fait lui aussi l'éloge du chef huron : « c' étoit le sentiment général que jamais Sauvage n'eut plus de mérite, un plus beau génie, plus de valeur, plus de prudence, & plus de discernement pour connoître ceux, avec qui il avoit à traiter. Ses mesures se trouvoient toujours justes, & il trouvoit des ressources à tout : aussi fut-il toujours heureux. Dans les commencemens il disoit qu' il ne connoissoit parmi les François que deux Hommes d'esprit, le Comte de Frontenac, & le P. de Carheil. Il en connut d'autres dans la suite, auxquels il rendit la même justice. Il faisoit surtout grand cas de la sagesse du Chevalier de Callieres, & de son habileté à conduire les affaires. [//] Son estime pour le P. de Carheil fut sans doute ce qui le détermina à se faire Chrétien, ou du moins à vivre d'une manière conformes aux maximes de l'Evangile. Cette estime s'étoit tournée en une véritable tendresse, & il n'y avoit rien que ce Religieux n'obtînt de lui. Il avoit un vrai zèle du bien public, & ce ne fut que ce motif, qui le porta à rompre la Paix, que le Marquis de Dénonville avait faite avec les Iroquois, contre son sentiment. Il étoit fortement jaloux de la gloire & des intérêts de sa Nation, & il s'étoit fortement persuadé qu'elle se maintiendrait, tant qu'elle demeureroit attachée à la Religion Chrétienne. Il prêchoit lui-même assez souvent à Michillimakinac, & ne le faisoit jamais sans fruit » (Charlevoix, *HDG\F*, t. II, p. 277-278).

¹⁶⁴« Couvrir un mort, c'est lui rendre les derniers honneurs par l'éloge que l'on fait de ses belles actions » (La Potherie, « Termes et expressions des Sauvages », *HAS*, t. III).

¹⁶⁵Bas à la Sauvage (N.D.A.).

pieds¹⁶⁶, une chaudiere* de cuivre à droit de sa tête, un fusil, & une épée à gauche¹⁶⁷.

Personne ne répondit, & ces Messieurs s'en retournerent & le laisserent dans cet état.

Les Iroquois vinrent deux heures après couvrir la même mort¹⁶⁸. Ils prièrent*
 560 Joncaire de marcher à leur tête ; ce qu'ils firent avec beaucoup de gravité, au nombre de
 soixante. Tahartakout Chef Tsonnontouan marchant tout le dernier pleuroit pendant le
 chemin la mort du Rat. Lors qu'ils furent auprès du corps, ils [230] firent un cercle, &
 s'assirent tous à terre. Ce Chef resta seul debout, pleurant cette mort pendant un
 quart-d'heure, il s'assit après & Aouenano se levant, parla en ces termes, au nom des
 565 quatre Nations, par trois branches de porcelaine*¹⁶⁹:

¹⁶⁶C'est la coutume chez beaucoup de nations indiennes – notamment chez les Iroquoiens – d'habiller le défunt des plus beaux habits. Plusieurs observateurs en témoignent. d'abord Gabriel Sagard : « En même temps que quelqu'un est décédé, l'on enveloppe son corps un peu rétréci dans sa plus belle robe [...] » (*Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 289) ; le Père Brébeuf : « Vous diriez que toutes leurs sueurs, leurs travaux et leurs traittes ne se rapportent quasi qu'à amasser de quoy honorer les Morts. Il n'ont rien d'assez precieux pour cét effet : ils prostituent les robbes, les haches et la Pourcelaine en telle quantité, que vous jugeriez à les voir en ces occasions, qu'ils n'en font aucun estat, et toutefois ce sont toutes les richesses du País : vous les verrez souvent en plein hyver quasi tout nuds, pendant qu'ils ont de belles et bonnes robbes en leurs quaiesses. qu'ils mettent en reserve pour les Morts [...] » (*Relations*, 1636, t. I, p. 128-129) ; Lahontan : « Dès qu'un Sauvage est mort on l'habille le plus proprement qu'il est possible » (*O*, t. I, p. 691) ; Lafitau : « Ils habillent ensuite le Cadavre de pied en cap, l'ornent de ses colliers & des ses differens atours ; & après l'avoir mis dans la situation où il doit être dans le tombeau, & l'avoir enveloppé d'une belle robbe de fourrure toute neuve [...] » (*AMDSI*, t. II, p. 389).

¹⁶⁷Beaucoup de voyageurs ont noté la grande quantité d'objets enterrés avec le corps du défunt : colliers de porcelaine, chaudières, écuelles, armes, etc. (voir Brébeuf, note précédente ; Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 256, 291-293 ; *JR*, t. VI, p. 208 ; Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 323 ; La Potherie, *HS*, t. III, p. 8-9).

¹⁶⁸Voir *supra*, n. 164.

¹⁶⁹La description d'un rituel funéraire semblable se retrouve dans le troisième tome de *l'Ilistoire* : « On fait donc chaudiere ce jour-là en attendant les pleurs, & lorsqu'ils viennent à pleurer effectivement ce sont des paroles très touchantes qu'ils prononcent avec douleur. Le fiel & l'amertume qui leur rongent

« Puisque nous ne sommes pas maîtres de la vie, & que celui qui est au Ciel l'est seul, il faut le prier de vous consoler ; car il n'y a point de remede dans votre malheur. J'essuye vos larmes par ces trois branches. Vous autres Hurons qui avez perdu aujourd'hui ce que vous estimiez le plus, je les essuye donc. Je débouche votre gorge, afin que vous puissiez répondre à vôtre Pere & à nous autres qui sommes vos Freres, quand nous vous saluërons, & par cette troisiéme nous vous donnons une medecine* douce qui puisse rendre votre corps sain*¹⁷⁰».

Aouenano tirant après un Collier, continua de même :

« Le Soleil est aujourd'hui éclipsé, c'est la mort de notre frere le Rat qui en est la cause¹⁷¹ ».

le cœur dans ce moment leur inspire un esprit de vengeance qui n'est déjà que trop enracinée. Ceux qui ont eû leurs parens tuez donnent quelquefois des colliers ; c'est alors que les pleurs se renouvellent, & que les cris ou plutôt les hurlemens se font entendre pour compâtir avec la personne affligée » (p. 11 : voir également Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 290 ; *Relations*, 1636, t. I, p. 129-130 ; Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 451-452 ; Lafitau, *MDS-I*, t. II, p. 391). Ces marques de compassion sont le plus souvent accompagnées de discours, comme l'explique Lafitau : l'un des « Chefs, ou des Considerables [...] impose silence pour faire un autre discours, qui sert d'Oraison funebre, & qui roule sur les fables de leur Religion, sur les faits héroïques de leurs Ancêtres, sur les éloges du mort, & sur les motifs que doivent avoir les parents pour se consoler de sa perte. Ces discours, quoique sans art, ne manquent point d'une certaine éloquence naturelle & pathétique, qui met dans tout son jour les belles qualités du défunt, & où l'on n'omet aucune des considerations propres à tempérer la douleur des assistans, & principalement de ceux qui y prennent le plus grand intérêt » (*MDS-I*, t. II, p. 398 : voir également Brébeuf, *Relations*, 1636, t. I, p. 129 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 692-693).

¹⁷⁰Voir *supra*, n. 22.

¹⁷¹Outre qu'il soit perçu comme un divinité par la plupart des nations amérindiennes, le soleil fait très souvent partie des métaphores utilisées par les orateurs dans les conseils. Beaucoup de voyageurs et d'observateurs en témoignent dans leurs textes, Bathelémy Vimont par exemple : « Le Capitaine Hiroquois ayant reçu ces presens, se leve et regardant le Soleil et puis toute l'assemblée : Onontio, dit-il, tu as dissipé tous les nuages, l'air est serein, le Ciel paroist à decouvert, le Soleil est brillant, je ne vois plus de trouble, la paix a tout mis dans le calme, mon cœur est en repos, je m'en vais bien

Nous vous prions, vous Chefs de guerre, & vous Chefs de Paix¹⁷², de ne vous point trouver dans les tenebres, au contraire nous vous prions d'avoir le même esprit, les mêmes sentiments* qu'il avoit [231] de ne faire d'orénavant qu'un même corps, qu'une même chaudiere*¹⁷³, & d'accomplir également la volonté de notre Pere. Tel étoit le sentiment* du Rat. Nous vous exhortons donc par ce Collier d'en faire de même par le premier grain de porcelaine*.

Et par le deuxième grain de porcelaine* nous couvrons le corps de nôtre Frere défunt¹⁷⁴; nous le pleurons également, mes freres, mais puisque le Maître de la vie l'a bien voulu, il faut tâcher de s'en consoler. Nous allâmes ensuite au Conseil, où les Outouaks & les Députez des Nations du lac Huron s'assemblerent* ».

Jean le Blanc porta la parole au nom des Outaouaks du Sable, Outaouaks-Cynagos, des Culs coupez ou Kiskakons¹⁷⁵, des Puans¹⁷⁶, des

content » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 34) ; François Lemercier : « [...] il se leva, invoquant prenièrement le Soleil, comme un tesmoin fidele de la sincerité de ses pensées, comme un flambeau qui bannissoit la nuit et les tenebres de son cœur. pour donner un jour veritable à ses paroles » (*Relations*, 1652-1653, t. IV, p. 19 ; voir également p. 23, 1653-1654, t. IV, p. 4-5, 9 ; La Potherie, *H4S*, t. III, p. 210, t. IV, p. 32, 85, 158).

¹⁷²Les chefs de paix dont parlent Aouenano sont les chefs civils : « [Chez les Hurons], chaque segment était dirigé par deux chefs. L'un s'occupait des affaires civiles et veillait au maintien de l'ordre ; il organisait les activités sociales, les festins, les danses et le jeu ; il était également responsable du maintien des relations pacifiques avec les autres groupes. L'autre, le chef de la guerre, s'occupait exclusivement des questions guerrières » (Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*, p. 37 ; voir La Potherie, *H4S*, t. III, p. 32-33).

¹⁷³« Faire chaudiere, c'est vivre ensemble de bonne union » (La Potherie, « Termes et expressions des Sauvages », *H4S*, t. III).

¹⁷⁴Voir *supra*, n. 164.

¹⁷⁵Voir *supra*, n. 37.

¹⁷⁶Voir *supra*, n. 79.

Pouteouatemis¹⁷⁷, des Outagamis¹⁷⁸, des Hurons, de la riviere Saint Joseph¹⁷⁹, des Folles Avoines ou Malhominis¹⁸⁰ & des Maskoutechs¹⁸¹.

590 Il rappela tout ce que le Pere Anjalran leur avoit dit de la part d'*Onontio*, pour les engager à venir le trouver¹⁸², & qu'ils venoient écouter sa voix. C'est le propre des Sauvages de repeter souvent ce qu'ils ont dit dans les mêmes Conseils, où ils ajoutent quelques circonstances* nouvelles¹⁸³. Mais comme on étoit bien aise* d'entendre les Députez de chaque [232] Nation, on les pria de le faire les uns après les autres.

595 Jean le Blanc reprit la parole :

« Je parle au nom des Outaouaks du Sable.

Mon Pere, peux-tu douter de nôtre fidelité. La Nation Outaouakse, qui s'est toujours liée avec les François dans toutes les guerres qu'ils ont eûes avec l'ennemi commun, n'a-t'elle pas lieu que tu nous regarde comme tes veritables amis ; je suis venu
600 pour faire les bonnes affaires de la Paix? Voilà quatre prisonniers Iroquois que je t'amene, je ne les rends point à leur Nation, car je la hais & la méprise. C'est à toi à qui j'en fais present ; fais-en ce que tu voudras ».

Hassaki, Chef des Culs-coupez, dit : « Pour moi quand j'ai vû que le Pere Anjalran revenoit te trouver, je lui ai donné deux Iroquois. En voici deux Masles, dont
605 je te fais present. Mais sache que je suis embarrassé ; je suis malade, peut être que nous pourrions mourir en chemin, que dirons nos femmes & nos enfans? ayez donc soin de

¹⁷⁷ Voir *supra*, n. 84.

¹⁷⁸ Voir *supra*, n. 80.

¹⁷⁹ Voir *supra*, n. 49, 117.

¹⁸⁰ Voir *supra*, n. 82.

¹⁸¹ Voir *supra*, n. 81.

¹⁸² Voir *supra*, n. 151.

¹⁸³ Voir Lafitau : « La manière de délibérer se fait avec beaucoup d'attrempance [tempérance] et de maturité. Chacun des opinants reprend d'abord la proposition en peu de mots et étale toutes les raisons qui ont été alléguées pour et contre par ceux qui ont opiné les premiers ; ils dit ensuite son sentiment particulier [...] » (Lafitau. *MDS4*, t. I [éd. FM], p. 87).

nous, je prie le Maître de tout, que nous ayons à nous rendre à bon port, & faites faire des prieres ».

610 La maladie devint universelle dans leur camp ; ils étoient dignes de compassion, [233] par le rhume qui les accabloit¹⁸⁴. La plupart ne vouloient point aller à l'Hôtel-Dieu, où ils auroient eû tous les secours possibles, s'imaginans qu'on vouloit les y empoisonner¹⁸⁵. Comment n'être pas accablez de rhume, puis qu'ils étoient tous nuds, n'ayant qu'une peau de Castor qui leur traînoit à terre¹⁸⁶?

¹⁸⁴ Est-il question ici uniquement des membre de la nation de Hassaky, les Culs-coupés (ou Kiskakons)? Le sens littéral du texte le propose, mais peut-être la Potherie pense-t-il plus généralement aux Outaouais, voire aux Hurons dont il dit plus loin (*infra*, lgn. 707-712) qu'ils sont fortement touchés par la maladie.

¹⁸⁵ Au début du XVIII^e siècle, si certains groupes amérindiens tels les Iroquois, les Hurons et les Algonquins des missions chrétiennes de Montréal ou de Québec se sont assez rapprochés des Français pour fréquenter en confiance leurs établissement et adopter partiellement leur mode de vie, d'autres groupes ou individus demeurent encore méfiants à l'égard des Européens. Il est certain que cette crainte devait être plus forte chez les Amérindiens des régions plus éloignées qui entretenaient peu ou pas de contacts réguliers avec les Français. Comme en témoigne Lahontan, cette méfiance se manifestait particulièrement dans le domaine médical : « Les Sauvages ne veulent jamais se servir de nos Chirurgiens, ni de nos Medecins. Ils soutiennent que tout mélange de Drogues est un poison qui détruit la chaleur naturelle & qui consume la poitrine. Ils prétendent que les lavemens ne sont salutaires qu'aux Européens, ils en prennent pourtant quelquefois lorsque les François se trouvent à leurs Villages. Ils croient que la diette échauffe le sang [...] » (Lahontan, *O*, t. I, p. 690).

¹⁸⁶ Trois quarts de siècle plus tôt, en 1632, le jésuite Lejeune donnait une longue description de l'habillement des Amérindiens : « De dire comme ils sont vestus, il est bien difficile : les hommes, quand il fait un peu chaud, vont tout nuds, hormis une piece de peau qu'ils mettent au dessous du nombril jusques aux cuisses. Quand il fait froid, ou bien à l'imitation des Europeans, ils se couvrent de peaux de Castor, d'Ours, de Renard, et d'autres tels animaux, mais si maussadement que cela n'empesche pas qu'on ne voye la pluspart de leurs corps. J'en ay veu de vestus de peaux d'Ours justement comme on peint S. Jean Baptiste. Ceste peau veluë au dehors, leur alloit sous un bras et sur l'autre, et leur batoit jusques aux genoux, ils estoient ceints au travers du corps d'une corde de boyau. Il y en a de vestus entierement ; ils ressemblent tous à ce Philosophe de la Grece, qui ne portoit rien sur soy qu'il n'eust fait [...]. Les femmes sont honnestement couvertes : elles ont des peaux jointes sur les

Chingouessi Chef des Outaouaks-Cynagos, dit : « Je ne t'amene point
 615 d'Iroquois car j'ai mangé tous ceux que j'ai pris¹⁸⁷ ; cependant j'ai été bien-aise* de
 faire connoître que j'ai cherché les occasions de te faire plaisir, j'en ai amené un que j'ai
 acheté bien cher¹⁸⁸ ».

Chichikatalo, que l'on étoit bien-aise* d'entendre, parut :

« Nous sommes ici comme des passagers qui avons profité des Canots de nos
 620 voisins. Nous n'y sommes pas accoutumés ; ainsi nous ne t'avons amené que huit
 Esclaves, nous en avons encore d'autres dans nôtre païs ; mais ce n'est pas notre faute
 si nous ne te les avons pas amené, je te prie d'avoir quelque égard pour nous, & de
 nous regarder comme des gens qui ne t'aimons pas moins que le font les autres
 Nations ».

625 Ounanguicé finit cette Audience* au nom des Pouteouatemis, des Outagamis,
 [234] des Maskoutechs, & des Puans :

« Nous t'aurions amené plusieurs Prisonniers, mais nous les avons tous
 mangés¹⁸⁹ ; il en font autant de nous qu'ils mettent à la chaudiere*, quand ils nous
 prennent ; cependant en voici deux, nous te les mettons entre les mains, fais-en ce que
 630 tu voudras ».

On les remercia en general des marques de leur attachement, on leur dit qu'il
 falloit presenter au Conseil general tous leurs Esclaves, & qu'il étoit à propos qu'ils

espaules avec des cordes. et ces peaux leur battent depuis le col jusques aux genoûils : elles se ceignent
 aussi d'une corde ; le reste du corps, la teste, les bras et les jambes sont decouverts ; il y en a
 neantmoins qui portent des manches. des chausses et des souliers, mais sans autre façon que celle que
 la nécessité leur a apprise. Maintenant qu'ils traitent des capots, des couvertures, des draps, des
 chemises avec les François, il y en a plusieurs qui s'en couvrent [...] » (*Relations*, 1632, t. I, p. 4 ; voir
 également Champlain, *Des Sauvages*, p. 104, 111 ; *Relations*, 1611, t. I, p. 9 ; Sagard, *Le grand
 voyage du pays des Hurons*, p. 223-226 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 636)

¹⁸⁷ Voir *supra*, n. 63.

¹⁸⁸ Le texte du traité parle de deux prisonniers, une femme et un enfant (*infra*, « Appendice III », p. 269).

nommassent les Villages & les Cabanes, où pouvoient être ceux qui étoient restez, afin que les Iroquois & tous les Alliez pussent jouir d'une profonde Paix.

635 On fit le lendemain¹⁹⁰ les funeraillles du Rat. On voulut faire connoître aux Hurons & à toutes les Nations, que l'on étoit touché* de la perte d'un Chef qui s'étoit rendu si recommandable : on rendit donc à sa memoire toutes les preuves d'estime qu'ils pouvoient souhaiter.

640 De Saint-Ours, premier Capitaine des Troupes, marcha à la tête de soixante hommes, seize guerriers Hurons en robes de Castors, le visage mataché¹⁹¹ de noir pour marque de leur deuil¹⁹², suivirent quatre à quatre avec leurs fusils sous le bras, [235] le Clergé ensuite, & six Chefs de guerre¹⁹³ porterent le Cercueil couvert de fleurs, sur lequel étoit un chapeau avec son plumet, une épée, & un hausse-col*. Son frere accompagné des enfans du Rat, de la Nation Huronne & des Chefs Outaouaks suivoient
645 le corps, & Madame de Champigni, Monsieur de Vaudreuil Gouverneur de Montreal, accompagné de tous les Officiers, fermoient la marche¹⁹⁴. Après que le Service fut fait, les Soldats & les Chefs de guerre firent deux décharges de fusils. Quand on l'eut inhumé, ils en firent un troisième en défilant, & l'on mit sur la fosse¹⁹⁵ cette Inscription.

Cy git le Rat, Chef des Hurons.

¹⁸⁹Voir *supra*, n. 63.

¹⁹⁰Le 3 août.

¹⁹¹« *Se matacher le visage, c'est se peindre le visage* (La Potherie, «Termes et expressions des Sauvages», *HAS*, t. III).

¹⁹²Cette coutume est attestée par Sagard dès le début du XVII^e siècle : « Entre quelques nations de nos sauvages, ils ont accoutumé de se peindre le visage de noir à la mort de leurs parents et amis, qui est un signe de deuil » (*Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 293).

¹⁹³Voir *supra*, n. 172.

¹⁹⁴Le défilé ou la marche funèbre n'est pas une coutume amérindienne et n'est décrit, à tout le moins, dans aucun des textes que nous avons consultés. Avec l'épithaphe, il donne à la cérémonie un aspect européen, voire chrétien.

¹⁹⁵« Il ne reste plus de trace de la tombe de Kondiaronk. Il repose quelque part sous la place d'Armes ou dans le voisinage immédiat » (*DBC*, t. II, p. 337).

650 Un heure après que les Funerailles furent faites, Joncaire qui est fort considéré parmi les Hurons, attendit qu'ils fussent rentrez dans leurs Cabanes ; il alla à la tête de cinquante-trois Iroquois de la montagne de Montreal¹⁹⁶, leur faire son compliment particulier sur la mort de leur Chef.

Il leur parla par un Soleil de porcelaine*, soutenu de deux Colliers.

655 « Le Soleil s'étoit éclipsé, dit il, & je le fais reparoître. Il est vrai que le Chef des Hurons est dans la terre, mais son esprit [236] regne encore avec vous. Songez qu'il a toujours été fidelle à la Nation Françoisse par un attachement inviolable à tout ce qui la regardoit, il est inutile de rapporter les actions qui l'ont rendu recommandable ; comme vous ne faites qu'un même esprit avec nous, que cette perte ne vous éloigne point des
660 mêmes sentimens qu'il avoit pour nous. Je vous réunis tous par ce Soleil qui est suspendu de ces deux Colliers, & je vous attache étroitement avec nous¹⁹⁷. Ecoutez toujours *Onontio*, comme vous avez fait jusqu'à present, & soyez lui toujours fidelle¹⁹⁸ ».

¹⁹⁶Le groupe appelé Iroquois de la Montagne est issu de la mission chrétienne de la Prairie fondée en 1667. En 1676, il quitte ce lieu pour s'installer sur l'île de Montréal (sur l'emplacement actuel des rues Sherbrooke et Atwater) où il est pris en charge par la communauté des Sulpiciens. La mission sera déplacée à deux reprises, d'abord en 1696, au Saut-au-Récollet, puis en 1721, à Deux-Montagnes (Oka, Kanesatake) (Delâge, « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. I- Migration rapports avec les Français », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, p. 63 ; voir également La Potherie, *HIS*, t. I, p. 343-344).

¹⁹⁷Dans leurs rapports diplomatiques avec les Amérindiens, les Français ont très tôt perçu l'importance d'emprunter les rituels et les métaphores de leurs partenaires et cette intervention de Joncaire en est un bon exemple.

¹⁹⁸Charlevoix ajoute ce détail : « Les Hurons le promirent, & depuis ce tems-là on n'a point eu de sujet de se plaindre d'eux. Mais ce qui faisoit le plus grand éloge de ce Capitaine, étoit de voir ce qu'on n'avoit osé esperer jusques-là, tous les Peuples de la Nouvelle France réunis dans une même Ville, & de sçavoir que ce concert étoit en bonne partie son ouvrage » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 279).

Les Hurons de Saint Joseph¹⁹⁹ demanderent Audience le lendemain²⁰⁰, & voici
 665 de quelle maniere Quarante-Sols s'ënonça* :

« Tu nous avois proposé de laisser ici les Esclaves que nous t'avons amenez,
 jusqu'à ce que les Iroquois nous rendent les notres²⁰¹, je te dis de la part de nôtre
 Nation que nous voulons bien que tu les remettes entre leurs mains, sans attendre le
 retour des notres. Tu dois par là être convaincu de l'estime & de la confiance que nous
 670 avons en toi²⁰² ; si les Iroquois en usoient* mal avec toi & avec nous, qu'ils s'imputent
 à eux-mêmes leur mauvaise foi, nous sçaurons bien le leur faire ressentir dans
 l'occasion* ; au reste si ils les [237] donnent au François que tu enverras chez eux ;
 nous aimons mieux que tu les envoie directement au détroit des deux lacs²⁰³, que le
 Commandant²⁰⁴ aura soin de nous envoyer pour éviter un plus grand embarras* ».

675 Jean le Blanc voulant trop prendre les interêts communs, fit un discours qui ne
 plût pas extrêmement aux Hurons.

« Comme nous sommes ici, dit-il, de différentes Nations, enfans de nôtre Pere,
 & quoique les hommes soient souvent de differens sentimens*, les Hurons que voici, &
 nous Outaouaks, nous ne faisons cependant qu'un même corps, nous te demandons,
 680 mon Pere, que nous n'emportions point d'eau de vie, à cause de la maladie qui regne
 parmi nous ».

¹⁹⁹Voir *supra*, n. 117.

²⁰⁰Si l'on suit à la lettre la chronologie proposée par la Potherie. cette audience a lieu le lendemain des
 funérailles de Kondiaronk. le 4 août. jour de l'assemblée finale. Il est toutefois plus vraisemblable que
 ce *lendemain* dont parle ici l'auteur désigne le même jour que le *lendemain* précédent (Ign. 635. n.
 190). soit le 3 août.

²⁰¹Voir *supra*, Ign. 205-207.

²⁰²Voir *supra*, n. 78.

²⁰³Voir *supra*, n. 72.

²⁰⁴Le fort que les Français venaient de construire dans la région du détroit était commandé par son
 fondateur Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac.

Les Hurons reprirent : « De quoi te mêles-tu? Nous demandons nous autres à notre Pere de permettre que nous en fassions notre provision pour notre retour²⁰⁵ ». Enfin le dernier Conseil se tint l'après-dînée* par une Audience* que les Iroquois
 685 demanderent : ils eurent de quoi méditer pendant quelques jours sur l'incertitude où ils étoient de la décision de la Paix, & quelque fiere que soit cette Nation belliqueuse, elle craignoit fort que l'on ne ramenât tous les Esclaves qui auroient [238] couru grand risque d'être brûlez. Tekaneot parla donc au nom des quatre Nations²⁰⁶: « Nous avons
 690 appris, mon Pere, que tes Enfans t'avoient remis nos neveux entre les mains, qui étoient Esclaves chez eux, que vous étiez convenus* ensemble de les garder sur ta natte jusqu'à ce que nous t'eussions ramené les leurs. Cette proposition n'a jamais été faite depuis que le monde est monde. Garde-les puisque tu le veux. Nous nous en retournons, & nous ne penserons plus à eux. Cependant si tu avois voulu nous donner Joncaire notre
 695 Alliez, & on n'auroit point lieu de se méfier de ta sincérité²⁰⁷ ».

Le Chevalier de Callieres leur dit qu'il verroit cela avec ses Alliez, mais que cette proposition étoit très-difficile à leur accorder²⁰⁸. Il envoya querir* les Hurons,

²⁰⁵L'alcool que les Amérindiens se procurent parfois en échange de leurs fourrures est la source de nombreux conflits, tant entre les nations amérindiennes – le texte de la Potherie en montre ici un bon exemple – que chez les autorités françaises qui sont souvent profondément divisées quant à la légalisation de sa vente aux Amérindiens. Pourtant, dans l'ensemble des activités commerciales du XVII^e siècle, l'eau-de-vie ne compte pas plus que pour 4% à 5% du total des marchandises échangées et elle ne saurait constituer la base d'un commerce solide entre les Amérindiens et les Français (Delâge, *Le pays renversé*, p. 147-148).

²⁰⁶Les Agniers ne sont pas encore arrivés à Montréal à cette date (voir *infra*, lgn. 1111ss).

²⁰⁷Si la remise des prisonniers constitue pour les Iroquois une preuve de bonne foi, le refus de rendre les captifs semble traduire, non seulement l'indifférence de celui qui les détient, mais un sentiment tout à fait autre, qui n'est pas de la prudence, mais qui, au contraire, l'inspire à celui qui essuie le refus.

²⁰⁸Charlevoix écrit pour sa part : « Le Chevalier de Callieres leur fit remarquer l'injustice de leurs plaintes, & leur détailla toutes les raisons, qu'on avoit de n'être pas tranquille sur leur compte ». Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 279).

Outaouaks & les Miamis, auxquels il communiqua ce qui s'étoit passé. Ils répondirent qu'ils consentoient* la liberté de leurs Esclaves s'il le jugeoit à propos ; mais que si les Iroquois n'exécutoient* point leur parole en les remettant à Joncaire, ils n'auroient rien à se reprocher, & que leur peu de Foi tourneroit à leur confusion²⁰⁹.

[239] On disposa toutes choses pendant deux jours pour l'assemblée generale, on fit venir plusieurs femmes Sauvages qui accommoderent des Colliers²¹⁰. On couvrit encore la mort d'Houatsaranti²¹¹, le plus considerable* de la Nation Huronne, après le Rat. Ses obseques ne se firent pas tout-à fait avec la même pompe* : plusieurs autres moururent aussi.

Les Hurons paroissoient les plus maltraitez de cette maladie, qu'ils regardoient comme un fleau, & il s'imaginoient tous que nous avions jetté un sort sur eux. Quelques Chefs vinrent trouver le Pere Anjalran avec un paquet de Castors, pour le prier d'engager Messieurs de Saint Sulpice²¹² d'éloigner d'eux le sort qui les desoloit*²¹³.

²⁰⁹ Voir Charlevoix : « Toutefois, comme il vouloit les mettre entièrement dans leur tort, il leur promit d'exposer leur demande aux Nations intéressées. & de l'appuyer. Il le fit en effet. & comme il avoit déjà traité de cette affaire avec le Rat. lequel avoit été d'avis qu'on consentît, & que plusieurs autres s'en remirent à sa prudence : il voulut bien en courir les risques. & l'événement le justifia » (Charlevoix, *HDG.NF*, t. II, p. 279).

²¹⁰ La fabrication des colliers de porcelaine faisait partie des tâches artisanales réservées aux femmes chez les Iroquoiens (Trigger, *Les enfants d'Ataentsic*, p. 21-22).

²¹¹ Voir *supra*, n. 164.

²¹² Les sulpiciens, propriétaires de l'île de Montreal depuis 1663, administreront la justice jusqu'en 1693. Ils dirigent la mission chrétienne de la Montagne où vivent principalement des Iroquois, mais aussi des Algonquins et des Népissingues à partir du XVIII^e siècle. Ils tiennent également un séminaire (Lahontan, *O.* t. I, p. 281, n. 104 et 105 ; Delâge, « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. I- Migration rapports avec les Français », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, p. 63).

²¹³ Les Amérindiens, particulièrement les Hurons, ont longtemps vu les missionnaires ou les religieux comme des sorciers, favorables ou non. Dans les années 1630-1640 par exemple, en Huronie, « les jésuites sont perçus comme des shamans dotés de pouvoirs supérieurs. Forts de cette situation, ils affirment l'efficacité de leurs prières et de leurs services religieux, de l'eau bénite qu'ils utilisent et de leur manière de soigner (garde des malades dans des endroits calmes et silencieux, saignées, etc.). Ils

Nous admirâmes dans cette triste conjoncture la miséricorde* du Seigneur, qui a permis que tous les moribonds mourussent avec le Baptême.

Les mouvements de la Grace parurent avec éclat. Car ces nouveaux Chrétiens n'étoient pas plutôt baptisez qu'ils donnoient des marques d'une Foi vive, en
715 embrassant à la mort le Crucifix, avec des sentimens pleins d'amour & de tendresse pour celui qu'ils n'avoient pas bien connu²¹⁴.

Les pleurs ayant cessé, & les affaires assez bien disposées, on destina le quatre
[240] Août, pour la conclusion de la Paix. Ce fut dans une belle plaine hors de la Ville, où l'on avoit fait une enceinte de branches d'arbres de cent vingt-huit pieds* de long
720 sur soixante & douze de large, avec une allée tout autour de dix pieds*. Il y avoit une Sale couverte de feuilles, de vingt-neuf pieds* de long & de vingt cinq de large, qui regardoit* en face toute la Place.

Plus de mille Sauvages s'assemblerent* avec tous les Députez. Chaque Nation s'étoit mise à part pour un grand ordre, & les Soldats environnoient le Camp. Tout ce
725 qu'il y avoit de personnes de qualité & de Dames, ne manquèrent pas de se rendre dans cette sale²¹⁵. On avoit dressé de petites fourches de bois à l'entrée, sur lesquelles on

rejetent à la fois les rituels des shamans (chants, danses) et, bien qu'avec moins de rigueur, la médication (tisanes, onguents) prescrite par ceux-ci. Croyant que les Jésuites pratiquent la sorcellerie – ils bapuserent les enfants et ceux-ci meurent en grand nombre –, plusieurs Hurons s'interrogent. Serait-ce que le baptême fait mourir? Pourquoi les missionnaires courent-ils au chevet des malades? Pour les faire mourir? Et que sont ces images qu'ils ont installées dans leurs cabanes? Et ces litanies qu'ils récitent derrière leur porte close? » (Delâge, *Le pays renversé*, p. 180-181).

²¹⁴Voir Charlevoix : « Dieu fit connoître en cette occasion d'une maniere bien marquée qu'il est le Maître des cœurs : malgré le bruit, que quelques mauvais Esprits faisoient courir, que les François n'avoient assemblé chez eux tant de Peuples, que pour les détruire, il n'y eut pas un Infidèle, qui ne voulût être baptisé avant que de mourir, ni un Chrétien, qui ne mourût dans des sentimens dignes du Christianisme » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 280).

²¹⁵La mise en scène de la cérémonie est assez semblable à celle de Trois-Rivières en 1645 : « Cela [l'audience] se fit dans la cour du Fort où l'on fit estendre de grandes voiles contre l'ardeur du Soleil : voicy comme le lieu étoit disposé. D'un costé estoit Monsieur le Gouverneur, accompagné de ses gens,

avoit mis une tringle* où étoient suspendus trente & un Colliers de porcelaine*, pour autant de Nations²¹⁶.

730 Le Chevalier de Callieres fit l'ouverture, il leur déclara que n'y ayant l'année passée que des Députez des Hurons, & des Outaouaks, lorsqu'il termina la Paix²¹⁷, il avoit jugé à propos d'envoyer le Pere Anjalran pour inviter toutes les Nations de Députer de leurs Chefs, afin de ratifier ce qui avoit été conclu entre eux seu[241]lement²¹⁸. Il leur témoigna la joye qu'il avoit euë de leur arrivée : il ôta la hache à tous²¹⁹, faisant une profonde fosse, afin que personne ne rehaussât* la hache ; que s'il

et du Reverend Pere Vimont, Supérieur de la Mission. Les Iroquois estoient assis à ses pieds sur une grande escorce de prusse. ils avoient tesmoigné devant l'assemblée qu'ils se vouloient mettre de son costé pour marque de l'affection qu'ils portoient aux François. [/] A l'opposite estoient les Algonquins. les Montagnais et les Attikamegues, les deux costez estoient fermez de quelques François et de quelques Hurons. Au milieu il y avoit une grande place un peu plus longue que large. où les Iroquois firent planter deux perches. et tirer une corde de l'un à l'autre pour y pendre et attacher les paroles qu'ils devoient porter. c'est à dire. les presens qu'ils nous vouloient faire, lesquels consistoient en dix-sept colliers de pourcelaine, dont une partie estoit sur leur corps : l'autre partie estoit renfermée dans un petit sac placé tout aupres d'eux » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 24).

²¹⁶Comme le souligne Gilles Havard, le traité de la Grande Paix compte trente-huit signatures, mais il est possible que Callière n'ait pas offert de wampums aux nations illinoises qui n'étaient pas présentes à Montréal (*La grande paix de Montréal de 1701*, p. 150, n. 116).

²¹⁷ Voir *supra*, n. 141.

²¹⁸ Voir *supra*, n. 151. Dans l'édition originale de *l'Histoire de l'Amérique septentrionale*, se trouve à la page 241 une gravure représentant des orateurs français et amérindiens qui n'apparaît pourtant pas dans l'exemplaire de l'édition hollandaise (1723) que nous avons consulté ; nous la reproduisons à la fin du texte (*infra*, p. 209).

²¹⁹ « Oter la hache, c'est faire cesser les attaques & les hostilités de la guerre » (La Potherie, « Termes et expressions des Sauvages », *HAS*, t. III). La métaphore de la hache jetée au ciel ou dans la terre est courante dans les discours des Amérindiens et des Français ; on la retrouve dans plusieurs textes, par exemple : « le premier [collier] disoit qu'Onontio avoit une voix de tonnerre, qu'il se faisoit entendre par tout, et qu'au bruit de sa parole, tout le pays des Iroquois avoit jetté les armes et les haches, mais si loin au delà du Ciel, qu'il n'y avoit plus de bras au monde assez longs pour les retirer de là »

735 arriroit quelque desordre, l'offensé s'adressât à lui, qu'il feroit faire satisfaction ; que si l'offensant étoit desobeissant & irraisonnable, il se mettroit avec l'offensé pour mettre l'agresseur à la raison²²⁰.

Lors qu'il eut expliqué ses sentimens*, par la lecture qu'il fit d'un papier, le Pere Bigot qui en avoit une copie en expliqua le contenu mot à mot aux Abenaguis & aux
740 Algonkins, le Pere Garnier aux Hurons, le Pere Anjalran aux Outaouaks, Peraut²²¹ aux Iliinois, & Miamis, & le Pere Bruyas aux Iroquois, qui tous firent les cris de consentement de *Niotien*²²², & afin que ce que l'on venoit de leur dire fut une Loi

(*Relations*. 1644-1645, t. III, p. 30 ; voir également p. 34. 1645-1646, t. III, p. 4, 7, 8, 1652-1653, t. IV, p. 19).

²²⁰Charlevoix ajoute quelques détails dans son explication du discours de Callière : « M. de Champigny, le Chevalier de Vaudreuil & les principaux Officiers environnoient le Gouverneur Général, qui étoit placé de maniere à pouvoir être vû & entendu de tous. & qui parla le premier. Il dit en peu de mots que l'année précédente il avoit arrêté la Paix entre toutes les Nations ; mais que comme de toutes celles du Nord & de l'Ouest il ne s'étoit trouvé à Montreal que des Hurons & des Outaouais, il avoit fait sçavoir aux autres qu'il souhaitoit qu'elles lui envoyassent des Députés, afin qu'étant tous assemblés il pût leur ôter solennellement la hache des mains, & déclarer à tous ceux, qui le reconnoissoient pour leur Pere, que désormais il vouloit être le seul Arbitre de leurs différends : qu'ils oubliassent donc tout le passé ; qu'ils remissent tous leurs intérêts entre ses mains, & qu'il leur rendroit toujours une exacte justice : qu'ils devoient être bien las de la guerre, qui ne leur avoit été d'aucun avantage, & que quand ils auroient une fois goûté les douceurs de la Paix, ils lui sçauoient un gré infini de tout ce qu'il venoit de faire pour la leur procurer » (Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 280-281).

²²¹Nicolas Perrot.

²²²La Potherie précise ailleurs la signification de ce mot : « Ces pleurs finis on fait le festin d'un grand sens froid, après lequel chacun se retire avec son ouragan, qui est un plat d'écorce, & dit en même temps *niochen*, qui signifie je vous remercie » (*HAS*, t. III, p. 11) ; voir également Lafitau : « [L'orateur] profite aussi de quelques pauses pour consulter ses Asseseurs. Après son rapport suit le *nio-hen*, qui est le cri général de consentement. Il se pratique de cette sorte. Un des Anciens crie : *nio-hen* ? Tous les autres répondent *nio*. Cela se fait ainsi trois fois au nom de chaque Tribu. C'est-là une espèce de formule pour demander à tout le monde s'il est content : mais elle n'est proprement que pour la forme ; car tout le monde répond qu'oui. Elle semble pourtant instituée de maniere qu'elle puisse

inviolable, on distribua ces trente-un Colliers aux Chefs de chaque Nation. Nos Alliez parlerent ensuite ; je vous raporterai seulement les paroles les plus considerables* qui se soient dites.

745 Hassaki Chef des Culs-coupez, en robe de Castor qui lui traînoit jusqu'à terre, une branche de porcelaine* & un Collier à la main, marchant d'un air majestueux à la tête de quatre Iroquois fort bien-faits²²³, qui avoient les yeux baissez. Il les [242] fit d'abord mettre à ses pieds, en abordant le Chevalier de Callieres, & parla ainsi : « Voici nos Prisonniers que tu nous as demandé, que nous te presentons²²⁴. Je les délie puisque 750 tu le souhaite, par cette branche que je te donne²²⁵, ils sont à toi presentement, puisque tu leur donne la liberté de s'en retourner dans leur país, je les regarde comme mes freres²²⁶. Voici un Calumet que je leur donne afin qu'ils fument avec moi²²⁷. Que les

donner lieu à ceux qui jugeroient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation » (MDS4, t. I, p. 483).

²²³Presque tous les voyageurs et observateurs ont noté les qualités physiques des Amérindiens : « Universellement parlant ils sont de taille moindre que nous, principalement quant à l'épaisseur, belle toutefois et bien prise, comme si nous demeurions à l'estat que nous avons à 25. ans » (Biard, *Relations*, 1611, t. I, p. 8) : « Si nous commençons par les biens du corps, je diray qu'ils les possèdent avec avantage : ils sont grands, droicts, forts, bien proportionnez, agiles, rien d'effeminé ne paroist en eux » (Lejeune, *Relations*, 1634, t. I, p. 27) : « Ils sont tous généralement bien formés et proportionnés de leurs corps, et sans difformité aucune, et je peux dire, avec vérité, y avoir vu d'aussi beaux enfants qu'il y en saurait avoir en France » (Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, p. 215) : Lahontan, qui ajoute un détail concernant les Iroquois : « Ils sont généralement droits, bien faits, de belle taille, & mieux proportionnez pour les Américaines, que pour les Européennes : les Iroquois sont plus grands, plus vaillans et plus rusez que les autres Peuples (O, t. I, p. 632-633 ; voir aussi Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 392 ; Hennepin, *Nouveau Voyage*, p. 176 ; Raudot, *Relations par lettres*, p. 63 ; Lafitau, MDS4, t. I, p. 104 ; Charlevoix, J, t. II, p. 618-619).

²²⁴Hassaky présente quatre prisonniers selon le texte du traité (voir *infra*, « Appendice III », p. 268).

²²⁵« Délivrer quelqu'un par un collier, c'est procurer la liberté à un prisonnier de guerre » (La Potherie, « Termes et expressions des Sauvages », H4S, t. III).

²²⁶Voir *supra*, lgn. 738-745.

²²⁷Voir *supra*, n. 91.

755 Nations Iroquoises sachent (en se tournant de leur côté,) qu'il n'a tenu qu'à moi de les manger²²⁸, & que je n'ai pas fait comme eux : qu'ils se souviennent donc en même-temps lorsqu'ils nous rencontreront dans les Partis* de chasse, que nous avons regardé ceux-ci comme nos freres, & nos propres enfans. Ils nous ont obligation de la vie, ne faisons d'orénavant qu'une même chaudiere*²²⁹».

760 On porta ce Calumet à Tekaneot qui le reçût, les Iroquois remercièrent en même-temps Hassaki & les Culs-coupez par quatre cris que fit un Chef de chaque Nation²³⁰. Quarante-Sols environné de huit Esclaves, s'approcha ensuite & dit :

« Toi qui est le maître de nous autres, tu vois que nous n'agissons que par toi, tu nous as envoyé porter ta parole. Nous [243] sommes venus voir ce que tu souhaitois ; nous t'avons dit tous nos sentimens*, fais de nos corps ce que tu voudras.

765 Nous avons hiverné avec les Miamis. Sachans* donc ta parole, nous nous sommes dépouillez de ce que nous avons, pour les engager à rendre les Esclaves Iroquois en donnant des chaudières*, des fusils, & des couvertures. Nous leur avons dit, qu'il étoit de consequence de descendre avec nous²³¹. Nous avons crû que les Iroquois auroient agi à notre égard comme nous l'avons fait avec eux, & nous avons été
770 surpris de ne pas voir les autres. Ecoutez-moi bien, mon Pere, & vous Iroquois. Je ne suis pas fâché de faire la Paix, puisque mon Pere le veut. Voila que je délie mes Colliers²³², (en les jettant à terre, & se tournant du côté des Iroquois) je veux vivre en Paix avec mon Pere & avec toi, je veux que la terre soit toute unie, & que la chaudiere* soit encore toute entiere ».

775 Jean le Blanc tenant un Collier à la main produisit* une Iroquoise & un homme : « Je t'ai donné tout ce que j'ai, & je n'aime rien quand mon Pere me demande quelque chose ; mais je veux absolument mon corps, parlant des Outaouaks qui sont chez les

²²⁸Voir *supra*, n. 63.

²²⁹Voir *supra*, n. 28.

²³⁰Voir *supra*, n. 24.

²³¹Voir *supra*, lgn. 449-457.

Iroquois. Je n'ai rien à te [244] dire, preuve que je suis ta volonté, c'est que nos gens ayant pris des Iroquois, je les ay retirez* avant qu'ils ayent été maltraitez.

780 J'en avois deux que j'ai remis au Pere Anjalran, que tu as renvoyé chez eux à son retour. Prend ceux-ci²³³», & il jetta son Collier à terre.

Chingouessi marchant, un Calumet d'une main & une branche de porcelaine* de l'autre, dit : « Mon Pere je vois que tu reçois aujourd'hui les Iroquois qui se sont bien écartez*. Nous nous racommodons aussi avec eux. Ce Calumet que je leur donne est
785 une preuve qui doit les persuader que nous voulons vivre d'orénavant avec eux d'intelligence ».

Chichikatalo suivi de deux Iroquois & de trois femmes, qui paroissoient fort tristes, marchant d'un air à imprimer* du respect, parla ainsi : « Je viens vous presenter aujourd'hui les Prisonniers²³⁴ que j'avois destinez pour le feu ; mais le François qui nous
790 a expliqué votre pensée, nous a fait délibérer de vous en faire absolument le maître. Si j'avois eû des Canots, je vous en aurois amené un plus grand nombre, comme je vous l'ai déjà témoigné. Nous en avons encore, & je [245] suis prêt à leur ouvrir les portes. Je vous avouë que j'ai un cruel ressentiment* contre les Iroquois qui m'ont brûlé mon Fils il y a quelques années, le sort de la guerre a voulu qu'il fut prisonnier ; mais de l'avoir
795 fait mourir, parce qu'ils savoient que il étoit mon Fils, j'avouë que j'ai été vivement touché, cependant j'oublie tout aujourd'hui.

Helas, mon Pere! je n'ai point d'autre volonté que la votre. Si j'ai des oreilles c'est pour écouter votre parole, & ma langue expliquera à ma Nation vos sentimens*. J'ai un cœur que je vous prie de joindre au votre, & dont je vous laisse entierement le
800 maître. Quoique les Sioux m'ayent tué, & qu'ils n'ayent pas payé mes morts, j'ai fermé

²³² Voir *supra*, n. 225.

²³³ Les deux prisonniers « remis au Pere Anjalran » ne sont vraisemblablement pas l'homme et la femme que Jean Leblanc présente à Callière. Le traité ne mentionne que deux prisonniers rendus au gouverneur (*infra*, « Appendice III », p. 269).

²³⁴ D'après le texte du traité, Chichikatalo rend à Callière huit prisonniers, et non cinq (*infra*, « Appendice III », p. 269-270).

mes œils, & j'ai bouché mes oreilles de ce côté là, dès le moment qu'on est venu me parler de ta part²³⁵, je ne veux pas faire comme les Iroquois qui n'ont pas obéi à ta voix, quoique je n'entende* pas leur langue, je veux manger aujourd'hui avec eux, comme s'ils étoient mes frères ».

805

Ounanguicé qui parla au nom du Chef des Mississagez, que quatre Esclaves suivoient, vint parler pour lui. Il avoit un tour de tête d'un jeune taureau Islinois²³⁶, dont les cornes lui batoient sur les oreilles²³⁷. [246] Dans le moment qu'il voulut parler, il l'ôta & dit au nom de ses Chefs :

²³⁵Le discours de Chichikatalo qui, pour le bien public, accepte d'oublier les torts que lui ont causés les attaques iroquoises s'apparente à celui que tient très éloquentement l'Iroquois Kiotseaton en 1645 à Trois-Rivières : « J'ay passé, disoit-il, auprès du lieu où les Algonquins nous ont massacrez ce Printemps. J'ay veu la place du combat où ils ont pris deux prisonniers qui sont icy : j'ay passé viste, je n'ay point voulu voir le sang respandu de mes gens, leurs corps sont encore sur la place, j'ay destourné mes yeux de peur d'irriter ma colere. Puis frappant la terre et prestant l'oreille, j'ay oüy la voix des Ancestres massacrez par les Algonquins, lesquels voyans que mon cœur estoit capable de se venger, m'ont crié d'une voix amoureuse : Mon petit fils, mon petit fils, soyez bon, n'entrez point en fureur, ne pensez plus à moy, car il n'y a plus moyen de nous retirer de la mort, pensez aux vivans, cela est d'importance, retirez ceux qui vivent encore du glaive et du feu qui les poursuit, un homme vivant vaut mieux que plusieurs trespassez. Ayant oüy ces voix, j'ay passé outre et m'en suis venu à vous pour delivrer ceux que vous tenez encore » (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 25-26).

²³⁶Le bison (*Bison bison*) ou le bœuf sauvage. Au XVII^e siècle, ce mammifère vivait surtout au centre de l'Amérique du Nord, dans la région des grandes plaines, mais également plus à l'est, au-delà du Mississippi, près du territoire des Illinois (Lahontan, *O*, t. I, p. 394, n. 464). Charlevoix en donne une description dans son *Journal* : « Le Bœuf du Canada est plus grand que le nôtre. Il a les Cornes basses, noires & courtes ; une grande Barbe de crin sous le Museau, & autant sur la Tête, d'où elle lui tombe sur les Yeux, ce qui lui donne un air hideux. Il a sur le Dos une Bosse, qui commence sur les Hanches, & va en augmentant jusques sur les Epaulles [...]. Cet Animal a le poitrail fort large, la Croupe assez fine, la Queue fort courte, & on ne lui voit presque point de Cou : mais sa Tête est plus grosse que celles des nôtres [...] » (t. I, p. 322).

²³⁷ Charlevoix ajoute ceci : « Il passoit pour avoir beaucoup d'esprit, beaucoup de douceur, beaucoup d'affection pour les François. Il parla en effet très-bien, & d'une maniere fort obligeante » (*HDGNF*, t. II, p. 282).

« Je fais honneur, mon Pere, de me presenter devant vous, vous en savez la
 810 raison, à cause du François que sa Nation avoit tué, & dont je vous ai parlé²³⁸, on nous
 a inspiré* de ramener les Iroquois que nous avons, je te les amene, & je les délie en ta
 presence²³⁹, je te les remets entre les mains pour en faire ce que tu voudras. J'en ai
 encore d'autres que je suis prêt de leur rendre : je suis trop glorieux* que tu me mettes
 au nombre de tes Alliez. Je ne veux faire d'orénavant qu'un corps avec toi. Reçois mon
 815 cœur ; qui ne soit qu'un avec le tien²⁴⁰. Il parla ensuite pour les Pouteouatemis &
 presenta ses Esclaves.

Je n'ai que ces deux Esclaves, je me joints avec toi afin que toutes choses soient
 stables. Si tu leur donne la vie, souffre que je mette ce Calumet entre les mains de mon
 frere l'Iroquois, j'en ai gardé les plumets²⁴¹, & quand il me les fera voir je les lui
 820 montrerai & le bâton²⁴², avec lequel nous fumerons ensemble ».

On porta ce Calumet aux Iroquois qui remercierent par quatre cris, au nom des
 quatre Nations.

Miskouasouath, Chef des Outagamis, vint de l'extrémité de l'enceinte, suivi [247]
 de trois Prisonniers. Son visage étoit peint de rouge, & il avoit sur la tête une vieille
 825 Perruque poudrée, toute mêlée, sans chapeau. Il s'en étoit fait un ornement pour se
 mettre à la Française²⁴³, qui lui donnoit un air, outre sa laideur, à faire rire toute

²³⁸Voir *supra*. lgn. 243-261.

²³⁹Voir *supra*. n. 225.

²⁴⁰Ce discours d'Ounaguicé au nom des Mississagués n'apparaît pas dans le texte du traité. Par contre, le chef potéouatémi, avant de parler au nom de sa nation, rend un prisonnier et offre un calumet aux Iroquois au nom des Mississagués (*infra*. « Appendice III », p. 270).

²⁴¹Pour une description du calumet, voir *supra*, n. 33.

²⁴²Lire « je lui montrerai les plumets et le bâton [probablement le calumet] ».

²⁴³Deux autres fois dans l'*Histoire*, la Potherie signale l'allure ridicule des Amérindiens habillés à la française : « On leur vend de la poudre, des balles, des capottes, des habits à la française, chamarez de dentelles d'or faux, qui leur donnent une figure tout-à-fait crottesque, du vermillon, des chaudières, des marmites de fer & de cuivre, & toute sorte de quinquaillerie » (La Potherie. *HIS*, t. I, p. 365-366) : « Ils avoient pris plaisir à se matacher d'une maniere toute particuliere : les habits françois qui leur

l'Assemblée, & voulant faire voir qu'il savoit vivre il en salua le Chevalier de Callieres comme d'un chapeau. Malgré le sang froid que l'on est obligé d'avoir devant des gens qui sont d'un si grand flegme, principalement dans une conjoncture aussi serieuse que
 830 celle-là, on ne pût s'empêcher de s'éclater de rire, & de le prier en même-temps fort serieusement de s'en couvrir.

« Mon Pere, dit-il, je ne vous rends point d'Esclaves²⁴⁴, parce que tous ceux que j'avois sont échapez. Je n'ai pas beaucoup de different avec les Iroquois, les tenebres se sont dissipées, voici presentement un beau jour que le Soleil nous donne aujourd'hui, je
 835 regarde presentement l'Iroquois comme mon frere ; mais je suis broüillé avec les Sioux ».

On ne voulut point toucher ce dernier article.

Kiskatapi Chef des Maskoutechs, qui étoit malade, pria* Haoualamek, Chef Outagami, de venir parler pour lui.

avoient dû donner quelqu'agrément les défiguroient d'une maniere à faire rire » (La Potherie, *H.A.S.*, t. II, p. 97). De toute évidence, La Potherie prend goût à ces moqueries et on peut se demander si on ne doit pas lui faire endosser les paroles qu'il met dans la bouche du gouverneur Frontenac lors d'un conseil tenu aux alentours de 1695 où sont présentes plusieurs nations de l'Ouest : « *Mon fils Cheingouabé, je suis bien aise d'avoir connu par les remerciemens que tu m'as faits de t'avoir donné des François pour demeurer avec ta nation, que tu ressente l'avantage que tu retire des commoditez qu'ils t'aportent, & de voir presentement ta famille habillée comme sont mes autres enfans, au lieu que tu n'étois auparavant vêtu que de peaux d'ours. Si tu veux que je continuë à t'envoyer les mêmes secours, & à les augmenter encore dans la suite, il faut que tu te resolve aussi à bien écouter ma voix, à suivre les ordres qui te seront donnez de ma part [...]* » (La Potherie, *H.A.S.*, t. IV, p. 35). La gravure représentant des Amérindiens européanisés que l'auteur insère au tome III de son œuvre (p. 22 ; voir *infra*, p. 208) est-elle encore une effet de ce penchant, ou vient-elle d'une transposition du plaisir qu'il prend à se travestir lui-même en Iroquois, en Caraïbe, en Américain ou en Maure? (voir *supra*, « Introduction », p. 1, n. 3).

²⁴⁴Vraisemblablement, les prisonniers iroquois qui suivent Miskouassouat ne sont pas les siens ou ceux de sa nation (*supra*, lgn. 823-824).

840 [248] « Mon Pere, je ne suis pas venu par moi-même, je suis venu par emprunt* ;
pour moi je ne vous presente pas d'Esclaves, parce qu'il y a long temps que je ne me
bats plus avec l'Iroquois : le François que vous m'avez envoyé pour m'engager de venir
écouter votre parole, m'a regardé comme une Fille qui ne se bat contre personne. J'ai
laissé faire les autres, & j'ai regardé, il est vrai, que nos Anciens se sont battus contre
845 eux. J'avois un Iroquois, je l'ai troqué pour éviter tous les embarras* de te l'amener, &
j'ai été seulement bien-aise* de te venir voir ».

« Pour moi, dit Paintage, Chef des Malhominis, j'en ai rendu un, il y a deux
ans²⁴⁵ ».

850 Ouabangué Chef des Sauteurs qui avoit un plumet rouge autour de la tête en
forme de rayon, dit :

« Je ne te presente aucun Esclave, j'ai rendu d'ailleurs tous les Prisonniers que
j'avois pris sur les Iroquois, accorde moi ton amitié. Sa Nation est fort dans les interêts
des Iroquois ; mais comme ils ne peuvent guere se passer des François, ils profitent
d'un côté des avantages qu'ils tirent de nous, & ménagent en même-temps le plus qu'ils
855 peuvent les bonnes graces des Iroquois²⁴⁶ ».

²⁴⁵Le texte du traité ne le mentionne pas : le chef des Folles Avoines manifeste seulement son appui à la paix qu'on se prépare à signer, sans parler de prisonniers (*infra*, « Appendice III », p. 270).

²⁴⁶Cette attitude des Sauteurs illustre bien celle de certaines autres nations des Grands Lacs – les Hurons et les Outaouais, par exemple –, qui, surtout dans la seconde moitié du XVII^e siècle, doivent concilier leurs intérêts tant auprès des Français que des Iroquois et des Anglais. Gilles Havard explique la situation à la fin du XVII^e siècle : « Le plus souvent, le degré de fragilité de l'alliance [franco-amérindienne] se mesurait à l'intensité du rapprochement des nations de l'Ouest avec les Cinq Nations. C'était pour les Amérindiens des Grands Lacs un jeu constant de balance, à savoir s'ils opteraient pour la conservation de l'alliance française ou pour le renversement des alliances au profit des Anglais et des Iroquois. Les sociétés autochtones fonctionnaient au consensus et non à la majorité. Les nations d'En Haut éprouvaient la plus grande difficulté à faire émerger leur politique de façon claire. L'attrait du marché d'Albany, les perspectives de paix avec les Cinq Nations, la crainte d'une paix séparée franco-iroquoise, le problème du rapprochement commercial entre Français et Sioux et, à partir de 1696-1697, celui du retrait français des postes de l'Ouest, contribuaient largement à fragiliser

Maligatouei Chef Nepicirien, témoigna [249] plus de joye que les autres, de la Paix.

« Je suis bien-aise*, dit-il, de la Paix, je vois bien que je pourrai d'orénavant manger tranquillement sur ma natte, & que je chasserai sans trouble²⁴⁷ ».

860 Ounanguicé²⁴⁸ Chef des Algonkins, jeune homme extrêmement bien-fait, habillé à la Canadienne, avoit accomodé ses cheveux en crête de Coq, avec un plumet rouge qui lui venoit derriere la tête. Il approcha d'un air assez deliberé, & dit :

865 « Je ne suis point un homme de Conseil, j'écoute ordinairement ta parole : voici la Paix, oublions le passé ». Son discours, quoique fort court, disoit beaucoup²⁴⁹. Ce fut lui, avec une trentaine de jeunes Algonkins, dont le plus âgé n'avoit pas plus de vingt ans, qui finit la guerre par le coup qu'ils firent sur un Parti* d'Iroquois qu'ils taillèrent en pieces.

870 La Chaudiere-noire, le grand Chef des Iroquois, la terreur de toutes les Nations alliées y perit*, il ne pût s'empêcher de dire en mourant : *Faut-il que moi qui ai fait trembler toute la Terre, je meure par la main d'un Enfant*²⁵⁰.

l'alliance française et à favoriser le succès de l'ouverture iroquoise » (*La grande paix de Montréal de 1701*, p. 89-90).

²⁴⁷ Le texte du traité donne plus de détails sur l'intervention du chef népissingue. Celui-ci dit avoir rendu l'année précédente un prisonnier aux Iroquois à qui il offre un calumet pour fumer avec eux (*infra*, « Appendice III », p. 271).

²⁴⁸ Il s'agit sans doute ici d'une erreur de la Potherie. Ounanguicé n'est pas chef des Algonquins, mais bien des Potéouatémis et il est peu probable qu'il ait participé au raid contre les Iroquois et la Chaudière Noire (voir *infra*, « Appendice I », p. 246-247).

²⁴⁹ Le chef algonquin ne remet aucun prisonnier à Callière, comme l'indique le texte du traité (*infra*, « Appendice III », p. 271).

²⁵⁰ La Potherie raconte cet épisode dans le quatrième tome de l'*Histoire* : « Pendant que la Chaudière Noire chassoit aux environs du fort, sans que la Géméraye qui y commandoit pût en attirer dedans quelqu'un, il survint une trentaine de jeunes Algonkins qui donnerent si vigoureusement sur eux qu'ils en tuèrent une vingtaine sur la place, firent six prisonniers avec deux femmes. Les Algonkins perdirent six de leurs plus braves. Ce coup fut d'autant plus sensible aux Iroquois que l'on trouva parmi les

L'Aigle parla en ces termes²⁵¹, au nom de nos Iroquois du Saut Saint Louïs :

« *Onontio* nôtre Pere, tu as sans doute de la joye de voir aujourd'hui tous tes
en[250]fans rassemblez ici sur ta natte. Tu dois croire que comme nous avons le bonheur
d'être de ce nombre, nous la partageons avec toi.

875 La promptitude* avec laquelle tant de Nations différentes sont parties des
extrémitez de ce vaste païs, le courage & la confiance qu'ils ont fait paroître à
surmonter la longueur, les fatigues, & les risques du chemin pour venir entendre ta
voix, marquent assez la disposition où ils sont de la suivre fidèlement. Toutes tes vûes
sont si droites & si raisonnables, qu'il faudroit n'être pas homme pour refuser de s'y
880 soumettre. Tu dois donc croire que la diversité de tant de langues qu'ils parlent, non
plus que leurs interêts & leurs ressentiments* particuliers, ne sera nullement un obstacle
à la bonne intelligence dans laquelle tu leur ordonne de vivre ensemble à l'avenir. Ils ne
feront desormais d'attention qu'au desir que tu as de les rendre heureux, en arrêtant les
suites funestes de la guerre, par la Paix que tu viens d'établir parmi eux.

885 Pour nous qui avons l'avantage de connoître plus particulièrement, & de plus
prés qu'eux les veritables sentimens de ton cœur, nous jettons volontiers sur ta parole la
hache²⁵², que nous n'avons prise [251] que par ton ordre, & nous mettons à l'Arbre de la
Paix que tu as dressé de si fortes & de si profondes racines²⁵³, que ny les vents, ny les
orages, ny aucun autre accident ne pourra le renverser. Ce sont-là les sentimens de ton
890 fils l'Iroquois du Saut Saint Louïs ».

morts la Chaudière Noire. qui avoit été tué par de jeunes guerriers. dont le plus âgé n'avoit que vingt
ans. Ce chef qui étoit la terreur de toute l'Amérique septentrionale. ne pût s'empêcher de dire en
mourant : *faut-il que moi qui ai fait trembler toute la terre, meure de la main d'un enfant* » (p. 89-90 :
voir aussi Charlevoix, *HDG.NF*, t. II, p. 224).

²⁵¹ La Potherie n'insère pas la brève intervention des Amikoués mentionnée dans le traité. juste après
celle du chef algonquin (*infra*. « Appendice III ». p. 271).

²⁵² « *Jeter la hache dans le plus profond de la terre, c'est ne plus entendre parler de guerre* » (La
Potherie, « Termes et expressions des Sauvages », *HAS*, t. III).

²⁵³ « *Redresser l'Arbre de paix, c'est rétablir la paix* » (*Ibid.*).

Tsahouanhos, Orateur des Iroquois de la montagne de Montreal, ne fit pas moins paroître d'attachement à nos interêts que leurs voisins. Voici de quelle maniere il parla :

« Tu as assemblé* toute la terre ici, pour faire un grand amas de haches. Pour moi je n'y en jette point : il se tût un moment. Vous robes noires²⁵⁴ se tournant du côté du Chevalier de Bellomont²⁵⁵ qui les gouverne, & de Mr.²⁵⁶ de Saint Sulpice, vous savez que je n'en ai point d'autre que celle de mon Pere. Comme il nous porte dans son sein, je lui rends la mienne, & je retire en même-temps ma main, puisqu'il jette sa hache²⁵⁷. Au reste je me conjoüis* avec toutes les Nations de ce qu'ils ont jetté la leur ». Il n'y eut plus que les Abenaguis de Saint François à parler.

Haouatchouath dit : « Mon Pere : tu viens d'entendre parler tous tes Enfans. Il n'y a plus que nous à parler. Il n'est pas necessaire que nous le fassions dans [252] cette assemblée*, tu nous connois il y a long-temps, tu n'ignore pas l'attachement que nous avons toujôurs eû à tes ordres. *Onontio* ton prédecesseur nous a enlevé la hache²⁵⁸ il y a quatre ans²⁵⁹. Sache que le premier qui la levera contre toi, nous la leverons contre lui ».

²⁵⁴Voir *supra*, n. 119.

²⁵⁵La Potherie confond sans doute ici le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre avec François Vachon de Belmont, membre important de la communauté de Saint-Sulpice qui dirige la mission de la Montagne à Montréal (voir *infra*, « Appendice I », p. 257-258)

²⁵⁶L'abréviation est au singulier, mais il semble plus vraisemblable qu'il faille ici lire « Messieurs », comme plus haut dans le texte (lgn. 710), puisqu'on appelle aussi « Messieurs de Saint-Sulpice » les sulpiciens dans plusieurs textes de l'époque (par exemple, Lahontan, *O.* t. I, p. 281, 283).

²⁵⁷Voir *supra*, n. 252.

²⁵⁸Voir *supra*, n. 219.

²⁵⁹Le texte du traité diffère : le gouverneur français a enterré la hache des Abénaquis « l'année dernière », en 1700 (*infra*, « Appendice III », p. 271). Les Abénaquis sont effectivement de ceux qui signent le traité de paix avec les Iroquois en septembre 1700 à Montréal (voir *supra*, n. 141).

Enfin, Monsieur, les quatre Nations Iroquoises qui avoient toujourns été tranquilles à écouter les derniers sentimens* de tous nos Alliez, parlerent par la voix d'Auenano, qui presenta de leur part quatre Colliers.

910 « *Onontio*, dit-il, nous sommes ravis de tout ce que tu as fait, & nous avons écouté ce que tu viens de dire, marque de cela voilà nos paroles (en donnant quatre Colliers²⁶⁰) pour t'assurer que nous serons fermes à garder tes ordres. Pour ce qui est des Esclaves que nous ne t'avons pas amenez, nous t'en avons fait le maître, & tu les enverras querir*²⁶¹».

915 Il fallut confirmer cette grande Alliance par quelque endroit* éclatant, & pour le faire avec toute la circonspection possible, Messieurs de Callieres, de Champigni & de Vaudreuil, fumerent dans le Calumet, que l'on porta ensuite aux Iroquois & aux Députés de tous les Alliez, qui en firent de même. On le chanta²⁶², & [253] pour cet effet trois François alternativement à travers de tous les Peuples, qu'étoient assis sur l'herbe, 920 marchant en cadence, leur visage animé, & le mouvement du corps qui répondoit à la

²⁶⁰« Je n'ay que faire de réiterer si souvent que les paroles d'importance en ce pays-cy sont des presents » (*Relations*. 1668. t. VI. p. 10).

²⁶¹Charlevoix apporte quelques nuances au discours de l'orateur iroquois : « Il ne dit que deux mots. dont le sens étoit que ceux. dont il portoit la parole. feroient bientôt connoître à toutes les Nations le tort. qu'elles avoient eu d'entrer en défiance contr'eux : qu'ils convaincroient les plus incrédules de leur fidélité. de leur sincérité. & de leur respect pour leur Pere commun » (Charlevoix. *HDGNF*. t. II. p. 282-283).

²⁶²Dans le deuxième tome de *l'Histoire*, la Potherie donne des détails sur les chansons des Amérindiens : « Voici quelqu'une des chansons qu'ils ont coûtume de chanter : ils leur donnent un certain tour qu'on ne peut pas assez bien exprimer par la note. & qui en fait néanmoins toute la grace. Toutes ces paroles nottez n'ont la plupart aucune signification. comme qui diroit la. la. la. Ils en disent quelquefois selon leur caprice. qui n'ont aucune suite. comme Kaouabannogué. qui veut dire ce qui est blanc. & Maintigomité. signifie un gland » (p. 19-20). Il insère également une partition de la ligne mélodique d'un de ces chants. En 1995, l'ensemble Claude-Gervaise s'est servi de cette transcription pour l'enregistrement de son disque *Musique au temps de Jacques Cartier* sur lequel on retrouve de la musique amérindienne.

vehemence de leurs paroles, marquoient assez la cadence des Soldats, apporterent pendant ce temps-là dix grandes Chaudieres* dans lesquelles on avoit fait bouillir trois bœufs que l'on avoit coupez en petits morceaux. On fit le Festin qui étoit extrêmement frugal pour tant de monde, & on alla allumer le feu de joye derriere l'Eclos* au bruit
 925 des Boêtes*, de la mousqueterie* & du canon²⁶³.

Tel fut le jour heureux qui fut l'accomplissement de tous les travaux de feu Monsieur le Comte de Frontenac, l'amour & les délices de la Nouvelle-France, le Pere des Nations Sauvages ses Alliez²⁶⁴, & la terreur de cette redoutable nation, qui faisoit trembler toute l'Amerique Septentrionale. Il avoit porté le fer & le feu chez eux à l'âge
 930 de 74 ans, en 1695²⁶⁵. Il les avoit forcez de lui demander plusieurs fois la Paix ; mais comme il ne vouloit pas abandonner ses Alliez, il la leur refusa, il les força de consentir*

²⁶³Les chants, les danses et les festins terminent à peu près tous les rassemblements entre les Amérindiens et les Français. Ainsi, dès le début du XVII^e siècle, Champlain écrit : « Après qu'il eut achevé sa harangue, nous sortîmes de sa cabane et eux commencèrent à faire leur tabagie, ou festin, qu'ils font avec des chairs d'original, qui est comme bœuf, ours, loups-marins et castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, et du gibier en quantité : ils avaient huit ou dix chaudières pleines de viandes, au milieu de ladite cabane, et étaient éloignées les unes des autres quelque six pas, et chacun a son feu [...] » (*Des Sauvages*, p. 97) ; voir aussi Jérôme Lalemant : « Ces presens faits, on ne parla plus que de festins, que de danses et que de rejoüissances publiques : on employa dix jours en ces bals et en ces festes, et puis on envoya le François avec sept Ambassadeurs pour porter ces presens, et pour se rejoüir avec les François et avec leurs alliez sur la paix conclüe » (*Relations*, 1645-1646, t. III, p. 5 ; voir encore *Relations*, 1645-1646, t. III, p. 8, 34 ; 1652-53, t. IV, p. 22, 24, 28 ; 1653-54, t. IV, p. 10, 17 ; La Potherie, *H4S*, t. II, p. 12-13, 21, 107-109).

²⁶⁴La Potherie reprend ici un passage du premier tome de l'*Histoire* (p. 244).

²⁶⁵L'expédition de Frontenac contre les Onnontagués avait eu lieu en juillet 1696. Les Iroquois avaient alors déserté leurs villages et les assaillants n'avaient pu que piller et brûler leurs installations. Si cette attaque a refroidi les Iroquois, poussant même les Onneiouts à demander la paix peu après, elle n'a peut-être pas toute l'importance que lui accorde la Potherie dans les mouvements de paix qui ont suivi (La Potherie, *H4S*, t. III, p. 277-282 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 168-175 ; *supra*, « Introduction », p. 43).

à la fin qu'ils y fussent compris²⁶⁶. Ils cessèrent tous Actes d'hostilité en mil six cens quatre-vingt-dix huit, & si la [254] mort ne l'eût prévenu cette année²⁶⁷, qu'il donna le repos à ce vaste continent, il auroit eû la satisfaction de voir amener generalement tous
 935 les Prisonniers ses Alliez qui avoient toujourns donné matiere à differer la Paix.

Tous les Députez ratifierent la Paix en mettant chacun leurs armes²⁶⁸, qui étoient un Orignac, un Castor, un Chevreuil, un Cerf, un Rat musqué, & une infinité d'autres animaux²⁶⁹.

Les marques d'estime & d'amitié que l'on avoit témoigné jusqu'alors à tous nos
 940 Alliez, auroient fait peu d'impression* sur leur esprit, si l'on n'en étoit venu en même-temps à quelque chose de plus réel & de plus efficace, pour reconnoître tous les

²⁶⁶Tant dans sa correspondance que dans son œuvre, la Potherie ne manque pas une occasion de faire l'éloge du gouverneur Frontenac : « La politique d'un gouverneur du Canada ne consiste pas tant à ménager l'esprit des François qui sont dans l'étendue de son gouvernement, qu'à maintenir l'union étroite des nations sauvages qui lui sont alliées. Le Comte de Frontenac avoit trouvé le secret de se rendre recommandable chez ces peuples par sa valeur, & sa generosité lui avoit attiré une estime toute particuliere. Ces nations venoient à lui comme à leur pere, & lui ouvroient leur cœur avec toute la confiance possible sur tout ce qui regardoit le bien public. aussi il entroit dans tout ce qui pouvoit leur être avantageux. La preuve la plus convaincante qu'il pouvoit leur donner de cette veritable bienveillance, c'étoit la destruction des Iroquois les plus affidez aux Anglois qui s'étoient le plus fortement oposez aux négociations de paix : ainsi c'étoit un coup d'État que de les accabier » (*HLS*, t. III, p. 252-253 ; voir aussi t. I, p. 244-246, t. III, p. 59, 226, 282, t. IV, p. 3, 76, 81, 110-111 ; Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain, dans *Bulletin des recherches historiques*, p. 214 ; *supra*, « Introduction », p. 99-100).

²⁶⁷Frontenac meurt à Québec le 28 novembre 1698 (voir *infra*, « Appendice I », p. 234-237).

²⁶⁸Charlevoix ajoute ce détail dans une note : « Ils signerent ce Traité avec d'autres marques que celles dont ils s'étoient servis au précédent [celui de septembre 1700 également conservé au Archives nationales (voir note suivante)] » (*HDGVF*, t. II, p. 283, n. 2).

²⁶⁹Le traité de paix du 4 août 1701 est conservé à Paris aux Archives Nationales de France dans le fonds des colonies (C^{11A}, vol. 19, fol. 41-44). Nous en reproduisons le texte en appendice (*infra*, p. 267-272).

bons services qu'ils venoient de nous rendre. On songea donc à leur faire les presens* que l'on prépara dans les magasins du Roi²⁷⁰.

Après qu'ils se furent reposes un jour²⁷¹, on leur donna l'Audience* de congé*
 945 dans la Cour du Chevalier de Callieres, où ils avoient amené tous leurs Esclaves, il leur recommanda d'abord de conserver cette Paix, il exhorta les Hurons de la Riviere de Saint Joseph de s'établir au détroit des deux lacs, & aux autres de venir chasser vers ces quartiers, il encouragea [255] Chichikatalo de rassembler toutes les Nations Miamises à cette riviere, afin de n'y faire qu'un seul établissement²⁷² : il témoigna à Ounanguicé & à
 950 Elouasen son ressentiment* de ce que Noensa Chef des Islinois-Kaskasias, avoit quitté son Village où étoit la Mission pour s'établir tous dans le Missisipi. Je croi, Monsieur, que le changement est arrivé par les intrigues* secretes des François du bas du fleuve, il couvrit la mort du Chef des Islinois qui venoit à Montreal, l'on aporta pour cet effet un capot*, une chemise, & des mitasses²⁷³, dont on chargea Ounanguicé, qui avoit ordre
 955 de les envoyer à la Nation de ce Chef. On fit faire la Paix entre les Outagamis & les Sauteurs²⁷⁴.

²⁷⁰Comme nous l'avons déjà noté (*supra*, n. 34), l'échange de présents est fondamental dans les rencontres franco-amérindiennes, particulièrement au moment de la signature d'un traité, avant le départ des ambassadeurs. En 1645, par exemple, les députés iroquois visitent le Père Vimont avant de quitter Trois-Rivières et reçoivent de lui plusieurs cadeaux (*Relations*, 1644-1645, t. III, p. 28).

²⁷¹Le 6 août.

²⁷²Voir *supra*, lgn. 235-236.

²⁷³Voir *supra*, n. 166.

²⁷⁴Charlevoix décrit cet épisode de façon moins réservée : « Les Députés des Illinois étoient morts en chemin, & avoient recommandé en mourant les intérêts de leur nation à Onanguicé : le Général ordonna à ce Chef d'avertir ces Sauvages que, s'il leur arrivoit encore de piller les François, il ne se contenteroit pas, comme il venoit de faire, de la restitution des effets enlevés par les Voleurs. Il parla sur le même ton à quelques autres, qui étoient sujets au même défaut, & il fit comprendre à tous qu'ils trouveroient toujours en lui un Pere ; mais un Pere, qui ne seroit plus d'humeur à souffrir qu'ils s'écartent de leur devoir, comme par le passé » (*HDG:NF*, t. II, p. 283).

On couvrit la mort de l'Outagamis, que ceux-ci avoient tué, par un present que l'on donna au Porc-Épic²⁷⁵. On lui presenta le Calumet de Paix dans lequel il fuma afin, dit-on, d'avaller la vengeance qu'il auroit pû en tirer.

960 Ouabangué, Chef des Sauteurs, en fit autant, ainsi l'alliance devint solennelle. Tous les Chefs des autres Nations fumerent comme témoins de cette réunion.

On distribua les presens qui consistoient en poudre, balles, capots* chamarez* de dentelles de gallon d'or. On en fit en par[256]ticulier à ceux qui avoient pris nos interêts avec plus d'attachement. Toutes ces liberalitez* furent faites aux dépens du
965 Roi. Tous les Députez prirent en même-temps congé. Voici leurs dernieres paroles.

Quarante-Sols dit : « Il y a quelques années que la hache est arrêtée, nous l'avons mise ces jours ici dans le plus profond de la terre²⁷⁶, faisons donc passer une riviere par dessus, afin qu'on ne la reprenne plus de part ny d'autre²⁷⁷. Quiconque le fera de son Chef*, tires-en vengeance. Nous te remercions de tes presens*. Nous
970 conservons pour toi tous les mêmes sentimens* que nous t'avons témoigné jusqu'à present ».

Hassaki vint ensuite. « Voila les Prisonniers que tu nous as demandé que nous te presentons pour la dernière fois. Ils sont à toi presentement, tu leur as dit dans le Conseil general que tu leur donnerois la vie, puisque tu leur permets de s'en retourner
975 dans leur païs, qu'ils se souviennent en même-temps lors qu'ils nous rencontreront dans

²⁷⁵ Voir *supra*. Ign. 330-360.

²⁷⁶ Voir *supra*. n. 252.

²⁷⁷ Cette métaphore, courante dans les discours amérindiens, était employée un an auparavant par un chef abénaquis : « Nous n'avions jamais eû. leur dirent ils, qu'un cœur. & une même volonté avec Onontio. ainsi qu'une même hache. l'ayant jettée dans le fond de la terre. & mis un gros rocher dessus. & y faisant passer une grande riviere. afin que personne ne puisse jamais la retrouver. La notre est tombée en même temps avec la sienne : que ce ne soit pas de bouche que tu parle mais du cœur. & que cette bile qui t'a resté jusqu'à present dans le corps. ne vienne plus sur le bord de tes lèvres pour s'en retourner dans le fond de ton cœur comme il a coûtume de faire. Jette donc cette bile devant ton pere & devant nous tous. & qu'il n'en reste plus. Pour nous nous n'avons plus de hache. puisqu'Onontio a jetté la sienne » (La Potherie. *H.S.* t. IV, p. 146-147).

nos Partis* de chasse, que nous les avons regardez comme nos freres, & comme nos propres enfans ils nous ont obligation de la vie²⁷⁸, ne faisons d'orénavant qu'une même chaudiere*²⁷⁹».

980 Jean le Blanc fit un grand discours. « Je [257] parle, dit-il, au nom de toutes les Nations Outaouaksés & des Alliez, qui se sont assemblez dans ta Cabane pour écouter ta voix. Il est inutile de te repeter, mon Pere, que nous l'avons fait par celle du Pere Anjalran, puisque nous sommes venus te voir. Prie le Maître de la vie qu'il nous conserve dans notre voyage, qu'il dissipe nos maux de tête & d'estomach, afin que nos Parens nous voyent tous contents*, ils ne croient pas qu'on ait voulu nous faire
985 mourir ». Ce Chef regardoit le Chevalier de Callieres, comme un Jongleur*²⁸⁰ qui jettoit

²⁷⁸ Voir *supra*. lgn. 746-758.

²⁷⁹ Voir *supra*. n. 173.

²⁸⁰ Les jongleurs, souvent appelés « sorciers », occupent une place importante dans les pratiques religieuses amérindiennes, comme le notait Champlain dès 1603 : « Ils ont parmi eux quelques Sauvages qu'ils appellent Pilotouas, qui parlent au diable visiblement : et il leur dit ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre que pour autres choses, et s'il leur commandait qu'ils allassent mettre en exécution quelque entreprise ou tuer un Français ou un autre de leur nation, ils obéiraient aussitôt à son commandement » (*Des Sauvages*, p. 110-111) ; Voir aussi Leclercq : « Nos Gaspésiens [Micmacs] cependant, font tant d'estime de leurs jongleurs, qu'ils recherchent, dans leurs incommoditez, ceux qui passent pour les plus fameux (ainsi que, parmi nous, les malades, ont recours dans leurs maux, aux plus habiles Medecins :) ils se persuadent même que ces Fourbes peuvent sûrement guerir leurs maladies, & les soulager, en chassant le Demon, ou le ver qu'ils croient être renfermé dans la partie affligée » (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 335) ; Charlevoix : « Il faut dire à peu près la même chose des Jongleurs du Canada, qui font profession de n'avoir de commerce qu'avec ce qu'ils appelle Génies bienfaisans, & qui se vantent de connoître par leurs moyens ce qui se passe dans les Pays les plus éloignés, ou ce qui doit arriver dans les tems les plus reculés : de découvrir la source & la nature des Maladies les plus cachées, & d'avoir le secret de les guerir : de discerner dans les Affaires les plus embrouillées le parti, qu'il faut prendre : d'expliquer les Songes les plus obscurs : de faire réussir les Négociations les plus difficiles ; de rendre les Dieux propices aux Guerriers & aux Chasseurs » (*J.* t. II, p. 707-708 ; voir encore *Relations*, 1637, t. II, p. 49-50).

un sort, pour le retirer quand il le veut²⁸¹. Le rhume qu'ils avoient tous étoit si violent²⁸², que l'on étoit touché* de les voir retourner dans cet état.

« Voici un Collier de porcelaine*, continua-t'il, que je te donne pour le Pere Anjalran. Depuis que deux Maringouins* l'ont piqué, nous ne l'avons plus vû à
990 Michilimakinak ». Il vouloit dire depuis qu'il fut blessé de deux coups de bâton ; dans un combat que *Monsieur* de Denonville livra aux Iroquois il y a plus de treize ans²⁸³.
« Nous l'estimons, & nous avons toujourns remarqué qu'il prenoit nos interêts.

Comme il commence à avoir quelque âge, nous te demandons Perrot qui soit son soutient, afin qu'il puisse lui aider [258] dans toutes les occasions où nous aurons
995 besoin de lui²⁸⁴. Je ne te demande qu'une grace en quittant la natte, d'empêcher que l'on ne vende de l'eau-de-vie à qui que ce soit de tes Alliez. C'est une boisson qui nous gâte l'esprit. Fais en-sorte que l'on puisse éviter tout.

Je te prierois volontiers que si quelque François venoit par hazard en apporter à Michilimakinak, il nous fût permis de le piller, afin qu'il ne vienne point renverser
1000 l'esprit de notre Jeunesse²⁸⁵. Je te dis adieu, mon Pere, & je reviendrai te voir l'année qui vient ».

Toutes les Nations applaudirent Jean le Blanc, il n'y eut que Quarante-Sols qui fut scandalisé de ce qu'il venoit d'ouïr* pour toutes les Nations, sans avoir demandé l'avis particulier aux Hurons. « Que veut-il dire, repartit* ce Chef entre ses dents, de

²⁸¹Voir *supra*, n. 213.

²⁸²Voir *supra*, lgn. 609-613, 677-681.

²⁸³En 1687, le Père Enjalran prend part à l'expédition des Français et de leurs alliés amérindiens contre les Tsonnontouans, comme aumônier des troupes. Pendant qu'il manifeste son appui aux armées de Denonville, « le crucifix à la main », il reçoit un coup de mousquet à la cuisse, selon la Potherie, (*HAS*, t. II, p. 207-209) : « aux parties dont *Origene* voulut bien se priver pour enseigner le beau sexe avec moins de scandale », selon Lahontan (Lahontan, *O.* t. I, p. 351).

²⁸⁴Voir *supra*, lgn. 307-314.

²⁸⁵Voir *supra*, n. 71.

1005 piller l'eau-de-vie que les François pourroient apporter à Michilimakinak, ils ont bien la mine* de piller eux-mêmes ce qu'ils auront, sous prétexte de l'eau-de-vie ».

Le pensée de Quarante-Sols convenoit assez aux mouvemens* de son cœur, il entroit moins dans l'inconvenient* que pouvoit produire cette visite, qu'il n'avoit envie lui-même & toute sa Nation d'en [259] emporter, & il le fit paroître avec assez de
 1010 finesse, puis qu'ayant laissé partir tous les Outaouaks que l'on alla excorter à plus de huit lieuës*. Il representa* à son départ qu'il étoit bien obligé de ce que Monsieur de Vaudreuil étoit allé reconduire les Alliez, & qu'il le prioit de ne faire aucun détachement de sa garnison à son sujet, par l'apprehension où ils étoient que le mouvement ne dérangeât peut-être les affaires particulieres du Gouvernement²⁸⁶.

1015 On ne jugea pas à propos d'accorder cette licence* de piller l'eau de-vie qui arriveroit à Michilimakinak, mais on leur dit que s'il y en venoit sans la participation du Gouverneur, il falloit en avertir les Peres Jesuites²⁸⁷, qui regleroient toutes choses, qu'ils avoient quelque raison de ne pas souffrir que leurs gens en embarquassent, puisque

²⁸⁶Charlevoix résume tout ce passage (Ign. 979-1014) de la façon suivante : « Les Outaouais lui demanderent le P. Anjalran & Nicolas Perrot, & il leur dit qu'il vouloit bien leur faire ce plaisir : que le Missionnaire étoit disposé à les suivre : mais à condition qu'ils seroient plus dociles à profiter de ses instructions. Leur Député le conjura aussi de ne plus souffrir qu'on portât de l'eau-de-vie nulle part. parce que cette liqueur troubleit l'esprit, & ne pouvoit que porter la Jeunesse à des excès, qui ne manqueroient pas d'avoir des suites funestes : tous ceux, qui étoient présens, applaudirent à sa demande, à l'exception d'un Chef Huron [Quarante-Sols], qui étoit un grand yvrogne, & qui avoit déjà pris ses mesures pour emporter chez lui de quoi boire » (*HDG.VF*, t. II, p. 283-284).

²⁸⁷Le rôle des jésuites dans les échanges franco-amérindiens depuis le début du siècle est considérable et, parfois, comme ce semble être ici le cas, la frontière entre pouvoir politique et pouvoir religieux est encore assez floue même à la fin du siècle. Connaissant bien le fonctionnement de la société amérindienne au sein de laquelle ils vivent, ils agissent souvent comme émissaires ou intermédiaires entre le pouvoir officiel et les autochtones. Dans le cas présent, il n'est pas surprenant que le gouverneur s'en remette presque entièrement à l'autorité des jésuites sur la question de l'eau-de-vie, connaissant sans doute le zèle que ceux-ci mettraient à en empêcher la diffusion (voir Lahontan, *O. t. I.*, p. 613).

plusieurs en abuseroient, qu'indubitablement elle incommoderoit tous ceux qui sont
 1020 malades, & que l'on prieroit le Maître de la vie de leur être propice pendant leur
 Voyage. On promet de leur donner le Pere Anjalran, dont les Conseils ne leur seroient
 pas desavantageux, puisqu'on ne pouvoit leur accorder presentement Perrot qui
 pourroit partir l'année prochaine²⁸⁸.

Ounanguicé fut plus judicieux que Jean [260] le Blanc : il eut la précaution
 1025 d'apostropher toutes les Nations Outaouaksés l'une après l'autre, pour demander leur
 consentement²⁸⁹, conjointement avec tous les Alliez. Il exagéra ce que Jean le Blanc
 venoit de dire en faveur des Nations qui avoient fait paroître un attachement particulier
 à nos interêts²⁹⁰.

« Sois persuadé, dit-il, encore que ma Nation & celle du fond du lac Huron,
 1030 n'oublieront pas ce que tu as si heureusement achevé, la terre est applanie
 presentement²⁹¹.

L'Arbre de Paix, est donc planté sur la plus haute montagne²⁹², il faut que les
 Iroquois & tous tes Alliez jettent souvent les yeux sur lui. Vivons d'orénavant

²⁸⁸ Perrot ne retournera pas s'établir dans la région des Grands Lacs.

²⁸⁹ Chez la plupart des nations amérindiennes – particulièrement chez les Iroquoiens – la prise de décision est généralement fondée sur le principe de l'unanimité et non de la majorité (Trigger. *Les enfants d'Ataentsic*, p. 36, 85. Delâge. *Le pays renversé*, p. 73. *supra*, n. 246).

²⁹⁰ Voir *supra*, lgn. 979ss.

²⁹¹ « Applanir le chemin d'un lieu, c'est empêcher que l'on ne fasse des expéditions militaires » (dans La Potherie, «Termes et expressions des Sauvages ». *HAS*, t. III).

²⁹² « Planter l'Arbre de paix sur la plus haute montagne de la terre, c'est faire la paix generale » (La Potherie, «Termes et expressions des Sauvages ». *HAS*, t. III). La métaphore de l'arbre de paix est connue depuis longtemps des voyageurs et observateurs. En février 1654, par exemple, un chef iroquois se rend à Québec pour s'adresser aux gouverneur : « Le troisieme [collier] estoit un May, qu'il plantoit, disoit-il, au milieu de la grande Rivière S. Laurens, vis à vis du fort de Quebec, de la maison d'Onontio, le grand Capitaine des François (c'est Monsieur de Lauzon nostre Gouverneur) : un May, qui porteroit sa cime jusques au dessus des nuës, afin que toutes les Nations de la terre le pussent

1035 paisibles ; mangeons dans la même chaudière* lorsque nous nous rencontrerons à la
chasse.

Si quelques Nations viennent troubler* ce beau jour, il faut que tu exige
d'elles²⁹³ une satisfaction entière : nous t'en remettons la vengeance, tu peux t'assurer
que nous t'en laissons le maître. Il est bon même que l'offensé te fasse ses plaintes ; tu y
auras égard, & tu prendras le casse-tête*²⁹⁴ en sa faveur²⁹⁵, de peur qu'il ne le fasse de
1040 son propre mouvement ».

Chichikatalo touché* de la joie qu'il [261] avoit que tout étoit paisible sur la
terre, finit l'Audience*.

« Mon Pere, dit-il, je suis ravi de voir l'Iroquois réuni avec nous autres. Mon
Pere j'apprehende une chose, qu'il ne vous trompe ; car souvent il m'a parlé de bouche,
1045 mais son cœur ne correspondoit pas à ses paroles²⁹⁶. J'ai de la joye de ne plus entendre
le bruit des armes qui se choquent* les unes contre les autres, pour venger l'insulte qu'il
nous faisoit. C'est donc aujourd'hui que le Soleil éclaire, que la terre va être unie, &
que nous n'aurons plus de querelles. Quand nous nous rencontrerons, nous nous
regarderons comme freres, & nous mangerons le même morceau ensemble. Je me

voir. et que ce fust un rendez-vous où tout le monde peust reposer en paix. sous l'ombre de ses
feuilles » (*Relations*. 1653-1654. t. IV. p. 4 ; voir aussi *La Potherie*. *H.I.S.* t. IV. p. 140. 166).

²⁹³L'original porte : « de lui ».

²⁹⁴La Potherie donne ailleurs des informations sur cette arme : « Ces casse-têtes sont des bâtons qui ont
la figure des coutelas. sur lesquels ils font des figures qui font connoître la personne qui commande le
parti » (*H.I.S.* t. III. p. 96) ; « Le casse-tête est une maniere de hache-d'arme qui est le simbole d'une
Guerre que l'on déclare: la coutume est de le presenter avec pompe au milieu d'une danse. où chacun
s'anime avec tout ce que la fureur peut inspirer de plus affreux » (*La Potherie*. *H.I.S.* t. II. p. 157) ; voir
également Lahontan : « Ce mot signifie massuë. Les Sauvages l'appellent *Assan Oustik*. c'est à dire.
que *Assan* signifie *Casse* & *Oustik* signifie *tête*. Ainsi ces deux mots signifient *Casse tête* » (*O.* t. I. p.
513).

²⁹⁵« Lever ou tourner le casse tête contre une nation, est lui déclarer la guerre » (*La Potherie*,
«Termes et expressions des Sauvages ». *H.I.S.* t. III ; voir illustration. *infra*. p. 206).

²⁹⁶Voir *supra*. n. 78.

1050 tourne du côté de l'Iroquois & je lui parle, (il n'y avoit pour lors que les Prisonniers,) la
 Paix se fait en presence de celui qui a creé le Ciel, la terre, & à qui rien au monde n'est
 caché. Ils peuvent vous tromper, mon Pere, & nous autres ; mais ils ne le tromperont
 pas, car celui qui est le vrai Dieu en prendra la vengeance. Mon Pere, je vous prie de
 croire que j'ai l'esprit bienfait. Je ne suis point comme mes freres les Outaouaks qui
 1055 vous demandent d'arriver paisiblement chez eux, comme si cela dépendoit [262] de
 vous²⁹⁷. Je sais qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner la vie ou la mort, & que s'il ne
 tenoit qu'à vous nous arriverions tous où nous souhaitons d'aller ; mais à l'égard de
 mes morts je n'en aurai aucun ressentiment*, Dieu en est le maître, car si il souhaitoit
 m'appeler moi-même qui vous parle, il y faudroit passer comme les autres : ainsi, mon
 1060 Pere, je vous dis adieu, peut-être ne reviendrai-je jamais, car je me vois bien fatigué. Je
 vous prie de fumer bien paisiblement dans mon Calumet²⁹⁸, & de vous ressouvenir de
 moi. Adieu mon Pere²⁹⁹».

Ce ne fut pas sans raison que Chichikatalo fit cet adieu qui devint éternel. Etant
 mort huit jours après³⁰⁰ avec les sentimens d'un très bon Chrétien, tout ce qui lui tint le
 1065 plus au cœur, en mourant, fut l'apprehension où il étoit que sa Nation ne tirât quelque
 mauvaise conjecture* de sa mort. « Si quelqu'un, disoit-il, pouvoit bien faire
 comprendre à nos Alliez ce qui s'est passé ici, je mourrois content.

Mais j'ai peur que quelque mauvais esprit n'aigrissent les choses, & qu'ils ne
 croient que l'on m'ait empoisonné ». Toute cette negociation se termina le sept Août,
 1070 que les Iroquois demanderent leur Audience* de congé*. Et voici, Monsei[263]gneur, le
 resultat de tous les Conseils³⁰¹.

²⁹⁷ Voir *supra*. lgn. 982-987.

²⁹⁸ Voir *supra*. lgn. 229-238.

²⁹⁹ Sur ce discours, voir *supra*, « Introduction », p. 101.

³⁰⁰ Le 14 août.

³⁰¹ L'audience de congé accordée aux Iroquois est différente de la précédente en ce que le discours de Callière y prend presque toute la place (lgn. 1072-1126). Comparativement aux ambassadeurs des nations alliés dont la Potherie rend de façon détaillée les dernières paroles. l'orateur iroquois est plutôt

PAR UN PREMIER COLLIER.

« Mes enfans les Iroquois, je parlai hier aux Sauvages des Nations d'en haut³⁰²,
 qui me reiterent toutes les assurances qu'ils m'ont données en votre presence, dans
 1075 l'Assemblée que je fis le quatrième de ce mois, qu'ils garderoient inviolablement tout ce
 qui a été réglé par la Paix que j'ai faite avec vous, & qu'ils m'obeïroient en toutes
 choses. Je suis persuadé que vous en userez aussi de même. Ils m'ont accordé vos
 Prisonniers, pour que j'en fisse ce que je voudrois ; sur la promesse que je leur ai faite
 que vous me renvoyeriez les leurs pour les leur remettre, suivant la parole que vous
 1080 m'en avez donnée. Ainsi je veux bien vous les rendre presentement, à la reserve de cinq
 qui ont voulu rester avec les Hurons, afin que vous vous en retourniez tous contents* de
 moi, & je vous donne le Sieur* Joncaire comme vous l'avez souhaité, pour me ramener
 leurs gens³⁰³, ne manquez pas pour réparer la faute que vous avez faite en les laissant à
 vos Villages, de surmonter toutes les difficultez qui pourroient se rencontrer parmi les
 1085 Particuliers qui les ont, afin que je contente aussi mes Alliez en leur rendant
 incessam[264]ment tous leurs Prisonniers, & leur fasse connoître votre sincerité, pour

effacé : les paroles qu'il prononce sont brèves et se limitent à des approbations (Ign. 1119-1126). Il est évident, d'après le texte de la Potherie, que Callière a toujours pris plus de précautions auprès des Iroquois que des alliés amérindiens dans les affaires de la paix (souvenons-nous de l'épisode des prisonniers, par exemple) et le comportement qu'il adopte auprès de chacun de ces deux partis, au moment de les congédier, suffit à le prouver : il fait aux Iroquois des recommandations précises, détaillées, fermes et intéressées, leur laissant à peine la possibilité de s'exprimer, comme si ce n'est pas ce qui importait.

³⁰²Voir *supra*, Ign. 944-956.

³⁰³Joncaire accompagne effectivement les Iroquois dans leur pays pour ramener les prisonniers alliés. Son voyage ne fut cependant pas un succès : il n'en obtient que quatre, les Iroquois ne voulant pas laisser partir les autres (Mémoire de 1701-1702 à Pontchartrain, *infra*, « Appendice II », p. 265). Il n'est donc pas surprenant que la description de la Potherie ne fasse état de ce voyage dont Charlevoix écrit : « On crut, ou l'on voulut bien faire semblant de croire qu'il n'y avoit pas de la faute des Iroquois, & la chose en demeura là » (*HDGNF*, t. II, p. 285).

que dès cet Hyver vous puissiez chasser ensemble tranquillement³⁰⁴, & sans qu'ils ayent aucune méfiance de vous. Je vous redemande aussi le reste de mes François, afin que les affaires soient entierement terminées.

1090

PAR UNE BRANCHE DE PORCELAINE*.

Je vous ai déjà fait dire par Theganissorens & par le Pere Bruyas, que j'ai envoyé rétablir le Fort que nous occupions autrefois au détroit³⁰⁵.

1095

Que si il arrivoit quelque démêlé dans le temps que vous serez à la chasse les uns les autres de ce côté-là, sans avoir la peine à cause de l'éloignement de me venir trouver, le Commandant³⁰⁶ que j'y ai mis puisse vous proteger, & vous accommoder, en m'en rendant compte ; comme a fait celui du Fort Frontenac l'Hyver dernier, avec les Nations qui étoient à la chasse aux environs ; ausquels il envoya dire de ma part de ne vous y pas troubler, afin que ce soit un moyen de maintenir la Paix³⁰⁷. D'ailleurs quand vous voudrez aller au fort du Détroit, vous y serez bien reçûs, & y trouverez les

1100

marchandises à un prix raisonnable.

PAR UN SECOND COLLIER.

Je vous ai fait dire aussi par les mêmes [265] que si la guerre recommençoit entre nous & les Anglois, ou les ennemis, vous pensiez à ne vous en point mêler³⁰⁸. Je vous le

³⁰⁴Plusieurs nations amérindiennes vivent de la chasse ou, sinon, la pratiquent régulièrement dans le but de faire la traite avec les Européens. Tout au long du texte, la chasse est présentée comme un lieu de tension certaine, une rencontre d'où peut naître entre les groupes soit la guerre ou la bonne union.

³⁰⁵En mai 1701, le chef onnontagué Teganissorens s'était rendu à Montréal pour y manifester son inquiétude au sujet de ce projet (la Potherie, *HLAS*, t. IV, p. 184 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 269). Le mois suivant, Bruyas, Joncaire et Le Moyne de Maricourt l'avait accompagné en Iroquoisie où il avait fait part aux Iroquois des décisions de Callière au sujet de l'établissement de Détroit (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 185-192 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 270-272).

³⁰⁶Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac. Voir *supra*, n. 204.

³⁰⁷Voir la Potherie, *HLAS*, t. IV, p. 182-183.

³⁰⁸À partir de 1701, les Français craignent que se transposent sur le continent américain les conflits opposant, en Europe, la France à une coalition dont fait partie l'Angleterre. Pendant la guerre de

1105 repete encore, en vous repetans par ce Collier, qu'en cas* que la guerre arrive vous
demeuriez paisiblement sur vos nattes, sans prendre aucune part dans nos démêlez,
parce qu'autrement ils vous engageroient de nouveau à la guerre avec moi & avec tous
mes Alliez, qui vous boucheroient le chemin de chez vous ici³⁰⁹, & dans tout vôtre
établissement, qui vous est presentement libre, pour aller & venir chercher vos
necessitez*³¹⁰.

1110 PAR UN TROISIÈME COLLIER.

Vous m'avez fait entendre que les Aniez descendoient ici par le lac
Champlain³¹¹, pour être presens à ce que je reglerois avec vous : cependant comme je
ne les vois point arriver, je vous recommande de les y faire venir incessamment pour
être compris dans tout ce que nous venons d'arrêter ensemble.

1115 Je ne veux pas vous laisser partir, vous autres Chefs & gens de Conseil, Députez
de vos Nations, pour venir ici sans vous faire à chacun un present, en reconnoissance

Sucession d'Espagne. ils s'efforceront – particulièrement. le nouveau gouverneur de la colonie. Rigaud
de Vaudreuil – de maintenir les Iroquois dans la neutralité.

³⁰⁹« Boucher le chemin d'un lieu à un autre, c'est rompre les desseins & les mesures de quelqu'un »
(La Potherie. «Termes et expressions des Sauvages ». *HAS*. t. III).

³¹⁰Charlevoix ajoute quelques détails : « Il leur recommanda aussi de nouveau de demeurer Neutres
entre les François & les Anglois. si la guerre recommençoit entre ces deux Nations. comme il y avoit
bien de l'apparence que cela ne tarderoit pas d'arriver. Il leur fit entendre qu'il étoit tout-à-fait contre
leur intérêt de permettre à ceux-ci de construire des Forts dans leurs Villages. & sur leurs Rivieres. &
leur déclara qu'il ne le souffriroit jamais. Il avoit fort à cœur qu'ils lui demandassent des Jesuites.
persuadé que la présence de ses Missionnaires étoit ce qu'il y avoit de plus efficace pour les retenir
dans une exacte neutralité : mais il ne jugea pas à propos de leur en parler. la Cour ne lui ayant point
donné d'instruction sur cela. & les moyens indirects. dont il usa pour les amener à ce point. réussirent
à son gré » (*HDGVF*. t. II. p. 284).

³¹¹Ce grand lac d'une superficie de 1 550 km² est situé à la frontière des états actuels du Vermont et de
New York. Par la rivière Richelieu. il se jette au nord dans le fleuve Saint-Laurent. Champlain s'y rend
pour la première fois en 1609 alors qu'il accompagne ses alliés amérindiens montagnais et algonquins
dans une expédition contre les Iroquois (*Robert Z. Saugrain*. « Nouvelle France. Isles et autres Colonies
Françoises ». p. 32).

des fatigues que vous avez essayées pour vous rendre ici, pour terminer ensemble toutes les affaires³¹²».

1120 [266] « Nous vous remercions de l'établissement que vous avez fait au détroit, parce qu'allant à la chasse de ce côté-là, nous serons bien aises* de trouver nos besoins.

Nous serions fachez* que vous eussiez la guerre avec les Anglois, parce que vous êtes de nos amis & eux aussi, cependant si cela arrivoit, nous vous laisserions en fumant paisiblement sur vos nattes³¹³, comme vous nous le demandez.

1125 Nous ferons savoir aux Aniez ce que vous nous recommandez, & nous leur marquerons le chagrin que nous avons eû de ce qu'ils ne se sont pas trouvez ici presens avec nous »

1130 Les Aniez arriverent quelques jours après le départ de ceux-ci³¹⁴, & après qu'on leur eût fait le détail de ce qui avoit été conclu, ils l'approuverent par toutes sortes d'applaudissemens, & après avoir salué le Chevalier de Callieres, & lui avoir fait leurs presens* & reçû les siens, ils prirent congé de lui & s'en retournerent fort satisfaits de leur voyage. Je suis avec un profond respect.

MONSIEUR,

³¹²Voir *supra*, n. 17, 270.

³¹³« Fumer sur la natte, c'est jouir d'une profonde paix » (La Potherie. «Termes et expressions des Sauvages », *HAS*, t. III).

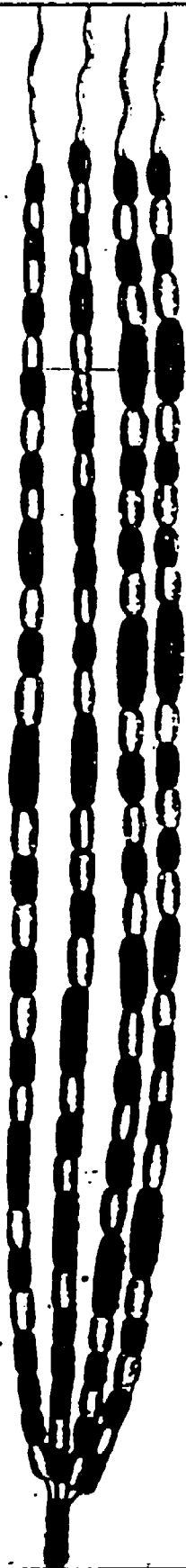
³¹⁴Vraisemblablement le lendemain (8 août), comme le propose Gilles Havard (*La grande paix de Montréal de 1701*, p. 131) d'après les témoignages de La Potherie et de Charlevoix (« [...] ceux-ci étoient à peine partis de Montreal, que les Agniers y arriverent » (*HDG:VF*, t. II, p. 285)).

1135

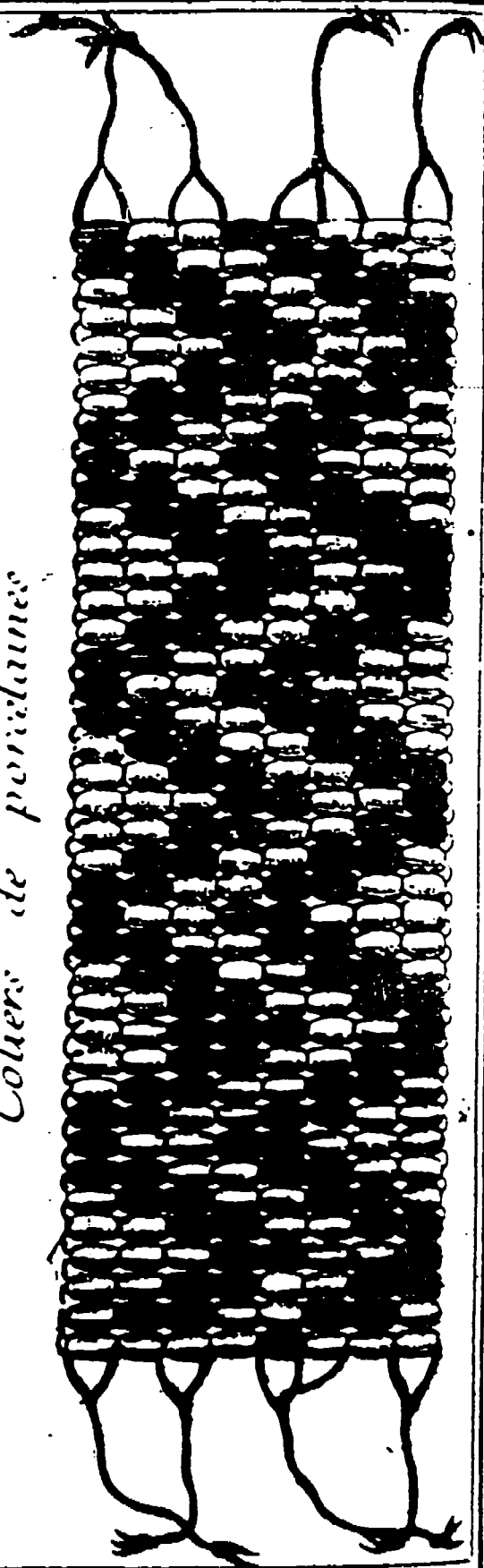
Votre très-humble, &c.

GRAVURES

Branches de porcelaines



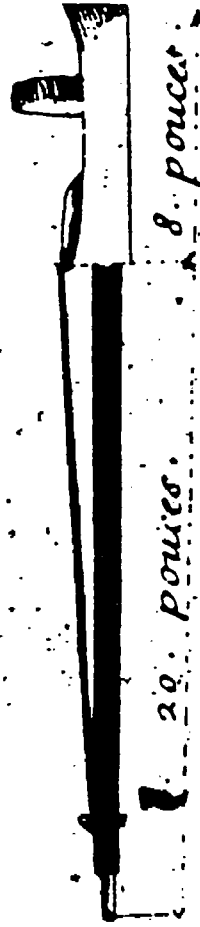
Coliers de porcelaines



Casse-tête dont il est parlé au Tom 2 page 157.



Calumet de paix.

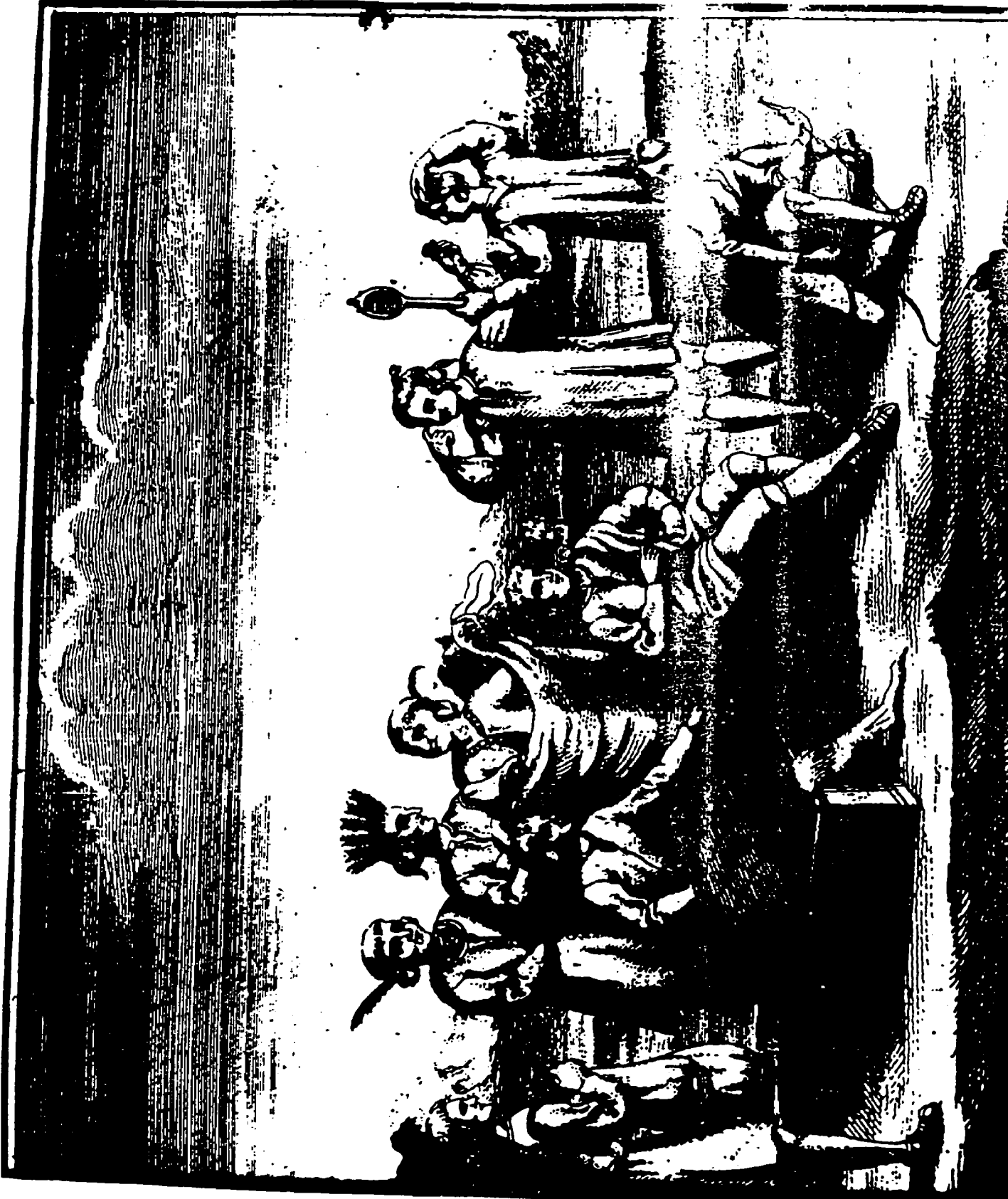


29. pouces. 8. pouces.

Castor (*HAS*, t. I, p. 132)



Amérindiens habillés à la mode française (HAS, t. III, p. 22)



Orateurs français et amérindiens (*HAS*, t. IV, p. 241)



GLOSSAIRE¹

Pour l'établissement de ce glossaire, nous avons relevé tous les termes qui n'apparaissent pas dans le *Petit Robert* de même que ceux qui sont précédés des mentions *vieux*, *vieilli* ou *littéraire*. Nous avons également inséré à la liste ci-dessous les termes étrangers – le plus souvent d'origine amérindienne – ainsi que les mots spécialisés (les unités de mesures, par exemple) ou propres aux usages canadiens. Les numéros qui suivent chacune des définitions renvoient à la pagination de l'édition originale de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* que mettons entre crochets dans notre transcription.

accomoder : v. tr. « Mettre en bon état » (*PR*) ; « Régler, arranger » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 215.

admiration : n. f. « Étonnement, stupeur » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 225.

aise : adj. « Content » (*PR*). 202, 207, 223, 231, 233, 248, 249, 266.

après-dînée : n. f. « Partie de la journée qui suit le dîner » (*PR*). 199, 201, 212, 237.

aspect : n. m. « Le fait de s'offrir aux yeux, à la vue » ; **À l'aspect de** : « à la vue de, en voyant » (*PR*). 209.

¹Nous empruntons aux éditeurs des *Œuvres complètes* de Lahontan les critères d'établissement du glossaire.

- assemblée** : n. f. « Action de réunir plusieurs personnes en un même lieu pour un motif commun » (*PR*). 194.
- assembler** : v. tr. « Réunir en assemblée » (*PR*). 197, 201, 224, 231, 240, 251.
- assurer** : v. tr. « Mettre (qqn) dans un état de sécurité, de confiance » (*PR*). 206, 224.
- audience** : n. f. Assemblée, séance, conseil, entretien. 212, 219, 225, 233, 237, 254, 261, 262.
- autoriser** : v. tr. « Donner de l'autorité, du crédit à » (*PR*). 213.
- aviron** : n. f. « Rame » ; « Pagaie » (*PR*). 200.
- bled d'Inde** : n. m. « Maïs » ; « Graminée à racines fibreuses, à tige droite, à larges feuilles lancéolées et dont les fruits sont des grains durs de la grosseur d'un pois, serrés sur un gros épi presque cylindrique » (*PR*). 199, 221.
- boîte** : n. f. « [...] petit mortier de fer, haut de sept à huit pouces, qu'on charge de poudre jusqu'au haut, & qu'on bouche avec un fort tampon de bois pour tirer dans des feux & jouissances publiques, afin que le bruit s'en fasse ouïr de plus loin » (Furetière). 197, 200, 201, 253.
- branle** : n. m. « Ample mouvement d'oscillation » ; « Première impulsion (donnée à qqch. que l'on met en mouvement, en train) » (*PR*). 199.
- brasse** : n. f. « Ancienne mesure de longueur égale à cinq pieds (environ 1,60 m) » (*PR*). 198.

- cabaner** : v. intr. et pron. « Construire une ou des cabanes en guise de campement » (Lahontan, *Œuvres complètes*, t. II, p. 1287) ; « Arrêter pour le repos de la nuit (en parlant des voyageurs) » (*Glossaire du parler français au Canada*). 200.
- calebasse** : n. f. « Fruit du calebassier et de cucurbitacées qui, vidé et séché, peut servir de récipient ; ce récipient ; son contenu » (*PR*). 198.
- campagne** : n. f. « Vaste étendue de pays découvert » (*PR*). 195, 196.
- capilaire** : n. m. « Une fougère, *Adiantum pedatum*, commune dans les bois feuillus du sud du Québec » (Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 598, n. 371) ; Boisson ou tisane faite avec cette plante. 223.
- capot** : n. m. « Sorte de cape ou grand manteau où est attaché une sorte de capuchon » (Furetière) ; « Grand pardessus en étoffe ou en fourrure » et, par extension, « habit quelconque » (*Glossaire du parler français au Canada*). 229, 255.
- cas** : n. m. **En cas que** : « Au cas où, en supposant que » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 265.
- casse-tête** : n. m. « Massue en pierre ou en bois très dur, servant d'arme de guerre dans certaines civilisation archaïques » (*Le Grand Robert*). 260.
- cependant que** : loc. conj. « Pendant le temps que » (*PR*). 215.
- chagrin** : adj. « Qui est rendu triste par un événement fâcheux » ; « Qui est d'un caractère triste, morose » (*PR*). 219, 223.

chagrin : n. m. « Irritation (contre qqn ou qqch.) ; Humeur maussade, chagine » ;
« État moralement douloureux » (PR). 266.

chamarer : v. tr. « Orner, colorer » (PR). 255.

chaudière : n. f. « Récipient métallique où l'on fait chauffer, bouillir ou cuire » (PR).
197, 199, 224, 229, 231, 234, 242, 243, 253, 256, 260.

chef : n. m. **De son chef** : « De sa propre initiative , de lui- même » (PR). 256.

choquer : v. tr. « Donner un choc plus ou moins violent » (PR). 260.

circonstance : n. f. « Détail, élément particulier » (Dubois et Lagane, DLFC). 222,
231.

comme : adv. « S'employait là où on se servait aujourd'hui de *comment*, même dans
l'interrogation directe » (Dubois et Lagane, DLFC). 199, 206.

congé : n. m. « Autorisation, permission de partir » (PR). 254, 262.

conjecture : n. f. Présage. 262.

conjouïr (se) : v. pron. « Se réjouïr avec quelqu'un d'une bonne fortune qui luy est
arrivée, d'une bonne affaire qu'il a faite » (Furetière). 251.

consentir : v. tr. dir. « Accepter qqch. » (PR). 238, 253.

- considérable** : n. et adj. « Qui attire la considération à cause de son importance, de sa valeur » (*PR*). 197, 203, 228, 241.
- constance** : n. f. « Force morale, fermeté d'âme qui permet de garder l'empire sur soi-même » (*PR*). 195.
- conten** : adj. « Combié (par son sort, les circonstances) » (*PR*). 204, 257, 263.
- convenir** : v. tr. ind. **Convenir de qqch. (aux. être)** : « Reconnaître la vérité de ; tomber d'accord sur » (*PR*). 238.
- coutume** : n. f. « Habitude » ; **Avoir coutume de** : « Être accoutumé à, avoir l'habitude de » (*PR*). 225.
- désoler** : v. tr. « Ruiner, transformer en solitude par des ravages » (*PR*). 239.
- dessein** : n. m. « Idée que l'on forme d'exécuter qqch. » (*PR*). 205, 227.
- difficulté** : n. f. **Difficulté de (+ inf.)** : « Embarras, gêne, mal, peine » (*PR*). 226.
- écarter (s')** : v. pron. S'égarer (dans sa conduite, son comportement). 244.
- embarras** : n. m. « Confusion résultant d'affaires nombreuses et difficiles à débrouiller » ; « Position gênante, situation difficile et ennuyeuse » (*PR*). 206, 237, 248.
- emprunt** : n. m. **Par emprunt** : « Accidentellement, indirectement » (Dubois et Lagane, *DLFC*) ; À la suggestion de qqn d'autre. 248.

endroit : n. f. « Circonstance, moment » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 252.

énoncer (s') : v. pron. « S'exprimer » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 225, 236.

ensevelir : v. tr. « Envelopper dans un linceul » (*PR*). 229.

entendre : v. tr. « Percevoir, saisir par l'intelligence » ; « Connaître à fond ; être habile dans ». (*PR*). 245.

exciter à : v. tr. « Inciter à ; donner le désir ou la volonté de » (*PR*). 205.

exécuter [une parole] : tenir parole. 238.

expédier : v. tr. « Accomplir rapidement » (*PR*). 199.

exposer : v. tr. **Exposer qqn à** : « abandonner, livrer à » (*PR*). 219, 222.

fâcher : v. tr. « Affecter d'un sentiment pénible » (*PR*). 266.

fatigue : n. f. « Ennui, lassitude, tracas » (*PR*). 202,

flâter (sc) : v. pron. « S'entretenir dans une espérance, une illusion » (*PR*). 196.

genie : n. m. « Aptitudes innées, dispositions naturelles ; l'esprit, la personne qui possède ces aptitudes » (*PR*). 193.

- glorieux** : adj. « Qui a le sentiment d'une gloire personnelle dont il tire orgueil » (*PR*). 246.
- gourde** : n. f. « Espèce de courge dite courge calebasse » (*PR*). 198.
- hardi** : adj. « Effronté, impudent, insolent » (*PR*). 210.
- hasarder de (+ inf.)** : v. « Courir le risque de » (*PR*). 209.
- hausse-col** : n. m. « Pièce d'acier, de cuivre protégeant la base du cou » (*PR*). 235.
- impression** : n. f. « Action qu'exerce sur qqn un objet, un sentiment » ; « Résultat de cette action : empreinte, marque spirituelle, morale » (*PR*). 254.
- imprimer** : v. tr. « Faire pénétrer profondément (dans le cœur, l'esprit de qqn) en laissant une marque, une empreinte durable » ; « Donner, imposer (une marque, un caractère) » (*PR*). 244.
- inconvenient** : n. m. « Accident fâcheux ; désagrément, embarras » ; « Conséquence, suite fâcheuse d'une action, d'une situation donnée » (*PR*). 258.
- inquiétude** : n. f. « Absence de quiétude, de repos, de tranquillité » ; « État d'agitation, d'instabilité d'un esprit insatisfait, tourmenté » (*PR*). 223.
- inspirer** : v. tr. **Inspirer qqn de** : « Lui suggérer la pensée de » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 246.
- intrigue** : n. f. « Situation compliquée et embarrassante » (*PR*). 194, 255.

jongleur : n. m. « C'est le nom qu'on donne dans les Iles à certains Sauvages qui sont les Devins, & à qui le démon, à ce qu'ils prétendent, révèle les choses les plus secrètes » (Trévoux) ; « Sorcier » (*Glossaire du parler français au Canada*). 257.

laisser : v. **Ne pas laisser de [+inf.]** : « Ne pas cesser de, ne pas s'abstenir de » (*PR*). 202, 216, 219, 225.

languissant : adj. « Qui languit, est abattu, anémié » (*PR*). 223, 225.

liberalité : n. f. « Don fait avec générosité » (*PR*). 256.

licence : n. f. « Droit, liberté (de faire ou de dire qqch.) en vertu d'une permission donnée par une autorité supérieure » (*PR*). 259.

lieuë : n. f. « La *lieue* commune de France est de deux mille cinq cens pas géométriques [4,05 km], la petite de deux mille [3,24 km], la grande de trois mille cinq cens [5, 67 km], & même plus » (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*). 259.

maringouin : n. m. « Nom de différentes espèces de moustiques, de cousins (pays tropicaux ; Canada) » (*PR*). 257.

medecine : n. f. « Médicament, remède » (*PR*). 198, 210, 230.

mine : n. f. « Aspect, apparence du corps ; aspect extérieur, apparence naturelle ou affectée (*opposé* à la nature profonde, *aux* sentiments) ; **avoir la mine de** ou **faire mine de** : « paraître disposé à, faire semblant de » (*PR*). 258.

miséricorde : n. f. « Sensibilité à la misère, au malheur d'autrui » (*PR*). 239.

mobile : n. m. « Ce qui fournit une impulsion, un mouvement » (*PR*). 222, 228.

mousquet : n. m. « Ancienne arme à feu portative, plus lourde que l'arqubuse, qu'on posait au sol sur une petite fourche et qu'on allumait avec une mèche » (*PR*). 198.

mousqueterie : n. f. « Décharge de mousquets, et *par ext.* de fusils » (*PR*). 253.

mouvements : n. m. **Mouvements de l'âme, du cœur** : « Les différents états de la vie psychique » (*PR*). 202, 258.

narré : n. m. « Récit » (*PR*). 223.

nécessité : n. f. « Ce qui est nécessaire pour vivre ; nourriture, etc. » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 265.

observer : v. tr. « Prendre, adopter de façon constante » (*PR*). 219.

occasion : n. f. **Dans l'occasion** : « Le cas échéant (aujourd'hui on dit à *l'occasion*) » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 236.

oracle : n. m. « Décision, opinion exprimée avec autorité et qui jouit d'un grand crédit » (*PR*). 228.

ouïr : v. tr. « Entendre, écouter » (*PR*). 258.

parti : n. m. « Détachement de soldats » ; « Projet commun à plusieurs personnes » ; « Divertissement concerté à plusieurs » (*PR*). 242, 249, 256.

particulier : n. m. « L'intimité » (*PR*). 217.

parts : n. f. « Côté, direction » ; **De toutes parts** : « De tous les côtés » (*PR*). 197, 221.

passer : v. tr. « Corroyer (cuir, peau) » Lahontan, *Œuvres complètes*, t. II, p. 1307) ; « Passer une peau. C'est lui donner les façons nécessaires » (Richelet). 203.

persuader : v. tr. **Persuader qqch. à qqn** : « Faire admettre (qqch. à qqn par la persuasion) » (*PR*). 205, 224.

picd : n. m. « Ancienne unité de mesure de longueur (32, 4 cm) » (*PR*). 240.

politique : adj. « Habile ; Manière concertée de conduire une affaire ; Calcul intéressé » (*PR*). 193, 223.

pompe : n. f. « Déploiement de faste dans un cérémonial » (*PR*). 239.

porcelaine (branche, collier, grain, soleil) : « Nous apellons colliers des grains de porcelaine enfilez, d'environ deux pieds de long, sur trois à quatre pouce de

large, arrangez d'une telle maniere qu'il font diverses figures. C'est leur écriture pour traiter de la paix, pour faire des ambassades, pour déclarer leurs pensées, pour apaiser les procez, pour faire quelque entreprise, pour juger, condamner ou absoudre ; ils servent d'ornemens aux jeunes guerriers lors qu'ils vont à la guerre, ils en font des bracelets & des ceintures qu'ils mettent sur leurs chemises blanches. Ces porcelaines viennent de la côte de Manathe, en la Nouvelle York. Ce sont des bourgos ou colimaçons, qui sont blancs & violets, tirant sur le noir, qu'ils scient avec une pierre à fusil, dont ils font des grains un peu longs & qu'ils percent : cela aussi tient lieu de monnoye » (Bacq., *Hist.*, t. I, p. 333-334). 196, 230, 231, 235, 240, 241, 244, 257, 264.

prier : v. tr. « Inviter » (*PR*). 201, 229, 247.

prince : n. m. « Celui qui possède une souveraineté (à titre personnel et héréditaire) ; celui qui règne » (*PR*). 193.

proche : prép. « Près de » (*PR*). 208.

produire : v. tr. « Faire connaître (qqn ou qqch.) à une personne, au public » (*PR*). 243.

promptitude : n. f. « Caractère de ce qui est prompt [qui agit fait (qqch.) sans tarder] ; manière d'agir, réaction d'une personne qui n'attend pas » (*PR*). 250.

que : conj. À moins que, avant que. 206,

querir : v. tr. « Chercher » (*PR*). 215, 220, 238, 252.

regarder (sujet inanimé) : v. tr. Être situé. 240.

rehausser : v. tr. Hausser. 241.

relâcher : v. tr. « Abandonner, renoncer à » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 208, 224,

repartir : v. tr. « Répliquer, répondre » (*PR*). 258.

représenter : v. tr. « Exposer, mettre devant les yeux, montrer » ; « Faire observer respectueusement (à qqn) en mettant en garde ou en reprochant » (*PR*). 204, 205, 220, 223, 259.

reserve : n. f. **À la réserve :** « À l'exception de » (*PR*). 229.

ressentiment : n. m. « Le fait d'éprouver, de ressentir (un chagrin, une douleur) » ; « Le fait de souvenir avec animosité des maux, des torts qu'on a subis (comme si on les "sentait" encore) » (*PR*). 209, 214, 226, 245, 250, 255, 262.

retirer : v. tr. « Délivrer (aujourd'hui en ce sens on dit tirer) » (Dubois et Lagane, *DLFC*). 211, 218, 227, 244.

sain : adj. « Qui est en bonne santé, n'est pas malade » (*PR*). 205, 230.

sang : n. m. « La famille considérée dans sa lignée. Les enfants, les descendants » (*PR*). 193.

satisfaire à : v. tr. indir. « Donner (à qqn) la réparation qu'il attend » ; « S'acquitter (de ce qui est exigé par qqch.), remplir (une exigence) » (*PR*). 203, 213, 221.

savoir : v. tr. « Connaître » (PR) ; Être au courant de. 243.

seance : n. f. « Le fait de siéger (dans une assemblée) » (PR). 214.

sensible : adj. « Qui se fait douloureusement sentir » (PR). 229.

sentiment : n. m. « Jugement, opinion qui se fonde sur une appréciation objective (et non sur un raisonnement logique) » (PR). 214, 219, 224, 226, 228, 230, 231, 237, 241, 243, 245, 252, 256.

sieur : n. m. « Monsieur » (PR). 263.

survenir à : v. intr. « Venir après, par surcroît, s'ajouter à » (PR). 212.

toucher : v. tr. « Affecter, faire une impression sur... » (PR). 224, 225, 228, 234, 257, 260.

tringle : n. f. « Baguette équerrie » (PR). 240.

troubler : v. tr. « Modifier en touchant à l'ordre, à l'équilibre ; rendre agité, confus » ;
« Empêcher (un état calme, paisible) de se continuer » (PR). 260, 264.

trouver (se) : v. pron. **Se trouver mal** : « S'évanouir » (PR). 222.

user : v. tr. ind. **En user... avec qqn** : « Agir, se conduire d'une certaine manière » (PR). 236.

APPENDICES

I

Notes biographiques

On trouvera ici des articles biographiques sur chacun des personnages cités dans le texte que nous éditons. Certains sont très brefs parce que nous possédons peu de renseignements sur eux. Pour chaque personnage, nous donnons la référence dans les œuvres de la Potherie², de Gédéon de Catalogne, de Lahontan et de Charlevoix. Outre ces sources, nous nous sommes servi amplement des trois premiers tomes du *Dictionnaire biographique du Canada*.

Aigle, l', voir Ontonnonk

Anaganiouitak [Onaganiouitak]

Ce représentant des NépiSSingues, arrivé à Montréal avec les siens et les Algonquins le 25 juillet 1701, obtient une audience dès le lendemain matin. Au cours de cette rencontre, il apprend à Callière que l'esclave amené par les Iroquois est le prisonnier d'Ouaboutchik, le chef de sa nation, qu'il représente en cette ambassade. Il offre ensuite au gouverneur les présents habituels et lui rappelle les bons sentiments des siens envers les Français. Comme plusieurs autres chefs, il implore la bonté et la compréhension de Callière en raison de la petite quantité de fourrures qu'il peut offrir (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 219-221).

Anjalran, Jean [Enjalran]

²Pour Callière et Frontenac, nous ne donnons que les références touchant la partie de l'*Histoire de la Potherie* que nous présentons (p. 193 à 266 du tome IV).

Né à Rodez le 10 octobre 1639, il fait partie de la compagnie de Jésus dès 1656. Il enseigne la philosophie à Toulouse de 1673 à 1675 puis, l'année suivante, part pour la Nouvelle-France où son premier séjour à Sillery lui permet d'acquérir une bonne connaissance de la langue algonquine. Il est bientôt envoyé à la mission outaouaise de Saint-Ignace dont il sera le supérieur de 1681 à 1688. Pendant cette période, le Père Anjalran use à plusieurs reprises de son influence auprès des Amérindiens, notamment en 1684 et en 1687 lorsqu'il s'emploie à convaincre les Outaouais et les Hurons de participer en grand nombre aux expéditions contre les Iroquois menées par La Barre et Denonville. Repassé en France en 1688, il revient au Canada probablement au cours de la décennie suivante. Engagé à la fin du siècle dans une dispute entre Cadillac et les autres jésuites dont il ne partage pas l'opinion au sujet de l'établissement de Détroit, Anjalran reçoit l'ordre du supérieur Claude Dablon d'abandonner son travail missionnaire.

Il emploie les deux années qui précèdent son départ à une mission de première importance pour la paix qui se prépare entre les Français, les Iroquois et les nations alliées. Peu de temps après la signature d'un premier traité de paix en septembre 1700, il se rend avec Le Gardeur de Courtemanche chez les Outaouais qu'il s'applique pendant près d'un an à convaincre de venir à Montréal en juillet et d'y amener tous les prisonniers iroquois qu'ils possèdent. À l'été, il servira d'interprète pour les nations de l'ouest. Il quitte le pays l'année suivante et meurt à Rodez en 1718 (La Potherie, *HAS*, t. II, p. 208, t. IV, p. 175, 181, 183, 191, 219, 224, 231-232, 239-241, 244, 257-259 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 516-517, t. II, p. 252, 271, 273-274, 280-281, 283 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 351, t. II, p. 1026 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 185 ; *DBC*, t. II, p. 225-226).

Aouenano [Auenano]

Ce chef tsonnontouan, dont plusieurs membres de la famille avaient été tués à l'été 1699 lors des attaques des Indiens alliés, prend part aux négociations auprès des

Français pour obtenir l'arrêt des hostilités et la ratification de la paix. Il envoie la même année un messager au gouverneur Callière pour lui faire des propositions de paix. Dans le même but, il accompagne les porte-parole de quatre nations iroquoises arrivés à Montréal en juillet 1700. L'été suivant, au même endroit, il incite les Hurons à demeurer fidèles aux idéaux de leur chef défunt Kondiaronk. À l'assemblée du 4 août, il prend la parole au nom des quatre nations iroquoises en présence et promet à Callière de lui rendre les prisonniers qui sont encore en Iroquoisie (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 135-142, 230-231, 252 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 282-283 ; *DBC*, t. II, p. 20-21).

Arioteka

La Potherie est le seul à mentionner le nom de ce chef du saut Saint-Louis qui, à l'été 1701, assume le rôle de chef du calumet lors de l'arrivée des ambassadeurs des nations des Grands Lacs le 22 juillet (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 197, 198).

Aucnano, voir Aouenano

Bellomont, Chevalier de ou abbé de, voir Vachon de Belmont, François

Bigot, Vincent

Né à Bourges le 15 mai 1649, il entre chez les jésuites en 1664 et, seize ans plus tard, passe en Nouvelle-France où il est d'abord affecté à la mission algonquine de Sillery jusqu'en 1682. Après un court séjour à la mission de la Prairie, près de Montréal, il revient à Sillery pour y exercer cette fois, jusqu'en 1690, la fonction de supérieur de la mission. Ayant séjourné quelque temps auprès des Abénaquis de Saint-François de Sales, près du saut de la rivière Chaudière, il fonde en 1694, à Pentagouet en Acadie, une nouvelle mission abénaquise dont il aura la charge jusqu'en 1701. Son long séjour chez les Abénaquis lui ayant permis d'acquérir une bonne connaissance de leur langue, il agit comme interprète lors de la rencontre pour la paix à Montréal en

1701. La même année, son supérieur le relève de ses fonctions en Acadie, prétextant son manque de zèle pour maintenir les Abénaquis dans l'alliance française. Il se rend pour un temps à la mission de Saint-François où réside son frère Jacques et, en 1704, il est nommé supérieur général des missions à Québec. Il occupera ce poste jusqu'en 1710. Il regagne la France trois ans plus tard et exerce jusqu'à sa mort, en 1720, la fonction de procureur des missions canadiennes (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 309-310, t. III, p. 197-198, t. IV, p. 241 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 531, 559, t. II, p. 281 ; *J*, t. II, p. 626-627 *DBC*, t. II, p. 67).

Brisay de Denonville, Jacques-René de [de Nonville]

Fils de Pierre de Brisay de Denonville et de Louise d'Alès de Corbert, il naît le 10 décembre 1637 et entre très tôt dans l'armée où il aura l'occasion de s'illustrer à plusieurs reprises, notamment lors de la guerre de Hollande. En 1685, il débarque en Nouvelle-France pour venir remplacer le gouverneur général Lefebvre de La Barre. Ayant pris connaissance avant son arrivée des différents problèmes de la colonie et de ses habitants, il tentera de régler celui du commerce de l'eau-de-vie chez les Indiens et chez les habitants de la colonie. Il prend également des mesures pour restreindre les abus de ses prédécesseurs en ce qui a trait au commerce des fourrures dans l'ouest. Appuyant les idées du ministre Colbert, il considère que les établissements de traite dans cette région et les courses des marchands nuisent au développement de la colonie.

Confronté à la menace des Iroquois, il voit bientôt la nécessité d'une attaque « préventive » qui permettrait aux Français de consolider leur position face à leurs ennemis, mais aussi aux Indiens alliés. Il réclame au ministre du renfort, mais les affaires retardent. Rassemblant toutes les forces disponibles, il marche vers l'Iroquoisie en 1687. Les troupes françaises font plusieurs captifs sur leur route, mais ils trouvent les villages tsonnontouans déserts lorsqu'ils atteignent enfin le but de leur voyage et ils doivent se contenter de piller les installations. Jugeant inefficaces les attaques contre les Iroquois, Denonville met bientôt sur pied un projet d'invasion de la Nouvelle York pour

forcer les Iroquois à se tourner du côté des Français. C'est lui encore qui, en 1688, signe avec les Cinq-Nations le traité de paix qui sera rompu dès l'année suivante, au cours de laquelle Denonville sera rappelé en France et remplacé par Frontenac. Dès son retour, il sera nommé maréchal des camps et armées du roi et, l'année suivante, sous-gouverneur du duc d'Anjou ; en 1693, sous-gouverneur du duc de Berry (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 350, t. II, p. 188, 193-194, 200, 202, 205-209, 211, 221, 227-229, 231, 233, t. III, p. 37, 57-59, t. IV, p. 122, 171, 257 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 496-500, 502-505, 507, 509-511, 513-518, 520-523, 525-534, 549, 551-552, 559-561, 566, t. II, p. 278 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 174, 183, 185, 187-191, 198, 199, 201, 205 ; Lahontan, *O*, t. I, 319-320, 325, 340-342, 347-348, 351-353, 355, 357, 362, 370-371, 375, 380-382, 432, 437, 439-447, 450-452, 485, 723, t. II, p. 1025-1027, 1029, 1045, 1047, 1063, 1066, 1087, 1100 ; *DBC*, t. II, p. 102-110).

Bruyas, Jacques

Né à Lyon le 16 juillet 1635, il entre chez les jésuites en 1651 et arrive au Canada en 1666, un an avant la signature de la paix entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, au terme de laquelle on convient d'envoyer des jésuites en Iroquoisie. Délégué pour la mission des Onneiouts, il y séjournera pendant deux ou trois ans. Nommé en 1670 supérieur des missions iroquoises, il s'établit trois ans plus tard chez les Agniers où son travail de missionnaire n'est pas plus facile que chez les Onneiouts. Pour les jésuites, l'obstacle majeur à la conversion des Iroquois, outre la méfiance que ceux-ci entretiennent à leur égard, est certainement l'alcool et les suites qu'elle entraîne dans les comportements des Indiens.

Revenu dans la colonie en 1679, le Père Bruyas est affecté à la mission du saut Saint-Louis où il s'installe d'abord jusqu'en 1693. Il passe les cinq années suivantes à Québec comme supérieur des missions, mais revient au saut Saint-Louis en 1698 et poursuit jusqu'à sa mort, en 1712, son travail d'évangélisation auprès des Iroquois. La bonne connaissance de la langue et des peuples iroquois qu'il acquiert pendant toutes

ces années l'amène à jouer un rôle important dans les pourparlers de paix à la fin du siècle. Habile négociateur, il accompagne les Iroquois chez les Anglais en 1699 et, les deux années suivantes, il prend part aux ambassades en Iroquoisie auprès de Joncaire et Lemoyne de Maricourt. Présent à Montréal à l'été 1701, il tient le rôle d'interprète auprès des Iroquois. Le Père Bruyas a d'ailleurs composé une grammaire de la langue des Agniers (*La Potherie, HAS*, t. I, p. 252, t. III, p. 204, 235, t. IV, p. 113, 117, 119, 131, 139, 144-145, 148-153, 155, 158-165, 167, 186-187, 190-191, 241, 264 ; *Charlevoix, HDGNF*, t. I, p. 398, 431, t. II, p. 142, 238, 241, 244-250, 270-273, 281 ; *Lahontan, O*, t. I, p. 284 ; *DBC*, t. II, p. 111-113).

Callière, Louis-Hector de [Onontio]

Louis-Hector de Callière, né à Thorigny-sur-Vire, en Normandie, le 12 novembre 1648, vient d'une famille de l'Angoumois dont la noblesse remonte au XV^e siècle. Son père, Jacques de Callière, exerce les fonctions de maréchal de camp et de gouverneur de Cherbourg (Normandie) et s'adonne également à l'écriture. De son mariage avec Madeleine Potier de Courcy en 1643 naîtront quatre enfants, dont l'aîné des deux fils, François, sera élu à l'Académie française en 1689 et exercera une brillante carrière de diplomate, prenant part notamment à la négociation du traité de Ryswick en 1697.

Ayant probablement servi dans le régiment de Piémont, Louis-Hector participe à plusieurs campagnes militaires à partir de 1664. En 1684, il succède à François-Marie Perrot au poste de gouverneur de Montréal. Les menaces iroquoises, de plus en plus fortes à cette époque, obligent Callière à faire preuve de prudence et d'initiative dans l'exercice de ses fonctions civiles et militaires. L'autorité et la discipline qu'il impose autour de lui lui valent, sinon l'affection des colons, la reconnaissance du gouverneur général Denonville qui fait de lui son principal collaborateur dès 1687 et obtient son appui pour l'expédition contre les Tsonnontouans. C'est peu après cette date que Callière et Denonville mettent sur pied le projet d'envahir la Nouvelle York pour forcer les Iroquois à quitter définitivement les intérêts des Anglais et à traiter avec les

Français. En 1689, le gouverneur de Montréal se rendra lui-même à Versailles pour défendre ses vues, mais le projet n'aura pas de suite.

Au cours des années 1690, les Iroquois continuent d'attaquer Montréal et Callière s'efforcent à repousser les assauts du mieux qu'il peut. Il entoure la ville de fortifications et y fait construire des redoutes pour protéger les habitants. Montréal étant la région la plus exposée aux menaces, son gouverneur demeurera méfiant jusqu'à la fin du siècle devant les ouvertures diplomatiques des Iroquois. Aussi l'expédition de 1696 contre les Onnontagués et les Onneiouts à laquelle il participe aux côtés de Frontenac lui permet-elle de mettre à exécution ce qu'il avait déjà envisagé.

Avec la mort de Frontenac, en 1698, Callière devient gouverneur de la colonie par intérim. Vaudreuil, qui était alors commandant des troupes, aspirait lui aussi au poste de gouverneur, mais le messenger qu'il envoie à Versailles pour annoncer la mort de Frontenac est devancé par celui de Callière ; la décision de Louis XIV est alors déjà prise et le gouverneur de Montréal allait devenir officiellement gouverneur général de la colonie, alors que Vaudreuil prendrait le poste vacant à Montréal. Avant qu'on en ait la nouvelle dans la colonie, était survenu à Montréal un incident qui avait augmenté les tensions entre Vaudreuil et Callière. Au cours d'une revue générale des troupes, ce dernier avait exigé que les officiers le saluent de la pique, un honneur qui n'était dû qu'aux maréchaux de France. Vaudreuil, Tantouin de la Touche, commissaire de la Marine, et le contrôleur la Potherie s'en étaient plaint au ministre Pontchartrain, mais en vain³.

Dès son entrée en fonction, le nouveau gouverneur poursuit les négociations avec les Iroquois et les nations alliées en vue d'en arriver à une entente. Le processus est long et ponctué de plusieurs rencontres qui n'aboutissent pas toujours à des résultats concrets. Tout au long de ces assemblées, Callière soutient la politique de son prédécesseur et n'accepte de négocier qu'en présence des représentants de chacune des Cinq Nations iroquoises ; la paix qu'il envisage avec les Iroquois doit également être universelle et

³Voir *supra*, « Introduction », p. 8-9.

comprendre les nations alliées à qui on devra, en outre, rendre tous les prisonniers. De 1699 à 1701, il est particulièrement actif dans toutes ces négociations et il semble que sa lucidité et sa diplomatie aient toujours contribué au bon déroulement des pourparlers.

Callière se signalera aussi par ses prises de positions auprès des autorités françaises. Peu de temps après qu'il se soit opposé aux politiques de Louis XIV visant à fermer les postes de traite dans la région des Grand Lacs et à suspendre les congés de traite, le gouverneur manifesterait son désaccord devant la décision du roi d'établir un nouveau poste à Détroit. Selon lui, ce projet ne pouvait avoir que de fâcheuses conséquences : il provoquerait le mécontentement des Iroquois qui, jaloux du fait que les Français traitent avec les nations du sud, ne tarderaient pas à reprendre leurs attaques dans la colonie ; d'autre part, il favoriserait les contacts entre ces mêmes nations et les Iroquois, risquant de détourner le commerce vers les Anglais. Également à la même époque, Callière s'oppose fermement à la fondation d'une nouvelle colonie en Louisiane. Craignant de voir son pouvoir diminué avec l'établissement d'un nouveau gouvernement sur le territoire qui était jusqu'alors sous sa gouverne, il s'applique à en revendiquer le commandement et manifeste son appréhension devant la concurrence trop forte dans le commerce des fourrures entre les deux colonies. Ses plaintes semblent pourtant avoir été vaines. En 1702, lorsqu'il s'oppose à l'alliance offensive avec les Iroquois contre les colonies anglaises, son avis est pourtant respecté par le ministre Pontchartrain qui ne tarde pas à abandonner ce projet. Louis Hector de Callière mourra l'année suivante à Québec, à la suite d'une hémorragie ; il avait cinquante-cinq ans (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 195, 196, 200-215, 217, 219-225, 229, 231-234, 236-238, 240-252, 254-266 ; *DBC*, t. II, p. 117-122).

Champigny, Jean Bochart de

Fils d'un père du même nom et de Marie Boivin, Jean Bochart de Champigny naît après 1645 et arrive au Canada avec sa femme et ses enfants en 1686 où il exercera la

fonction d'intendant de la colonie jusqu'en 1702. Il fait preuve d'une grande habileté comme administrateur et comme stratège militaire. Ses premières années sont marquées par sa participation au projet de guerre contre les Iroquois du gouverneur Denonville avec qui il entretient très tôt d'excellents rapports.

À partir de 1689, ses relations avec le nouveau gouverneur Frontenac ne sont cependant pas si harmonieuses et les années qui suivront verront naître plusieurs différends entre les deux hommes, au sujet notamment de la politique à adopter face aux Iroquois. Mais le conflit le plus important, sur le commerce des fourrures, atteint son point culminant en 1695-1696 lorsque le ministre de la marine et les autorités françaises constatent un important déficit. L'intendant Champigny s'emploie alors à faire exécuter les édits royaux visant à fermer plusieurs postes de traite dans les Grands Lacs et à restreindre les congés de traite accordés aux coureurs des bois et aux marchands de la colonie, mais Frontenac continue de contrecarrer son action en négligeant d'appliquer les ordres qu'il reçoit de la France.

Conscientieux et décidé à accomplir du mieux qu'il peut son devoir d'intendant, Champigny se consacre pendant toutes ces années au développement de la colonie ; il s'emploie, avec plus ou moins de succès, à améliorer les techniques agricoles et à créer un embryon d'industrie forestière. C'est également à lui que l'on doit les archives du Canada dont il propose la fondation en 1698.

Après la mort de Frontenac, Champigny travaille, de concert avec le nouveau gouverneur Callière, à une paix durable avec les nations alliées et les Iroquois. Présent à Montréal à l'été 1701, il assiste, comme intendant, à la majorité des conseils. Nommé intendant au Havre la même année, après 16 ans de service au Canada – un des plus longs règnes pour un intendant dans l'histoire du pays –, il quitte la colonie à l'automne 1702 avec sa femme et ses enfants. En France, il continuera à jouer un rôle dans les affaires du Canada en assistant le ministre dans ses décisions et ses ordonnances. Il décède en 1720 au Havre-de-Grâce (*La Potherie, HAS*, t. III, p. 90, 125, 170, 216, t. IV, p. 34, 174, 229, 252 ; *Charlevoix, HDGNF*, t. I, p. 514, 550-552, t. II, p. 101, 124,

152-153, 159-160, 167, 211-213, 239, 280, 283, 288 ; *J*, t. I, p. 253-255 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 174, 184-185, 187, 234, 243, 247-248 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 325, 342, 344, 439, t. II, p. 1086 ; *DBC*, t. II, p. 74-84).

Champigni, Mme de [Marie-Madeleine de Chaspoux]

Marie-Madeleine de Chaspoux, dame de Verneuil et Du Plessis-Savari, femme de Jean Bochart de Champigny. Enceinte au moment de s'embarquer pour la Nouvelle-France avec son mari en 1686, elle donne naissance à une fille peu de temps après son arrivée. En sa qualité d'épouse de l'intendant, elle participe aux cérémonies de l'été 1701 à Montréal et fait partie du cortège défilant sur la place lors des funérailles de Kondiaronk (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 157, t. IV, p. 235 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 279).

Chaudière-Noire, la

En 1682, après la mauvaise réception que lui fait le gouverneur de Montréal François-Marie Perrot à qui il ramène des prisonniers, ce chef onnontagué, songeant à se venger, attaque le fort Cataracoui. S'il prend part encore à l'ambassade iroquoise de 1688 chez le gouverneur Denonville, il se signale surtout, à partir de cette date, par les attaques qu'il mène contre les Français de la colonie, notamment au Long-Sault en 1691 et, peu après, à La Chesnaye où il fait avec ses guerriers plusieurs captifs. Les ripostes des Français et des Indiens alliés, qui ne l'atteignent jamais personnellement pendant toutes ces années, causent pourtant sa mort en 1697, ironiquement alors que le parti dont il était à la tête se rendait à Montréal afin de proposer la paix au gouverneur Frontenac ; lui et les siens sont attaqués par trente-quatre jeunes Algonquins et le chef onnontagué mourra en disant : « *Faut-il que moi qui ai fait trembler toute la Terre, je meure par la main d'un Enfant ?* » (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 150, 158, 168, t. IV, p. 82, 89-90, 99, 101, 121, 249 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 113-115, 223-224, 282 ; *DBC*, t. I, p. 209-210).

Cheingouessi, voir Chingouessi

Chichikatalo

Porte-parole de la nation des Miamis de la rivière Saint-Joseph à l'été 1701, Chichikatalo se distingue par son éloquence. Ce « personnage d'un mérite singulier, dont l'air ressembloit beaucoup à ces Empereurs Romains », manifeste d'abord sa joie de voir réunis à Montréal tous les enfants d'Onontio à qui il offre un calumet pour en témoigner. Suivant la décision des Hurons, il accepte de rendre ses prisonniers iroquois, ne sachant s'il recevrait en retour ceux de sa nation. Au conseil du 4 août, ayant rappelé avoir perdu son fils et plusieurs des siens lors des attaques iroquoises et siouses, il demeure néanmoins très ferme dans sa décision de paix à l'égard des Iroquois avec qui il « veu[t] manger [...] comme s'ils étoient [s]es freres », « quoiqu[il] n'entende pas leur langue ». Il est le dernier chef à prononcer une harangue lors de l'audience de congé donnée par Callière le 6 août et c'est à cette occasion qu'en bon chrétien (mais surtout en bon orateur) il remet à Dieu le jugement de l'entente qui vient d'être signée entre les parties. Il mourra le 14 août, huit jours après ce discours d'adieu (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 207-208, 213, 233, 244-245, 255, 260-262 ; *DBC*, t. II, p. 149-150).

Chingouessi [Cheingouessi]

La Potherie signale la présence de ce chef outaouais sinagos à un conseil tenu le 16 mai 1698 entre les Hurons et les Outaouais. L'été suivant, Chingouessi se rend à Québec et fait part au gouverneur des mécontentes qui divisent son peuple : les tribus des Kiskakons et des Outaouais du Sable manifestent le désir de quitter Michillimakinac, mais celle des Sinagos n'y consent pas et Chingouessi demande l'appui de Frontenac. Lors de l'assemblée de l'été 1701, il s'explique à Callière sur la petite quantité de fourrures apportée par les siens et fait présent au gouverneur d'un prisonnier qu'il dit avoir « acheté bien cher ». Au conseil général du 4 août, il offre un

calumet aux Iroquois comme preuve de la bonne volonté de sa nation (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 23, 94-97, 204, 233, 244 ; *DBC*, t. II, p. 150).

De l'Isle

Le nom de cet officier français n'est signalé dans aucune source consultée. On sait seulement qu'il est établi au poste de Michillimackinack vers 1695. À l'été 1701, il commande vraisemblablement le fort du saut Saint-Louis où il fait tirer du canon à l'arrivée des ambassadeurs iroquois le 21 juillet (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 67, 194).

Denonville, voir **Brisay de Denonville, Jacques-René de**

Eloaouessen [Elouasen]

Ce chef des Outaouais naussauaketons n'est nommé nulle part ailleurs que dans la récit de la Potherie. On sait seulement que le 25 juillet, il prononce un discours semblable à celui d'Outoutagan qui le précède, mais l'auteur n'en donne pas le détail. L'auteur mentionne également sa présence à l'audience de congé donnée chez le gouverneur Callière (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 204, 255).

Elouasen, voir **Eloaouessen**

Enjalran, voir **Anjalran, Jean**

Frontenac, Louis de Buade de

Né le 22 mai 1622 à Saint-Germain, fils unique de Henri de Buade et d'Anne Phélyppeaux de Pontchartrain (la sœur du secrétaire d'État), Louis de Buade, de Frontenac et de Palluau, participe à plusieurs campagnes pendant la guerre de Trente Ans. Grâce aux connaissances de son père et à son alliance avec les Phélyppeaux, Frontenac passe son temps à la cour du roi où il entrevoit la possibilité d'un mariage

avantageux avec Anne de La Grange auquel s'oppose cependant le père de la jeune fille. Malgré tout, le mariage a lieu, en 1648, et le couple s'installe à Paris pour y mener une vie onéreuse dans son château de l'île Savary. Accablé de dettes, Frontenac doit vendre ses charges et se voit bientôt forcé d'accepter un poste de lieutenant général des troupes de Venise. Son séjour en Crète sera pourtant très court, en raison des disputes qui l'opposent aux officiers de l'armée commandée par Francesco Morosini ; celui-ci le renvoie dès l'automne 1669, quelques mois seulement après son arrivée.

En 1672, en même temps qu'il obtient du Conseil d'État un délai pour le remboursement de ses nombreuses dettes, Frontenac est promu au poste de gouverneur général de la Nouvelle-France et c'est en cette qualité qu'il débarque à Québec à l'automne de la même année. Comme la colonie n'a plus d'intendant, Frontenac assume les pouvoirs de celui-ci relatifs à la justice, aux finances et à l'administration. Ce cumul causera bientôt des conflits importants entre le nouveau gouverneur, le Conseil souverain et le gouverneur de Montréal.

À cette époque, les coureurs des bois commencent à étendre de plus en plus leur commerce en pénétrant la région des Grands Lacs. Dès son arrivée en Nouvelle-France, Frontenac se rend compte des profits qu'il peut retirer de ces entreprises. Suivant les visées de Talon, il adopte une politique d'expansion vers l'ouest. La construction d'un premier poste de traite à l'embouchure du lac Ontario ne devait pas plaire à tous cependant ; les marchands de Montréal, notamment, craignaient de voir diminuer leurs profits. François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, s'oppose lui aussi aux nouvelles activités commerciales de Frontenac qui le fait arrêter vers 1673. L'affaire se rend jusqu'à Versailles où Frontenac sera fermement réprimandé pour son abus de pouvoir. Jusqu'à la fin de son premier mandat, en 1682, le gouverneur, les membres du Conseil souverain et d'autres fonctionnaires de la colonie ne cesseront de se quereller. Il semble toutefois que l'influence des amis ou parents de Frontenac à la cour de France lui ait permis maintes fois de conserver le poste qu'il occupait. Il a aussi de sérieuses mésententes avec les jésuites qui interviennent continuellement dans les

affaires de la colonie en s'opposant notamment à la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens. Pour le gouverneur, qui met tout en œuvre pour assurer le maintien de la traite des fourrures dans l'Ouest – il s'associe dans ce but à Cavalier de Lasalle à qui il fournit les moyens d'établir des liens commerciaux avec les Indiens de cette région –, la vente de l'eau-de-vie contribue à conserver la bonne entente avec les différentes nations amérindiennes et est directement reliée à l'augmentation des profits. Aussi considère-t-il que les religieux n'ont pas à s'en mêler. Il obtient là-dessus l'appui du ministre Colbert, lui-même hostile aux jésuites.

En raison de toutes ces querelles et de son comportement autoritaire, Frontenac est rappelé en France en 1682 pour être remplacé au poste de gouverneur général par Le Febvre de La Barre. Jusqu'à la fin des années 80, appuyé par ses amis et parents, il s'emploiera à solliciter un nouvel emploi à la cour. En 1689, chargé du projet d'invasion de la Nouvelle York conçu par Callière et Denonville, il obtient un second mandat de gouverneur général de la Nouvelle-France. Le retard des troupes envoyées dans la colonie le poussera à abandonner l'expédition contre la Nouvelle York, mais il voit tout de même la nécessité de mener une offensive contre les Anglais. Au début de l'année 1690, il envoie trois partis dans des forts éloignés de la Nouvelle-Angleterre qui parviennent à piller les installations et à faire quelques prisonniers. Ces attaques provoquent la riposte des Anglais qui, dès l'automne suivant, se présentent devant Québec, le général Phips à leur tête. Le gouverneur rassemble ses troupes et, après trois jours de combats intenses, il force les Anglais à battre en retraite.

À son arrivée dans la colonie, Frontenac s'applique aussi à pacifier les rapports des Français avec les Iroquois. En même temps, il laisse à Callière et à Vaudreuil toutes les occasions de réprimer les incursions iroquoises dans la région de Montréal. Cette guerre de guérilla, maintenue pendant la première moitié de la décennie, sera couronnée par l'expédition de 1696 contre les Onnontagués et les Onneiouts à laquelle le gouverneur âgé alors de soixante-quatorze ans prendra part et qui se soldera par la destruction des villages iroquois.

À partir de cette date, les Français, leurs alliés des Grands Lacs et les Iroquois entrent dans une intense période de négociation. Affaiblis par les guerres, les Iroquois manifesteront plusieurs fois leur désir de faire la paix avec les Français et leurs alliés. Fort de l'expérience du passé, le gouverneur se montre cependant méfiant devant leurs propositions et impose ses conditions. S'il ne pourra voir la ratification la paix de 1701, il en sera l'un de ses principaux artisans.

Les dernières années du siècle sont également marquées par les différends entre le gouverneur et les autorités françaises sur la traite des fourrures. À partir de 1695, en raison des surplus accumulés, l'administration coloniale exige de fermer des postes et de suspendre plusieurs congés de traite. Frontenac n'en fait rien : il continue plutôt d'employer les fonds destinés aux opérations militaires pour poursuivre les activités commerciales qui rapportent des profits à lui et à ses associés. Il entre également en conflit avec l'intendant Champigny qui tente de faire exécuter les ordres du Roi. À la suite de ces différends, le ministre de la marine et Louis XIV envisageront, en 1697, de congédier Frontenac, mais celui-ci mourra pendant l'automne de l'année suivante (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 200, 253, 264 ; *DBC*, t. I, p. 137-146).

Garnier, Julien

Né en Bretagne en 1643, il entre chez les jésuites dix-sept ans plus tard. En 1662, il débarque à Québec où, pendant trois ans, il enseigne au collège des jésuites et s'initie aux langues amérindiennes. Parti rejoindre le père Bruyas en Iroquoisie, il y reçoit l'appui du chef onnontagué Garakontié et y fonde une nouvelle mission. Malgré les difficultés de toutes sortes, il poursuit son entreprise en Iroquoisie pendant plus de quinze ans. Après l'attaque de Denonville en 1687, la situation devenant intenable, Garnier se voit forcé de revenir dans la colonie, à la mission du saut Saint-Louis. Il passe les années 1691 à 1694 à Lorette comme supérieur de la mission et revient s'établir à la mission du saut Saint-Louis jusqu'en 1701. Son excellente connaissance des langues amérindiennes (l'algonquaine, la huronne et celles de chacune des Cinq

Nations iroquoises) lui permet de servir d'interprète pour les Hurons au cours de l'été 1701. Après cette date qui sanctionne la paix avec les Iroquois, Garnier retourne en Iroquoisie poursuivre son travail missionnaire. En compagnie de Vaillant de Guelis, il séjourne auprès des Tsonnontouans jusqu'en 1709, mais la pression iroquoise sur les Français le force à revenir au saut Saint-Louis où il s'installe jusqu'à sa mort en 1730. Le Père Lafitau, qui vécut à ses côtés à partir de 1712, affirme avoir beaucoup appris de ce missionnaire expérimenté au sujet des mœurs et des langues iroquoises (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 185, 241 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 398, t. II, p. 281 ; *DBC*, t. II, p. 245-246).

Gouentagrandi, voir **Susanc**

Haouatchouath

Lors du conseil du 4 août, il représente les Abénaquis de Saint-François et prononce une harangue devant Callière et les Français qu'il promet d'appuyer si quelqu'un venait à rompre le traité de paix. Son nom n'apparaît nulle part ailleurs que dans le texte de la Potherie (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 251).

Haoualamek : voir **Haouilamek**

Haouilamek [Haoualamek, Oueouiramek, Ouilamek]

Ce chef potéouatémi de la rivière Saint-Joseph se signale pour la première fois en 1696 alors qu'il prend part aux côtés d'Onaské, un chef outaouais, à une attaque menée contre des Iroquois qui étaient arrivés à Michillimakinac dans le but de commercer avec les Hurons et les Outaouais et de rompre l'alliance entre ces nations et les Français. Présent à Montréal à l'été 1701, il tient un discours semblable à celui de son confrère Onanguicé : il accepte d'obéir à Onontio, marquant le mérite de sa nation pour avoir surmonté les difficultés du voyage, et implore la bonté de Callière en ce qui a trait au

commerce des fourrures. S'il est désigné par la Potherie comme un chef outagami, Haoualamek, l'orateur des Mascoutens lors de l'assemblée finale du 4 août, est vraisemblablement le même personnage.

Sa politique à l'égard des Français semble changer quelques années plus tard. À partir de 1705, il se plaint au gouverneur Vaudreuil et aux missionnaires de Saint-Joseph du manque d'appui des Français et prétend ne pas pouvoir les assurer d'un arrêt complet de la guerre avec les nations environnantes. Haouilamek n'est pas plus satisfait du comportement des gens de Détroit qui, semble-t-il, refusent de commercer dans des conditions désavantageuses pour lui et les siens. En 1712, il refuse d'appuyer les Français dans leur guerre contre la nation des Renards dont il redoute la puissance. Cinq ans plus tard, il accepte de servir de porte-parole à cette nation et de faire tout ce qu'il peut pour que l'entente soit signée (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 265, t. IV, p. 207, 247-248 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 163, 275 ; *DBC*, t. II, p. 525-526).

Hassaky [Hassaki]

Chef des Outaouais kiskakons (ou Culs-coupés), il se signale par plusieurs discours pendant les assemblées de l'été 1701. Comme son confrère Outoutagan, il expose d'abord sa volonté de voir le gouverneur fixer des conditions avantageuses pour la traite que lui et les siens s'apprêtent à faire avec les marchands de Montréal. Lui-même accablé par la maladie, il craint le retour des siens au pays et exhorte le gouverneur à prier pour sa nation. À l'égard de la paix avec les Iroquois, il se montre parfaitement disposé à rendre les prisonniers qu'il possède – tout en ne manquant pas de signaler la dette que ceux-ci ont envers lui – et manifeste à quelques reprises son désir de vivre en bonne union et de ne faire « d'orénavant qu'une même chaudière » avec l'ennemi (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 204, 232, 241-242, 256).

Houatsaranti

La Potherie nous apprend qu'il est le chef « le plus considerable de la Nation Huronne, après le Rat ». Comme Kondiaronk, il trouve la mort lors des cérémonies de l'été 1701 et on fait ses funérailles avant la tenue de l'assemblée finale du 4 août (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 239).

Joncaire, Louis-Thomas Chabert de [Joncaire, Sonnonchiez]

Fils d'Antoine-Marie de Joncaire et de Gabrielle Hardi, il naît vers 1670 à Saint-Rémy-de-Provence et débarque en Nouvelle-France probablement avant 1690 où il exerce d'abord la fonction de maréchal des logis dans la garde du gouverneur. Joncaire est très tôt capturé par les Tsonnontouans, mais une femme consent à lui sauver la vie. Adopté par les Iroquois sous le nom de Sonnonchiez, il aura l'occasion d'entreprendre auprès d'eux des entreprises importantes. Au lendemain du conseil tenu à Montréal à l'été 1700, il est chargé, avec Maricourt et le Père Bruyas, de se rendre chez les Iroquois afin de les convaincre d'envoyer à Montréal des représentants de chacune des Cinq Nations. Joncaire se rend personnellement chez les Tsonnontouans dont le chef Tekancot l'accueille chaleureusement. Le succès de cette ambassade sera confirmée au mois de septembre suivant par la venue à Montréal des ambassadeurs de quatre des Cinq Nations iroquoises et la signature d'un traité de paix avec les Français. Peu avant la rencontre de l'été suivant, en juin, Joncaire, Bruyas et Maricour feront un autre voyage en Iroquoisie.

En 1701, Joncaire accueille le vieux chef tsonnontouan Tekancot qui débarque à Montréal le 23 juillet. Lorsque survient entre les Iroquois, les nations alliées et les Français le différend au sujet des prisonniers alliés qu'auraient dû ramener les Iroquois, c'est lui qui prend la responsabilité de la faute au nom des Français. Peu après la mort du Rat, il se signale par son discours aux Hurons qu'il incite à demeurer dans de bonnes dispositions et à ne pas oublier la volonté de leur chef défunt.

Son action auprès des Amérindiens – particulièrement des Iroquois – ne cesse pas après 1701. Mandaté par le gouverneur Vaudreuil pour assurer le maintien de leur

neutralité dans la guerre intercoloniale qui commence en 1702, il doit d'abord se débarrasser de Montour, un agent anglais qui tente de renverser le réseau commercial franco-amérindien en incitant les Iroquois à ouvrir aux nations de l'ouest, alliées des Français, le passage vers Albany et les Anglais. La ruse qu'il imagine et l'appui des Iroquois lui permettront d'atteindre son but. Il sera chargé de plusieurs autres affaires par la suite, notamment la construction d'un fort à Niagara qu'il commandera jusqu'en 1726. Il meurt le 29 juin 1739 (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 249-250, t. IV, p. 137, 139-140, 144-146, 148-152, 155-158, 160-163, 165, 167, 169, 186-188, 192, 201, 217, 229, 235-236, 238, 263 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 244-245, 247, 249-250, 270-273, 276, 278-279, 284-285, 288-289, 292-293, 324, 336, 350, 365 ; *J*, t. , p. 489, n. 38, 491-494, 496-497, 504-505 ; [Mémoire du marquis de Vaudreuil], dans Charlevoix, *J*, t. II, p. 969-970 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 233 ; *DBC*, t. II, p. 131-133).

Jonscaire, voir Joncaire, Louis-Thomas Chabert de

Kiskatapi

Présent à Montréal en 1701, mais malade, ce chef des Maskoutens ne prononce aucun discours. Le 4 août, il demande à Haoualamek de parler pour lui (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 247).

Kondiaronk, voir Rat, le

Laigle, voir Ontonnonk

Le Blanc, Jean, voir Outoutaga

Maligatouei

Ce chef népissingue manifeste sa joie de voir la paix conclue entre les nations en présence lors de l'assemblée générale du 4 août : « [...] je vois bien que je pourrai d'orénavant manger tranquillement sur ma natte, & que je chasserai sans trouble ». La Potherie est le seul à signaler son existence (*La Potherie, HAS*, t. IV, p. 248).

Maricourt, Paul Lemoyne de [Maricour, Taouestaouis]

Fils de Charles le Moyne de Longueuil et de Châteauguay et de Catherine Thierry, Maricourt naît à Montréal le 15 décembre 1663 et, comme ses frères Pierre, sieur d'Iberville, Joseph, sieur de Sérigny, et Jacques, sieur de Sainte-Hélène, se lance très tôt dans une brillante carrière militaire. À partir de 1686, il aura l'occasion de s'illustrer à maintes reprises lors de campagnes menées à la baie d'Hudson contre les Anglais. Lorsque ceux-ci tentent d'assiéger Québec en 1690, Maricourt joue un rôle de premier plan dans la défense de la place et les autorités françaises ne tardent pas à le récompenser de son action en le promouvant dès l'année suivante au poste de capitaine. Nommé garde-marine en 1693, puis enseigne de vaisseau l'année suivante, il commande les Abénaquis et les Iroquois du saut Saint-Louis lors de l'expédition de Frontenac contre les Iroquois en 1696.

Au cours de nombreux voyages et expéditions, il a su s'attirer la confiance des Amérindiens, plus particulièrement des Onnontagués qui l'avaient adopté comme un des leurs et lui avaient donné le nom de Taouestaouis. Délaisant quelque peu sa carrière militaire active, en raison des responsabilités familiales et activités commerciales, il prend une part importante dans les négociations de paix avec les Iroquois dans les dernières années du siècle. Conscientes de son crédit auprès des Iroquois, les autorités l'envoient, à l'été 1700 et en juin 1701, mener des ambassades chez les Iroquois avec Joncaire et le Père Bruyas. Comme ceux-ci, il est directement engagé dans le différend qui surgit au sujet des prisonniers alliés pendant la rencontre de juillet-août 1701, puisqu'il avait comme mission de ramener les captifs. L'année suivante, il effectuera un dernier voyage chez les Iroquois et mourra dès 1704 à l'âge de 41 ans (*La Potherie,*

HAS, t. I, p. 147-148, 153, 163-164, t. III, p. 207, 215-216, 221, 223, 272, t. IV, p. 5, 7, 99, 117, 119, 125, 127, 136, 139-140, 144-145, 148-155, 158-165, 167, 179, 186-189, 191-192, 217, 228 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 505, 555-556, t. II, p. 81, 168, 174, 238, 243-247, 249-250, 270-272, 276, 285, 293 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 176 ; *DBC*, t. II, p. 420-422).

Metaminens, voir Perrot, Nicolas

Miskouasouath

Ce chef outagamis n'est mentionné nulle part ailleurs que dans le texte de la Potherie. Lors du conseil général du 4 août 1701, il se signale par son accoutrement qui provoque le rire de l'auditoire plus que par son discours assez bref et semblable à celui des autres chefs : « Son visage étoit peint de rouge, & il avoit sur la tête une vieille Perruque poudrée, toute mêlée, sans chapeau. Il s'en étoit fait un ornement pour se mettre à la Française, qui lui donnoit un air, outre sa laideur, à faire rire toute l'Assemblée, & voulant faire voir qu'il savoit vivre il en salua le Chevalier de Callieres comme d'un chapeau » (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 246-247 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 282, *DBC*, t. II, p. 522).

Noensa

Ce chef des Illinois-Kaskasias n'est pas présent à Montréal en 1701, mais Callière mentionne son nom lors de l'audience de congé qu'il donne à ses invités. S'adressant à Ounanguicé et à Elouassen, le gouverneur exprime « son ressentiment de ce que Noensa [...] avoit quitté son Village où étoit la Mission pour s'établir tous [avec les siens] dans le Missisipi ». La suite du texte nous apprend que Callière « couvr[e] la mort du Chef des Isinois qui venoit à Montreal »? La Potherie parle-t-il encore de Noensa ou d'un autre chef illinois? Le passage, peu clair, ne permet pas de le déterminer (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 255).

Nonville, de, voir Brisay de Denonville, Jacques-René de

Noro [le Porc-Épic]

À Montréal, en 1701, ce chef outagamis s'explique devant Callière et les autres au sujet d'un différend entre sa nation et les Sauteurs. Il accuse ceux-ci d'avoir tué un des leurs, mais le chef Ouabangué réplique que les siens ont agi pour se venger du meurtre d'un Sauteur quelque temps auparavant. Noro affirme ensuite que sa nation n'a pas pu commettre une action, et Ouabangué le reconnaît, « puisque, explique-t-il, la flèche dont avoit été tué le Sauteur, n'étoit pas de la façon de celle des Outagamis ». « Ils ne laisserent pas de boire & de manger ensemble, comme s'ils eussent été les meilleurs amis ». Dans son discours, le chef outagamis demande au gouverneur de renvoyer dans son pays Nicolas Perrot, qui avait quitté depuis quelques années la région des Grands Lacs, ce en quoi il sera appuyé par le chef potéouatémi Ounanguicé. Il exhorte également Callière à lui envoyer un jésuite et un forgeron (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 214-217, 255 ; *DBC*, t. II, p. 522, 527).

Onaganiouitak, voir Anagiouitak

Onanguicé, voir Ounanguicé

Onontio, voir Callière, Louis-Hector de

Ontonnionk [l'Aigle, Laigle]

Cet orateur du saut Saint-Louis prononce le discours d'accueil devant les ambassadeurs des Cinq-Nations qui arrivent à cet endroit le 21 juillet 1701. La Potherie transcrit encore ses paroles lors de l'assemblée générale du 4 août suivant, mais son

nom n'apparaît nulle part ailleurs dans l'œuvre, ni dans aucune source consultée (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 195-196, 249).

Otonthagan, voir Outoutaga

Ouabangué

Porte-parole des Sauteurs à l'été 1701, Ouabangué explique à Noro que les responsables du meurtre dont se plaint l'Outagamis sont en réalité les Sauteurs de Chagouamikon, qui ont fait cette action pour se venger d'un assassinat commis contre eux par les Outagamis. Noro refuse d'admettre que sa nation ait fait ce crime, et après explication tout rentre dans l'ordre. Au conseil général du 4 août, Ouabangué, affublé d'« un plumet rouge autour de la tête en forme de rayon », affirme avoir déjà rendu tous les prisonniers iroquois qu'il possédait et fume dans le calumet qu'on lui présente pour témoigner de sa bonne foi (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 215-216, 248, 255 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 282 ; voir Noro [le Porc-Épic]).

Ouabiskamon

On ne sait presque rien de ce chef des Sakis (ou Potéoaatémis), sinon qu'il ne s'est pas rendu à Montréal à l'été 1701 par la crainte de la maladie. Ounanguicé apprend à Callière qu'Ouabiskamon a tenté de convaincre les autres de rebrousser chemin et lui demande de ne plus le considérer comme un digne représentant de sa nation et de refuser de l'accueillir s'il venait à se présenter. Ounanguicé prévoit qu'Ouabiskamon épouserait la prisonnière iroquoise qu'il avait ramenée dans son pays (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 209-211).

Ouaboutchik [Ouaboutchit?]

Dans la partie du troisième tome de l'*Histoire* où il fait le détail du conseil de 1690 réunissant Frontenac et certaines nations alliées, la Potherie mentionne la présence d'un

chef népissingue nommé Ouabouchit qui dit avoir participé, selon les ordres de son père, à l'expédition contre les Anglais à Corlar (Schenechtady). À moins de trouver ailleurs de nouveaux renseignements, il nous est impossible pour l'instant de déterminer si ce personnage est le même que celui dont il est question dans la description de la rencontre de l'été 1701 à Montréal. Ce dernier, nommé Ouaboutchik est aussi un chef népissingue ; son représentant Anaganiouitak nous apprend qu'il n'a pas pu venir en raison de sa maladie (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 95, t. IV, p. 220-221).

Oucouiramek, voir Haouilamek

Ouilamek, voir Haouilamek

Ounanguicé [Oünanguicé, Onanguicé]

Ce chef potéouatami de la rivière Saint-Joseph, d'origine sauk, se signale pour la première fois lors d'un conseil tenu le 16 août 1695 au cours duquel il apprend à Frontenac la mauvaise volonté de certaines nations des Grands Lacs à l'égard des Français. En toute confiance, le gouverneur le charge personnellement d'agir auprès des dissidents, mais le discours qu'il tient laisse sous-entendre qu'il s'est lui-même déjà écarté des Français et qu'il est déjà engagé dans les négociations d'alliance avec les Iroquois. Deux ans plus tard, il menacera le gouverneur de rompre l'alliance avec les Français, prétextant que ceux-ci refusent de les approvisionner en armes à feu et en munitions.

À Montréal, en 1701, Ounanguicé apparaît comme le principal représentant des nations des Grands Lacs. Il prononcera des discours au nom de plusieurs d'entre elles (les Puants, les Outagamis, les Maskoutens, les Malhomins ou Folles Avoines, les Amikois, les Poutcouatemis, les Sakis, les Illinois et les Missisagués), priant Callière de fixer des conditions avantageuses pour la traite des fourrures. Il affirmera sa volonté de faire la paix avec les Iroquois et de rendre les quelques prisonniers qu'il possède. Le

dernier discours de Kondiaronk nous apprend cependant qu'Onanguicé s'était montré méfiant devant les propositions du chef huron d'emmener tous les prisonniers iroquois à Montréal. Il craignait alors que les Iroquois se présentent à Montréal sans aucun prisonnier des nations d'en haut. Les événements qui ont suivi lui ont donné raison.

Lors du conseil du 4 août, il se présente sur le théâtre avec « un tour de tête d'un jeune taureau Islinois, dont les cornes lui batoient sur les oreilles ». Quinze ans plus tard, il participera aux conflits opposant sa nation à celles des Renards et des Mascoutens (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 301-302, t. IV, p. 51-61, 67-68, 206-213, 220, 224-226, 233-234, 245-246, [249], 255, 259-260 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 215, 275, [281], 282, 283 ; *J*, t. I, p. 541, 543 ; *DBC*, t. II, p. 526-527).

Outachia

Outachia est l'Outaouais qui, le premier, reçoit le calumet lors de la cérémonie d'accueil des ambassadeurs alliés, le 22 juillet. Son nom ne figure nulle part ailleurs (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 198).

Outoutaga [Otonthagan, Talon, Jean Le Blanc]

Fils de Le Talon, chef des Outaouais du Sable, Outoutagan est surnommé Jean Leblanc parce que sa mère a la peau blanche. Vers 1695, il est impliqué dans les négociations entre les Hurons, les Outaouais et les Iroquois, mais le discours que lui adresse Frontenac lors d'une assemblée tenue en septembre 1695 porte à croire que le chef outaouais soit en faveur du maintien de l'alliance commerciale avec les Français. Il a l'occasion de le démontrer à l'été 1701 : c'est lui qui, selon la Potherie, est le plus préoccupé par l'aspect commercial de la rencontre ; ses premiers discours concernent les droits et les conditions de la traite des fourrures. Le 2 août, il prononce un discours au nom des Outaouaks du Sable, des Outaouaks-Cynagos, des Culs coupez ou Kiskakons, des Puans, des Pouteouatemis, des Outagamis, des Hurons de la rivière Saint Joseph, des Folles Avoines ou Malhominis et des Maskoutechs dans lequel il

rappelle les bonnes dispositions des siens à l'égard des Français. Il exprime sa volonté de faire la paix avec les Iroquois et rend alors les prisonniers dont il dispose. Dans son dernier discours, lors de l'assemblée finale, il demande à Frontenac d'envoyer Perrot dans son pays et d'empêcher que les siens et les autres alliés y rapportent de l'eau-de-vie. Cette dernière requête provoque le mécontentement des Hurons et d'un de leurs chefs, Quarante-Sols. Quelques années plus tard, Outoutagan tentera d'apaiser les mésententes survenues entre son peuple et les Miamis, mais toutes ses démarches auprès du gouverneur français n'aboutiront à rien. Espérant rétablir la situation, il part pour Détroit où, vraisemblablement, il terminera sa vie (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 69-70, 202, 204, 212, 231, 232, 237, 243, 256-258, 260, ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 275, 276 ; *DBC*, t. II, p. 527-529).

Paintage

L'apparition de ce chef des Malhominis (ou Folles Avoines) sur la scène diplomatique à l'été 1701 est très brève. Le 4 août, il parle à la suite de Haouilamek et prétend avoir libéré un prisonnier iroquois en 1699 (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 248). Son nom ne se trouve dans aucune des autres sources consultées.

Perrot, Nicolas [Metaminens]

Né en Bourgogne aux alentours de 1644, celui que les Indiens avaient surnommé *Metaminens* débarque en Nouvelle-France en 1660 et se rend bientôt dans la région des Grands Lacs comme donné des jésuites. Jusqu'à la fin du siècle, ses activités de commandant, de commerçant et d'interprète lui feront rencontrer plusieurs nations amérindiennes établies autour de Michillimakinac (les Hurons et les Outaouais) et plus au sud (les Sakis, les Renards, les Potéouatémis, les Mascoutens et les Miamis). Parce qu'il connaissait le mode de vie et la langue de plusieurs tribus, dont il s'était attiré le respect, les autorités de la colonie firent de lui leur principal émissaire dans cette région. Dès 1670, Talon l'avait chargé de participer comme interprète au voyage d'exploration

de Sainte-Lusson qui, en 1671, prenait officiellement possession des territoires environnant le lac Supérieur. Dans les années 80, il est chargé tour à tour par La Barre et Denonville de rassembler les nations de l'ouest pour les inciter à participer aux offensives de 1684 et de 1687 contre les Iroquois auxquelles il prend part auprès des Indiens alliés. Pendant les années 90, Perrot intervient à maintes reprises dans les négociations entre les Français et les alliés pour faire la paix avec les Iroquois. Commandant des régions de l'ouest, il a la responsabilité de maintenir les différentes nations amérindiennes dans l'alliance française et éteint les différends qui surviennent.

À partir de 1696, date à laquelle on ordonne la fermeture de plusieurs postes de traite dans l'Ouest en raison du surplus de fourrures en Europe, Perrot vit dans la seigneurie de Bécancour acquise quelques années auparavant. Les dettes accumulées depuis son arrivée au pays – en raison notamment des lourdes pertes dont il avait été victime à la suite d'un incendie survenu vers la fin des années 1680 dans la mission de la baie des Puants – le pousse à entreprendre de vaines démarches auprès du ministre de la marine et des autorités françaises pour obtenir une pension qui lui permettrait de rétablir ses affaires. En 1701, il participe à la rencontre de Montréal comme interprète des nations de l'ouest. Il mourra seize ans plus tard, à l'âge de 74 ans.

Perrot est l'auteur d'un mémoire sur les mœurs et coutumes des Indiens des Grands Lacs qu'il a connus et avec qui il a vécu la plus grande partie de sa vie ; le tome II de l'*Histoire de la Potherie* lui emprunte largement (La Potherie, *HAS*, t. II, p. 165-168, 173-177, 179-180, 183-189, 209, 225-228, 233-234, 241-243, 245-246, 248-261, 263-270, 272-275, 284-286, 291-292, 304-313, 324-334, 339, t. III, p. 74, 94, 97, 100, 102, 186-187, 298, 300, 304, t. IV, p. 49, 55-56, 60, 62-68, 71-72, 213-215, 257, 259 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 436-438, 487-488, 512, t. II, p. 55, 133, 211, 276, 281, 283 ; 19, 81 ; [Journal de Jean Cavelier], dans Lahontan, *O*, t. II, p. 1179 ; *DBC*, t. II, p. 540-543).

Porc-épic, le, voir Noro

Quarante-Sols

Lors d'un conseil tenu à Montréal en août-septembre 1697 où sont réunies plusieurs nations alliées des Grands Lacs, Frontenac cite le nom de ce chef des Hurons de la rivière Saint-Joseph comme l'un des instigateurs d'une attaque iroquoise menée contre les Miamis et les autres nations environnantes. Quarante-Sols était-il véritablement partisan d'une paix séparée avec les Iroquois et d'une rupture avec les autres nations alliées? Ce n'est pas ce que laisse croire son comportement et ses discours lors de la rencontre de l'été 1701 au cours de laquelle il manifeste à plusieurs reprises ses bons sentiments envers Onontio et les Français. Ses paroles témoignent également de son rôle important auprès des Miamis qu'il est parvenu à convaincre, à force de présents, de venir à Montréal et d'amener leurs prisonniers iroquois. Lors de l'audience de congé donnée par Callière, il s'oppose à la volonté d'Outoutaga, chef des Outaouais du Sable, d'empêcher les Indiens alliés de rapporter de l'eau-de-vie dans leur pays (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 305, t. IV, p. 24, 213, 222-223, 226, 236-237, 242-243, 256, 258-259 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, 276, 284, 291, 308 ; *DBC*, t. III, p. 481-482).

Rat, le [Kondiaronk]

Né vers 1649, ce chef tionontaté de Michillimakinac rencontre Frontenac en 1682 et demande pour son peuple la protection des Français contre les Iroquois qui ont repris leurs attaques dans la région des Grands Lacs, notamment sur les nations plus au sud des Miamis et des Illinois. Il craint que les Iroquois attaquent sa nation après avoir signé une paix séparée avec les Français. Lorsqu'en 1688 il apprend que les Iroquois se préparent à envoyer des ambassadeurs à Montréal pour ratifier une entente dont lui et les autres alliés n'ont pas été informés, Kondiaronk décide de faire échouer cette entreprise. Il rassemble ses hommes et tous se rendent à l'anse à la Famine, près d'Oswego, où ils surprennent les Iroquois quelques jours plus tard. Les Hurons tuent quelques hommes et font plusieurs prisonniers à qui Kondiaronk affirme que lui et les

siens ont agi à l'instigation d'Onontio et des Français qui, prétend-il, l'avaient informé du passage des Iroquois à cet endroit. Lorsqu'il apprend des Iroquois le but de leur voyage, Kondiaronk feint l'indignation devant la perfidie des Français et manifeste son désir de voir les Iroquois s'en venger. Il libère les prisonniers et les renvoie dans leurs villages. De retour à Michillimakinac, Kondiaronk achève sa vengeance en envoyant un Tsonnontouan chez les siens pour leur raconter l'exécution d'un prisonnier iroquois par le commandant français. Cet événement a contribué à la reprise des attaques iroquoises et apparaît comme une cause certaine du massacre de Lachine qui survient dès l'année suivante.

L'insatisfaction de Kondiaronk à l'égard des Français ne dure qu'un temps. Au milieu de la décennie 1690, le chef huron devient l'un des principaux porte-parole de la faction pro-française de Michillimakinac, s'opposant ainsi à un autre chef, Le Baron, qui milite en faveur d'une alliance des Hurons et des Outaouais de Michillimakinac avec les Iroquois. Celui qu'on surnomme le Rat s'emploiera à obstruer les négociations entre les Hurons, les Outaouais et les Iroquois : en 1697, sur le lac Érié, il intercepte une délégation d'Iroquois en marche vers Michillimakinac et, avec ses hommes, massacre cinquante-cinq guerriers.

Lors d'un conseil tenu à Montréal en août 1694, le chef huron affirmera croire fermement à la paix à laquelle les Français tentent d'amener leurs alliés et les Iroquois. En septembre 1700, il est présent à la signature du premier traité de paix signé avec les Iroquois qu'il exhorte « à écouter d'orénavant la voix de leur père ». Il joue également un rôle important lors de la rencontre de l'été suivant au cours de laquelle il trouvera la mort, le 2 août. Loué par la Potherie pour son rôle de rassembleur, Kondiaronk est en bonne partie responsable de la venue à Montréal de plusieurs nations des Grands Lacs et de la paix qui y a été ratifiée. En 1703, Kondiaronk inspire à Lahontan son personnage d'Adario, qui critiquera, dans les fameux *Dialogues*, les valeurs et le mode de vie européens (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 230, 240, 242-243, 268, 299, t. IV, p. 23-24, 170-171, 174, 201, 205, 213, 222, 223, 226, 228, 229, 230, 231, 234, 235, 239 ;

Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 535-537, 567, 570, t. II, p. 214-215, 251-252, 273, 275-279 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 242 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 370, 432, 439, 441-443, 454, 660, 679-680, 711, 723, 725, t. II, p. 799, 1024, 1122 ; *DBC*, t. II, p. 334-337).

Saint-Ours, Pierre de

Né en 1640, seigneur de l'Échaillon en France, le chevalier de Saint-Ours devient cadet dans le régiment Carignan-Salières en 1658, puis enseigne dès l'année suivante. Il arrive en Nouvelle-France à l'automne 1665 en qualité de capitaine et participe, moins d'un an plus tard, à l'expédition de Tracy contre les Iroquois. Jusqu'à 1695, il prend part à plusieurs entreprises militaires : il mènera un détachement de soldats à Cataracoui en 1673, commandera le fort Chambly à partir de 1679 et participera à la défense de Québec contre Phips et les Anglais en 1690, après quoi il deviendra premier capitaine des troupes de la marine. En 1704, quatre ans avant d'abandonner sa carrière militaire, il recevra du roi le titre de chevalier de Saint-Louis.

Au cours de son séjour au pays, Saint-Ours acquiert les seigneuries de Saint-Ours, de l'Assomption et de Saint-Jean et fait également le commerce des fourrures. Toutefois, il ne parviendra jamais à obtenir la fortune qu'il avait espérée. Père de onze enfants, il mourra en 1724 sur la terre qui porte son nom.

Présent à Montréal à l'été 1701, il marche à la tête du cortège funèbre du chef huron Kondiaronk. En 1700, La Potherie avait épousé l'une de ses filles, Élisabeth (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 324, t. III, p. 91-92, t. IV, p. 1, 11, 14, 234 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 278 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 186, 216 ; *DBC*, t. II, p. 618-620).

Sonnonchiez, voir Joncaire, Louis-Thomas Chabert de

Susane [Susanne, Gouentagrandi]

Lorsque le père Millet est capturé par les Onnontagués au fort Cataracoui en 1689 et remis ensuite aux Onneiouts qui le ramènent prisonnier dans leur village, l'Onneiout Gouentagrandi et son mari, le chef Manchot, l'accueillent comme un missionnaire plutôt que comme un captif. Jusqu'à ce qu'on ait décidé de son sort, ils le logent dans leur cabane et lui amènent des Indiens à baptiser ou à confesser. La décision du conseil de libérer le missionnaire quelque trois semaines plus tard semble également venir de l'action de Gouentagrandi. C'est chez elle encore que s'établira définitivement Millet après son adoption par Gannassatiron, un de ses parents. Gouentagrandi, baptisée par le père en 1691, prendra le nom de Susane.

On la retrouve à Québec en septembre 1693, où elle prend part à l'ambassade de l'Onneiout Tareha qui vient rendre compte à Frontenac de la décision des siens de négocier la Paix en présence des Anglais. Selon La Potherie et Charlevoix, Susane avait entendu parler du gouverneur et tenait à le rencontrer ; celui-ci lui fait un « favorable accueil ». Plus de trente ans plus tard, en 1738, elle rendra visite, encore une fois à Québec, au gouverneur, Vaudreuil.

Trois ans plus tard, au moment où Vaudreuil et les Français s'apprêtent à attaquer les Onneiouts, Susane court à leur rencontre et les prie d'emmener quelques-uns des siens s'établir à Montréal aux côtés des Iroquois chrétiens. Les Français brûleront le village quand même et ce n'est qu'en février de l'année suivante que trente-trois Onneiouts – dont Susane faisait probablement partie – viendront s'installer à Montréal. Charlevoix la rencontre au saut Saint-Louis en 1708 ; à l'été 1701, au même endroit, Susane avait accueilli et logé les ambassadeurs tsonnontouans arrivés le 22 juillet (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 191, t. IV, p. 199 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 135 ; *DBC*, t. II, p. 264-265).

Tahartakout [Tehastakous, Tehastakout, Teharstakout, Tonatakout]

À l'été 1700, ce chef tsonnontouan est le porte-parole de l'ambassade des Iroquois à Montréal dont font partie Haratsion, Tsonho aestsuam, Aouenano et

Tonarengouenion. Son discours devant Callière, des Iroquois du saut et de la montagne de Montréal et des Algonquins traduit la volonté des Iroquois de voir cesser les hostilités des nations alliées et de vivre en bonne union avec elles et les Français. Il demande également à Callière d'envoyer dans son pays le Père Bruyas, Maricourt et Joncaire ramener les prisonniers français et alliés.

Nommé père adoptif de Joncaire, Tahartakout participe auprès des siens à la cérémonie de condoléances qui se déroule peu après la mort du chef huron Kondiaronk en août 1701. Il meurt vraisemblablement après 1734 (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 136-142, 145, 229-230 ; *DBC*, t. II, p. 658-659).

Talon, voir Outoutaga

Taouestaouis, voir Maricourt, Paul Lemoyne de

Tegancot, voir Tekancot

Tegannissorens, voir Theganissorens

Tegannehout, voir Tekancot

Tehastakous, Tehastakout ou Tcharstakout, voir Tahartakout

Tekancot [Tegancot, Tegannehout, Tekaneot]

Ce chef tsonnontouan prend part à l'offensive menée contre les Illinois en septembre 1680 près de Starved Rock. Pour l'occasion, il emprunte les habits d'un jésuite afin de faire croire aux Illinois que des Français participent à cette attaque. Un peu plus tard, Tekancot se prononcera en faveur de la mise à mort du lieutenant de la Salle, Henri Tonty, qui vient négocier la paix au nom des Illinois, mais son avis ne sera pas suivi.

Lors de l'expédition de La Barre chez les Iroquois en 1684, Tecancot est pris en otage par les Français, mais il obtient bientôt sa libération alors qu'il participe aux négociations en compagnie d'Outreouti. Selon toute vraisemblance, il n'a pas non plus été étranger aux tentatives de rapprochement des Iroquois avec les Outaouais à partir de la fin des années 1680, puisque c'est lui qui fait connaître le résultat de ces pourparlers en janvier 1690 à Onnontagué. On connaît pas exactement son rôle dans les affaires entre les Français et leurs alliés pendant la décennie 1690, mais on sait que, lors de la rencontre de l'été 1701, il est le principal représentant des Tsonnontouans. À son arrivée à Montréal, Callière rend à ce chef de quatre-vingts ans l'accueil qu'il avait fait lui-même à Joncaire venu négocier chez les Tsonnontouans au cours de l'été précédent. Lors des conseils qui suivront, Tekancot débattrà sa cause sur la question des captifs français et alliés que lui et les siens avaient négligés d'emmener avec eux. C'est lui encore qui prendra la parole au nom de tous les Iroquois lors de l'assemblée finale (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 156, 158, 200-201, 216, 218, 238, 242 ; Lahontan, *O*, t. II, p. 1159 ; *DBC*, t. II, p. 651-652).

Tetacouiceré [Thatha Kouicheré, Thathakoüicheré, Thathakouichere]

Chef des Onneiouts du saut Saint-Louis, il se signale lors d'une attaque menée par les Iroquois dans la région de Montréal en 1692 en tuant la femme du grand chef onnontagué, la Chaudière Noire, qui avait tenté de s'évader après avoir été fait prisonnier. Cinq ans plus tard, il se rend chez les Iroquois pour tenter de convaincre certains d'entre eux de venir s'établir à Montréal, et il semble qu'il soit en partie responsable de la venue des trente-trois Onneiouts qui arrivent au saut Saint-Louis le mois suivant dans le dessein de s'y installer. L'année suivante, en mars 1698, il accueille avec Frontenac les Iroquois du saut Saint-Louis et l'Agner qui arrivent du pays des Iroquois où ils ont entendu les propositions de ceux-ci concernant la paix avec les Français et le renouvellement de l'union avec les Iroquois de Montréal. Assumant son rôle d'intermédiaire entre les Français et les Cinq-Nations, il reçoit aussi les

ambassadeurs iroquois à l'été 1701 (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 168, 285, t. IV, p. 4, 9, 195 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 199).

Thatha Kouicheré, Thathakouïcheré ou Thathakouichere, voir Tetacouiceré

Theganissorens [Tegannissorens]

Au cours des années 1675 à 1725, ce chef onnontagué joue un rôle de première importance dans les relations entre les Iroquois, les Français et les Anglais. Sans doute ce personnage incarne-t-il le mieux la politique iroquoise de cette période visant à maintenir un équilibre entre les deux puissances coloniales. Il rencontre Frontenac en 1682 pour l'assurer des bons sentiments des Iroquois à l'égard des Français, en dépit de la guerre qu'ils ont menée contre les Illinois et les Miamis dans l'ouest. Quelques années plus tard, on le retrouve près de la Famine où, se préparant à mener des ambassadeurs à Montréal, il est fait prisonnier avec les siens par Kondiaronk et les Hurons. Après les attaques sanglantes des Iroquois sur la colonie, Theganissorens et les Iroquois se rendent à Québec en 1694 et offrent la paix à Frontenac, prétextant que les Anglais sont incapables de leur fournir un appui convenable. Ces négociations n'aboutiront pourtant à rien et il faudra attendre la fin du siècle pour qu'une entente soit convenue entre les Français, leurs alliés et les Iroquois. Au printemps 1701, Theganissorens se rend à Montréal où il est reçu en grande pompe par le gouverneur Callière qui lui envoie peu après Joncaire, Maricourt et le Père Bruyas pour négocier l'échange des prisonniers en vue de la rencontre de Montréal prévue pour l'été suivant. À Onontagué, Tegannissorens réaffirme sa volonté de conserver la neutralité entre les Français et les Anglais. Même s'il ne participe pas à la rencontre de la Grande Paix, il est l'un de ses principaux artisans, car les affaires qu'il a menées dans les années qui la précèdent ont eu une influence considérable sur le comportement des Iroquois. Après 1701, ce chef onnontagué s'efforce de maintenir la neutralité iroquoise entre les Anglais et les Français. Il meurt vers 1725 au saut Saint-Louis (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 65,

107, 109, 182, 193, 199, 202-205, 211-226, 231-232, 234, 237, 240, 242, 294, t. IV, p. 9, 110, 149-150, 154-155, 159, 183-184, 186-187, 189-192, 264 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 469, 537, 566, 537, t. II, p. 136-137, 139-140, 142, 247, 249, 269-272, 289, 352 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 174, 230, 233 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 441 ; *DBC*, t. II, p. 646-651).

Tonatakout, voir **Tahartakout**

Tsahouanhos

À l'assemblée du 4 août, cet orateur parle au nom des Iroquois de la montagne de Montréal et manifeste sa joie de voir que toutes les nations ont jeté leurs haches de guerre. Se soumettant à la volonté de son père Onontio, il accepte de jeter aussi celle de sa nation (La Potherie, *HAS*, t. IV, p. 251).

Vachon de Belmont, François [Chevalier de Bellomont, abbé de Bellomont]

Né à Grenoble le 3 avril 1645, de Ennemond de Vachon et Honorade Prunier, celui que la Potherie nomme le Chevalier de Bellomont – le confondant ainsi avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre – entre dans l'ordre de Saint-Sulpice en 1672 et est envoyé au Canada huit ans plus tard. Il s'installe à Montréal et travaille pendant plusieurs années au développement et à l'aménagement de la mission iroquoise de la Montagne, concevant et dessinant lui-même les plans de la chapelle et des autres bâtiments. Il travaille tout aussi ardemment à implanter la foi et le mode de vie européen parmi les Indiens de la mission et mène une lutte acharnée contre l'alcoolisme. En 1701, il remplace Dollier de Casson au poste de supérieur des Sulpiciens de la Nouvelle-France. À l'été de la même année, il assiste aux cérémonies pour la paix et c'est à lui et aux autres sulpiciens que s'adresse, en partie, le discours prononcé par l'orateur iroquois de la Montagne, Tsahouanhos, lors de l'assemblée finale du 4 août. Jusqu'à sa mort, en 1732, il continue de diriger la communauté et travaille à l'éducation

des Indiens et des Canadiens et à l'aménagement de la seigneurie de Montréal. Il écrit aussi pendant cette période une *Histoire du Canada* (La Potherie, *HAS*, t. I, p. 343-344, IV, p. 251 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 385 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 232 ; *DBC*, t. II, p. 669-670).

Vaudreuil, Philippe Rigaud de

Né vers 1643 près de Revel, fils de Jean-Louis de Rigaud et Marie de Chateaufort, Philippe Rigaud de Vaudreuil fait partie d'une famille de dix enfants. Ayant vraisemblablement peu étudié, il entre dans la milice comme mousquetaire en 1672 et s'illustre pendant la guerre de Hollande. En 1687, il accepte le poste de commandant des troupes et émigre au Canada. Au cours des années suivantes, il participe à plusieurs campagnes dont celle de Frontenac contre les Iroquois en 1696. Ses succès lui valent la croix de Saint-Louis en 1698, mais surtout la reconnaissance et le respect des habitants de la colonie et des Indiens alliés. À la mort de Frontenac, fort du mérite qu'il a acquis, il tente d'obtenir le poste vacant de gouverneur général de la colonie et envoie sa requête au ministre Pontchartrain. Devancé par Callière, on le nomme, en compensation, gouverneur de Montréal. C'est en cette qualité qu'il participe aux cérémonies de l'été 1701.

Deux ans plus tard, lorsque Callière meurt à son tour, Vaudreuil a acquis l'expérience nécessaire dans l'administration et, grâce à l'appui du clergé de Montréal et à l'influence de sa famille à la cour, il obtient le poste de gouverneur général. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, Vaudreuil s'emploie à maintenir l'alliance avec les Indiens alliés des Grands Lacs et la neutralité des Iroquois dans l'éventualité d'une guerre franco-anglaise. Il y parvient assez bien jusque vers 1709, date à laquelle les Anglais, dérangés par la petite guerre que leur mène les Abénaquis et les Indiens domiciliés secrètement appuyés par Vaudreuil, mettent sur pied un projet d'invasion de la colonie française. Mais en 1711, le naufrage de plusieurs navires anglais dans le bas Saint-Laurent fait échouer l'entreprise, au grand soulagement de Vaudreuil.

Quand de nouveaux conflits entre les nations amérindiennes de l'Ouest menacent le commerce des fourrures, il tente de réconcilier les groupes belligérants et fait rétablir dans cette région plusieurs postes et congés de traite. Un peu plus tard, à partir de 1716, Vaudreuil proposera de construire trois postes de traite sur les rives du lac Ontario (Niagara, Kenté et Toronto), afin de bloquer l'accès des Indiens des Grands Lacs au commerce avec les Iroquois et les Anglais.

Gouverneur consciencieux et respecté de tous, Vaudreuil, qui avait épousé une Canadienne, a adopté le Canada comme terre d'accueil et y a vécu jusqu'à sa mort en 1725 (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 134, 150, 160, 184, 216, 271-272, 275, 277, 280-281, t. IV, p. 235, 252, 259 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. I, p. 514, 529, 546, t. II, p. 77, 94-95, 99-100, 115, 131-132, 167, 169, 170-173, 219, 239-240, 279-280, 283, 288-289-295, 301-302, 303-305, 310-313, 324, 328-329, 334-337, 339-342, 347-353, 356-357, 365, 372-373, 377, 380, 402-404, 406-408, 415 ; *J*, t II, p. 710 ; [Mémoire du marquis de Vaudreuil de 1721], dans Charlevoix, *J*, t. II, p. 969-973 ; G. de Catalogne, « Recueil », p. 189, 192, 199, 201, 205, 212, 219, 225, 237, 240, 243-245, 249, 258, 266-268 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 340, 342, 439, 484 ; *DBC*, t. II, p. 591-600).

Villedenné, Étienne de [Villedonné]

Fils d'Étienne de Villedonné et de Marie Vezins, né vers 1666, il arrive en Nouvelle-France en 1685 comme cadet ou sous-lieutenant des troupes de la marine. Prisonnier chez les Iroquois entre 1689 et 1692, il participe à l'attaque de Frontenac contre les villages agniers en 1693. À la veille de la Grande paix de Montréal, il est chargé de se rendre à Onontagué pour annoncer aux Iroquois que le Père Bruyas, qui avait été envoyé dans la région des Grands Lacs, s'appête à se rendre à Montréal en compagnie des ambassadeurs des nations alliées et des prisonniers iroquois.

En compagnie de Testard de Montigny, il participe à la défense de Terre-Neuve attaquée par les Anglais en 1705. Son mérite lui fait obtenir en 1712 le poste d'aide-major de Québec, puis, dès l'année suivante, celui de capitaine. Promu commandant du

fort Saint-Joseph au lac Michigan en 1722, il y mourra quatre ans plus tard (La Potherie, *HAS*, t. III, p. 175, t. IV, p. 190-191, 218-219 ; Charlevoix, *HDGNF*, t. II, p. 115, 271, 300 ; Lahontan, *O*, t. I, p. 443 ; *DBC*, t. II, p. 681-682).

II

Extrait du mémoire sur la Nouvelle-France destiné au ministre de la marine Pontchartrain rédigé par Bacqueville de la Potherie en 1701 ou 1702

Nous transcrivons ici une partie du mémoire de la Potherie touchant la rencontre de l'été 1701. Dans son entier, ce document n'a été publié qu'une seule fois en 1916 par Pierre-Georges Roy dans le *Bulletin des recherches historiques*. Il est conservé aux Archives nationales de France à Paris (fonds des colonies, série F³, A2, fol. 255-268) ; les Archives nationales du Québec en possèdent une copie microfilmée d'après laquelle nous établi notre texte. Nous devons toutefois nous en remettre à la transcription de Roy pour le seul feuillet 266a qui n'apparaît pas sur le microfilm des Archives nationales du Québec. Pour la transcription de ce document et du traité de paix de 1701 (*infra*, p. 259ss), nous conservons le même protocole que pour le texte de l'*Histoire de la Potherie* présenté précédemment.

[fol. 264b] [...] DE LA PAIX DES IROQUOIS

Je ne sais pas comment le frere de *Monsieur* de Callieres ou ses amis ont pû faire mettre dans la gazette d'Hollande que celui cy avoit fait la paix avec les Iroquois, et qu'aucun gouvernement du Canada n'avoit pu en venir à bout. Il faut que ces *Messieurs* soient fort affamés de vouloir ravir un honneur qui est dû seul à *Monsieur* de Frontenac.

On vous a abusé quand on vous a mandé, Monseigneur, que nos alliés et nous avons fait véritablement la paix avec les Iroquois.

Je vous dirai donc que *Monsieur* de Callieres envoya chez les Outaouaks à la fin de 1700 le Père Anjalran Jesuite, accompagné de *Monsieur* de Courtemanche son Capitaine des gardes pour engager ces peuples d'emmener généralement tous les prisonniers Iroquois qu'ils avoient [faits] pendant la guerre les assurant qu'ils trouveroient l'année suivante ceux de leurs nations qu'ils [tenoient] aussi. Il est vray que les Chefs des Alliés crurent [que] l'on pouvoit se fier à leur parole quand ils virent [fol. 265a] arriver de sa part un Jesuite qu'ils connaissaient particulièrement, même accompagné d'un officier.

Mais Oünanguicé Chef des Pouteouatamis voyant que les Hurons et autres peuples étoient dans le dessein d'emmener à Montreal les Iroquois leur fit comprendre qu'ils s'avançoient trop de faire une pareille démarche. Ils passerent outre cependant car chaque nation força meme bon gré mal gré les Esclaves de partir avec eux.

Monsieur de Callieres envoya chez les Iroquois *Monsieur* de Maricour Capitaine avec le pere Bruyas, Jesuite et *Monsieur* Joncaire. Maricour étoit le Chef de cette negociation qui avoit les ordres positifs et le secret de *Monsieur* de Callieres. Il remmena à la vérité nos prisonniers françois, mais sans aucun de nos alliés.

Quand plus de huit cents de nos alliés que le Père Anjalran en avait bien ménagé furent arrivés a Montréal et qu'ils y apprirent que les Iroquois n'avoient pas emmené aucun des leurs on ne peut être plus surpris qu'ils le furent.

Voici le discours que tint sur ce sujet le Rat chef des Hurons de Michilimakinak dans un des Conseils où je me trouvai :

« Mon Pere. Je viens vous dire icy que je sçay obéir à votre voix. Souvenés vous que vous nous dites l'automne dernier que vous vouliés absolument que nous vous emmenassions tous les Iroquois esclaves qui sont parmi nous et parmi les autres nations de vos alliés : Nous vous avons obéi et obeissons puis que nous les remmenons. Voyons en même tems si les Iroquois vous obeissent et combien ils remmenent de nos nepveux qui ont été pris depuis le commence[fol. 265b]ment de la guerre. S'ils les ont amenés c'est une marque de leur sincérité et s'ils ne l'ont pas fait ce sont des fourbes. Je sçay,

cependant qu'ils n'en ont amené aucun. Je l'avois bien dit l'année passée qu'il valoit mieux qu'ils nous amenassent les premiers nos prisonniers. Tu vois présentement ce qui en est et comme ils nous ont trompé ».

Monsieur de Callières se trouva fort embarrassé à leur répondre juste. Il les remercia d'avoir emmené les Iroquois et leur dit qu'il ne les rendroit pas à leurs chefs qu'ils n'eussent rendu les leurs.

Ils ne se contentèrent pas de cette réponse. Nos affaires se trouvèrent dans un très mauvais état, et si le Rat ne fut mort au bout de quatre jours, c'eut été une désolation cruelle.

Monsieur de Callières tint un Conseil l'après dinée où il n'y avoit que les députés des Cinq Nations iroquoises. Tecaneot qui porta la parole de leur part ne fit que rouler son discours que sur l'impossibilité où ils avoient été d'emmener tous les esclaves françois parce qu'ayant été pris tous petits ils n'avoient pu se résoudre à s'en retourner.

Monsieur de Callières leur demanda où étoient les prisonniers de nos alliés, ils furent longtemps sans vouloir répondre par un grand silence qu'ils tinrent. Ils s'entreparlèrent tous ensemble assez bas et dirent à *Monsieur* Joncaire qu'il ne leur aurait pas plus couté de nous rendre nos alliés que nos François que *Monsieur* de Maricour ne leur en avait pas parlé. Cependant comme ils les regardoient tous deux comme leurs fils-adoptifs ils aymoient mieux porter le fardeau de tout [fol. 266a] cecy que de les exposer a quelque disgrâce.

Les Iroquois s'entretenant de meme *Monsieur* Joncaire ne put s'empêcher de dire tout haut qu'il ne vouloit pas se faire couper le col. Nous jugeames qu'il y avoit quelque mystere inconnu. *Monsieur* de Callieres lui demanda ce qu'ils venoient de dire. Celui cy lui raconta naturellement que les Iroquois disoient que quand il l'avait envoyé, et *Monsieur* de Maricour chez les Iroquois on ne leur avoit fait aucune mention des alliés, que l'on s'étoit attaché uniquement à demander les François.

Il est vray, Monseigneur que tous ceux qui étoient dans ce Conseil furent fort surpris de cet aveu. On ne le fut pas moins quand ce meme Chef reprit tout haut son discours et dit :

« Ne voyez vous pas que depuis quatre ans nous n'avons fait aucun coup sur les alliés malgré ceux qu'ils ont fait sur nous. Nous nous sommes contenté d'essuyer nos larmes sur la perte de nos morts et de ceux de nos alliés, si nous n'avons pas eu dessein de vivre dorenavant en bonne intelligence aurions nous étés si tranquiles? ».

Il n'en falut pas davantage pour déconcerter tout le monde, et on ne sçavoit que penser sur tous les incidens qui pouvoient arriver de tous ces reproches a cause des Outaouaks qui auraient eu lieu de plaindre extremement de notre mauvaise foy par toutes les promesses qu'on leur avoit faites de retirer leurs Esclaves conjointement avec les nôtres. On tacha de replatrer cette mauvaise affaire. *Monsieur* de Callieres dit pour cet effet a *Monsieur* Joncaire de prendre cet oubli sur son compte pour mettre a couvert Maricour [fol. 266b] qui sçavoit fort bien ce qu'il faisoit quand il ne reclama pas nos alliés. *Monsieur* Joncaire se chargea [lui] seul de cette faute de la part de *Monsieur* de Callieres. [II] leur dit que se voyant leurs fils adoptif il sembloit qu'il alloit porter le fardeau de ce contretems les priant de lui donner les moyens de le tirer d'une conjoncture aussi embarrassante que celle la.

La vérité est que *Monsieur* de Callieres ne donna aucun ordre à *Monsieur* de Maricour de reclamer les alliés. Il étoit cependant le mobile de cette negociation et sça[voit] seul les intentions de *Monsieur* de Callieres. Le père Bruyas ne faisait que l'accompagner pour le Decorum. *Monsieur* de Joncaire de son côté qui avoit été détaché par *Monsieur* de Maricour à Tsonnontoüan s'attacha uniquement aux ordres qu'il lui avoit donné de retirer les François. Je dirai a sa gloire qu'il s'acquita parfaitement bien de son devoir par les fortes sollicitations qu'il fit chez les Iroquois.

Monsieur de Callieres se persuadoit que s'il vouloit trop contraindre les Iroquois à lui remmener les prisonniers de nos alliés il ne pourroit réussir dans une paix dont il envisageoit tout l'honneur, et que leur rendant seulement quelques uns des leurs qu'il ne

doutoit pas que les alliés n'emmenassent les Iroquois auroient lieu d'être contents de lui. D'ailleurs il ne s'embarrassoit pas si tous les alliés seroient contents ou non de la conduite des Iroquois, parce qu'appaisant seulement quelques nations particulières comme les Hurons et les Oûtaoüaks de Michilimakinak il croyoit que [tol. 267a] les suites n'iroient pas plus loin.

Maricour étant arrivé en deputation chez les Iroquois ne fit donc aucune mention des alliés selon le propre aveu des Iroquois. Cependant tous nos alliés emmenerent à Montréal tous les prisonniers Iroquois qu'ils avoient liés et garotés pour les obliger de paroître au Conseil G[éné]ral sauf à eux de s'en retourner quand tout y auroit été réglé. Ils étoient bien aise de faire connoître par là aux Iroquois qu'ils vouloient faire la paix tout de bon avec eux.

Le Rat Chef des Hurons de Michilimakinak vint a mourir dans le tems de toutes ces contestations. Il étoit le meilleur ami des François mais il fut le plus outré de s'être vû la dupe de *Monsieur* de Callieres à qui il ne put s'empêcher de lui reprocher dans un autre Conseil qu'il avoit trouvé le secret de retirer les François et qu'il voyoit bien qu'il avoit sacrifié ses interets et ceux de tous ses alliés. Ceux cy ayant perdu le meilleur esprit qui pût gouverner les affaires communes remirent entre les mains de *Monsieur* de Callieres tous les prisonniers Iroquois. Les Députés des Cinq Nations iroquoises convinrent qu'ils remettroient à *Monsieur* Joncaire tous les prisonniers des alliés qui s'en retourneroient au fort de *Monsieur* de la Mothe. Quand *Monsieur* Joncaire partit derechef pour aller chez les Iroquois ils lui en donnerent seulement quatre et ne voulurent point contraindre les autres de partir.

Voilà donc la paix faite avec les Iroquois. mais je [tol. 267b] peux vous assurer, Monseigneur, que nos alliés qui ont de leurs gens chez les Iroquois ne manqueront pas de se venger sur les premiers qu'ils rencontreront dans leurs partis de chasses : La [nation] Iroquoise voudra avoir droit de représailles. Ce ne seront que coups sur coups, les voisins de nos [alliés] prendront reciproquement leurs interêts, ainsi ce sera encore un renversement pis qu'auparavant, et tous les alliés auront remarqué à l'arrivé de leurs

Deputés que nous les avons tous sacrifiés. Quand [ils] auront été battu par les Iroquois ils viendront en faire des plaintes, ou il faudra prendre leurs querelles ou il les faudra abandonner. Si nous faisons le premier nous courons risque de nous brouiller avec les Iroquois qui ne manqueront pas de se [joindre] aux Anglois s'il y a guerre avec eux : si nous ne soutenons pas la cause des alliés ce sera un cahos [et] un désordre surprenant parmi tous ces peuples qui sont le soutien du Canada. Voilà en un mot ce qu'a causé *Monsieur de Callieres* faute d'avoir dit à Maricour de reclamer les prisonniers alliés comme nos Fran[çois]. Je me suis laissé dire que celui cy vous demandoit une gratification pour avoir été le mediateur auprès des Iroquois. La negociation a été assurément bien menagée de la part du Maitre et du député. C'est *Monsieur Joncaire* qui devoit être récompensé.

[...]

Le Roy De la Potherye

III

Le traité du 4 août 1701

Nous donnons ici la transcription du traité de paix signé à Montréal le 4 août 1701. Ce document, conservé aux Archives nationales de France à Paris, fait partie du fonds des colonies (série C^{11A}, volume 19, fol. 41-44). Les Archives nationales du Québec possèdent une copie microfilmée de l'original.

A Montreal le quatrième aoust 1701.

« Comme il n'y avoit icy l'année derniere que des deputez des Hurons et des Outaouacs lors que je fis la paix avec les Iroquois pour moy et tous mes alliez, je jugeay qu'il estoit necessaire d'envoyer le Sieur de Courtemanche, et le Révérent Père Anjalran, chez toutes les autres nations mes alliez, qui estoient absents pour leur apprendre ce qui s'estoit passé, et les inviter à descendre des Chefs de chacune avec les prisonniers iroquois qu'ils avoient affin d'ecouter tous ensemble ma parole.

J'ay une extrême joye de voir icy presentement tous mes enfans assembléz, vous Hurons, Outaouacs du Sable, Kiskakons, Outaouacs Sinago, nation de la Fourche, Sauteurs, P8te8atamis, Sakis, Puants, Folles Avoines, Renards, Maskoutins, Miamis, Illinois, Amikois, Nepissingues, Algonquins, Temiskamingues, Cristinaux, gens des Terres, Kikapoux, gens du Sault, de la Montagne, Abenakis, et vous nations iroquoises, et que m'ayant remis les uns, et les autres vos interets entre les mains je puisse vous faire vivre tous en tranquillité ; je ratiffie donc aujourd'huy la paix que nous avons faite au mois d'aoust dernier voulant qu'il ne soit plus parlé de tous les coups faits pendant la guerre, et je me saisy de nouveau de toutes vos haches, et de tous vos autres instruments de guerre, que je mets avec les miens dans une fosse sy proffonde que

personne ne puisse les reprendre, pour troubler la tranquillité que je retablis parmy mes Enfans, en vous recommandant lors que vous vous rencontrerez de vous traiter comme freres, et de vous accomoder ensemble pour la chasse de maniere qu'il n'arrive aucune Brouillerie les uns avec les autres, et pour que cette paix ne puisse estre troublée, je repete ce que j'ay desja dit dans le traité que nous avons fait, que s'il arrivoit que quelqu'un de mes enfans en frapat un autre, celui qui aura esté frapé ne se vengera point, ny par luy ny par aucun [desaport?], mais il viendra me trouver pour que je luy en fasse faire raison, vous declarant que si l'offençant refusoit d'en faire une satisfaction raisonnable, je me joind avec mes autres alliéz à l'offensé pour l'y contraindre, ce que je ne crois pas qui puisse arriver, par l'obeissance que me doivent mes enfans qui se ressouviendront de ce que nous arrestons presentement ensembles, et pour qu'ils ne puissent l'oublier, j'attache mes parolles aux colliers que je vais donner a chacune de vos nations affin que les ansiens les fassent executer par leurs jeunes gens, je vous invite tous a fumer dans ce calumet de paix ou je comence le premier, et a manger de la viande et du bouillon que je vous fais preparer pour que j'aye comme un bon pere la satisfaction de voir tous mes enfans reunis.

Je garderay ce calumet qui m'a esté présenté par les miamis affin que je puisse vous faire fumer quand vous viendrez me voir ».

Après que toutes les nations cy dessus eurent entendu ce que monsieur le Chevalier de Callieres leur dit, ils respondirent comme il suit :

Le Chef des Kiskakons

« Je n'ay pas voulu manquer mon pere ayant sçû que vous me demandiez les prisonniers des Iroquois, à vous les amener en voila quatre que je vous presente pour en faire ce qui vous plaira, c'est avec cette porcelaine que je les ay delié et voicy un calumet que je presente aux Iroquois pour fumer ensembles quand nous nous rencontrerons, je me rejouy [de] ce que vous avez uny la terre qui estoit bouversee, et souscris volontiers à tout ce que vous avez fait ».

Les Iroquois.

« Nous voila ensemble nostre pere comme vous l'avez souhaitté, vous plantates l'année derniere un arbre de paix et vous y mites des racines et des feuilles pour que nous y fussions a l'abry, nous esperons presentement que tout le monde entend ce que vous dites, qu'on ne touchera point à cet arbre, pour nous nous vous assurons, par ces quatre colliers que nous suivrons tout ce que vous avez réglé ; nous vous presentons deux prisonniers que voicy et nous vous rendrons les autres que nous avons, nous esperons aussy presentement que les portes sont ouvertes pour la paix, qu'on nous renvoyera le reste des nostres ».

Les Hurons.

« Nous voila icy comme vous l'avez demandé, nous vous presentons douze prisonniers, dont cinq veulent retourner avec nous, pour les sept autres vous en feréz ce qu'il vous plaira, nous vous remercions de la paix que vous nous avez procurée et nous la ratifions avec joye ».

Jean le Blanc Outaouac du Sable.

« Je vous ay obey mon pere aussy tost que vous m'avez demandé en vous ramenant deux prisonniers dont vous estes le maistre quand vous m'avez commandé d'aller à la guerre je l'ay fait, et à present que vous me le deffendez j'y obey, je vous demande mon pere par ce collier que les Iroquois dellient mon corps qui est chez eux, et qu'il me le renvoyent » (c'est à dire les gens de sa nation).

Sanguessy Outaouac Sinago.

« Je n'ay pas voulu manquer à vos ordres mon pere quoique je n'usse point de prisonniers. Cependant voila une femme et une enfant que j'ay rachepté dont vous feréz ce qu'il vous plaira, et voila un calumet que je donne aux Iroquois pour fumer come freres quand nous nous rencontrerons ».

Chichicatalo, Chef des Miamis

« Je vous ay obey mon pere en vous ramenant 8 prisonniers Iroquois pour en faire ce qu'il vous plaira, si j'avois eu des Canots, je vous en aurois amené davantage, quoy que je ne voye point icy des miens qui sont chez les Iroquois, je vous rameneray

ce qui m'en reste, si vous le souhaitez, ou je leur ouvriray les portes pour qu'ils s'en retournent ».

Onanguisset pour les Sakis.

« Je ne fais qu'un mesme corps avec vous mon Pere, voila un prisonnier Iroquois que j'avois fait à la guerre, souffrez qu'en vous le presentant je luy donne un calumet pour emporter chez les Iroquois et fumer quand nous nous rencontrerons, je vous remercie de ce que vous eclairez le soleil qui estoit obscure depuis la guerre ».

Onanguisset Chef des Poteouatamis.

« Je ne vous feray point un long discours mon pere, je n'ay plus que deux prisonniers que je mets à vos deux costez pour en faire ce qu'il vous plaira, voila un calumet que je vous presente pour que vous le gardiez, ou que vous le donniez à ces deux prisonniers afin qu'ils fument dedans chez eux, je suis tousjours prest à vous obeir jusqu'à la mort ».

Mis8ensa Chef Outagamis.

« Je n'ay point de prisonniers à vous rendre mon pere, mais je vous remercie du beau jour que vous donnez à toute la Terre par la paix, pour moy je ne perdray jamais cette clarté ».

Les Maskoutins

« Je ne vous amene point d'Esclave iroquois par ce que je n'ay pas esté en party contre eux depuis quelque tems, m'estant amusé à faire la guerre à d'autres nations, mais je suis venu pour vous obeir et vous remercier de la paix que vous nous procuréz ».

Le Folles Avoines

« Je suis seulement venu mon pere pour vous obeir et embrasser la paix que vous avez faite entre les Iroquois et nous ».

Les Sauteurs et les Puants

« Je vous aurois amené mon pere des Esclaves iroquois sy j'en avois eu, voulant vous obeir en ce que vous m'ordonnerez, je vous remercie de la clarté que vous nous donnez et je souaite quelle dure ».

Les Nepissingues

« Je n'ay pas voulu manquer à me rendre icy comme les autres pour écouter vostre voix, j'avois un prisonnier iroquois l'année passéé que je vous ay rendu, voila un calumet que je vous presente pour le donner aux Iroquois si vous le souai[tez] affin de fumer ensembles quand nous nous rencontrerons ».

Les Algonquins

« Je n'ay point de prisonniers à vous rendre mon pere, l'Algonquin est un de vos enfans qui a tous jours esté à vous, et qui y sera tant qu'il vivra, je prie le maistre de la vie que ce que vous faites aujourd'huy dure ».

La Mikois

« N'ayant point d'autre volonté que la vostre j'obey à ce que vous venez de faire ».

L'Abenakis

« Quoy que je parle des Derniers je ne suis pas moins [illisible] mon pere, vous sçavez que je vous ay tousjours esté attaché je n'ay plus de haches vous l'avez mise dans une fosse l'année derniere et je ne la reprendray que quand vous me l'ordonnerez ».

Les Gens Du Sault

« Vous n'ignorez pas vous autres Iroquois que nous ne soyons attachés à nostre pere nous qui demeurons avec luy et qui sommes dans son sein, vous nous envoyaste un collier il y a trois ans pour nous inviter à vous procurer la paix nous vous en envoyasmes un, en reponse, nous vous donnons encore celuy cy pour vous dire que nous y avons travaillé nous ne demandons pas mieux qu'elle soit de Durée faite aussy de vostre Costé ce qu'il faut pour cela ».

Les Gens de la Montagne

« Vous avez fait assembler icy nostre pere toutes les Nations pour faire un amas de haches et les mettre dans la terre, avec la vostre, pour moy qui n'en avoit pas d'autre, je me rejouy de ce que vous faites aujourd'huy, et j'invite les Iroquois à nous regarder comme leurs freres ».

[suit les trente-huit marques des représentants et chefs amérindiens laissées en guise de signatures et les signatures du Chevalier de Callière et de Champigny]

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES DE BACQUEVILLE DE LA POTHERIE

Histoire de l'Amérique septentrionale

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale. Divisée en quatre Tomes*, Paris, Jean-Luc Nion et François Didot, 1722, 4 vol.

[BACQUEVILLE DE LA POTHERIE], *l'oyage de l'Amérique, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'Amérique Septentrionale depuis 1534. jusqu'à present. Divisé en quatre Tomes. Enrichi de Figures*, Amsterdam, Henry des Bordes, 1723, 4 vol.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale. Divisée en quatre Tomes*, Paris, Brocas, 1753, 4 vol.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale. Divisée en quatre Tomes*, Paris, Nyon, 1753, 4 vol.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, « *Lettres de La Potherie* [lettres I à IX du premier tome de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*] », dans TYRELL, J. B. (éd.), *The Publications of the Champlain Society: Document Relating to the Early History of Hudson Bay*, Toronto, The Champlain Society, 1931, p. 143-370.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, [Extraits du tome II de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*], traduits en anglais et annotés par Emma Helen BLAIR, dans *The Indian Tribes of the Upper Mississippi Valley and Region of the Great Lakes*, Cleveland, The Arthur H. Clarck Company, 1911, t. I, p. 273-372, t. II, p. 13-136.

Lettres et mémoires

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE [Lettre datée du 18 septembre 1697], Marine, B⁴, vol. 18.

LE ROY DE LA POTERIE et DE LA TOUCHE D'ESGLY [Lettre à Pontchartrain datée du dernier mai 1699], Col., C^{11A}, vol. 17, fol. 110-111.

LE ROY DE LA POTERIE [Lettre à Pontchartrain datée du 2 juin 1699], Col., C^{11A}, vol. 17, fol. 112-114.

LE ROY DE LA POTERIE [Lettre à Pontchartrain datée du 11 août 1700], Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 146-149.

LE ROY DE LAPOTERYE [Lettre à Pontchartrain datée du 16 octobre 1700], Col., C^{11A}, vol. 18, fol. 150-159.

LE ROY DE LAPOTERYE, [Mémoire à Pontchartrain, 1701-1702], Col., F³, A2 fol. 255-268.

[BACQUEVILLE DE LA POTHERIE], [Extrait du Mémoire sur la Nouvelle-France], dans Pierre MARGRY (éd.), *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754). Mémoires et documents originaux recueillis et publiés par Pierre Margry. Volume V*, Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1887 [réimpression en fac-similé : New York, AMS Press, 1974], p. 180-186.

LE ROY DE LA POTERIE, « Mémoire sur la Nouvelle-France adressé à M. de de Pontchartrain [sic], 1701-1702 », dans Pierre-Georges Roy, *Bulletin des recherches historiques*, Lévis, s. é., 1916, vol. n° 22, p. 214-226.

[BACQUEVILLE DE LA POTHERIE], [Mémoire], présenté par Léo Lemayrie, dans *Le Bien public*, 7 fév., 28 fév., 7 mars, 28 mars, 4 avril, 25 avril 1933.

ÉCRITS SUR BACQUEVILLE DE LA POTHERIE ET SUR SON ŒUVRE

BÉLISLE, Louis-Alexandre, « La Potherie, Claude-Charles Le Roy, sieur de Bacqueville et de », dans *Références biographiques. Canada-Québec. Volume 3*, Montréal, Les Éd. de la famille canadienne limitée, 1978, p. 136.

BIBAUD, Michel, « Potherie », dans *Le panthéon canadien*, Montréal, Cérat et Bourguignon, 1858, p. 227.

BONNEAULT, Claude de, « Bacqueville de la Potherie », dans Bateau, Barroux et Prévost (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1941, p. 1131-1132.

- CLICHE, Marie-Aimée, « *Histoire de l'Amérique septentrionale*, de Claude-Charles Le Roy, dit Bacqueville de la Potherie », dans Maurice Lemire, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, vol. I, p. 322-325.
- DESROSIERS, Léo-Paul, « La Potherie », dans *Centenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau*, Montréal, Société historique de Montréal, 1945, p. 291-308.
- LAROUSSE, Pierre, « Bacqueville de la Potherie », dans *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, II, première partie, B.-BILL., Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 1867 [réimpression en fac-similé : Genève, Paris, Slatkine, 1982], p. 37.
- LE BLANT, Robert, *Histoire de la Nouvelle France. Les Sources Narratives du début du XVIII^e siècle et le recueil de Gédéon de Catalogne*, Dax, P. Pradeu, 1930, 294 p.
- LEJEUNE, R. P., « La Potherie », dans *Dictionnaire général de biographie, histoire [...] du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, vol. 2, p. 72-74.
- LEMAYRIE, Léo, « Lettres de Paris », dans *Le Bien public*, 9 mai, 16 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 27 juin, 4 juillet 1933.
- MARION, Séraphin, « Bacqueville de la Potherie », dans *Relations des voyageurs français en Nouvelle France au XVII^{me} siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1923, p. 96-108.
- POULIOT, Léon, « Le Roy dit Bacqueville de La Potherie, Claude-Charles », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Toronto, Presses de l'Université Laval, University of Toronto Press, 1965, vol. 2, p. 439-441.
- ROY, Joseph-Edmond, « Claude-Charles Le Roy de la Potherie », dans *Mémoire de la Société royale du Canada*, 2^e série, III, section I, 1897, p. 3-44.
- WALLACE, W. Stewart (éd.), « La Potherie, Claude-Charles le Roy de », dans *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, Toronto, London Macmillan, 1963 [1926].

AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES

manuscrits

NICOLAS, Louis, « Histoire naturelle des Indes occidentales », Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr. 24 225, 196 f.

Livres, parties de livres

« L'avènement des Iroquois », dans *La grande aventure des Indiens d'Amérique du Nord*, Montréal, Sélection du Reader's digest, 1983, p. 121-137.

BALANDIER, Georges, *Anthropologie politique*, Paris, P. U. F., 1967, 240 p.

BALANDIER, Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, 172 p.

BANIER, Antoine et Jean-Baptiste LEMASCRIER, *Histoire générale des mœurs, et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Paris, Rouli fils, t. VII, 1741.

BROWN, John Carter et John Russel BARTLETT, *Bibliotheca americana : a Catalogue of Books Relating to the North and South Americana in the Library of John Carter Brown of Providence*, part III, 1701-1800, New York, [s. é.], 2 vol.

BELL, James F., WALTER, Frank Keller et Virginia DONEGHY, *Jesuit Relations and others Americana in the Library of James F. Bell : a Catalogue*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 419 p.

La Sainte Bible. Ancien et Nouveau Testaments avec les Livres Deutérocanoniques, Toronto, Société biblique canadienne, 1982, 1871 p.

Bibliothèque des voyages effectués par mer ou par terre dans les diverses parties du monde depuis les premières découvertes jusqu'à nos jours : contenant la description des mœurs, coutumes, gouvernemens, cultes, sciences et arts, industrie et commerce, productions naturelles et autres, revus et traduits par Albert Montémont, Paris, Armand-Aubrée, 1833-1836, 46 vol.

BLAIR, Emma Helen, *The Indian Tribes of the Upper Mississippi Valley and Region of the Great Lakes*, par Emma Helen Blair, Cleveland, The Arthur H. Clark Company, 1911, 2 vol.

- BOISNART, Luc, *Les Phélyppeaux. Une famille de ministres sous l'Ancien Régime. Essai de généalogie critique*, Paris, Sedopols, 1986, 204 p.
- BOUCHER DE LA RICHARDERIE, G., *Bibliothèque universelle des voyages ou Notice complète et raisonnée de tous les Voyages anciens et modernes dans les différentes parties du monde, publiés tant en langue française qu'en langue étrangères, classés par ordre de pays dans leur série chronologique ; avec des extraits plus ou moins rapides des Voyages les plus estimés de chaque pays, et des jugements motivés sur les Relations anciennes qui ont le plus de célébrité*, Paris, [s. é.], 1808, 6 vol. [réimpression en fac-similé : Genève, Slatkine Reprints, 1970].
- BOUCHER, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Paris, Florentin Lambert, 1664, 168 p. [réimpression en fac-similé avec diverses études : la Société historique de Boucherville, 1964, lxiii, 415 p.].
- BRÉBEUF, Saint-Jean de, *Les relations de ce qui s'est passé au pays des Hurons (1635-1648)*, publiées par Théodore Besterman, Genève, Librairie E. Droz (Textes littéraires français), 1957, 228 p.
- BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Le grand dictionnaire géographique et critique*, La Haye, P. Gosse, H. Uytwerf et F. Chauguin ; Rotterdam, J. D. Beman, 1726-1739, 9 t. en 10 vol. [réédition : Paris, P. G. Le Mercier, 1739, 6 vol.].
- BURDEAU, Georges, *La politique au pays des merveilles*, Paris, P. U. F., 1979, 205 p.
- BUTLER, Ruth Lapham, *Dictionary Catalog of the Edward E. Ayer Collection of Americana an American Indians in Newberry Library*, Boston, G. K. Hall, 1970-, 16 vol., 3 suppl..
- CAMPISI, Jack, « Oneida », dans TRIGGER, Bruce G. (dir.), *Handbook of North American Indians*, vol. 15, *Northeast*, Washington, Smithsonian institution, 1978, p. 481-490.
- CARRIÈRE, Jean, *Atlas. Monde, Canada, Québec*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel, 1981, 79 p.
- CARTIER, Jacques, *Voyages au Canada. Avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Ferrazano et Roberval*, par Ch.-A. Julien, R. Herval et Th. Beauchesne, Paris, François Maspero (« La Découverte »), 1992, 271 p.

- CATALOGNE, Gédéon de, « Recueil de se qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglois que des Iroquois depuis l'année 1682 », dans Robert Le Blant, *Histoire de la Nouvelle France. Les Sources Narratives du début du XVIII^e siècle et le recueil de Gédéon de Catalogne*, Dax, P. Pradeu, s. d., p. 169-272.
- « Catalogue des livres nouveaux qui se trouvent chez Jean Frederic Bernard, & de ceux dont il a nombre », dans *Recueil de voyages au nord contenant divers mémoires très utiles au commerce & à la navigation. volume VIII*, Amsterdam, Jean Frederic Bernard, 1715-1727.
- DE CERTEAU, Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 358 p.
- CHAMPLAIN, Samuel de, *Œuvres*, éd. par Ch.-H. Laverdière, Québec, Desbarats, 1870, 6 vol. [réimpression en fac-similé avec une présentation de G.-É. Giguère : Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 vol.].
- CHAMPLAIN, Samuel de, *Des Sauvages*, éd. présentée par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Montreal, Typo (« série Amériques »), 1993, 282 p.
- CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Nyon Fils, 1744, 3 vol. [réimpression en fac-similé : Montréal, Éditions Élysée, 1976].
- CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, édition critique par Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (Bibliothèque du Nouveau Monde), 1994, 2 vol.
- CLASTRES, Pierre, *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Les éditions de Minuit (coll. « Critique »), 1974, 186 p.
- CLASTRES, Pierre, *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980, 247 p.
- COLDEN, Cadwallader, *The History of the Five Indian Nations of Canada wich are Dependant on the Province of New York, and are the Barrier Between the English and French in that Part of the World*, Londres, T. Osborne, 1747, 2 vol. [réimpression en fac-similé : Toronto, Coles Publishing, 1972].
- COLIN, Jean-Paul, *Dictionnaire des difficultés du français*, Paris, Le Robert, 1994, 676 p.

- CONACHER, James B., éd., *The History of Canada or New France*, New York, Greenwood Press, 1969, 3 vol.
- DECAUX, Alain et André CASTELOT (dir.), *Dictionnaire d'histoire de la France PERRIN*, s. I. [Paris], Librairie académique Perrin, 1981, 1076 p.
- DECHÊNE, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris et Montréal, Plon, (« Civilisations et mentalités »), 1974, 588 p.
- DELÂGE, Denys, *Le pays renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est - 1600-1664*, Montréal, Boréal (« Boréal compact »), 1991, 416 p.
- DENNIS, Matthew, *Cultivating a Landscape of Peace. Iroquois-European Encounters in Seventeenth-Century America*, New York, Cornell University Press, 1993, 281 p.
- DENYS, Nicolas, *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale. Avec l'Histoire naturelle du País*, Paris, Claude Barbin, 1672, 2 vol. [réédition moderne par William F. Ganong : *The Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia)*, Toronto, The Champlain Society, 1908, xvi, 625 p.].
- « Description de l'Isle de Saint-Vincent. Manuscrit anonyme du début du XVIII^eme Siècle », présenté par le R. P. Pinchon, dans *Annales des Antilles*, n^o 9, 1961, p. 31-81.
- DESROSIERS, Léo-Paul, *Iroquoisie. Tome I (1534-1646)*, [s. l.], Études de l'institut d'histoire d'Amérique française, 1947, 351 p.
- Dictionnaire biographique du Canada*, t. I : *De l'an 1000 à 1700*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, xxvi, 773 p.
- Dictionnaire biographique du Canada*, t. II : *De 1701 à 1740*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, xli, 791 p.
- Dictionnaire biographique du Canada*, t. III : *De 1741 à 1770*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, xlv, 842 p.
- Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694 [réimpression en fac-similé : Genève, Slatkine Reprints, 1968, 2 vol.].
- DIDEROT, Denis, *Encyclopédie. Extraits*, par J. Charpentier et M. Charpentier, Paris, Bordas (« Univers des lettres »), 1985 [1967], 191 p.

- DOUBLET, Jean, *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV, publié d'après le manuscrit autographe avec introduction, note et additions, par Charles Bréard*, Paris, Charavay frères éditeurs, 1884, 302 p.
- DUBÉ, Pauline, *La Nouvelle-France sous Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre. 1682-1685. Lettres, mémoires, instructions et ordonnances*, Sillery, Septentrion, 309 p.
- DUBOIS, J. et R. LAGANE, *Dictionnaire de la langue française classique*, Paris, Belin, 2^e éd., 1960.
- DUPARC, Pierre (éd.), *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XXVI Venise*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1958, 353 p.
- Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres. mis en ordre & publié par M. Diderot [...] quant à la partie mathématique, par M. D'Alembert [...], Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 17 vol., 1751-1765 [réimpression en fac-similé, avec les 4 vol. de *Supplément*, publiés à Amsterdam en 1776-1777, et la *Table analytique* publiée à Amsterdam en 1780 : New York, Readex Microprint Corporation, 1969, 6 vol.] Neuchâtel, Samuel Faulche, 1751-1780 [réimpression en fac-similé : Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1966-1967], 35 vol.
- FARIBAULT, G. B., *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux, ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France ; avec des notes biographiques, critiques et littéraires*, Québec, W. Cowan, 1837, 2 vol.
- FAVRE-LEJEUNE, Christine, *Les secrétaires du Roi de la grande chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique*, Paris, Sedopols, 1986, 2 vol.
- FELLER, François-Xavier de, *Biographie universelle, ou dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs vertus, leurs erreurs, ou leurs crimes depuis le commencement du monde jusqu'à de nos jours*, Paris, Gaume, 1838, 5 vol.
- FRÉMAUX, Jacques et Bernard VALETTE, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Marketing, 1980, 160 p.
- FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes des sciences & des arts*, La Haye

- et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690 [réimpression en fac-similé, précédée d'une biographie de l'auteur et d'une analyse de l'ouvrage par Alain Rey, suivi d'une bibliographie, d'un index thématique et d'un index des principaux auteurs cités : Paris, SNL/Le Robert, 1978, 3 vol.].
- GAGNON, François-Marc, *Images du castor canadien. XVI^e-XVIII^e siècles*, Sillery, Septentrion, 1994, 132 p.
- GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, par M. Chauveau, Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, 1882-1883, 4 vol.
- GOLDSTEIN, Robert Arnold, *French-Iroquois Diplomatic and Military Relations, 1609-1701*, La Haye et Paris, Mouton, 1969, 208 p.
- GREVISSE, Maurice, *Le bon usage. Grammaire française*, 12^e édition refondue par André Goose, Paris, Duculot, 1986, 1768 p.
- GROULX, Lionel, *Notre grande aventure. L'empire français en Amérique du nord (1535-1760)*, Montréal et Paris, Fides, 1958, 299 p.
- GUYART DE L'INCARNATION, Marie, *Correspondance*, Édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971.
- HAVARD, Gilles, *La grande paix de Montréal. Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1991, 222 p.
- HENNEPIN, Louis, *Description de la Louisiane, nouvellement découverte au Sud'Ouest de la Nouvelle France, par ordre du Roy. Avec la Carte du Pays : Les Mœurs & la Manière de vivre des Sauvages, Dédiée à sa Majesté*, Paris, Veuve Sébastien Huré, 1683, [12], 312 p.
- HENNEPIN, Louis, *Nouvelle Découverte d'un tres grand pays Situé dans l'Amérique, entre Le Nouveau Mexique, et La mer Glaciale, Avec les Cartes, & les Figures nécessaires, & de plus l'Histoire Naturelle & Morale, & les avantages, qu'on en peut tirer par l'établissement des Colonies. Le tout dédié à Sa Majesté Britannique. Guillaume III.*, Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697, [70], 506 p.
- HENNEPIN, Louis, *Nouveau Voyage d'un Pais plus grand que l'Europe Avec les reflections des entreprises du Sieur de la Salle, sur les Mines de St. Barbe, &c.*, [...], Utrecht, Antoine Schouten, 1698, [70], 389 p.
- HUNT, George T., *The Wars of the Iroquois. A Study in Intertribal Trade Relations*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1940, 209 p.

- JENNINGS, Francis (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1985, 278 p.
- JÉRÉMIE, Nicolas, « Relation du détroit et de la baie de Hudson », dans *Recueil de voyages au nord contenant divers mémoires très utiles au commerce & à la navigation. Volume V*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1715-1727, p. 396-432.
- JOHNSON, Charles M., *The Valley of the Six Nations*, Toronto, University of Toronto Press, 1964, 344 p.
- JOLY, Raymond et Réal OUELLET, *Guide de présentation des travaux en études littéraires*, Québec, Université Laval, 1992, 87 p.
- LABAT, Jean-Baptiste, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique. Tome quatrième*, Paris, Delespine, 1742 [réimpression en fac-similé : Saint-Joseph, Courtinard, 1979, vol. 4, 410 p.].
- LAFITAU, Joseph-François, *Mœurs des Sauvages américains comparés aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain l'aîné et Charles-Estienne Hochereau, 1724, 2 vol.
- LAFITAU, Joseph-François, *Mœurs des Sauvages américains comparés aux mœurs des premiers temps* [extraits], par Edna Hindie Lemay, Paris, François Maspero (« La Découverte »), 1983, 2 vol.
- LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, *Œuvres complètes*, éd. établie par Réal Ouellet et Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (« Bibliothèque du Nouveau Monde »), 1990, 2 vol.
- LAUFER, Roger, *Introduction à la textologie. Vérification, établissement, édition des textes*, Paris, Larousse, 1972, 159 p.
- LECLERC, Charles, *Bibliotheca americana : catalogue raisonné d'une très-précieuse collection de livres anciens et modernes sur l'Amérique et les Philippines, classés par ordre alphabétique de noms d'auteurs*, Paris, Maisonneuve & Cie, 1867, 424 p.
- LECLERCQ, Chrestien, *Nouvelle Relation de la Gaspésie, qui contient les Mœurs & la Religion des Sauvages Gaspestiens Porte-Croix, adorateurs du Soleil, & d'autres Peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada*, Paris, Amable Auroy, 1691, 572 p. [réimpression en fac-similé : Montréal, Librairie bibliophile du

Canadiana et Osiris, 1973].

- LECLERQ, Chrestien, *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle France*, Paris, Amable Auroy, 1691, 2 vol.
- LE FEBVRE DE LA BARRE, Joseph-Antoine, *La Nouvelle-France sous Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre. 1682-1685. Lettres, mémoires, instructions et ordonnances*, textes établis et présentés par Pauline Dubé, Sillery, Septentrion, 309 p.
- LE LONG, Jacques, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, G. Martin, 1719 ; nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, Paris, Imprimerie de J. Hérisant, 1768-1778, 5 vol. [vol. 3-5 publiés par Barbeau de la Bruyère après la mort de Fevret de Fontette en 1772].
- LESCARBOT, Marc, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, Jean Milot, 1609, xlviii, 888 p. [rééditions : Paris, Jean Milot, 1611, 877 p. ; Paris, Adrain Périer, 1617, [55], 970 p. ; Paris, Librairie Tross, 1866, xx, 851 p. ; Toronto, The Champlain Society, 1907-1914, xxi, 331, 584 et xviii, 555 p.].
- LIVET, Georges (éd.), *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministre de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XXVIII. États allemands. Tome second. L'électorat de Cologne*, Paris, Éditions du Centre national de la recherches scientifique, 1963, 400 p.
- MARGRY, Pierre, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698*, Paris, Maisonneuve frères et Cie, 1879-1888, 6 vol.
- MATHIEU, Jacques, *La Nouvelle-France, les Français en Amérique du Nord, XVI^e - XVIII^e siècle*, Paris et Québec, Belin et Presses de l'université Laval, 1991, 254 p.
- MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, P. U. F. (coll. Quadrige), 1950, 482 p.
- NUMELIN, Ragnar, *The Beginnings of Diplomacy. A Sociological Study of Intertribal and International Relations*, New York, Philosophical Library, 1950, 372 p.
- O'CALLAGHAN, E. B., BRODHEAD, J. R et B. FERNOW (éd.), *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York*, Albany, Weed, Parsons and Company, 1856, 15 vol.

- PERROT, Nicolas, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, éd. par J. Tailhan, Leipsig et Paris, Franck, 1864, viii, 341 p.
- PESTIAU, Joseph, *Guerres et paix sans État. Anarchie et ordre coutumier*, Montréal, Hexagone (coll. Positions philosophiques), 1984, 132 p.
- PICAVET, C.-G., *La diplomatie française au temps de Louis XIV (1661-1715). Institutions, mœurs et coutumes*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1930, 339 p.
- PRÉVOST, abbé, « Caractère, usages, religion et mœurs des Indiens de l'Amérique Septentrionale », dans *Histoire générale des voyages*, Paris, Didot, vol. XV, 1759, p. 7-91.
- RADISSON, Pierre-Esprit, *Voyages of Pierre Esprit Radisson, being an Account of his Travels and Experiences among the North Amercian Indians, from 1652-1684*, G. D. Scull, édit., Boston, 1885, 385 p.
- Rare Americana : A Catalogue of Historical and Geographical Books, Pamphlets & Manuscripts Relating to America*, Londres, Henry Stevens, Son and Stiles, [s. d.], 588 p.
- [RAUDOT, Antoine-Denis], *Relations par lettres de l'Amérique septentrionale (années 1709-1710)*, texte établi et présenté par Camille de Rochemonteix, Paris, Letouzey et Ané, 1904, lxiv, 221 p.
- Relations des jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, Québec, Augustin Côte, 1858, 3 vol. [réimpression en fac-similé : Montréal, Éditions du Jour, 1972, 6 vol.].
- RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, J.-H. Widerhold, 1680, 2 vol.
- RICHTER, Daniel K. et James H. MERRELL (éd.), *Beyond the Covenant Chain. The Iroquois and their Neighbors in Indian North America, 1600-1800*, Syracuse (N.Y.), Syracuse University Press, 1987, 211 p.
- RICHTER, Daniel K., *The Ordeal of the Long-house. The Peoples of the Iroquois League in the Era of European Colonization*, Chapel Hill et London, University of North Carolina Press, 436 p.
- ROBERT, Paul (dir.), *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1990, xxxi, 2171 p.

- ROBERT, Paul (dir.), *Le Petit Robert 2*, Paris, SNL Le Robert, 1980, xxiii, 1992 p.
- ROBERTSON, William, *The History of America*, Londres, W. Strahan, T. Cadell et J. Balfour, 1777, 2 vol., xvii, 488 et 51, [37] p. [deux traductions françaises différentes en 1778 : Paris, Panckoucke ; Neuchâtel, Imprimerie de la Société typographique].
- LA RONCIÈRE, Charles de, *Histoire de la marine française*, Paris, Librairie Plon, 1909, 6 vol.
- ROY, Joseph.-Edmond, *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, Archives du Canada, 1911, 1093 p.
- SABIN, Joseph, EAMES, Wilberforce et R.W.G. VAIL, *A Dictionary of Books Relating to America : from Discovery to the Present Time*, Amsterdam, Israel, 1961, 29 vol. en 15.
- SABO, George, « Encounters and Exchanges : French, Spanish, and Caddo Indians Interaction during the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans Turgeon, Delâge et Ouellet.
- SAGARD, Gabriel, *Le grand voyage du pays des Hurons*, par Réal Ouellet et Jack Warwick, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, 383 p.
- SAGARD, Gabriel, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs recollets y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'an 1615*, éd. par Edwin Tross, Paris, Librairie Tross, 1865, 4 vol. [réimpression de Paris, Claude Sonnius, 1636].
- SAUGRAIN, Claude-Marin, « Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises », dans *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne et de la Nouvelle France*, Paris, Saugrain Père, la Veuve Saugrain et Pierre Prault, t. III, col. 1181-1354 [réimpression en fac-similé sous le titre *Dictionnaire de la Nouvelle France, Isles et autres Colonies Françaises (1726)*, présenté par Réal Ouellet, Québec, l'Hétière et Paris, Touzot, 1984, 99 p.].
- SIOUI, Georges E., *Pour une autohistoire amérindienne. Essai sur les fondements d'une morale sociale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 157 p.
- Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1968, 709 p.

- SULTE, Benjamin Sulte, *Pages d'Histoire du Canada*, Montréal, Granger, 1891, 471 p.
- TAILLEMITE, Étienne, *Inventaire descriptif de la Marine*, Paris, Imprimerie nationale, 1959, 312 p.
- TANGUAY, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Premier volume. Depuis 1608 jusqu'à 1700*, Québec, Province de Québec, 1871, p. 170.
- THÉRIEN, Gilles (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, 394 p [éd. originale : Montréal, Université du Québec à Montréal (coll. « Cahiers d'études littéraires », n° 9), 1988 ; réédition corrigée : Montréal, Bibliothèque québécoise, 1996.
- THERRIEN, Jean-Marie, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, Montréal, Hexagone (« Positions anthropologiques »), 1986, 320 p.
- TODOROV, Tzvetan, *Théories du symbole*, Paris, Seuil, 1977, 375 p.
- TOOKER, Elisabeth, « The League of the Iroquois : its History, Politics, and Ritual », dans TRIGGER, Bruce G. (dir.), *Handbook of the North American Indians*, vol. 15, *Northeast*, Washington, Smithsonian Institution, 1978, p. 418-441.
- TRELEASE, Allen W. *Indian Affairs in Colonial New York: The Seventeenth Century*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 379 p.
- TRIGGER, Bruce G., *Les Indiens, la fourrure et les Blancs. Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, trad. de *Natives and Newcomers* par Georges Khai, Montréal, Boréal (Boréal compact), 1992 [éd. originale 1985].
- TRIGGER, Bruce G., *Les enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple huron*, Montréal, Libre Expression, 1991, 972 p. [éd. originale : *The Children of Aataentsic. A History of Huron People to 1660*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1976].
- TRUDEL, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1968, 323 p.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1 : *Les vaines tentatives, 1524-1603*, Montréal, Fides, 1963, xxii, 307 p.

- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2 : *Le comptoir, 604-1627*, Montréal, Fides, 1966, xlix, 554 p.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3 : *La seigneurie des Cent-Associés, 1627*, t. I : *Les événements*, Montréal, Fides, 1979, lxxii, 489 p.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3 : *La seigneurie des Cent-Associés, 1627*, t. II : *La société*, Montréal, Fides, 1983, xxvii, 669 p.
- TURGEON, Laurier, Denys DELÂGE et Réal OUELLET, *Transferts culturels et mélanges Amérique - Europe. XVI^e - XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 580 p.
- TURGEON, Laurier, « Pour redécouvrir notre XVI^e siècle : les pêches à Terre-Neuve d'après les archives notariales de Bordeaux », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n^o 4, printemps 1986, p. 523-549.
- TURGEON, Laurier, « Le temps des pêches lointaines. Permanences et transformations (vers 1550-1850) », dans MOLLAT, Michel, dir., *Histoire des pêches maritimes en France*, Toulouse, Privat, « Bibliothèque historique Privat », 1987, p. 133-181.
- TURGEON, Laurier, « Basques-Amerindian Trade in the Saint-Lawrence during the Sixteenth Centuries : New Documents, New Perspectives », dans *Man in the Northeast*, n^o 40, 1990, p. 81-87.
- TURGEON, Laurier, « Sur la piste des Basques : la redécouverte de notre XVI^e siècle », dans *Interface*, septembre-octobre 1991, p. 12-18.
- TWATHES, Reuben G. (éditeur), *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, Burroughs, 1896-1901, 73 vol. [réimpression en fac-similé : New York, Pageant Book, 1959, 36 vol.].
- VACHON, André (éd.), *Éloquence indienne*, Montréal et Paris, Fides (« Classiques canadiens »), 1968, 95 p.
- VIGUERIE, Jean de, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont (Bouquins), 1995, 1730 p.
- VOISIN, Jean-Louis (dir.), *Dictionnaire des personnages historiques*, Paris, Fallois (Livre de poche), 1995, 1166 p. [éd. originale : Fischer Tasschenbuch Verlag, 1963 et 1981].

WILBUR, R. Jacobs, *Diplomacy and Indian Gifts : Anglo-French Rivalry along the Ohio and Northwest Frontiers, 1748-1763*, London et California, Geoffrey Cumberlege Oxford University et Stanford University Press, 1950, 208 p.

WRAXALL, Peter, *An Abridgment of the Indian Affairs Contained in four Folio Volumes, Transacted in the Colony of New York, from the Year 1678 to the Year 1751*, par Charles Howard McIlwain, Cambridge (Massachussets), Havard University Press, 1915, 251 p.

Articles

BRANDAO, J. A. et William A. STARNA, « The Treaties of 1701 : A Triumph of Iroquois Diplomacy », dans *Ethnohistory*, vol. 43, n° 2, 1996, p. 209-244.

CLASTRES, Pierre, « Échange et pouvoir : philosophie de la chefferie indienne », dans *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, janvier-avril 1962, tome II, n° 1, p. 51-65.

DELÂGE, Denys, « L'alliance franco-amérindienne, 1660-1701 », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 19, n° 1, 1989, p. 3-15.

DELÂGE, Denys, « Les Iroquois chrétiens des réductions, 1667-1770. I- Migration et rapports avec les Français », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 21, n° 1-2, 1991, p. 59-70.

DELÂGE, Denys, « Les Iroquois chrétiens des réductions, 1667-1770. II- Rapports avec la Ligue iroquois, les Britanniques et les autres nations autochtones », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 21, n° 3, 1991, p. 39-50.

DELÂGE, Denys, « Les principaux paradigmes de l'histoire amérindienne et l'étude de l'alliance franco-amérindienne aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 12, automne 1995, p. 51-67.

GIRARD, Camil et Édith GAGNÉ, « Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 25, n° 3, 1995, p. 3-14.

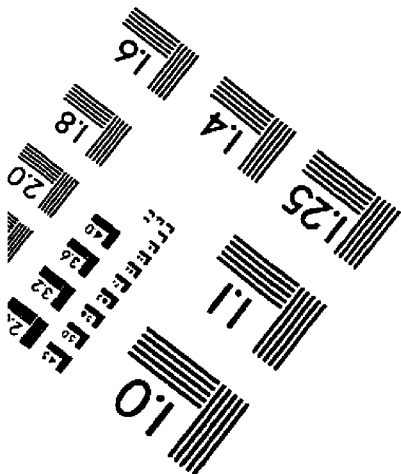
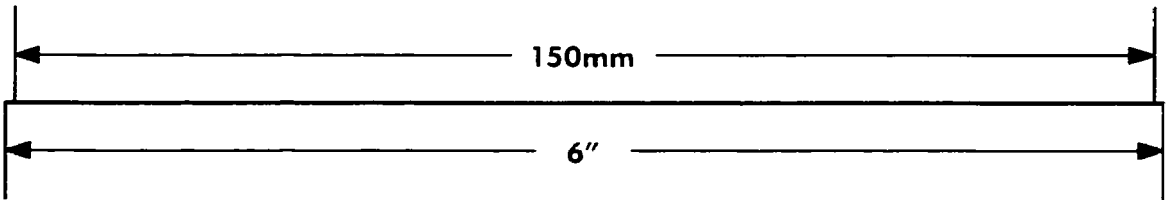
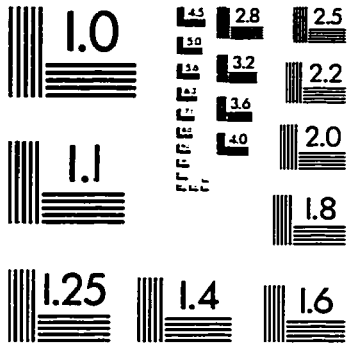
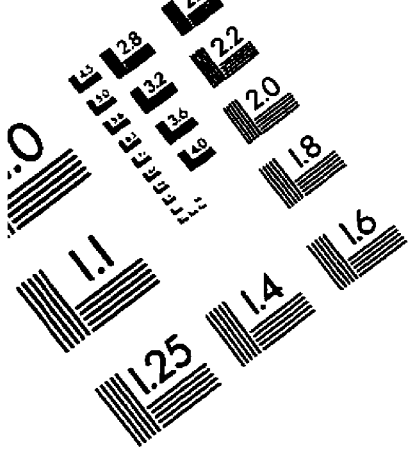
HAVARD, Gilles, « Paix et interculturalité en Nouvelle-France au temps de Louis XIV », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n° 2, 1997, p. 3-18.

- PILETTE, Marie-Laure, « Un dilemme iroquois : combattre pour s'allier et s'allier pour combattre », dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 21, n^{os} 1-2, 1991, p. 71-78.
- SAHLINS, Marshall, « Philosophie politique de l'«essai sur le don» », dans *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, octobre-décembre 1968, tome VIII, n^o 4, p. 5-17.
- VACHON, André, « Colliers et ceintures de porcelaine chez les Indiens de la Nouvelle-France », dans *Cahier des Dix*, vol. 35, 1970, p. 251-278.
- VACHON, André, « Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne », dans *Cahier des Dix*, vol 36, 1971, p. 179-192.

Mémoires et thèses

- BEAULIEU, Alain, *Ne faire qu'un seul peuple? Iroquois et Français à l'« âge héroïque » de la Nouvelle France (1600-1660)*[thèse de doctorat], Québec, Université Laval, 1992, 282 p.
- DUBÉ, Pauline, *Les frères insoumis, ou « l'ombre d'un clocher ». Édition critique du « Mémoire instructif contenant la conduite des Pères recollets de Paris en leur mission de Canada depuis l'année 1615 jusques en la presente année , 1684.. »* [mémoire de maîtrise], Québec, Université Laval, 1990, 189 p.
- PAQUET, Isabelle, *Édition critique d'une lettre de Cavalier de la Salle à son associé Thouret* [mémoire de maîtrise], Québec, Université Laval, 1997, 366 p.
- TREMBLAY, Mylène, *Édition critique des Mœurs des Sauvages de Louis Hennepin* [mémoire de maîtrise], Québec, Université Laval, 491 p.

TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE . Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved